



Assemblée des États Parties

Distr. générale
12 décembre 2002
Français
Original: anglais

Première session (première et deuxième reprises)

New York

3-7 février 2003

21-23 avril 2003

Élection des juges de la Cour pénale internationale *(suite)*

Note du Secrétariat*

Additif

Annexe 1

Liste alphabétique des candidats (avec les déclarations relatives aux qualifications)

Table des matières

<i>Nom et État de nationalité*</i>	<i>Page</i>
1. Blattmann, René (Bolivie)	3
2. Boggiano, Antonio (Argentine)	9
3. Bossuyt, Marc (Belgique)	24
4. Capo-Chichi, Kocou Arsène (Bénin)	41
5. Clark, Maureen Harding (Irlande)	46
6. Diaconu, Ion (Roumanie)	51
7. Diarra, Fatoumata Dembélé (Mali)	57
8. Enkhsaikhan, Jargalsaikhany (Mongolie)	64
9. Fulford, Adrian (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	74
10. Giannidis, Ioannis (Grèce)	78
11. Gochev, Dimitar (Bulgarie)	83

* Sauf indication contraire, également l'État présentant la candidature.



12.	Heng Vong, Bunchhat (Cambodge)	87
13.	Hudson-Phillips, Karl Terrence (Trinité-et-Tobago)	92
14.	Jorda, Claude (France)	97
15.	Josipović, Ivo (Croatie)	103
16.	Karibi-Whyte, Adolphus G. (Nigéria)	113
17.	Kárpáti, Hajnalka (Hongrie)	120
18.	Katuala Kaba Kashala, Joseph-Médard (République démocratique du Congo)	123
19.	Kaul, Hans-Peter (Allemagne)	128
20.	Kirsch, Philippe (Canada)	135
21.	Kourula, Erkki (Finlande)	143
22.	Kuenyehia, Akua (Ghana)	149
23.	Lugakingira, Kamugumya Simon Kahwa (République-Unie de Tanzanie)	162
24.	MacLean Ugarteche, Roberto (Pérou)	165
25.	Ndir, Doudou (Sénégal)	177
26.	Nieto Navia, Rafael (Colombie)	181
27.	Nsereko, Daniel David Ntanda (Ouganda)	189
28.	Odio Benito, Elizabeth (Costa Rica)*	202
29.	Ott, Barbara Liliane (Suisse)	209
30.	Pikis, Georghios M. (Chypre)	213
31.	Pillay, Navanethem (Afrique du Sud)	218
32.	Politi, Mauro (Italie)	224
33.	Rodrigues, Almiro (Portugal)	231
34.	Rodríguez-Cedeño, Víctor (Venezuela)	238
35.	Sissoko, Mory Ousmane (Niger)	243
36.	Slade, Tuiloma Neroni (Samoa)	246
37.	Sock, Raymond C. (Gambie)	251
38.	Song, Sang-hyun (République de Corée)	260
39.	Steiner, Sylvia Helena de Figueiredo (Brésil)	266
40.	Tuivaga, Timoci Uluiburotu (Fidji)	271
41.	Ušacka, Anita (Lettonie)	278
42.	Yáñez-Barnuevo, Juan Antonio (Espagne)	285
43.	Zielińska, Eleonora (Pologne)	291
44.	Zupančič, Boštjan (Slovénie)	299

* Candidature présentée par le Panama.

1. Blattmann, René (Bolivie)

[Original : anglais, espagnol et français]

Note verbale

La Mission permanente de la Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement bolivien a décidé de présenter la candidature de M. René Blattmann à l'élection au poste de juge à la Cour pénale internationale au titre de la liste B, qui aura lieu pendant l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome prévue du 3 au 7 février 2003 à New York.

...

M. René Blattmann est un éminent juriste qui a une vaste expérience et une profonde connaissance du droit international. Activement engagé dans le domaine du droit international humanitaire et des droits de l'homme, il a enseigné le droit pénal et le droit international et a été Ministre de la justice et des droits de l'homme.

...

Déclaration relative aux qualifications du candidat

Le Gouvernement bolivien a décidé de présenter la candidature de M. René Blattmann à l'élection des juges à la Cour pénale internationale.

M. Blattmann remplit les conditions établies par la législation bolivienne pour assumer les plus hautes fonctions dans le système judiciaire bolivien.

La candidature de M. Blattmann est présentée au titre de la liste B, aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

M. René Blattmann est un prestigieux juriste bolivien, internationalement connu, qui a une grande expérience en droit international, en droit pénal et en matière de droits de l'homme. Le titre de docteur *honoris causa* lui a été décerné par l'Université de Bâle (Suisse). Il a aussi reçu plusieurs distinctions honorifiques nationales et internationales pour ses importantes contributions au développement des lois boliviennes, sa lutte pour le respect des droits de l'homme et ses efforts pour moderniser l'administration de la justice.

Le curriculum vitae de M. René Blattmann montre une vaste expérience dans le domaine théorique et universitaire ainsi que dans le domaine technique et professionnel.

1. Domaine universitaire

Professeur de droit pénal et droit international public dans des universités boliviennes privées et publiques.

2. Fonctions publiques occupées en Bolivie

Ministre de la justice et des droits de l'homme, M. Blattmann a oeuvré principalement pour accomplir les buts du Ministère, à savoir :

- a) Promouvoir la systématisation et mise à jour du système juridique bolivien;
- b) Mettre en oeuvre la politique nationale de défense, de protection et de promotion des droits de l'homme;
- c) Administrer le système national de défense publique;
- d) Coordonner les activités avec le pouvoir judiciaire, le ministère public et le Médiateur;
- e) Suivre et soutenir le processus légal du pouvoir exécutif.

Pendant son mandat comme Ministre, la Défense nationale rurale mobile a été créée et des bureaux des droits de l'homme ont été établis dans des régions en conflit, particulièrement dans des régions autochtones.

3. Fonctions internationales exercées dans le système des Nations Unies

Chef du domaine des droits de l'homme de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala. M. Blattmann était chargé de vérifier l'application de l'accord général sur les droits de l'homme, conclu au titre des accords de paix.

4. Expérience juridique

Avocat dans le système juridique bolivien depuis 1973.

5. Distinctions internationales

M. Blattmann a reçu de nombreuses distinctions internationales pour son travail sur les droits de l'homme, parmi lesquelles :

- Le prix international Carl Bertelsmann 2001, décerné par la Fondation Carl Bertelsmann (Allemagne) en 2001.
- Le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de Bâle (Suisse) en 1998.
- La reconnaissance de la Commission andine des juristes pour ses activités en faveur de la démocratie et la promotion des droits de l'homme, en 1996.
- Le prix de l'Amérique latine des droits de l'homme « Monseigneur Leonidas Proaño », décerné par l'Association latino-américaine des droits de l'homme (ALDHU) en 1995.
- Le prix international « Robert G. Storey 1995, International Award of Leadership », décerné par la Southwestern Legal Foundation de l'Université du Texas, Dallas (États-Unis d'Amérique), en 1995.
- La médaille « Diosa Temis », décernée par la Fondation nationale des forums et études interdisciplinaires de la Colombie, en 1995.
- Le titre de membre honoraire de l'Association des experts du droit pénal à Bogota et à Cundinamarca (Colombie), en 1995.

6. Distinctions nationales

- Blason des services spéciaux, conféré par la municipalité de La Paz, en 2000.
- Distinction de la Chambre nationale de commerce, pour sa contribution à la justice et au droit, en 1997.
- Distinction de la Cour supérieure de justice du Département de Santa Cruz, pour son travail de modernisation du système juridique bolivien, en 1997.
- Distinction de la Cour supérieure de justice du Département de Tarija, pour sa grande contribution à la justice en Bolivie, en 1997.
- Diplôme d'honneur de l'Association des journalistes de La Paz, pour sa contribution positive à la modernisation des lois, en 1996.
- Emblème d'or de la Police nationale bolivienne, en 1995.

7. Langues

Espagnol (langue maternelle), allemand, anglais et français.

L'aide-mémoire et le curriculum vitae font apparaître la large expérience de M. Blattmann dans les domaines des droits de l'homme, de la pratique du droit pénal, des activités universitaires et de la fonction publique comme Ministre de la justice ainsi que son engagement à servir l'Organisation des Nations Unies, et démontrent sa capacité à exercer les fonctions de juge à la Cour pénale internationale.

* * *

Date de naissance : 28 janvier 1948.

Langues : Espagnol (langue maternelle), allemand, anglais et français.

Études universitaires

Diplôme du Centre de droit international comparé – Académie de droit américain et international, The Southwestern Legal Foundation, Dallas, Texas (États-Unis d'Amérique), 1980;

Avocat, Université bolivienne, Conseil national de l'enseignement supérieur, La Paz, 1973;

Diplôme de droit comparé, Association internationale de droit comparé, faculté internationale pour l'enseignement du droit comparé, 1972 :

Premier cycle, Strasbourg (France);

Deuxième cycle, Pescara (Italie).

Licence en droit (*Juris Utriusque Licentiatum*), Université de Bâle, faculté de droit, Bâle (Suisse), 1972.

Carrière universitaire

Université catholique bolivienne, La Paz, 1993-1994, professeur de droit pénal, faculté de droit.

Université publique « San Andrés », La Paz, 1973-1994 :

Professeur de droit pénal;

Professeur à l'Institut de recherches en sciences sociales;

Délégué à la Conférence sur le droit pénal, organisée sous les auspices de l'Université du Chili (Président de la Commission), Valparaiso (Chili);

Professeur à l'Institut des études internationales;

Secrétaire général;

Directeur intérimaire de l'Institut des études internationales.

Activités professionnelles

Directeur de la Commission andine des juristes, 1997-2002;

Président de la Fondation Démocratie, justice et solidarité « DEJUSOL », 2001;

Chef du secteur des droits de l'homme et de la justice, Mission de vérification des droits de l'homme des Nations Unies au Guatemala, 1998-2000;

Ministre de la justice de la Bolivie (Ministère composé des Vice-Ministères de la justice et des droits de l'homme), chargé de la politique nationale pour la défense, la promotion et la protection des droits de l'homme, 1994-1997;

Avocat en exercice. Bureau des avocats indépendants, spécialisé dans le droit pénal et la pratique générale du droit, 1975-1993;

Conférences internationales sur diverses questions concernant les droits de l'homme et la justice (Allemagne, Argentine, Bolivie, Chili, Équateur, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Haïti, Japon, Pays-Bas et Pérou).

Affiliations

Ordre des avocats de La Paz;

Ordre national des avocats de la Bolivie;

Commission andine des juristes, 1996;

Membre honoraire à vie de la Wilshire Bar Association, Los Angeles (États-Unis d'Amérique), 1977.

Distinctions et prix

Sur le plan international

2001 Prix international Carl Bertelsmann 2001, décerné par la Fondation Carl Bertelsmann d'Allemagne, après une sélection entre ressortissants de 39 pays, pour sa contribution exceptionnelle au développement de l'état de droit, ainsi que pour ses efforts en vue de promouvoir la participation civile et la transformation réussie des systèmes politiques et le processus de développement.

1998 Docteur *honoris causa* de l'Université de Bâle (Suisse), en reconnaissance de ses constants efforts à rédiger et mettre en oeuvre les

réformes juridiques en Bolivie et son engagement permanent pour la défense des droits de l'homme.

- 1996 Distinction de la Commission andine des juristes pour la défense de la démocratie et la promotion des droits de l'homme.
- 1995 Prix de l'Amérique latine des droits de l'homme « Monseigneur Leonidas Proaño », décerné par l'Association latino-américaine des droits de l'homme pour sa contribution à la cause de la paix, de la justice et des droits de l'homme.
- 1995 Médaille « Diosa Temis », conférée par la Fondation nationale des forums et des études interdisciplinaires de la Colombie, pour son engagement en faveur de la justice et le droit.
- 1995 Membre honoraire de l'Association des experts du droit pénal à Bogota et à Cundinamarca (Colombie).
- 1995 Prix international « Robert G. Storey 1995 International Award of Leadership », décerné par la Southwestern Legal Foundation de l'Université de Texas à Dallas (États-Unis d'Amérique).

Sur le plan national

- 2000 Distinction avec le Blason des services spéciaux, conférée par la municipalité de La Paz.
- 1997 Distinction de la Chambre nationale de commerce, pour sa contribution à la justice et au droit.
- 1997 Distinction de la Cour supérieure de justice du Département de Santa Cruz, pour son travail de modernisation du système juridique bolivien.
- 1997 Distinction de la Cour supérieure de justice du Département de Tarija, pour sa grande contribution à la justice en Bolivie.
- 1996 Diplôme d'honneur de l'Association des journalistes de La Paz, pour sa contribution positive à la modernisation des lois.
- 1995 Distinction avec l'« Emblème d'or » de la Police nationale bolivienne.

Réformes principales de l'ordre juridique accomplies en qualité de Ministre de la justice de la Bolivie dans le domaine des droits de l'homme

Loi portant abolition des peines de prison et de contrainte corporelle pour des dettes patrimoniales, 1994.

Loi de dispense pour les mineurs et les personnes âgées, 1995.

Loi sur la liberté sous caution contre le retardement de l'application de la justice pénale, 1996.

Exécution du Programme national de défense publique par la mise en place de bureaux sur tout le territoire bolivien et d'une défense publique rurale mobile.

Inauguration du premier bureau pour les droits de l'homme à Chimoré, Chapare. Une branche du pouvoir exécutif a été créée pour la défense et la promotion des droits de l'homme dans les régions autochtones en conflits.

Réformes du Code pénal concernant les règles de droit, les garanties constitutionnelles, l'impunité du crime organisé, le renforcement de la sécurité des citoyens et le combat contre la corruption, 1997.

Projet de code de procédure pénale, visant les droits de l'homme, les garanties à la personne humaine, l'introduction du système de poursuite orale et la reconnaissance de la justice communautaire autochtone, projet présenté et ultérieurement approuvé par le Congrès bolivien.

Projets de loi pour la création d'une cour constitutionnelle, d'un conseil judiciaire et du médiateur, présentés et ultérieurement approuvés par le Congrès bolivien.

2. Boggiano, Antonio (Argentine)

[Original : espagnol]

Note verbale

La Mission permanente de la République argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Bureau des affaires juridiques de l'Organisation et a le plaisir de présenter la candidature de M. Antonio Boggiano à l'élection au poste de juge à la Cour pénale internationale qui aura lieu pendant l'Assemblée des États Parties qui se tiendra à partir du 3 février 2003.

La candidature de M. Boggiano, actuellement juge à la Cour suprême, est présentée conformément aux dispositions du paragraphe 4 a) i) de l'article 36 du Statut de Rome car il siège à l'heure actuelle à la plus haute cour du pays, ayant été nommé à cette charge selon la procédure prévue par la Constitution argentine.

Le candidat remplit les conditions requises pour figurer sur les deux listes. M. Boggiano est un spécialiste émérite du droit international privé et public. Il jouit également d'une vaste expérience en matière de droit pénal international et a eu une longue carrière universitaire; il a enseigné le droit international privé, discipline qui, en Argentine, englobe les questions de droit pénal international.

La candidature de M. Boggiano est présentée au titre de la liste B.

...

Déclaration relative aux qualifications du candidat

Date de naissance : 21 octobre 1946.

Langues

Anglais, français, espagnol et italien; lit l'allemand.

Titres universitaires

Avocat. Titre décerné par la faculté des sciences juridiques de l'Université d'El Salvador le 29 octobre 1971. Études terminées le 1er juin 1971.

Docteur en sciences juridiques. Titre décerné par l'Université catholique argentine « Santa María de Buenos Aires » le 29 août 1980. Thèse soutenue le 5 décembre 1979 sur le concept du droit international privé et son application dans certaines institutions civiles et commerciales. Le jury de thèse était composé des professeurs Werner Goldschmidt, Jorge Joaquín Llambías et Jaime Luis Anaya. Thèse dirigée par Germán J. Bidart Campos. Mention : *Suma cum laude*.

La thèse a été publiée sous le titre « Del Viejo al Nuevo Derecho Internacional Privado. Mediante la cooperación de las organizaciones internacionales », Buenos Aires, éd. Depalma, 1981.

Oeuvres publiées

Droit international privé

La doble nacionalidad en Derecho Internacional Privado. Buenos Aires, Depalma, 1973.

Derecho Internacional Privado, 1re éd., Buenos Aires 1978; 2e éd., 2 ts Buenos Aires, 1983; suplemento y apéndice a la 2a edición., 3 ts, Buenos Aires, 1988; 3e éd.; Abeledo-Perrot, Buenos Aires, 1992; 4e éd., 3 ts, Buenos Aires, 2000; 4e tome sur <www.lexisnexis.com.ar>.

Del viejo al nuevo Derecho Internacional Privado. Mediante la cooperación de las organizaciones internacionales. Buenos Aires, 1981.

Sociedades y grupos multinacionales. Buenos Aires, 1985.

El Divorcio en la Corte. Buenos Aires, 1987.

Obligaciones en Moneda Extranjera. Buenos Aires, 1987; 2e éd. 1991.

Contratos Internacionales. Buenos Aires, Depalma, 1990; 2e éd., Buenos Aires, 1995.

International Standard Contracts. The Price of Fairness. Dordrecht, Boston, Londres, 1991.

Por qué una Teoría del Derecho. Introducción a un Derecho Constitucional. Buenos Aires, 1992.

La Conferencia de La Haya de Derecho Internacional Privado en Latinoamérica/The Hague Conference on Private International Law in Latin America. Buenos Aires, 1993.

Relaciones Judiciales Internacionales/International Judicial Relations. Buenos Aires, 1993.

Curso de Derecho Internacional Privado. Derecho de la Relaciones Privadas Internacionales; 1re éd., Buenos Aires, 1993; 2e éd., Buenos Aires, 2000; 3e éd., Buenos Aires, 2001.

Droit international public

Introducción al Derecho internacional. Relaciones exteriores de los Ordenamientos Jurídicos. Buenos Aires, 1995.

Teoría del Derecho Internacional. Las Relaciones entre los Ordenamientos Jurídicos. "Ius Inter Iura". Buenos Aires, 1996.

Derecho Internacional y Derecho de las Relaciones entre los Ordenamientos Jurídicos. Ius Inter Iura. Buenos Aires, 1997.

Derecho Internacional Público y Privado del Mercosur en la Jurisprudencia de la Corte Suprema de la Nación Argentina. Buenos Aires, 3 tomes, 1998.

Derecho Internacional AD 2000. La Ley, Buenos Aires, 2000.

Derecho Internacional. Derecho de las Relaciones entre los Ordenamientos Jurídicos y Derechos Humanos. La Ley, Buenos Aires, 2001.

Contributions à des oeuvres publiées

La doble nacionalidad en Derecho Internacional Privado, Buenos Aires, Depalma, 1973; commentaire Lisbonne, *Revue internationale de droit comparé*, 1974, No 4, p. 904; Jochen, *RabelsZ* 41, 1997, No 2, p. 429.

Derecho Internacional Privado, 1re éd., Buenos Aires, 1978; commentaire de Greño Velasco, L.L., 1979-A, p. 885; Lisbonne, *Revue internationale de droit comparé*, 1981, No 1, p. 198 et suiv.; Batiffol, *Revue critique de droit international privé*, 1980, p. 213 et suiv.; Jayme, *RabelsZ* 48 1984, p. 606 et suiv.; 2e éd., 2 ts, 1983; commentaires de Batiffol, *Revue critique de droit international privé*, 1985, No 2, p. 423; Giuliano, *Rivista di diritto internazionale privato e processuale*, 1985, année XXI, No 4, p. 927; Guastavino, L.L. 1986-D p. 1036; Mitre, *La Nación*, 23 octobre 1988; 3e éd., 3 ts, 1991, commentaire de Ancel, *Revue critique de droit international privé*, 1995, No 1; Pocar, *Rivista di diritto internazionale privato e processuale*, 1995; Jayme, *RabelsZ* 61 1997, p. 581; 4e éd., 3 ts, 2000.

Curso de Derecho Internacional Privado, éd. Abeledo-Perrot, Buenos Aires, 1993. Commentaire de Perugini. L.L., 1995-C, 1395-1396.

Sociedades y grupos multinacionales, Buenos Aires, 1985; commentaire de Malbrán, *La Prensa*, 3 août 1986.

Por qué una Teoría del Derecho. Introducción a un Derecho Constitucional, Buenos Aires, 1992; commentaire de J. Cueto Rua, J. A., 1993-III, p. 951.

International Standard Contracts. The Price of Fairness, Dordrecht, Boston, Londres, 1991, commentaire de G. B., *Annuaire français de droit international*, 1990, p. 1156.

Introducción al Derecho internacional, Relaciones exteriores de los Ordenamientos Jurídicos, Buenos Aires 1995; commentaire de J. Oyhanarte, La Visión Universalista de la Corte Suprema, *La Nación*, 25 juin 1995, et L.L., 1995-D, 1606 p.; R. Hofmann, *Zeitschrift für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht*, 1995, p. 1246; *Annuaire français de droit international*, 1995, p. 979.

Teoría del Derecho Internacional. Las Relaciones entre los Ordenamientos. « Ius Inter Iura », Buenos Aires; 1996; comentario C. M. Muñiz, Original Análisis, *La Nación*, 24 novembre 1996.

Derecho Internacional y Derecho de las Relaciones entre los Ordenamientos Jurídicos. Ius Inter Iura, Buenos Aires, 1997; commentaire de G. Badeni, Marco Jurídico del Mundo – Nuevos desafíos para la integración de los Estados, *La Nación*, 19 avril 1998; 2e éd., 2000.

Derecho Internacional AD 2000, La Ley, Buenos Aires, 2000; commentaire de Malbrán, Legalidad sin fronteras, *La Nación*, 9 août 2000.

El Divorcio en la Corte. Constitucionalidad del matrimonio indisoluble, éd. Depalma, Buenos Aires, 1987. Commentaire de Bosca, L.L., 1987-C, 1007.

Nuevo régimen de matrimonio civil, éd. Abeledo-Perrot, Buenos Aires, 1989. Commentaire de Omar U. Barbero, L.L., 1990-D, p. 1320.

Obligaciones en moneda extranjera. Estudios de derecho privado comparado y derecho internacional privado, éd. Depalma, Buenos Aires, 1987; commentaire de Vidal Taquini, L.L., 1989-E, 1329; Etchebarne Bullrich, L.L., 1991-E, 1579.

Artículos publiés

Problemas de Derecho Internacional Privado, *Jurisprudencia Argentina*, 8-1970, p. 101 à 109.

Jurisdicción internacional y competencia interna, *Jurisprudencia Argentina*, 11-1971, p. 195 à 201.

Efectos en la República de las convenciones matrimoniales celebradas en el extranjero, *Doctrina Jurídica*, La Plata, 17 septembre 1971.

Derecho extraterritorial de quiebras, *Jurisprudencia Argentina*, 12-1971, p. 217 à 223.

Calificación de la herencia en el Derecho Internacional Privado. Más allá de la antinomia unidad-pluralidad sucesoria, *Jurisprudencia Argentina*, 12-1971, p. 592 à 601.

Invalidez e ineficacia de matrimonios extranjeros. Ámbito espacial del Derecho Internacional Privado matrimonial argentino, *Jurisprudencia Argentina*, 14-1972, p. 219 à 231.

Oferta y aceptación en los contratos internacionales, *Jurisprudencia Argentina*, 14-1972, p. 420 à 429.

El acto administrativo extranjero, *Jurisprudencia Argentina – Doctrina*, 1973, p. 485 à 493.

Las obligaciones en moneda extranjera ante el Derecho Internacional Privado, *Jurisprudencia Argentina – Doctrina*, 1973, p. 349 à 357.

Teoría de la Justicia, *Doctrina Jurídica*, La Plata, 1er juin 1973.

Conflictos de jurisdicción internacional ante la Corte Suprema de Justicia de la Nación, *El Derecho*, 62-619 à 628.

Invalidez de los matrimonios celebrados en el extranjero, *Jurisprudencia Argentina – Doctrina*, 1974, p. 202 à 217.

Nulidad incierta del matrimonio extranjero por impedimento de ligamen, *Jurisprudencia Argentina – Doctrina*, 1974, p. 759 à 766.

Nuevas perspectivas en el derecho sucesorio internacional, Más allá de la unidad o pluralidad sucesoria a través del reenvío, *Jurisprudencia Argentina* t. 27-1975, p. 466 à 476.

Nuevo panorama del Derecho Internacional Privado Argentino, *El Derecho*, p. 66-767 à 789.

Jurisdicción argentina y Derecho aplicable en controversias multinacionales, *Jurisprudencia Argentina*, 1976-II, p. 641 à 654.

El Derecho Internacional Privado de las Sociedades Comerciales, *El Derecho*, p. 68-847 à 861 et 74-737 à 749.

Contratos Internacionales. VI *Jornadas de Derecho Civil*, Santa Fe, 1977. Président de la Commission des contrats internationaux.

Aspectos internacionales de las Reformas al Código Procesal Civil y Comercial de la Nación (primera parte), *El Derecho*, p. 90-879 à 887.

Historia y Sistema del Derecho Internacional Privado, *El Derecho*, p. 90-889 à 903.

La Convención de las Naciones Unidas sobre los Contratos de Compraventa Internacional de Mercaderías en el ámbito del Derecho Internacional Privado Argentino, *Revista de Derecho Comercial y de las Obligaciones*, 13 juin 1980, No 75, p. 355 à 391.

El Derecho Internacional Privado actual a la luz del iusnaturalismo clásico, *Prudentia Juris*, *Revista de la Facultad de Derecho y Ciencias Políticas de la Pontificia Universidad Católica Argentina Santa María de los Buenos Aires*, août 1980, p. 101 à 140.

Hacia un derecho del comercio internacional, *La Prensa*, 17 mars 1982.

International Contracts in Argentina, *Rabels Zeitschrift für ausländisches internationales Privatrecht*, 47 Jahrgang 1983, Heft 3, p. 431 à 477.

Jurisdicción Internacional sobre sociedades constituidas en el extranjero, *El Derecho*, t. 111, p. 969 à 980.

Contratos Internacionales de Colaboración Empresaria, *El Derecho*, t. 113, p. 765 à 768.

Lugar de pago de las obligaciones internacionales en moneda extranjera, *Revista de Derecho Comercial y de las Obligaciones*, 1985, Nos 103 et 104, p. 29 à 62.

Nuevas perspectivas en la solución pacífica de las controversias internacionales, *La Ley*, t. 1986-C-969 à 972.

¿Australes o dólares? Condena a pagar dólares sin derecho de sustitución, *La Ley*, journal du 31 octobre 1986. T. 1986-E-952 à 955.

Crise et dépassement des préférences locales dans la faillite transnationale en Argentine, *Revue critique de droit international privé*, 1987, No 3.

Perspectives of a Flexible Uniform Law in Latin American Countries, *Unidroit Congress on Uniform Law in Practice*, Oceana, New York/Rome 1988, p. 28 et suiv.

Contrato Internacional de Trabajo, *La Ley*, 1987-C, p. 773.

Criterios para desestimar la separación jurídica de las sociedades anónimas controladas por el Estado, *La Ley*, 1987-B, p. 795.

El Fondo Monetario Internacional en la jurisprudencia de la Corte Suprema de Justicia de la Nación, *La Ley*, 12 juillet 1998.

Ultima ratio legis, Crítica al fallo de la Corte en el caso Sejean, *El Derecho*, t. 121, p. 909.

Control de Constitucionalidad y control de política legislativa, *El Derecho*, t. 122, p. 289.

La reforma del matrimonio civil ante el fallo de la Corte Suprema y la Convención Interamericana de los Derechos Humanos, *El Derecho*, t. 122, p. 991.

Jurisdicción internacional en la acción de ineficacia concursal, *El Derecho*, t. 122, p. 449.

La autonomía y eficacia de la cláusula arbitral para el derecho internacional de las privatizaciones, *La Ley*, 1989-E, p. 302.

- Compraventa internacional de acciones, *La Ley*, 1989-E, p. 191.
- Excesiva onerosidad sobreviniente en la compraventa internacional de acciones, *El Derecho*, t. 133.
- Derecho transitorio sobre renovación de marcas e inversiones extranjeras, *El Derecho*, t. 131, p. 945.
- El Poder Normativo del Caso. Del precedente a la norma. Comentario al fallo de la Corte en el caso « Automotores Saavedra v. Fiat », *La Ley*, 1989-B, p. 1.
- En las Fronteras del Poder Judicial, *La Ley*, 25 juin 1989.
- El arbitraje y la amigable composición, *El Derecho*, t. 135, p. 893.
- The Continuance of the Legal System in Private International Law, *Liber Amicorum Prof. Alfred von Overbeck*, Fribourg (Allemagne), 1990.
- Derecho Internacional Público, derecho natural y derecho internacional privado. ¿Escisión entre iusnaturalismo y positivismo jurídico? *La Ley*, 1990-B, p. 1082.
- Contratos petroleros internacionales. Introducción a un nuevo derecho internacional del desarrollo. *La Ley*, 1991-B, p. 730.
- Comparaciones entre la Comunidad Europea y el Mercosur, Coimbra (Portugal), 1994.
- Los métodos de determinación del derecho aplicable según el reglamento de arbitraje de la Cámara de Comercio Internacional. A propósito de la sentencia de la Corte de Apelaciones de París del 13 de julio de 1989 in re « Cía. Valenciana de Cementos Portland, S.A. vs Primary Coal Ins. », *El Derecho*, t. 141, p. 977.
- Curso de Derecho Internacional Privado. Derecho de las relaciones privadas internacionales. *La Ley*, 1995-C, p. 1395.
- Introducción al Derecho Internacional. Relaciones exteriores de los ordenamientos jurídicos. *La Ley*, 1995-D, p. 1606.
- Para una teoría de la revisión judicial. *La Ley*, 1995-E, p. 899.
- Presentación al Derecho Internacional A.D. 2000 en la Jurisprudencia de la Corte Suprema de Justicia de la Nación Argentina. Derecho de las relaciones entre los ordenamientos jurídicos. *La Ley*, 2000-B, p. 1078.
- Enseignement universitaire en Argentine**
- Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Buenos Aires*
- Assistant reçu avec mention très bien à la chaire de droit international privé, 16 septembre 1971.
- Suite à la création de la troisième chaire de droit international privé, professeur titulaire intérimaire, 19 février 1975.
- Chef honoraire de la recherche à l'Institut de droit comparé, 14 octobre 1975.
- Chef de la recherche au Centre de documentation et d'information sur le droit comparé, 9 mars 1976

Professeur adjoint intérimaire honoraire de droit international privé, 26 mai 1976.

Professeur adjoint intérimaire, 28 mars 1977.

Professeur adjoint intérimaire, 7 mars 1978.

Professeur adjoint intérimaire, 6 avril 1979.

Professeur adjoint intérimaire, 17 mars 1980.

Professeur adjoint intérimaire, 30 mars 1981.

Professeur adjoint intérimaire, 15 décembre 1981.

Professeur adjoint intérimaire, 1982.

Professeur titulaire nommé sur concours par décision rectorale en date du 15 décembre 1982, annulée par la décision rectorale No 858/85, contre laquelle a été prise une mesure de non-confirmation par la Chambre nationale d'appel du Tribunal administratif en date du 15 mai 1987, publiée dans *El Derecho*, tome 127, p. 202 avec une note de Juan Ramón de Estrada. En conséquence, détient le titre de professeur titulaire ordinaire en vertu de la décision rectorale du 15 décembre 1982.

Professeur titulaire par décision du Conseil supérieur de la faculté de droit et des sciences sociales, en date du 26 août 1998.

Université catholique argentine « Santa Maria de los Buenos Aires », faculté de droit et des sciences politiques

Professeur assistant de droit international privé, 1971-1972.

Professeur adjoint de droit international privé, 1973-1983.

Nommé à l'unanimité par le Conseil supérieur professeur ordinaire de l'Université, sur proposition de la faculté de droit et des sciences politiques, 9 septembre 1977.

Directeur de la Section de droit privé de l'Institut de recherche et d'enseignement, avec grade de professeur titulaire ordinaire correspondant au doctorat en sciences juridiques, 1er avril 1984.

Professeur titulaire ordinaire de droit international privé, du 1er avril 1984 à ce jour.

Professeur titulaire ordinaire de droit commercial II, du 1er avril 1985 à ce jour.

Professeur chargé de cours de droit du commerce international et du régime douanier pour le doctorat en droit des entreprises.

En disponibilité.

Université d'El Salvador, faculté des sciences juridiques

Professeur auxiliaire de droit international privé, 1971-1973.

Professeur adjoint de droit international privé, 1973-1975.

Professeur titulaire de droit international privé, 1975 à ce jour.

Professeur titulaire ordinaire de méthodologie des enquêtes pour le doctorat en jurisprudence.

En disponibilité.

Université nationale du littoral, faculté des sciences juridiques et sociales

Professeur titulaire de la chaire de droit international privé, du 1er septembre 1976 au 1er février 1982.

Professeur recruté sous contrat pour donner un cours d'appoint de droit international privé pendant les mois de mars, avril, mai et juin 1982.

Nominations et fonctions exercées dans l'appareil judiciaire du pays

Sous-Secrétaire judiciaire de la Cour suprême, 1973-1974.

Secrétaire judiciaire de la Cour suprême, 1974-1975.

Juge national de première instance au Tribunal du commerce, 1975.

Confirmé juge de première instance par décret du 31 juillet 1976, a servi jusqu'au 8 février 1981.

Juge à la Chambre nationale d'appel du Tribunal du commerce, nommé par décret en date du 5 décembre 1980. A prêté serment le 8 février 1981.

Confirmation par décret en date du 13 mars 1984, conformément aux attributions constitutionnelles du Sénat de l'Argentine.

Juge à la Cour suprême, 11 juin 1991.

Président de la Cour suprême, 23 avril 1993.

Juge à la Cour suprême.

Académie de droit international de La Haye

Professeur invité à l'Académie de droit international de La Haye pour donner un cours sur les contrats internationaux types en juin 1981; cours édité et publié sous le titre « International Standard Contracts. A Comparative Study », dans *Recueil des cours de l'Académie de droit international*, 1981-I, p. 9 à 113.

Professeur invité à l'Académie pour donner un cours intitulé « L'influence de la Conférence de La Haye de droit international privé sur le droit international privé latino-américain » en 1992. Publié dans *Recueil des cours de l'Académie de droit international*, 1992-II, vol. 233.

Institut Max-Planck (Hambourg)

Professeur invité par l'Institut Max Planck pour le droit public comparé et le droit international privé, pour faire des recherches sur les contrats de commerce international, septembre-octobre 1980.

Conférence donnée à l'Institut Max Planck avec débat animé par le Directeur de l'Institut, professeur Ulrich Drobnig, sur le thème « Autonomie des parties dans les contrats internationaux », le 2 octobre 1980, avec la participation de chercheurs de l'Institut. Fellow, 1985, 1987, 1992.

Institut suisse de droit comparé (Dorigny, Lausanne)

Professeur invité, a donné, sous la présidence du professeur Alfred von Overbeck, une conférence sur la Convention des Nations Unies relative aux contrats d'achat internationaux, 1985-1987.

Institut britannique de droit international et de droit comparé (Londres)

Membre.

Professeur invité à un débat sous la présidence de Lord Hoffman, 8 septembre 1994.

Participation aux conférences diplomatiques internationales de droit international privé

Membre du Groupe de travail chargé d'examiner les conventions adoptées par la première Conférence interaméricaine de droit international privé et les projets de convention de la deuxième Conférence interaméricaine de droit international privé de l'Organisation des États américains.

Actes des réunions du Groupe et collaboration aux projets présentés par la délégation argentine.

Membre de la délégation argentine à la deuxième Conférence interaméricaine de droit international privé de l'Organisation des États américains, Montevideo, 23 avril au 8 mai 1979

Actes de la Conférence de Montevideo, intervention du candidat en sa qualité de représentant de l'Argentine. Voir la publication *Organización de los Estados Americanos. Acta y Documentos de la Segunda Conferencia Especializada Interamericana sobre Derecho Internacional Privado*, vols. I à III, Washington, 1980, en particulier vol. II, p. 13, 37 et 38, vol. III, p. 23, 119, 193, 194, 200, 201, 207, 209, 264, 268, 276 à 278, 280, 290, etc.

Collaboration aux projets présentés par la délégation argentine :

Projet d'amendement concernant l'application de mesures conservatoires décrétées dans les procédures judiciaires en matière civile et commerciale. *Actes*, vol. II, p. 311.

Projet d'articles sur la preuve dans le droit étranger et information sur les normes juridiques en vigueur dans les pays américains, *ibid.*, p. 311.

Projet de convention sur les conflits de loi en matière de société, *ibid.*, vol. III, p. 335.

Projet d'amendement sur le domicile dans le droit international privé, *ibid.*, p. 383;

Projet d'amendement sur les normes générales du droit international privé, *ibid.*, p. 414.

Projet d'amendement sur la personnalité et la capacité en droit international privé, *ibid.*, p. 443.

Membre de la délégation argentine à la troisième Conférence spécialisée interaméricaine sur le droit international privé, 15-24 mai 1984.

Chef de la délégation argentine à la quatrième Conférence interaméricaine de droit international privé, Montevideo, 8-16 juillet 1989 :

Étude de l'auteur sur les contrats internationaux, qui a servi de base aux résolutions sur le sujet adoptées à la Conférence : voir *Contratos Internacionales, Buenos Aires, 1990*, sous la rubrique Libros publicados;

Habilité à signer l'Acte final de la Conférence.

Participation à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et aux conférences diplomatiques (New York, Vienne)

Représentant de la République argentine à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, nommé le 19 avril 1979.

Représentant de la République argentine à la douzième session de la Commission, Vienne 1979 :

Exposé sur des thèmes relatifs aux contrats commerciaux internationaux, aux achats internationaux, à l'arbitrage commercial international, au nouvel ordre économique international, au droit des transports, à la formation et à l'assistance en matière de droit commercial international, à la ratification de la Convention des Nations Unies sur le transport des marchandises par mer de 1978 et autres oeuvres;

Rapport sur la douzième session;

Membre du Groupe de travail chargé d'analyser le projet de convention sur les contrats d'achats internationaux de marchandises adopté par la Commission;

Avis consultatifs émis devant le Groupe de travail.

Représentant de la République argentine à la dix-huitième session de la Commission.

Rapport général sur la dix-huitième session présenté au pouvoir exécutif national.

Conférence des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, Vienne 1980.

Membre de la délégation argentine à la Conférence, tenue à Vienne du 10 mars au 11 avril 1980, en qualité de représentant permanent de l'Argentine auprès de la CNUDCI.

Interventions résumées dans les actes : A/CONF.97/C.1/SR.4, par. 22, 42, 66; A/CONF.97/C.1/SR.6, par. 77; A/CONF.97/L.3; A/CONF.97/C.1/SR.5, par. 12 et 28, entre autres.

Nommé membre de la première Commission de la Conférence rassemblant tout les groupes de travail constitués. A ainsi participé au Groupe de travail sur les articles 23, 33, 51, 62 et 63, 69 et 77.

Représentant à la Conférence de La Haye de droit international privé

Représentant de la République argentine à la réunion de la Commission spéciale sur les travaux futurs de la Conférence de La Haye sur le droit international privé, tenue à La Haye du 4 au 8 février 1980.

Représentant suppléant de l'Argentine à la Conférence de La Haye de droit international privé, nommé le 29 octobre 1980. A émis des avis consultatifs sur les Conventions de La Haye ci-après :

Convention de procédure civile de 1954.

Convention sur la loi applicable aux ventes à caractère international d'objets mobiliers corporels de 1955.

Convention concernant la reconnaissance de la personnalité juridique des sociétés, associations et fondations étrangères de 1956.

Convention sur la loi applicable au transfert de la propriété en cas de vente à caractère international d'objets mobiliers corporels de 1958.

Convention sur la compétence du for contractuel en cas de vente à caractère international d'objets mobiliers corporels de 1958.

Convention sur la loi applicable à la responsabilité du fait des produits de 1973.

Convention sur la loi applicable aux contrats d'intermédiaires et à la représentation de 1978.

Nommé le 8 novembre 1982 représentant suppléant de l'Argentine à la Conférence de La Haye, pour participer à la réunion de la Conférence extraordinaire de révision de la Convention de 1955 sur la loi applicable au transfert de la propriété en cas de vente à caractère international d'objets mobiliers corporels, La Haye, 6-15 décembre 1982.

Nommé le 21 mars 1983 pour participer à la quatrième session du Groupe de travail sur le nouvel ordre économique international et à la seizième session de la CNUDCI, Vienne, du 16 mai au 3 juin 1983, en qualité de représentant de l'Argentine à la Commission.

Représentant suppléant de l'Argentine à la Conférence de La Haye, à la réunion de la Commission spéciale chargée de préparer la Conférence extraordinaire de révision de la Commission de 1955 sur la loi applicable au transfert de propriété en cas de vente à caractère international d'objets mobiliers corporels, La Haye, 7 et 8 novembre 1983.

Représentant de l'Argentine à la quinzième session de la Conférence de La Haye du droit international privé sur la loi applicable aux trusts.

Rapport général sur la quinzième session présenté au pouvoir exécutif national.

Nommé le 12 septembre 1985 membre de la délégation argentine à la Conférence diplomatique sur la loi applicable aux contrats de vente internationale de marchandises, La Haye, 1985.

Vice-Président de la Conférence.

Rapport général sur la Conférence présenté au pouvoir exécutif national.

Participation à la réunion de la Commission spéciale du droit international privé sur les questions de succession, La Haye, 17-21 novembre 1986.

Proposition des responsables de la Conférence de La Haye tendant à ce que M. Boggiano occupe les postes de vice-président de la Commission spéciale du droit

international privé des successions et président du Comité de rédaction, acceptée par le Ministère argentin des affaires étrangères.

Élection par la Conférence de La Haye aux postes de vice-président de la Commission spéciale sur la loi applicable à la succession internationale et de président du Comité de rédaction de ladite Commission, par acclamation, le 17 novembre 1986.

Membre de la Commission spéciale sur les adoptions internationales.

Représentant à la session du centenaire de la Conférence de La Haye de droit international privé (1994).

Membre de la Commission spéciale de reconnaissance et d'exécution des sentences étrangères, 1992-2000.

Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)

Nommé le 12 mars 1986 Rapporteur spécial sur la question intitulée « L'expérience des pays latino-américains » pour présenter un exposé au Congrès international tenu du 1er au 4 septembre 1987 sur le thème « Le droit uniforme dans la pratique ». Voir article publié.

Collaborateur international de UNIDROIT depuis 1984.

Élu membre du Conseil d'administration à Rome le 2 décembre 1993 pour la période 1994-1999. Réélu pour la période 1999-2005.

Participant à la réunion du Conseil d'administration depuis mai 1994.

Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale

Nommé juge ad hoc par la Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale à sa session du 20 novembre 1984.

Sentence arbitrale prononcée le 17 décembre 1986, publiée dans *Yearbook of International Arbitration*, 1989.

Tribunal d'arbitrage général de la Bourse du commerce de Buenos Aires

Arbitre permanent, décembre 1987 à mai 1991.

Distinctions internationales et invitations d'universités et de gouvernements étrangers

Professeur invité à l'Institut Max-Planck für ausländisches und internationale Privatrecht, Hambourg, septembre et octobre 1980.

Professeur invité à l'Académie de droit international de La Haye, juillet 1981.

Professeur invité à l'Université de Genève. Conférence du 15 décembre 1982 et du 31 janvier 1985.

Professeur invité à Europa Institut de l'Université de Sarre (République fédérale d'Allemagne). Conférence prononcée le 1er février 1985.

Professeur invité à l'Institut suisse de droit comparé, Lausanne, 1985, 1986 et 1987.

Professeur invité à l'Université de Navarre (Espagne). Conférence prononcée le 4 novembre 1983, cours en 1994, 1996 et 1997.

Professeur invité comme chercheur par la Harvard Law School.

Membre de l'Institut du droit et des pratiques des affaires internationales de la Chambre de commerce internationale, Paris.

Professeur invité à l'Université autonome de Madrid et à l'Université Complutense de Madrid, 1985 et 1987, entre autres.

Conférence prononcée le 5 novembre 1985.

Membre associé de l'Institut hispano-russo-américain de droit international.

Collaborateur scientifique de l'Institut pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), Rome.

Rapporteur spécial pour l'Amérique latine du Congrès international de UNIDROIT tenu en 1987 sur le thème « Le droit uniforme dans la pratique ».

Professeur invité à la University of Illinois College of Law (États-Unis d'Amérique).

Professeur invité à l'Université de Fribourg (Suisse).

Lettre du Secrétaire général de la Conférence de La Haye et de droit international privé en date du 2 novembre 1988, demandant que M. Boggiano exerce les fonctions de président du Comité de rédaction à la seizième session en tant que représentant de l'Argentine (lettre jointe).

Lettre du Département d'État des États-Unis d'Amérique concernant la nomination de M. Antonio Boggiano comme juge de la Cour suprême de l'Argentine.

Correspondance personnelle avec le Département d'État des États-Unis d'Amérique sur les questions d'unification internationale du droit privé.

Invitation du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne à la Cour constitutionnelle de la République fédérale d'Allemagne et à d'autres institutions allemandes, janvier 1993.

Invitation de l'Agence d'information des États-Unis à visiter la Cour suprême des États-Unis, février 1993.

Invitation spéciale du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à analyser le système juridique britannique, octobre 1994.

Invitation spéciale de la République fédérale d'Allemagne, mars 1995.

Professeur recruté par l'Université de Naples (Italie), 1990.

Professeur, conférencier à l'Université de Uppsala (Suède), mai 1998.

Professeur recruté par l'Université de « La Sapienza » de Rome, 1999.

Professeur invité par les universités de Parme, Pavia, Florence et Bologne (Italie), 1999.

Professeur à l'Université LUIS (Libera Università Internazionale degli Studi Sociali) de Rome, janvier 2000.

Commission pour l'étude des réformes du Code civil

Membre de la Commission créée le 17 mai 1995.

Chef de la délégation argentine, en qualité de Président de la Cour suprême du pays, à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, juin 1993, Vienne

Déclaration spéciale sur les délits « iuris gentium »

Cour permanente d'arbitrage international de La Haye

Juge à la Cour d'arbitrage international, 12 janvier 1996.

Conseil argentin pour les relations internationales

Membre du Conseil par décision unanime depuis 1989.

Royal Institute of International Affairs

Membre étranger.

Contribution au développement de la jurisprudence de la Cour suprême de l'Argentine sur le droit international public et privé

Voir jurisprudence de la Cour suprême de l'Argentine dans l'ouvrage *Teoría del Derecho Internacional*, Buenos Aires, 1996, et dans l'appendice sur la jurisprudence de l'ouvrage *Derecho de las relaciones internacionales*, Buenos Aires 1997.

Influence de la jurisprudence de la Cour suprême sur la réforme de la Constitution nationale de 1994 dans ses normes relatives au droit international

Voir une analyse de cette influence par Julio Oyhanarte, dans son article intitulé « La Visión Universalista de la Corte Suprema, publiée dans *La Nación*, le 25 juin 1995, et dans *La Ley* 1995-D, page 1606, et dans Boggiano, *Teoría del Derecho Internacional*, p. 1221.

Concernant cette influence, voir également le commentaire du professeur Rainer Jofmann de Cologne, publié dans *Zeitschrift für Ausländisches und öffentliches Recht und Völkerrecht*, 1995, p. 1246. Voir traduction dans Boggiano, *Teoría del Derecho Internacional*, p. 1125.

Opinions majoritaires, opinions séparées et opinions dissidentes du juge Boggiano dans les jugements rendus par la Cour suprême en matière de droit pénal international, d'extradition et de droits de l'homme

Recueil de sentences de la Cour suprême de l'Argentine, voir bibliographie du juge Antonio Boggiano en fonction des jugements tels qu'ils figurent dans la collection officielle.

Selección de fallos en *Introducción al Derecho Internacional Privado* 1995.

Selección de fallos en *Teoría del Derecho Internacional. Las relaciones entre los ordenamientos jurídicos. Ius Inter Iura*, p. 602, 632, 637, 657, 734, 740, 755, 759, 787, 799, 821, 860, 868, 922, 939, 944 et 973.

Selección de fallos en *Derecho Internacional y Derecho de las relaciones entre los Ordenamientos Jurídicos. Ius Inter Iura*.

Colección completa de fallos en *Derecho Internacional Público y Privado y Derecho de Mercosur, en la Jurisprudencia de la Corte Suprema de Justicia de la Nación Argentina*. Voir index thématique de la jurisprudence, index des affaires, index des commentaires, index des auteurs cités, index des juges et magistrats, index des auteurs ayant commenté les sentences, et la relation de la publication officielle argentine « Fallos de la Corte Suprema de Justicia de la Nación » avec cette oeuvre.

Selección de fallos en Derecho Internacional A.D. 2000, p. 1298, 897, 1350, 981, 1199, 946, 1223, 1135, 857, 1394, 1169, 1088, 849, 1083, 1179, 1157, 886, 1216, 1375, 1131, 893 et 1232.

Recolección de fallos en *Derecho Internacional. Derecho de las relaciones entre los Ordenamientos Jurídicos y Derechos Humanos*, voir p. 273, 290, 304, 320, 330, 336, 341, 348, 361, 381, 361, 412, 419, 428, 430, 439, 464, 468, 472, 485, 491, 528, 539, 548, 575, 616, 635, 645, 654, 662, 667, 670, 675, 681, 696, 704, 712, 724, 737, et 765.

Décisions récentes inédites

Mainhard Edgard Walter s/recurso de casación. Arrêt du 27 septembre 2001.

Gomez Gomez Alfredo y Gonzales Sebastián s/extradición. Arrêt du 16 octobre 2001.

Friedburg de Peralta Regina Carlota s/denuncia hurto. Arrêt du 6 novembre 2001.

Felicetti, Roberto y otros. Arrêt du 7 décembre 2001.

Mera Collazos, Julio y Silvia Diaz, María s/extradición. Arrêt du 16 avril 2002.

Blasco, Juan Roberto. Arrêt du 15 août 2002.

Alonso Jorge Francisco. Arrêt du 19 septembre 2002.

Arla Pita Tamara y otros s/extradición. Arrêt du 31 octobre 2002.

On trouvera ci-joint un exemplaire de chaque oeuvre citée publiée dans *La Ley*.

L'oeuvre *Derecho Internacional Privado*, publiée en quatre tomes, peut être consultée sur <www.lexis-nexis.com.ar>, en particulier le tome 3, chap. XXXVI, p. 1 à 621.

3. Bossuyt, Marc (Belgique)

[Original : anglais et français]

Note verbale

La Représentation permanente du Royaume de Belgique auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et a l'honneur de se référer à la note du Secrétaire général des Nations Unies intitulée « Élection des juges de la Cour pénale internationale », datée du 13 septembre 2002.

Par la présente, la Représentation permanente voudrait porter à la connaissance du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques que le Gouvernement belge a décidé de présenter la candidature de Marc Bossuyt au poste de juge à la Cour pénale internationale.

Au vu des expériences professionnelles du professeur Bossuyt (professeur de droit international, expert des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et juge à la Cour d'arbitrage de Belgique), cette candidature est présentée au titre de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

La procédure de nomination prévue à l'article 36, paragraphe 4, alinéa a), sous-alinéa i) du Statut de Rome (nomination aux plus hautes fonctions judiciaires) diffère en Belgique selon qu'il s'agit de l'une ou de l'autre cour supérieure, à savoir la Cour d'arbitrage ou la Cour de cassation. Le projet de loi de mise en oeuvre en droit interne belge des dispositions pertinentes du Statut de la Cour pénale internationale n'étant pas encore adopté, une procédure ad hoc a dû être mise au point. La procédure suivie a assuré la publicité, la transparence et la qualité du processus de sélection (cf. appel aux candidats dans le *Moniteur belge* du 3 mai 2002).

...

D'ores et déjà, il y a lieu d'attirer l'attention sur la compétence du candidat belge dans des domaines tels que :

- L'analyse approfondie de dossiers complexes concernant des situations relatives aux droits de l'homme;
- La prévention de la discrimination, y compris la discrimination raciale;
- La protection des droits des minorités;
- Le droit international humanitaire.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

Conformément au paragraphe 7 de la résolution sur les modalités de l'élection des juges de la Cour pénale internationale et aux dispositions de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le Gouvernement belge a l'honneur de présenter ci-après un document détaillé à l'appui de la candidature susmentionnée.

A. Les qualités morales du professeur Bossuyt [(art. 36.3.a)] du Statut

Pour un certain nombre des activités professionnelles de Marc Bossuyt, des qualités telles qu'une haute moralité, l'impartialité et l'intégrité faisaient partie des exigences préalables.

- Il a été membre (1981-1985 et 1992-1999) de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (depuis 1999, Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme), un organe qui se compose de 26 experts indépendants qui siègent à titre individuel.
- En 2000, il a été élu au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, conformément aux exigences de l'article 8 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale qui demande que les membres du Comité soient « 18 experts connus pour leur haute moralité et leur impartialité ».
- En qualité de Président/Rapporteur du Groupe de travail chargé du projet de Déclaration de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, Afrique du Sud, 2001), Marc Bossuyt a contribué de manière remarquable à une conclusion de négociations délicates.
- Exerçant la fonction de Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides (1987-1997), il dirigeait l'autorité indépendante chargée de l'examen des demandes de reconnaissance de statut de réfugié en Belgique.

En 1997, il a été nommé juge à la Cour d'arbitrage (la Cour institutionnelle de Belgique) qui fonctionne indépendamment du pouvoir législatif, judiciaire et exécutif. À cet égard, il remplissait les conditions spécifiées dans le paragraphe 1, alinéa b) de la loi spéciale du 6 janvier 1989 au sujet de la Cour d'arbitrage.

B. L'expertise professionnelle du candidat belge [(art. 36.3.b)] du Statut

Comme le montre l'aperçu ci-après, Marc Bossuyt a une grande expertise :

- *Dans le domaine des droits de l'homme*, en sa capacité de professeur de droit international ou encore dans diverses fonctions dans le système des Nations Unies pour la promotion des droits de l'homme;
- *Dans le domaine du droit international humanitaire*, notamment en tant que Commissaire général belge aux réfugiés et aux apatrides (1987-1997);
- *Dans une profession juridique* qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour : en 1997, il a été nommé juge à la Cour d'arbitrage, soit la Cour constitutionnelle de Belgique.

I. Compétence dans le domaine des droits de l'homme

a) Études

Après avoir réussi son doctorat en droit à l'Université de Gand (Belgique) en 1968, Marc Bossuyt a choisi de se spécialiser dans les droits de l'homme, les titres académiques suivants en témoignent :

- Diplôme de droit international et de droit comparé des droits de l'homme, Institut international des droits de l'homme, Strasbourg (1972)
- Docteur ès sciences politiques de l'Université de Genève, Institut universitaire de Hautes Études internationales (1975); thèse de doctorat : « L'interdiction de la discrimination dans le droit international des droits de l'homme ».

b) Carrière académique

Depuis 1977, Marc Bossuyt est professeur à l'Université d'Anvers (Belgique) où il enseigne le droit international et le droit des organisations internationales, y compris la protection internationale des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Il est invité de façon régulière par des universités en Afrique, Amérique du Nord et en Europe. En outre, il a donné de nombreuses conférences, principalement sur les droits de l'homme.

Comme on peut le constater dans la bibliographie en annexe, le candidat belge a publié de nombreux livres, articles, rapports au sujet des divers aspects des droits de l'homme et des droits des réfugiés.

c) Le système des Nations Unies pour la promotion des droits de l'homme

Marc Bossuyt a joué un rôle très actif au sein de plusieurs organes des Nations Unies chargés de la promotion des droits de l'homme et ce à plusieurs titres :

1. Sous-Commission des Nations Unies de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (depuis 1999 : Sous-Commission des Nations Unies de la promotion et de la protection des droits de l'homme)

- Mandats : 1981-1983, 1984-1985, 1992-1995 et 1996-1999
- Rapporteur (1992-1997) et Vice-Président (1983 et 1999)
- Membre (1982-1984) et Président-Rapporteur (1985) du Groupe de travail sur les communications en matière de droits de l'homme
- Mission en Mauritanie (1984)
- Membre (1996-1997) du Groupe de travail sur les « Formes contemporaines d'esclavage »
- Rapporteur spécial pour des études sur :
 - Un deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort (1985-1988) adopté par l'Assemblée générale en 1989
 - La notion d'action positive (1999-2002)
- Les membres de la Sous-Commission sont élus par la Commission des droits de l'homme.

2. Commission des droits de l'homme des Nations Unies

- Représentant de la Belgique (1986-1988 et 1989-1991)

- Vice-Président en 1989 et Président en 1989, année où la Commission a adopté la Convention relative aux droits de l'enfant et le deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort
- Membre (1987) et Président-Rapporteur (1988) du Groupe de travail sur les situations en matière de droits de l'homme

3. *Comité pour l'élimination de la discrimination raciale*

- Membre (mandat 2000-2004) et Rapporteur (2001)
- Les membres du Comité sont élus par les États parties à la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale

Intérêt des expériences susmentionnées pour les activités de la Cour

En exerçant diverses fonctions dans le système des Nations Unies pour la promotion des droits de l'homme, le professeur Bossuyt s'est familiarisé avec l'analyse approfondie de dossiers complexes concernant des situations relatives aux droits de l'homme. Au sein des groupes de travail de la Commission et de la Sous-Commission, il a acquis une expérience précieuse dans l'examen de communications en matière de droits de l'homme pour déterminer dans quelle mesure celles-ci sont fiables dans leur dénonciation de l'existence d'une pratique systématique de violations flagrantes des droits de l'homme.

Au vu des crimes (génocide, crimes de guerre contre l'humanité) qui seront examinés par la Cour, il convient de mentionner la pertinence de sa connaissance approfondie de la nature et des mécanismes du racisme, de la discrimination et du non-respect des droits des minorités, phénomènes qui pourraient être liés à ces crimes.

II. Compétence dans le domaine du droit international humanitaire

En tant que Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides (1987-1997), l'autorité indépendante chargée de l'examen des demandes de reconnaissance du statut de réfugié en Belgique, Marc Bossuyt a pu se familiariser de manière approfondie avec les principes et la pratique du droit international humanitaire.

En cette capacité il a, entre autres, examiné des demandes d'asile de personnes dont on avait des raisons sérieuses de penser qu'elles avaient commis des crimes contre la paix, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

Un lien peut exister entre le sort des réfugiés et les crimes qui seront examinés par la Cour (génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité).

En tant que professeur de droit international, il a traité régulièrement de problèmes de droit international humanitaire dans le cadre des cours qu'il donne aux étudiants de cinquième année de droit.

III. Une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour

En 1997, le candidat belge a été nommé sur proposition du Sénat de Belgique, à la Cour d'arbitrage, la Cour constitutionnelle de Belgique. En conséquence, le juge Bossuyt connaît et maîtrise les procédures au plus haut niveau judiciaire.

En outre, les activités de cette cour constitutionnelle indépendante présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour pénale internationale, car la Cour d'arbitrage est chargée d'assurer le respect des droits fondamentaux et des libertés, inscrits dans la Constitution ainsi que les droits garantis par les traités internationaux :

- La Cour d'arbitrage, qui doit son nom à sa fonction initiale d'arbitre fédéral, s'est vue attribuer, par l'article 142 de la Constitution, le pouvoir exclusif de contrôler les normes ayant force de loi au regard des règles qui déterminent les compétences respectives de l'État, des communautés et des régions.
- En outre, la Cour d'arbitrage a aussi le pouvoir, depuis la révision de la Constitution de 1988, de se prononcer sur la violation, par une norme ayant force de loi, de trois droits et libertés fondamentaux garantis par la Constitution, à savoir : le principe d'égalité (art. 10), la non-discrimination (art. 11) et le droit à l'enseignement ainsi que la liberté de celui-ci (art. 24).
- Dans sa jurisprudence, la Cour d'arbitrage a étendu elle-même sa compétence, de manière indirecte, à d'autres droits et libertés fondamentaux. Selon cette jurisprudence, les articles 10 et 11 de la Constitution ont en effet une portée générale et interdisent toute discrimination, quelle qu'en soit son origine, de sorte que les règles constitutionnelles d'égalité et de non-discrimination sont applicables à l'égard de tous les droits et de toutes les libertés attribuées aux Belges, soit par la Constitution, soit par des dispositions de conventions internationales ayant effet direct.

C. Maîtrise des langues de travail de la Cour [(art. 36.3.c)] du Statut

La langue maternelle du juge Bossuyt est le néerlandais, une des trois langues officielles en Belgique. Sa connaissance excellente du français et de l'anglais écrit et parlé est mise en évidence par le curriculum vitae en annexe :

- Il a étudié en anglais au « Bologna Centre of the School of Advanced International Studies » à la « Johns Hopkins University » en Italie (1968-1969) et en français en en anglais à l'Institut universitaire de hautes études internationales de l'Université de Genève (1969-1973).
- Sa thèse de doctorat sur « L'interdiction de la discrimination dans le droit international des droits de l'homme » a été rédigée en français. L'autre publication principale de Marc Bossuyt, son *Guide to the « travaux préparatoires » of the International Covenant on Civil and Political Rights* a été publiée en anglais. Comme le montre sa bibliographie en annexe, le candidat belge a publié de manière régulière en français et en anglais.
- Dans le cadre de ses diverses activités dans le système des Nations Unies pour la promotion des droits de l'homme, sa maîtrise du français et de l'anglais s'est avérée un atout important.

D. Le choix entre la liste A ou la liste B [(art. 36.5)] du Statut

Au vu des éléments présentés au point B, il est évident que Marc Bossuyt, en tant que professeur de droit international, expert des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et juge à la Cour d'arbitrage de Belgique, devrait figurer sur la liste B qui contient les noms des candidats possédant les compétences visées dans l'article 36, paragraphe 3, alinéa b), sous-alinéa ii) du Statut.

E. Les informations visées aux sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut

Le Gouvernement belge a voulu tenir compte autant que possible des critères suivants :

1. La représentation des principaux systèmes juridiques du monde

À travers la candidature du professeur Bossuyt au poste de juge à la Cour pénale internationale, le Gouvernement belge espère pouvoir contribuer à une représentation équitable des principaux systèmes juridiques du monde, en particulier le système juridique de droit civil.

2. Une représentation géographique équitable

Comme il est de coutume à l'occasion des élections aux postes de juges aux cours et tribunaux internationaux, les pays du Benelux se sont entendus pour ne présenter qu'un seul candidat.

En outre, il est bon de rappeler que, au cours des 50 dernières années, aucun Belge ne s'est vu confier un mandat de juge à plein temps que ce soit à la Cour internationale de Justice, au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, au Tribunal pénal international pour le Rwanda ou au Tribunal pour le droit de la mer.

3. Une représentation équitable des hommes et des femmes

La procédure belge de nomination était ouverte indistinctement aux femmes et aux hommes. En proposant des candidats aux plus hauts postes dans le système judiciaire international, le Gouvernement belge souhaite respecter l'équilibre entre hommes et femmes.

Dans un passé récent, des candidates belges ont été présentées et élues au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme et au poste de juge ad litem au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

F. La spécialisation du candidat dans certaines matières [(art. 36.8.b)] du Statut

Le Gouvernement belge aimerait se référer aux informations présentées au point B de ce document au sujet de l'expertise du candidat belge dans des domaines tels que :

- L'analyse approfondie de dossiers complexes concernant des situations relatives aux droits de l'homme
- La prévention de la discrimination, y compris la discrimination raciale
- La protection des droits des minorités

- Le droit international humanitaire

En tant que Rapporteur spécial de la Sous-Commission des Nations Unies pour la promotion et la protection des droits de l'homme, il a présenté en 2002 son rapport final sur la notion d'action positive.

G. La nationalité du candidat [(art. 36.7)] du Statut

Marc Bossuyt est de nationalité belge.

* * *

Études universitaires

Docteur en droit de l'Université de Gand (1968).

« Certificate of International Relations », Bologna Centre of the School of Advanced International Studies of the Johns Hopkins University (1969).

Boursier de la Confédération helvétique (1969-1970).

Aspirant du Fonds national belge de recherche scientifique (1970-1973).

Diplôme de droit international et de droit comparé des droits de l'homme, Institut international des droits de l'homme, Strasbourg (1972).

Certificat d'études supérieures en sciences politiques (études internationales), Institut universitaire des hautes études internationales, Genève (1973).

Docteur ès sciences politiques de l'Université de Genève (Institut universitaire des hautes études internationale) (thèse sur « L'interdiction de la discrimination dans le droit international des droits de l'homme », Bruxelles, Bruylant, 1976, 262 pages).

Carrière professionnelle

Fonctions en Belgique

Professeur de droit international public et d'organisations internationales :

- À l'Université d'Anvers (Belgique, depuis 1977).
- À l'École des administrateurs militaires, Bruxelles (1984-1993).

Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides (1987-1997)

Le Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides est l'autorité administrative indépendante compétente pour reconnaître le statut de réfugié en Belgique.

Juge à la Cour d'arbitrage (depuis 1997)

La Cour d'arbitrage est la Cour constitutionnelle belge chargée de :

- Veiller à la répartition des compétences entre l'État fédéral et les communautés et les régions en Belgique
- Assurer le respect des droits fondamentaux et des libertés, inscrits dans la Constitution ou garantis par les traités internationaux.

Système des Nations Unies pour la promotion des droits de l'homme

Division des droits de l'homme de l'ONU (Genève) : spécialiste des droits de l'homme (1975-1977)

Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (depuis 1999 : Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme)

- Membre (1981-1985 et 1992-1999), Rapporteur (1992 et 1997) et Vice-Président (1983 et 1999)
- Membre (1982-1984) et Président/Rapporteur (1985) du Groupe de travail sur les communications en matière de droits de l'homme
- Membre (1996-1997) du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage
- Rapporteur spécial pour des études sur :
 - Un deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort (1985-1988), adopté par l'Assemblée générale en 1989
 - La notion et la pratique de l'action positive (1999-2002)

Commission des droits de l'homme

- Représentant de la Belgique (1986-1991), Vice-Président (1986) et Président (1989)
- Membre (1987) et Président/Rapporteur (1988) du Groupe de travail sur les situations en matière de droits de l'homme

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale : membre (2000-) et Rapporteur (2001)

Conférence mondiale sur le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, 2001)

- Président/Rapporteur du Groupe de travail sur le projet de Déclaration

Divers

Professeur-visiteur

- « Summer session of Santa Clara University Law School » (Californie), à Strasbourg (1979 et 1981-1983), à Santa Clara (1980) et à Genève (1984 et 1986-1987)
- Faculté de droit de l'Université du Burundi à Bujumbura (1980-1983 et 1985)
- Faculté de droit de l'Université nationale du Rwanda à Butare (1981 et 1984)

Coordonnateur d'un projet d'assistance à la faculté de droit de l'Université du Burundi (1980-1987; 2000-)

Conférences, surtout sur les droits de l'homme, à Erevan (Arménie), Vienne (Autriche), Strasbourg (France), Thessalonique (Grèce), Messine (Italie), Nimègue et La Haye (Pays-Bas), Lisbonne (Portugal), Genève et Lausanne (Suisse), Varsovie

(Pologne), Kiev (Ukraine), Le Cap (Afrique du Sud), Bujumbura (Burundi), Kigali et Butare (Rwanda), Nouakchott (Mauritanie), Banff, Calgary, Montréal et Winnipeg (Canada), Buffalo, Cambridge, Denver, Santa Clara, South Bend et Washington (États-Unis).

Missions de droits de l'homme :

- Suriname (1983), pour la Commission internationale des juristes
- Mauritanie (1984), pour la Sous-Commission des droits de l'homme des Nations Unies
- Slovaquie et Hongrie (1993), pour le Haut Commissaire de la CESC pour les minorités nationales

Visites officielles (1990) à Amman et à Islamabad et aux camps de réfugiés à Peshawar.

Participation, en tant que Commissaire général aux réfugiés, aux consultations informelles à Genève, Dardagny, Semmering, Evian, Niagara-on-the-Lake et Scheviningen.

Nombreuses conférences sur les réfugiés et les demandeurs d'asile, surtout en Belgique.

Membre du Conseil scientifique de la *Revue belge de droit constitutionnel* (2001-).

Membre du Comité scientifique consultatif sur les études comparatives de l'intégration régionale de l'Université des Nations Unies, Collège de l'Europe, Bruges (2001-).

Membre du Conseil scientifique de l'Institut international des relations internationales (Bruxelles) (1998-).

Vice-Président du Centre interuniversitaire flamand des droits de l'homme (1992-).

Membre du Comité de rédaction de la *Revue belge de droit international* (1990-).

Conseiller spécial du Commissaire de la Commission européenne pour les relations internationales (1985-1986).

Vice-Président de l'Association flamande pour les Nations Unies (1982-1988).

Président de l'« International Peace Information Service » (1981-).

Secrétaire général de la Société belge de droit international (1978-1990).

Membre (1973-) et Vice-Président (1990-2000) du Comité exécutif de l'Institut international des droits de l'homme à Strasbourg.

Auteur de plus de 100 articles scientifiques et du *Guide to the « travaux préparatoires » of the International Covenant on Civil and Political Rights*, Dordrecht, Nijhoff, 1987, 888 pages.

Publications

« Procedureaspecten in de landloperszaak voor het Europees Hof van de Rechten van de Mens » (Aspects procéduraux dans l'affaire des vagabonds devant la Cour européenne des droits de l'homme), *Rechtskundig Weekblad*, 1971/72, p. 1237 à 1246.

« Het discriminatieverbod van de Europese Conventie van de rechten van de mens in de rechtspraak van de Commissie na het Belgisch taalarrrest » (L'interdiction de la discrimination de la Convention européenne des droits de l'homme dans la jurisprudence de la Commission après l'arrêt linguistique belge), *Revue belge de droit international*, 1972, p. 1811 à 1834.

« De houding van de ontwikkelingslanden tegenover het *jus cogens* en het Internationaal Gerechtshof » (L'attitude des pays en voie de développement à l'égard du *jus cogens* et de la Cour internationale de Justice), *Internationale Spectator*, 1972, p. 1811 à 1834.

« Het Internationaal Privaatrecht op Europese Wegen: het Verdrag van Brussel over de gerechtelijke bevoegdheid en tenuitvoerlegging » (Le droit privé sur des voies européennes : la Convention de Bruxelles sur la compétence et l'exécution judiciaires), *Rechtskundig Weekblad*, 1972-1973, p. 1939 à 1952.

« La distinction juridique entre les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels », *Revue des droits de l'homme*, 1975, p. 783 à 820.

L'interdiction de la discrimination dans le droit international des droits de l'homme, avec préface du professeur G. Abisaab, Bruxelles, Bruylant, 1976, 262 pages.

« Notes relating to the International Covenants on Human Rights », *Human Rights Journal*, 1977, p. 297 à 309.

« De rechten van de mens in de Slotakte van Helsinki » (Les droits de l'homme dans l'Acte final d'Helsinki), *Studia diplomatica*, 1977, p. 549 à 566.

« Juridische kanttekeningen bij de slotakte van Helsinki (Observations juridiques sur l'Acte final d'Helsinki), *Rechtskundig Weekblad*, 1977/78, p. 1921 à 1938.

« Case concerning Sovereignty over certain Frontier », dans Marek K., *Digest of the Decisions of the International Court of Justice*, La Haye, Nijhoff, part 1, 1977, p. 606 à 621.

« The UN and Civil and Political Rights in Chile », *International and Comparative law Quarterly*, 1978, p. 462 à 471 (reproduit dans Lillich, R., et Newman, F., *International Human Rights: Problems of Law and Policy*, Boston, 1977, p. 303 à 311.

« De houding van de Negen op de 32^e Algemene Vergadering van de Verenigde Naties » (L'attitude des IX à la 32^e Assemblée générale des Nations Unies), *VVN-Contactblad*, sept. 1978, p. 14 à 26.

« De directe werking van het Internationaal Verdrag inzake burgerrechten en politieke rechten » (L'effet direct du Pacte international relatif aux droits civils et politiques), *Rechtskundig Weekblad*, 1978/79, p. 235 à 248.

« Le règlement intérieur du Comité des droits de l'homme », *Revue belge de droit international*, 1978-1979/1, p. 104 à 156.

« De Werking van de Europese Conventie van de rechten van de mens » (La Convention européenne des droits de l'homme en action) dans Bossuyt, Marc et Vandenberghe, Yvan, *De rechten van de mens in de internationale betrekkingen*, Wilrijk, 1979, p. 19 à 34.

« L'arrêt Marckx devant la Cour européenne des droits de l'homme », *Revue belge de droit international*, 1980, p. 53 à 81; « Publiekrechtelijke aspecten van het arrest Marckx », *Rechtskundig Weekblad*, 1979/80, p. 929 à 970.

« The direct applicability of international instruments on Human Rights », *Revue belge de droit international*, 1980/2, p. 317 à 343; publié également dans S.B.D., *L'effet direct en droit belge des traités internationaux en général et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme*, Bruxelles, Bruylant, 1981, p. 79 à 105.

« La coopération internationale au développement », *Revue juridique du Rwanda*, 1981/3, p. 307 à 314.

« The domestic Judge an the International Covenant on Civil and Political Rithts », *Topical Law* (North London), oct. 1981; publié également dans *Résumé des cours de la 12e session d'études de l'Institut international des droits de l'homme*, Strasbourg, juillet 1981.

« Belgisch pro deo stelsel strijdig met de Europese Conventie van de rechten van de mens? » (Système belge de *pro deo* contraire à la Convention européenne des droits de l'homme?), *Rechtskundig Weekblad*, 1981/82, p. 445 à 447.

Compte rendu de « Le droit des traités dans l'ordre juridique et dans la pratique diplomatique belge par Jean Masquelin », *Revue de droit pénal et de criminologie*, 1982, p. 872 et 873.

« De zaak van der Mussele betreffende het Belgisch pro deo stelsel verwezen naar het Hof van Straatsburg » (L'affaire Van der Mussele concernant le système belge de *pro deo* déféré à la Cour de Strasbourg), *Rechtskundig Weekblad*, 1982/83, p. 1149 à 1151.

« Human Rights in Suriname », *I.C.J.-Review*, juillet 1983, p. 52 à 62.

« België partij bij de VN-pacten inzake mensenrechten –21 juli 1983 » (La Belgique partie aux Pactes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme), *Rechtskundig Weekblad*, 1983/84, p. 781 à 790.

« Droits linguistiques : une perspective européenne », *Manitoba Law Journal*, 1983, p. 663 à 667.

« *Cours de droit international public et de droit des organisations internationales*, Université nationale du Rwanda (Butare) et Université du Burundi (Bujumbura), 1984, 179 pages.

« Krachtlijnen voor een efficiëntere ontwikkelingssamenwerking » (Lignes directrices pour une coopération de développement plus efficace), *Het Volksbelang*, juillet/août 1984, p. 3.

Volkenrechtelijke aspecten van kernwapenvrije zones (Aspects de droit international public des zones dénucléarisées), Bruxelles, Centre d'études de la Défense, 1984, 332 pages; *Kernwapenvrije Zones* (Zones dénucléarisées), Anvers, Omega, 1984, 363 pages.

« Rapport d'une mission des Nations Unies en Mauritanie » (document de l'ONU, E/CN.4/Sub.2/1984/23), 18 pages et 7 annexes.

« Judges and Judgements: 25 years of juridical activity of the Court of Strasbourg » (avec Y. Vanden Bosch), *Revue belge de droit international*, 1984-1985, p. 695 à 712.

« La pratique en droit international public », dans Travaux de l'Association Henri Capitant, *Le rôle de la pratique dans la formation du droit*, Paris, Economica, 1985, p. 553 à 558.

« De Verenigde Naties anno 1985 » (Les Nations Unies anno 1985), Anvers, IPIS-brochure 1, 1985, 66 pages.

« De bijzondere procedures van de VN-Commissie voor de Mensenrechten » (Les procédures spéciales de la Commission des Nations Unies des droits de l'homme), *Liber amicorum Elie van Bogaert*, Anvers, Kluwer, p. 19 à 47.

« Internationaal recht als recht » (Le droit international public en tant que droit), *Nieuwe Tijdingen*, December 1985, 9-11.

« The Development of Special Procedures of the UN Commission on Human Rights », *Human Rights Laws Journal*, 1985, 179-210; publié également dans *Collection des cours, 16e session d'études*, Institut international des droits de l'homme, Strasbourg, 1er-26 juillet, 1985, 33 pages; extraits reproduits dans Newman, F. et Weissbrodt, D., *International Human Rights: Law, Policy and Process*, Cincinnati, Anderson, 1990, p. 123 à 129.

« Human Rights and Non-Intervention in Domestic Matters », *ICJ The Review*, décembre 1985, p. 44 à 52.

« Les affaires belges devant les organes de la Convention européenne des droits de l'homme », *Revue belge des droits de l'homme*, 1986/1, p. 208 à 220.

« VLIR-bijstand aan de rechtsfaculteit van de "Université du Burundi" » (L'assistance du Conseil interuniversitaire flamand à la faculté de droit de l'Université du Burundi), *Nieuwe Tijdingen*, 1986, p. 45 à 47.

« Coexistence in some plural European societies: Belgium, Part I », *The Minority Rights Group Report*, No 72, 1986, p. 11 et 12.

« The UN Human Rights Commission », dans Wellens K. (Ed.), *Peace and Security: Justice and Development*, La Haye, Institut Asser, p. 77 à 80.

« The Principle of Equality in Article 26 of the International Covenant on Civil and Political Rights », Mestral A. (Ed.), *The Limitation of Human Rights in Comparative Constitutional Law*, Québec, Y. Blais, 1986, p. 269 à 288.

Guide to the « travaux préparatoires » of the International Covenant on Civil and Political Rights, Dordrecht, Nijhoff, 1987, 851 pages.

« Analyse de la proposition d'élaborer un 2e protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à l'abolition de la peine capitale », document de l'ONU E/CN/Sub.2/1987/20, 73 pages.

Rapport de suivi final sur la mission en Mauritanie. Document de l'ONU E/CN/Sub.2/1987/27, 18 pages.

« Les droits de l'homme en tant qu'élément de politique étrangère », *Bulletin des droits de l'homme*, Genève, Nations Unies, 1989, p. 29 à 35.

« Human rights as an element of foreign policy », *Bulletin of Human Rights*, Genève, ONU, 1989, p. 27 à 33.

« International Protocols aiming at the Abolition of the Death Penalty », *Revue internationale de droit pénal*, 1987, p. 371 à 385.

« The Death Penalty in the “travaux préparatoires” of the International Covenant on civil and political Rights », *Essays on the Concept of a « Right to Live »*, Bruxelles, Bruylant, 1988, p. 251 à 265.

« For an Integrated Refugee Policy Better Adapted to Present Circumstances », dans *Refugees in the World: The European Community's Response*, Utrecht, SIM (Special No 10), 1989, p. 37 à 44. « Pour une politique intégrée en matière de réfugiés mieux adaptée aux circonstances actuelles », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 1990, p. 257 à 265; « Voor een aangepast vluchtelingenbeleid », *Forum Informatief*, Université d'Anvers, 1990, p. 17 à 21.

« Ontwikkelingssamenwerking en mensenrechten » (Coopération au développement et droits de l'homme), *Bulletin des séances*, Académie royale des sciences d'outre-mer, Bruxelles, 1990, p. 45 à 52; « Het Spanningsveld tussen ontwikkelingsamenwerking en mensenrechten », *PRAGMagazine*, 1990, Gavere, Pragma, p. 9 et 10.

« Enkele krachtlijnen voor een aangepast defensiebeleid » (Quelques lignes directrices pour une politique de défense adaptée), *Het Keerpunt*, Anvers, PKI, 1990, p. 9 à 11.

« Two new regional conventions with respect to the prohibition of torture », dans Matscher, F. (éd.), *The prohibition of torture and freedom of religion and of conscience: comparative aspects*, Strasbourg, Engel Verlag, 1990, p. 81 à 92.

« La mise en oeuvre de la nouvelle loi belge sur les réfugiés », dans *La reconnaissance de la qualité de réfugié et l'octroi de l'asile*, Bruxelles, Bruylant (Collection de droit international, No 25), 1990, p. 171 à 187; *Revue belge de droit international*, 1989, p. 171 à 187.

« La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant », *Revue universelle des droits de l'homme*, 1990, p. 141 à 144; « Van de VN-Verklaring naar de VN-Conventie over de rechten van het kind », dans *XXXe anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'enfant*, Bruxelles, AMADE, 1989, p. 63 à 67; « De VN-Conventie over de rechten van het kind », dans Catrysse, L. et Verhellen, E., *Internationaal Regionaal en Nationaal Beleiden en de UNO-Conventie voor de rechten van het kind* (Studie- en Documentatiecentrum voor rechten van kinderen, Cahier8), Gand, RUG, 1990, p. 59 à 68.

« Belgium » (avec Leonard, D.), dans *Minorities and Autonomy in Western Europe* (A Minority Rights Report), Londres, MRG, 1991, p. 19 à 23.

« Conventies en wetten: oorzaak of oplossing voor vluchtelingen- en asielzoekersproblemen » (Conventions et lois : cause ou solution des problèmes de réfugiés et de demandeurs d'asile), dans *Georganiseerd geweld: rouw zonder einde*, Gand, VVGG, 1992, p. 145 à 149.

« Het gelijkheidsbeginsel in de internationale pacten inzake mensenrechten » (Le principe d'égalité dans les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme),

dans Alen, A. et Lemmens, P., *Gelijkheid en Non-Discriminatie/égalité et non-discrimination*, 1991, Anvers, Kluwer, p. 33 à 46.

« Asiel in Migratieperspectief » (Asile en perspective d'immigration), dans Ramakers, J. (éd.), *Asiel en Migratie* (Steunpunten Migranten-Cahiers nr. 3), Louvain, HIVA, 1992, p. 22 à 29.

« Artsen en legers zonder grenzen: over het "recht op humanitaire interventie" » (Médecins et armées sans frontières : sur le droit à l'intervention humanitaire) (avec de Jonghe, E. et Moreels, R.), *Kultuurleven*, mars 1992, p. 6 à 17.

« International Human Rights Systems: Strengths and Weaknesses », dans Mahoney, K. et Mahoney, P., *Human Rights in the 21st Century: A Global Challenge*, Dordrecht, M. Nijhoff, 1992, p. 47 à 55.

« Les demandeurs d'asile : protéger les réfugiés tout en réduisant le nombre des étrangers illégaux », *Libéralisme*, 1993, p. 33 à 45 (publié également en néerlandais).

« Enkele beschouwingen bij de nieuwe asielwet van 6 mei 1993 » (Quelques considérations au sujet de la nouvelle loi d'asile du 6 mai 1993), dans Foblets, M. et Parmentier, S. (éd.), *De Nieuwe Vluchtelingenwet : Commentaar op de wet van 6 mei 1993*, Gand, Mys et Breesch, 1993, p. 83 à 93.

Préface dans Vanheule, D., *Vluchtelingen : een overzicht na de wet van 6 mei 1993*, Mys et Breesch, p. v à vi.

« Les travaux du Comité des Nations Unies des droits de l'homme », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 1994, p. 31 à 40.

« De werking van het VN-Comité mensenrechten », dans Interuniversitair Centrum Mensenrechten (éd.), *De Betekenis van het Internationaal Verdrag Burgerrechten en Politieke Rechten voor de interne rechtsorde*, Anvers, Maklu, 1993, p. 9 à 21.

« Nouvel ordre ou nouveau désordre international », *Libéralisme*, 1995, p. 87 à 95.

« La Belgique et la Commission des droits de l'homme de l'ONU (1986-1991) », *La Belgique et 50 ans de Nations Unies*, Bruxelles, Vif Éditions, 1995, p. 47 à 563.

« L'article 14 [L'interdiction de la discrimination] », dans Pettiti, L. E., Decaux, E. et Imbert, P.-H., *La Convention européenne des droits de l'homme*, Paris, Economica, 1985, p. 475 à 488.

« La Cour d'arbitrage : contrôle d'égalité ou contrôle d'opportunité? À propos de la faculté de suspension par le Conseil d'État des décisions confirmatives du Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 1996, p. 551 à 571; « Het Arbitragehof en de opschortingsmogelijkheid door de Raad van State van de bevestigende beslissingen van de Commissaris-generaal voor de vluchtelingen en de straatlozen », dans De Feyter, K., Foblets, M.-C1 et Hubeau, B., *Migratie- en Migrantenrecht: Recente Ontwikkelingen*, Bruges, Die Keure, 1995, p. 75 à 98.

« Le CGRA et les personnes déplacées de l'ex-Yougoslavie », *Revue du droit des étrangers*, 1995, p. 467 à 477.

« Overview of Council of Europe on the status and rights of aliens, including refugees and asylum-seekers », dans Council of Europe, Seminar on the Legal Status

of Aliens, European Standards and Unification Trends and their possible impact on Central and Eastern European Countries (Varsovie, 7-9 novembre 1995) (Démographie CR(96)1), 17 pages, et *Polish Yearbook of International Law*, 1995/1996, p. 37 à 48.

« The International Covenant on Civil and Political Rights and Children », dans Verhellen, E., *Collected Papers presented at the first International Interdisciplinary Course on Children's Rights*, Gand, 1996, p. 303 à 308.

« Minderjarige Asielzoekers » (Demandeurs d'asile mineurs), dans Verhellen, E. (éd.), *Rechten van kinderen in de wereld* (cahier 15), Gand, 1996, p. 169 à 221.

« La procédure d'asile en Belgique : Évolution récente », *Revue du droit des étrangers*, 1996, 563-571 et dans Société française de droit international, *Droit d'asile et des réfugiés* (Colloque de Caen), 1997, 325-338.

Rapport annuel du Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides 1988 (118 pages), 1989 (128 pages), 1990 (93 pages), 1991 (93 pages), 1992 (118 pages), 1993 (80 pages), 1994 (133 pages), 1995 (174 pages) et 1996 (217 pages).

« La Commission des Nations Unies des droits de l'homme et la crise en Afrique centrale », *Revue de droit international et de droit comparé*, 1998, 103-118; « Recente ontwikkelingen in de VN-Commissie mensenrechten (met bijzondere aandacht voor Centraal Afrika) », dans *VVN-Berichten*, 1997-4, 46-58 et *VN-Forum*, De Verenigde Naties en de Internationale Rechtsorde, 1997/3, 27-35; « UN Human Rights Procedures Regarding Burundi, Rwanda and Zaire (1994-1997) », dans Wellens, Karel (éd.), *International Law: theory and practice*, La Haye, Nijhoff, 1998, p. 493 à 504.

« La Belgique et le génocide rwandais : responsabilités en droit international », *Journal des procès*, février 1998, p. 12 à 16.

Introduction à la journée d'études « Illegalen en Rechten van de Mens » (Les étrangers illégaux et les droits de l'homme), *Jaarboek van het Interuniversitair Centrum Mensenrechten*, 1996/1997, Anvers, Maklu, 1998, p. 99 à 104.

Document de travail sur la notion d'action positive, document de l'ONU E/CN.4/Sub.2/1998/5, Genève, 1998, 10 pages.

« La Chronique de jurisprudence du Comité des droits de l'homme (1993-1997) », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 1998, p. 507 à 570.

« L'interdiction de la discrimination et l'action positive » dans Niyonzima, M., (éd.), *Droit et pratique en matière de migration africaine* (publication AFLENET No 1), 1999, 9-26; « Prohibition of Discrimination and the Concept of Affirmative Action » dans *Bringing International Human Rights Law Home*, New York, ONU, 2000, p. 93 à 106.

« Les lois belges relatives à la répression du racisme » dans Decaux, E., *Le droit face au racisme*, Paris, éd. Pedone (Publ. Fond. Marangopoulos, Série No 4), 1999, p. 118 à 125.

Préface à Mulamba, Mbuyi B., *Introduction à l'étude des sources modernes du droit international public*, Québec, Université Laval, 1999, p. 13 à 17.

« La notion d'action positive et sa pratique », rapport préliminaire, document de l'ONU E/CN.4/Sub.2/2000/11, Genève, 2000, 22 pages et rapport de progrès, E/CN.4/Sub.2/2001/15, Genève, 2001, 32 pages.

« La diversité culturelle au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies », *I diritti dell'uomo alle soglie del terzo millennio : universalità et dialogo interculturale* (éd.) C. Zanghi, Messine, 2000, p. 389 à 402.

« Universele jurisdictie in België » (Juridiction universelle en Belgique), *De Juristenkrant*, 27 juin 20001, p. 3.

« La protection internationale des réfugiés à la lumière de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et de la Convention européenne des droits de l'homme », dans Chetail, V. (éd.), *La Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés 50 ans après : bilan et perspectives*, Bruxelles, Bruylant, 2001, p. 239 à 256.

« Procedural Confusion at the Main Committee of the Durban Conference against Racism », *Human Rights Monitor*, 2001, No 56, p. 12 à 15.

« The issue of Reparation for Slavery and Colonialism and the Durban World Conference against racism » (avec Stef Vandeginste), *Human Rights Law Journal*, 2001, p. 341 à 350.

« *Volkenrecht en Volkenrechterlijke Instellingen* (Le droit public international et les institutions du droit public international), Universiteit Antwerpen (UIA) en School voor Militaire Administrateurs (Bruxelles), 8 éditions, 1985-2001, 216 pages.

* * *

Déclaration personnelle

À mon sens, la Cour pénale internationale sera confrontée d'emblée à deux défis majeurs : à la fois asseoir sa crédibilité sur la scène internationale et développer des méthodes de travail innovantes, à la mesure des défis de l'avenir.

Crédibilité

Il est primordial que la Cour affirme sa crédibilité dès le début de ses travaux. Le Procureur jouera à cet égard un rôle crucial, par la sélection judicieuse des dossiers à même d'être portés devant la Cour. Les juges appartenant à la Chambre d'examen préliminaire et à la Chambre d'appel auront la responsabilité de vérifier que les cas sélectionnés sont crédibles et méritent d'être investigués et poursuivis par la Cour. Afin d'éviter les approches partisans, une coopération entre juges d'origines différentes est essentielle. J'estime que mon travail académique contribuera à cet objectif, complété en cela par une expérience pratique intensive, aussi bien au niveau du droit international humanitaire, des droits de l'homme (particulièrement en rapport avec le phénomène du racisme, celui des discriminations ainsi que la politique de l'accueil des réfugiés), qu'au sein d'organes tant nationaux qu'internationaux en charge de traiter des cas individuels comme des cas plus larges de violations systématiques des droits de l'homme.

Méthodes de travail efficaces et flexibles

Les Chambres d'examen préliminaire et d'appel doivent établir les procédures et méthodes de travail applicables par la suite à tous les cas qu'aura à connaître la Cour. Les premières affaires devront être traitées selon une méthode à même de faire face à l'accroissement de la charge de travail qui ne manquera pas de se produire avec le temps. Une collaboration étroite entre le Procureur et les juges du siège, assistés par le Greffier, sera d'une importance primordiale pour la gestion efficace et le bon fonctionnement de la Cour.

Dans cette perspective, je crois pouvoir apporter une certaine valeur ajoutée de par mon expérience acquise dans le domaine de la justice administrative et judiciaire de mon pays, comme Commissaire général aux réfugiés et comme juge à la Cour d'arbitrage, la Cour constitutionnelle belge.

4. Capo-Chichi, Kocou Arsène (Bénin)

[Original : anglais et français]

Note verbale

La Mission permanente du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'ONU et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement béninois a décidé de présenter la candidature du juge Kocou Arsène Capo-Chichi en vue de l'élection des juges de la Cour pénale internationale, qui aura lieu durant la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

...

Déclaration relative aux qualifications du candidat

Le docteur Kocou Arsène Capo-Chichi a été désigné comme candidat du Bénin à la Cour pénale internationale, en réponse à la note verbale du Secrétaire général, en date du 13 septembre 2002, et conformément à l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Le juge Kocou Arsène Capo-Chichi a été désigné par le Gouvernement du Bénin, en conformité avec le Statut de Rome dans son sous-alinéa i) de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36.

M. Kocou Arsène Capo-Chichi, docteur en droit, est un éminent juriste. Il occupe les fonctions de Conseiller à la Cour suprême du Bénin. Il a présidé la cour d'appel de Cotonou pendant six ans et a été Conseiller juridique du chef de l'État.

Les nombreux services qu'il a rendus à l'État lui ont valu les deux décorations suivantes :

- Chevalier de l'Ordre national du Bénin;
- Officier de l'Ordre national du Bénin.

La candidature du docteur Capo-Chichi répond parfaitement à la disposition de l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

Le docteur Capo-Chichi a également acquis une riche expérience dans l'administration publique nationale et internationale.

Au plan national, il a été, entre autres :

- Directeur de cabinet du Ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme et Directeur de la législation et de la codification dans le même ministère.

Au plan international, il a été :

- Membre du Cabinet du Président en exercice de l'Organisation commune africaine et malgache;
- Président en exercice du Comité de révision de la Charte de l'Organisation de l'Unité africaine (Union africaine).

- Par ailleurs, le docteur Capo-Chichi a une connaissance approfondie des questions relatives aux droits de l'homme :
- Il a suivi des cours d'été sur l'évolution et la pratique des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme à Genève et à Strasbourg;
- Il est membre du corps enseignant de l'Institut des droits de l'homme et de promotion de la démocratie au Bénin.

Ayant pris part aux cinquante et unième, cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions de la Commission des droits de l'homme à Genève, le docteur Capo-Chichi s'est familiarisé avec les méthodes de travail du système des Nations Unies en matière de droits de l'homme.

Le docteur Capo-Chichi, qui a une bonne connaissance de l'anglais, a une culture pluridisciplinaire et une large ouverture sur les questions internationales dans leurs aspects juridiques et économiques. Il pourra mettre ses multiples compétences au service de la Cour pénale internationale.

M. Kocou Arsène Capo-Chichi est compétent en matière de droit civil moderne et de droit coutumier, tous deux en vigueur au Bénin et dans d'autres pays de l'Afrique.

Le docteur Capo-Chichi est de sexe masculin et est exclusivement de nationalité béninoise.

Pour ces raisons et toutes autres contenues dans son curriculum vitae, et bien que possédant les compétences nécessaires pour s'inscrire sur les deux listes prévues par le paragraphe 5, le Gouvernement du Bénin présente la candidature du juge Kocou Arsène Capo-Chichi sur la liste B eu égard aux compétences visées au sous-alinéa ii) de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 36.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Bénin
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Joël Wassi Adechi

* * *

Date et lieu de naissance : 30 octobre 1946 à Cotonou.

Langues

Français : parfaite maîtrise.

Anglais : maîtrise moyenne de l'écrit et de la conversation, confirmée par un cours de perfectionnement à l'Anglo School de Londres.

Titres honorifiques

- Chevalier de l'Ordre national du Bénin.
- Officier de l'Ordre national du Bénin.

Études

Docteur en droit, spécialité : droit économique, mention Très honorable [(juin 1987, Université d'Orléans (France))].

Diplôme d'études approfondies (DEA) en droit économique et en droit des affaires [(juin 1985, Université d'Orléans (France))].

Diplôme de magistrat (février 1978), Centre de formation en administration publique.

Maîtrise en droit privé, option carrières judiciaires et droit des affaires (juillet 1975).

Diplôme de planification régionale, mention Bien, Institut panafricain pour le développement, Douala (Cameroun) (juin 1971).

Baccalauréat, série scientifique, Porto-Novo (Bénin) (1969).

Activités professionnelles

Nommé Conseiller à la Cour suprême le 7 novembre 2001.

Président de la Cour d'appel de Cotonou, du 14 avril 1997 au mois de décembre 2001.

Directeur du Cabinet du Ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme, du 28 avril 1996 au 15 avril 1997.

Directeur de la législation et de la codification au Ministère de la justice et de la législation, du 27 janvier 1995 au 15 avril 1997.

Conseiller juridique du Président de la République et, concurremment, Représentant du Gouvernement auprès du Projet pétrolier de Sème (République du Bénin), du 4 octobre 1988 au 30 juin 1991.

Conseiller technique juridique du Président de la République, du 30 mai 1978 au 30 juin 1991.

Substitut du Procureur de la République de Cotonou, du 27 avril 1978 au 30 mai 1978.

Conseiller par intérim à la cour d'appel de Cotonou à partir du 27 février 1978.

Recherches et publications

Monographie du Département du Mungo (Cameroun) (179 pages), publiée à Douala et à Genève en 1970.

Réorganisation des structures agricoles du Zou-Nord (105 pages), publiée à Douala et à Genève en 1971.

Dualisme dans le droit judiciaire privé en République du Bénin (Mémoire de maîtrise en droit privé, juillet 1975).

Problèmes et réorganisation de l'Office national des pharmacies, février 1978.

Les procédés de financement des contrats internationaux à terme : mode de règlement et garanties bancaires (Mémoire de DEA, Orléans, juin 1978).

La sous-traitance dans les marchés en développement : obligations et solution des litiges (Thèse de doctorat en droit économique, Orléans, le 22 juin 1987).

« L'Afrique face aux défis du nouvel ordre mondial » (exposé présenté à Accra devant le cinquième Congrès annuel de la Société africaine de droit international et comparé, publié en janvier 1995 dans la revue *ASICL*, Proc. 5 (1993), p. 197 à 212.

Coauteur du « Plaidoyer sur la réforme judiciaire au Bénin », rédigé en août 1998 à la demande du Programme des Nations Unies pour le développement (Cotonou).

Centres d'intérêt

Lecture, musique et théâtre.

Autres

Participation, du 16 octobre au 11 novembre 1978, à Genève, aux travaux de la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie.

Membre du Comité de suivi du Projet pétrolier de Sème.

Participation, du 21 au 30 octobre 1987, à la session des experts pour les travaux du cinquième sommet de l'autorité du bassin du Niger, N'Djamena.

Participation, de novembre 1988 à juin 1991, aux réunions statutaires (comités des experts-conseils des ministres) de l'Association des producteurs de pétrole africain.

Membre du Comité des experts retenus par la Banque africaine pour le développement, Abidjan, pour l'étude des effets du développement de l'énergie sur l'environnement (août 1994-janvier 1995).

Membre du Cabinet du Président en exercice de l'Organisation commune africaine et malgache, de septembre 1979 à décembre 1984, en qualité de conseiller technique juridique, nommé le 13 septembre 1979.

Président en exercice du Comité de révision de la Charte de l'Organisation de l'Unité africaine, de juin 1981 à novembre 1984.

Membre du Conseil d'administration de la Société bénino-nigériane des ciments d'Onig Bolo, de juillet 1978 à décembre 1984.

Membre de la délégation du Bénin aux cinquante et unième, cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions de la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme (Genève).

Participation, du 25 juin 1995 au 4 août 1995, à Genève et à Strasbourg, au cours d'été sur l'évolution et la pratique des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Participation, du 9 au 14 novembre 1990, au Séminaire international sur les interactions entre le progrès scientifique, l'environnement et le développement, tenu à Prague.

Participation, du 20 au 24 septembre 1993, à Accra, au cinquième Congrès annuel de la Société africaine de droit international et comparé, sur le thème central : « Le système des Nations Unies et le nouvel ordre mondial ».

Participation, du 20 au 27 novembre 1993, à Rabat, au vingt-troisième Congrès annuel de l'Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises (IDEF) sur le thème central : aspects institutionnels et juridiques des relations entre économies industrialisées et économies en développement ou en transition.

Membre du corps enseignant de l'Institut des droits de l'homme et de promotion de la démocratie : La démocratie au quotidien (Cotonou).

Membre de l'IDEF (Paris).

Président du Présidium des états généraux sur la réforme judiciaire au Bénin, organisé en novembre 1997.

Participation à Cotonou, Paris et Genève à plusieurs séminaires sur la propriété intellectuelle organisés par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de 1999 à 2001.

Membre du Comité de pilotage du programme intégré de renforcement des systèmes juridique et judiciaire du Bénin.

5. Clark, Maureen Harding (Irlande)

Note verbale

[Original : anglais et français]

La Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de l'informer que son gouvernement présente la candidature de Mme Maureen Harding Clark à un poste de juge à la Cour pénale internationale.

...

Déclaration relative aux qualifications de la candidate

Comme l'exige l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut, Maureen Harding Clark est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité. Ayant exercé la profession d'avocat pendant plus de 12 ans, Mme Clark réunit les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires en Irlande. Le Gouvernement irlandais a, comme l'y obligeait le paragraphe 4 a) i) de l'article 36 du Statut de Rome, présenté la candidature de Mme Clark selon la procédure de présentation des candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires.

Avant d'être élue, en juin 2001, juge ad litem au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Mme Clark a exercé comme avocate pendant plus de 25 ans et, depuis 1991, comme principal conseil. Principale avocate pénaliste d'Irlande, elle possède une expérience approfondie de tous les niveaux de juridiction aussi bien du côté de l'accusation (notamment en qualité de Procureur régional) qu'en qualité d'avocat de la défense dans des procès pour meurtre, viol, blanchiment de capitaux, fraude et autres infractions graves. Elle a donc une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, au sens du sous-alinéa i) de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut, pour exercer les fonctions de juge à la Cour pénale internationale.

Depuis qu'en septembre 2001 elle a été nommée au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la demande du Président du Tribunal, Mme Clark est l'un des trois juges siégeant à la Chambre de première Instance I, section A, du Tribunal, dans un procès soulevant d'importantes questions de droit international humanitaire. Elle a donc une compétence reconnue en droit international humanitaire, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour pénale internationale, comme l'exige le sous-alinéa ii) de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut.

Mme Clark remplit donc les conditions requises pour figurer sur la liste A ou la liste B mais, aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut, sa candidature est présentée sur la liste A.

Comme l'exige l'alinéa c) du paragraphe 3 de l'article 36, Mme Clark a une excellente connaissance et une pratique courante des langues anglaise et française.

Il échet de noter, aux fins de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36, que Mme Clark a exercé la profession d'avocat dans le cadre du système de *common law* irlandais et qu'elle a également l'expérience de la procédure inquisitoire. La candidature de Mme Clark est présentée par l'Irlande, État membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États dont elle est une ressortissante; Mme Clark est de sexe féminin.

Mme Clark est spécialisée dans certaines matières, au sens de l'alinéa b) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut, puisqu'elle a exercé comme avocate et comme conseil du Gouvernement dans des affaires d'infractions sexuelles et autres infractions violentes contre des femmes et des enfants, et dans le domaine des besoins et des droits des victimes.

* * *

Date de naissance : 3 janvier 1946.

Langues :

Anglais, français (couramment) et malais (notions).

Enseignement primaire et secondaire

Bukit Nanas School, Kuala Lumpur.
Muckross Park School, Dublin.

Enseignement supérieur

1972-1975 Trinity College, Dublin, droits irlandais et européen.
The Honorable Society of King's Inns, avocate au barreau.
1965-1968 University College, Dublin, licence en droit civil.
1964-1965 Université de Lyon, diplôme de langue et de civilisation françaises.

Avocat – Inscrite au barreau irlandais au quatrième trimestre 1975.

Avocate principale – Inscrite au barreau interne irlandais (*Inner Bar*), premier trimestre 1991.

Juge ad litem – Éluë au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en 2001.

Expérience de la justice internationale

Éluë par l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 2001, a été parmi les premiers juges ad litem nommés au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie par le Secrétaire général à la demande du Président du Tribunal.

Siégeant actuellement avec deux autres juges à la Chambre de première instance I, section A du Tribunal, qui est chargée de juger deux prévenus d'Herzégovine accusés, en leur qualité de commandants de groupes paramilitaires, de crimes de guerre, violations graves des conventions de Genève et crimes contre l'humanité. Le procès est actuellement dans sa phase finale. La Chambre doit encore se prononcer sur certaines questions, notamment le droit des conflits armés, la question de savoir si les attaques contre les populations civiles ont été généralisées et systématiques au point d'être assimilables à une persécution, le statut des civils et des biens dans le

conflit, la responsabilité individuelle et celle des supérieurs, et la question de savoir si l'une des parties au conflit pouvait être considérée comme une puissance occupante.

A, au nom du Tribunal, donné une conférence à des juges du Kosovo en visite sur les principes juridiques appliqués lors du prononcé d'une peine à l'encontre de criminels de guerre. Fait fonction de porte-parole et rend compte auprès des médias de l'activité du Tribunal.

Expérience en qualité de praticienne du droit – 26 ans

Expérience étendue de la pratique du droit dans de très nombreux domaines, tant dans le cadre du système accusatoire que du système inquisitoire. Spécialiste du droit pénal, plus particulièrement des infractions sexuelles et des droits des victimes.

Droit pénal

Expérience du système accusatoire

Grande expérience professionnelle aussi bien du côté de l'accusation que de la défense dans des affaires graves, y compris des affaires de viol, de meurtre, de blanchiment d'argent et de fraude.

Avocate de la défense de 1976 à 2001.

Principale avocate dans un grand nombre de procès pour meurtre.

Procureur régional de 1985 à 1991, chargé des poursuites pénales à raison d'infractions de toutes sortes dans la région.

Dix ans d'expérience comme avocate principale de l'accusation dans des affaires de meurtre et de viol.

Grande expérience de la plaidoirie des points de droit devant la Cour d'appel en matière pénale.

Principale avocate de l'accusation dans les premiers procès jamais intentés en Irlande pour le viol d'un homme et un viol marital, respectivement.

Avocate principale de l'accusation dans le premier procès de blanchiment d'argent en Europe, impliquant des étrangers, l'usage des services d'interprètes, le recours à l'aide judiciaire internationale et l'interprétation d'une nouvelle législation.

Droit civil

Expérience de la procédure inquisitoire

Nommée par le Procureur général d'Irlande comme principale avocate pour représenter l'intérêt collectif devant un tribunal constitué pour examiner la contamination de produits sanguins et l'infection d'hémophiles.

Conseillère juridique auprès du Tribunal chargé d'indemniser les victimes de transfusions de sang contaminé par l'hépatite C.

Représenter des victimes de contamination par transfusion devant le Tribunal de l'hépatite C.

Grande expérience des enquêtes en cas de décès survenus après une intervention chirurgicale.

A représenté des membres de professions libérales, notamment des médecins et des avocats, auxquels une faute professionnelle était reprochée devant les instances déontologiques de leur ordre.

Activité de consultante auprès du Gouvernement irlandais

Sollicitée pour fournir des conseils sur :

- Les droits des victimes d'infractions sexuelles;
- Les victimes de sévices sexuels dans les institutions de l'État;
- La manière d'interroger les enfants victimes de sévices sexuels;
- Les besoins particuliers en matière d'éducation des enfants, notamment dans le domaine de l'autisme.

Consultante auprès de la Commission irlandaise de réforme législative

Sollicitée pour donner des conseils sur :

- La provocation comme cause d'atténuation de la responsabilité en cas de meurtre.
- La portée du privilège de communication entre les organes de l'État et leurs conseillers juridiques.

Associations

Membre de l'Association internationale des procureurs.

Élue membre et Secrétaire du Conseil de l'ordre du barreau d'Irlande (organisme professionnel dont relèvent tous les membres du barreau irlandais).

Membre du Comité de déontologie du Conseil de l'ordre du barreau irlandais.

Membre du tribunal chargé d'examiner les appels contre les décisions prises en vertu du Code de discipline du barreau.

A participé la rédaction du Code de déontologie du barreau irlandais.

Membre de l'Association des avocates irlandaises.

Membre associée de l'Association du barreau américain.

Enseignement et représentation

Enseigne l'éthique professionnelle et la déontologie aux avocats nouvellement inscrits, au nom du Conseil de l'ordre du barreau irlandais.

Dispense aux avocats, au nom du Conseil de l'ordre du barreau irlandais, un enseignement sur les besoins des victimes et des membres de la proche famille des victimes dans les affaires pénales.

A présidé de nombreux groupes lors de réunions et colloques juridiques, y compris, récemment, un groupe de discussion avec Barry Scheck, Conseiller à la défense des États-Unis, sur la peine de mort en tant qu'atteinte aux droits de l'homme, le

développement des droits des femmes dans la société et l'élaboration d'un système de justice pénale axé sur les besoins et les droits des victimes.

A représenté le barreau irlandais dans de nombreuses conférences internationales, notamment des conférences organisées par l'Association internationale du barreau, l'Association internationale des procureurs et l'Association du barreau américain, ainsi qu'à des conférences sur les aspects du blanchiment d'argent relevant du droit pénal international, l'application de la Convention européenne des droits de l'homme, les sévices sexuels et les droits des victimes.

A contribué à des visites d'échange régulières entre avocats malaisiens et avocats irlandais.

Se rend régulièrement au Royaume-Uni pour rencontrer des praticiens du droit et des magistrats dans le cadre d'entretiens informels sur des questions juridiques d'intérêt commun.

Avant d'être élue juge ad litem au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Maureen Clark était la principale avocate pénaliste d'Irlande; depuis son élection, elle exerce avec beaucoup de compétence ses fonctions de juge au Tribunal. Son élection à la Cour pénale internationale lui permettrait de continuer de mettre ses compétences à profit au service de la justice pénale internationale.

6. Diaconu, Ion (Roumanie)

Note verbale

[Original : anglais]

La Mission permanente de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à la note de ce dernier du 13 septembre 2002, a l'honneur de lui faire savoir que la Roumanie a désigné Ion Diaconu comme candidat à l'élection à un siège de juge à la Cour pénale internationale.

M. Diaconu a été désigné, conformément à la procédure prévue pour la présentation de candidatures à la Cour internationale de Justice, par le Groupe national roumain à la Cour permanente d'arbitrage [art.36, par. 4 a) ii)].

Aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, M. Diaconu est proposé comme candidat de la liste B.

...

Déclaration relative aux qualifications du candidat

1. M. Ion Diaconu est citoyen roumain.

Aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, il est proposé comme candidat de la liste B.

2. M. Diaconu jouit d'une haute considération morale et est connu pour son impartialité et son intégrité. En tant que spécialiste de droit international, il a été membre de la Cour permanente d'arbitrage, de la Section roumaine de l'Association de droit international et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités des Nations Unies.

Depuis 1991, il est membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale dont il est actuellement Président.

Il a participé à de nombreuses négociations multilatérales sur des questions de droit international, principalement les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et notamment aux conférences suivantes : Conférence de 1963 au cours de laquelle a été adoptée la Convention de Vienne sur les relations consulaires; Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (1972-1975) et réunions ultérieures de la Conférence sur des questions relatives aux droits de l'homme; Sommet mondial pour le développement social de 1995 à Copenhague; réunion du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, 2001).

Il a également enseigné le droit international et les droits de l'homme dans plusieurs universités de Bucarest et donné des conférences sur les droits de l'homme et les questions relatives aux minorités dans des établissements spécialisés et des universités au Danemark, en Norvège, en Suède et en Fédération de Russie. Actuellement, il enseigne le droit international à l'École nationale d'administration

de l'Université de Bucarest et les droits de l'homme au Centre d'études diplomatiques du Ministère roumain des affaires étrangères.

3. Le candidat possède une compétence reconnue en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire, en raison de sa participation à des négociations internationales sur différents sujets relevant de ces domaines dans le cadre des actions menées en Roumanie après la révolution de 1989 pour assurer la conformité de la Constitution, de la législation et du système institutionnel avec les normes internationales, mais surtout parce qu'il a été membre de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités des Nations Unies et siège depuis 12 ans en Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

En tant que membre de ce comité, il a pu se familiariser avec la situation dans plus de 100 pays de tous les continents qui présentent des rapports périodiques au Comité et a participé à de nombreux débats sur la situation des droits de l'homme partout dans le monde.

En outre, il a contribué personnellement aux préparatifs de la Conférence mondiale de Durban de 2001 contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, a rédigé deux documents (sur la définition de la discrimination raciale et sur les réserves à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale) qui ont servi de documentation de base au Comité préparatoire de la Conférence et a finalement assisté à la Conférence elle-même en sa qualité de membre du Comité.

En Roumanie, entre 1990 et 1993, le candidat a pris part à l'élaboration de la nouvelle Constitution roumaine de 1991 afin de mettre ses dispositions en conformité avec les normes internationales garantissant la démocratie et le respect des droits de l'homme et au processus de révision de la législation dans de nombreux domaines pour assurer sa compatibilité avec les traités internationaux ratifiés par la Roumanie et préparer l'adhésion de ce pays à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950.

Il a également participé à la création et aux réunions de l'Association roumaine de droit humanitaire, ainsi qu'à des journées d'études avec des représentants des forces armées roumaines sur des questions relevant du droit humanitaire. En outre, il a participé à des réunions de travail avec des représentants du Comité international de la Croix-Rouge, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations, tout en établissant les bases de leur action en Roumanie.

4. Le candidat a apporté une contribution importante aux recherches et aux études dans les domaines du droit international, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Après avoir publié le livre intitulé *Contribution à une étude sur les normes impératives en droit international (jus cogens)* et avoir soutenu sa thèse de doctorat en 1971 à l'Université de Genève, il a publié le même ouvrage en roumain en 1977. Une série d'ouvrages et d'études ont suivi sur des principes de droit international, principalement le non-recours à la force et à la menace de la force, la définition de l'agression, l'égalité de droits et l'autodétermination des peuples, les droits de l'homme et les libertés fondamentales et le droit au développement.

En 1993, il a publié un ouvrage sur les droits de l'homme qui a été revu et augmenté et est devenu un manuel intitulé *Les droits de l'homme dans le droit international contemporain*, publié en 2000, qui comprend des chapitres sur le droit humanitaire, sur la protection et les droits des femmes et sur la protection et les droits des enfants et des jeunes.

Le candidat a rédigé de nombreuses études sur des questions concernant la protection des minorités et la discrimination à leur égard. Après *Minorités – Statut et perspectives*, 1996 et *Minorités – Identité et égalité*, 1998, il a publié *Les minorités au troisième millénaire – Perspective mondiale et vision nationale* en 1999 qui a également paru en anglais sous le titre *Minorities in International Law*, 2001 et a été publié par le *Journal roumain des affaires internationales*, vol. VII, 3-4/2001.

En ce qui concerne le droit international général, M. Diaconu a publié un *Cours de droit international* en 1993 qui a été revu et complété en 1995 ainsi qu'un ouvrage intitulé *Traité de droit international*, vol. 1 (Introduction, sources et sujets), en 2002; les deux autres volumes consacrés à d'autres chapitres de droit international, seront publiés dans les années à venir.

Son dernier ouvrage, qui doit paraître bientôt, a été rédigé en anglais et est intitulé *The International Criminal Court – a new page*. Il présentera la Cour sous tous ses aspects, entre autres son histoire, les crimes relevant de sa compétence, les principes fondamentaux de droit international pénal, et ses relations avec l'Organisation des Nations Unies.

5. Le candidat possède également des connaissances juridiques spécialisées sur les questions relatives à la violence contre les femmes et les enfants.

En tant que membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale depuis 11 ans, il a examiné au sein de cet organe les rapports de plus de 100 États parties à la Convention pertinente, y compris les aspects de la discrimination concernant les femmes et les enfants, et a participé à la formulation de recommandations à l'intention des États parties. En sa qualité de membre de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, il a été membre du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, chargé d'examiner notamment les faits survenus dans le domaine de l'exploitation sexuelle et de la prostitution d'autrui, qui traite essentiellement de la situation des femmes et des enfants dans le monde entier.

Ses ouvrages sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales comprennent des chapitres consacrés à la protection et aux droits des femmes et des enfants aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix.

6. En tant que diplomate de carrière, il a travaillé pendant plus de 40 ans comme conseiller juridique au Ministère roumain des affaires étrangères et au sein des missions diplomatiques de son pays dans différents pays (Belgique, États-Unis d'Amérique, Danemark, Fédération de Russie). Il a exercé les fonctions d'ambassadeur pendant huit ans et occupe actuellement le poste de Secrétaire général au Ministère des affaires étrangères.

7. Étant originaire d'un pays de l'Europe orientale et ayant participé à des négociations et à des activités de coopération avec tous les pays de cette région, le

candidat possède une connaissance approfondie des systèmes juridiques, de la législation et de la situation des pays de cette zone géographique.

8. M. Diaconu possède une excellente connaissance du français et une pratique courante de l'anglais, et peut travailler dans ces deux langues.

Compte tenu de ses connaissances et de sa grande expérience d'expert en droit international et en droits de l'homme dans des organes spécialisés internationaux, de chercheur et de conseiller juridique, il possède des compétences juridiques professionnelles qui présentent un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour.

* * *

Date de naissance : 23 octobre 1938.

Études

1956-1960	Faculté de droit de l'Université de Bucarest.
1965-1968	Université de Genève, Études de doctorat.
1971	Doctorat en droit international de l'Université de Genève.

Activités professionnelles

1960-1965	Ministère des affaires étrangères, Département des affaires juridiques.
1968-1979	Ministère des affaires étrangères, Département des affaires juridiques et Département pour la sécurité et la coopération en Europe.
1979-1980	Conseiller à l'ambassade de Roumanie à Bruxelles.
1981-1986	Conseiller et Ministre conseiller à la Mission permanente de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.
1986-1990	Directeur adjoint du Département des organisations internationales et des affaires juridiques du Ministère des affaires étrangères.
1990-1993	Directeur et Directeur général du Département des affaires juridiques et consulaires du Ministère des affaires étrangères.
1993-1997	Ambassadeur de la Roumanie au Danemark (Copenhague).
1994-1997	Ambassadeur de la Roumanie en Islande (non résident).
1997-2001	Ambassadeur de la Roumanie en Fédération de Russie.
Depuis septembre 2001	Secrétaire général au Ministère des affaires étrangères.

Participation à de grandes conférences internationales

1963	Conférence pour la codification du droit consulaire à ...
------	---

	Vienne.
1964	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.
1972-1975	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Helsinki et Genève.
1978	Réunion générale de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Belgrade.
1980	Réunion générale de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Madrid.
1981-1985	Sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies.
1986	Réunion sur les droits de l'homme, Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Ottawa.
1986	Réunion générale de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Vienne.
1988	Session de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies.
1991-1993	Session de la Commission du Danube, Budapest.
1995	Conférence, Sommet mondial pour le développement social, Copenhague.
1999	Réunion sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international, Saint Pétersbourg.
2001	Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, Durban.

Organes juridiques internationaux dont M. Diaconu est membre

1988-1991	Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités des Nations Unies.
Depuis 1991	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale; président du Comité, 2002-2003.
1988-2002	Cour permanente d'arbitrage.

Activités et publications juridiques

Les normes impératives en droit international (jus cogens), 1971 (en français), 1977 (en roumain).

Manuel de droit international public, 1993 (en roumain), 1995, deuxième édition.

Les droits de l'homme (en roumain), 1993; *Les droits de l'homme dans le droit international contemporain*, 2001 (en roumain).

Minorités – Statut et perspectives, 1996 (en roumain).

Minorités – Identité et égalité, 1998 (en roumain).

Les minorité au troisième millénaire, 1999 (en roumain).

Minorities in International Law, 2001 (en anglais).

Traité de droit international, vol. 1 (Introduction, sources et sujets), 2002 (en roumain).

The International Criminal Court – A new page, 2002 (en anglais).

Études et articles sur différentes questions relatives au droit international et aux droits de l'homme en roumain et parus dans diverses revues et publications roumaines et étrangères.

Professeur de droit international à l'École nationale d'administration de l'Université de Bucarest et dans plusieurs universités privées, Bucarest, 1990-1993.

Actuellement professeur de droit international à l'École nationale d'administration, et de droits de l'homme au Centre d'études diplomatiques du Ministère des affaires étrangères.

* * *

Les soussignés, membres du Groupe national roumain de la Cour permanente d'arbitrage, représentant les juristes de Roumanie, ont décidé de présenter la candidature de M. Ion Diaconu à un siège de juge de la Cour pénale internationale.

Ils sont convaincus que ses compétences remarquables, ses connaissances et son expérience dans de nombreux domaines du droit international, particulièrement les droits de l'homme et libertés fondamentales et le droit humanitaire, font de M. Ion Diaconu un candidat des plus qualifiés pour être juge de la Cour pénale internationale.

Le Directeur général du Département juridique
du Ministère des affaires étrangères,
Professeur de droit international
(*Signé*) Bogdan **Aurescu**

Professeur,
Chef du Département du droit international
Université de Bucarest
(*Signé*) Raluca **Besteliu**

La Directrice de la Division de droit économique,
Ministère des affaires étrangères
(*Signé*) Victoria **Gavrilescu**

Le Secrétaire d'État au Ministère de la justice
(*Signé*) Simona **Teodoroiu**

7. Diarra, Fatoumata Dembélé (Mali)

[Original : français]

Note verbale

La Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Bureau des affaires juridiques), et se référant à sa note verbale du 8 octobre 2002, a l'honneur de lui transmettre ci-joint le dossier de candidature de Mme Fatoumata Diarra née Dembélé, au poste de juge à la Cour pénale internationale.

Magistrat de grade exceptionnel, Mme Fatoumata Diarra née Dembélé a été élue juge ad litem au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie le 12 juin 2001 et nommée à la Chambre de première instance I pour siéger dans un procès qui s'est ouvert le 3 septembre de la même année. Ce procès est actuellement en phase finale et Mme Diarra ne peut bénéficier d'une nouvelle nomination selon les dispositions de l'article 13 *ter* du Statut du Tribunal pénal international.

Ayant pris connaissance du dégageement de l'intéressée à travers la correspondance du Président du Tribunal pénal international, du 9 octobre 2002, le Gouvernement du Mali a décidé de la présenter au poste de juge à la Cour pénale internationale. Nous entendons ainsi mettre à la disposition de la justice internationale les compétences et l'engagement de ce dynamique magistrat et grande militante des droits de la femme et de l'enfant.

Elle a de surcroît une riche expérience en matière pénale. Elle a en effet été juge d'instruction à trois reprises, substitut du Procureur, Présidente de la Chambre correctionnelle de la Cour d'appel, et Présidente de la Cour d'assises avant d'être nommée Directrice nationale de l'administration de la justice en septembre 1999. C'est à partir de ce poste qu'elle a été élue juge ad litem.

En outre, Mme Diarra, personnalité de la société civile, a mené plusieurs actions aux plans national et international en faveur des droits de la personne humaine. Elle s'est impliquée très tôt dans la campagne en faveur de la Cour pénale internationale, dont elle connaît les textes fondamentaux.

Enfin, son expérience en tant que juge ad litem au Tribunal pénal international lui a permis d'approfondir ses connaissances en droit international humanitaire, de se familiariser avec les spécificités de la procédure internationale et les différents concepts de *common law*. Elle est désormais en mesure de travailler dans le cadre d'un système juridique mixte et dans un environnement bilingue.

Mme Fatoumata Diarra née Dembélé bénéficie en conséquence de l'expérience requise conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

À ce titre, le Gouvernement de la République du Mali présente sa candidature au titre de la liste A.

Déclaration relative aux qualifications de la candidate

Ayant eu l'honneur d'être proposée par le Gouvernement du Mali pour le poste de juge à la Cour pénale internationale, j'expose ci-dessous l'immense intérêt que je voue à cette jeune institution, avec l'espoir de pouvoir participer à son fonctionnement.

Suite à l'adoption de la résolution 808 (1993) du Conseil de sécurité en date du 22 février 1993, la Fédération internationale des femmes de carrières juridiques, dont je suis membre, a adressé au Secrétaire général ses observations sur la pertinence d'une juridiction internationale pour la répression des crimes les plus odieux. Son congrès¹ de Bamako, tenu en octobre 1994, a eu pour thème l'ordre juridique aux plans international, national et familial. À cette occasion, je me suis investie dans le sous-thème « ordre juridique au niveau international ». La recherche documentaire relative à ce sujet m'a conduite à un examen approfondi de plusieurs textes, notamment le Statut du Tribunal de Nuremberg, les Conventions de La Haye, les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, le Statut de la Cour internationale de Justice, ainsi que l'« Avis concernant la création d'une cour pénale internationale », adopté le 4 juillet 1991 par la Commission consultative des droits de l'homme de France. Cette recherche m'a permis de prendre conscience du vide juridique et du manque de moyens auxquels est confrontée la communauté internationale pour sanctionner les coupables de crimes contre la paix et de violations du droit humanitaire. Parmi les nombreux textes étudiés, l'« Avis concernant la création d'une cour pénale internationale » est le document qui m'a le plus rassurée face aux difficultés de mise en oeuvre du droit pénal international et du droit humanitaire. Depuis lors, j'ai suivi avec intérêt l'évolution du problème et toutes les tentatives de réponse à ce besoin de justice pénale internationale. Pour cela, ma participation aux travaux du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Organisation internationale de la francophonie² m'ont été d'un grand secours. Ainsi, j'ai pu bénéficier de toutes les informations sur la participation de l'Organisation internationale de la francophonie, dans le cadre de la Commission préparatoire, à l'élaboration du projet de règlement de procédure et de preuve et à la définition des éléments des crimes relevant de la compétence de la Cour aux termes du Statut de Rome.

Le Gouvernement du Mali, favorable à une justice pénale internationale, a toujours encouragé et facilité ma participation aux nombreux forums organisés en la matière. Cette logique de soutien de mon gouvernement à mon engagement personnel a été couronnée par ma proposition comme candidate à l'élection des juges *ad litem* au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui a eu lieu le 12 juin 2001. J'ai eu la chance d'être élue et nommée à un procès qui a duré 15 mois. Cette expérience a renforcé mes convictions et m'a donné toutes les armes nécessaires pour être en mesure de travailler dans le cadre d'une juridiction internationale fondée sur un système juridique mixte. Hélas, l'article 13 *ter* du Statut ne me permet pas de participer à un deuxième procès dans le cadre du Tribunal pénal international.

Lors de la Conférence qui s'est tenue du 15 au 17 juillet 2002 à Rome à l'initiative de l'organisation *No Peace Without Justice*, j'avais suggéré dans une note

¹ À l'occasion de ce congrès, j'ai été élue Premier Vice-Président de la Fédération.

² Ancienne Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

de contribution une campagne dynamique en vue de l'élargissement du cercle des États parties au Statut de Rome et affirmé ma disponibilité à participer à cette campagne.

À ma grande satisfaction, le voeu commun de tous les militants d'une justice pénale internationale a été exaucé avec l'ouverture effective de la Cour pénale internationale le 1er juillet 2002. Il s'agit là d'une nouvelle opportunité de servir la cause d'une justice pénale internationale en faisant partie des juges qui vont la faire fonctionner.

(Signé) Fatoumata Diarra

* * *

Date et lieu de naissance : 15 février 1949 à Koulikoro (Mali).

Titre : Magistrat de grade exceptionnel.

Statut actuel : Juge ad litem élue le 12 juin 2001 pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Fonction actuelle : Juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Chambre de première instance I, Section A, en fonctions depuis septembre 2001.

Fonctions précédentes

Directrice nationale de l'Administration de la justice (septembre 1999-septembre 2001).

Présidente de la Chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Bamako (juin 1996-septembre 1999).

Conseiller à la Cour d'appel (juin 1994-juin 1996).

Chargée de mission au Commissariat à la promotion de la femme (octobre 1993-juin 1994).

Directrice générale du Bureau malien du droit d'auteur (octobre 1991-octobre 1993).

Conseiller juridique auprès du Comité de transition pour le salut du peuple, Bureau du chef de l'État (avril 1991-octobre 1991).

Secrétaire législative de l'Assemblée nationale du Mali (mars 1986-mars 1991).

Juge d'instruction au premier Cabinet d'instruction de Bamako (juillet 1984-mars 1986).

Juge d'instruction au Cabinet d'instruction du Tribunal de première instance de Koulikoro, Mali (octobre 1982-juillet 1984).

Vice-Présidente du Tribunal du travail de Bamako (septembre 1981-juillet 1982).

Substitut du Procureur au Tribunal de Bamako (octobre 1980-septembre 1981).

Juge d'instruction au troisième Cabinet d'instruction du Tribunal de première instance de Bamako (juillet 1977-septembre 1980).

Formation

École nationale de la magistrature de Paris (octobre 1975-juillet 1977), diplômée de l'ENM en juillet 1977 (France).

École nationale d'administration, section des sciences juridiques (octobre 1971-juin 1974), diplômée en juin 1974, Bamako.

Université de Dakar (octobre 1970-juin 1971), premier certificat de licence en droit obtenu en juin 1971, faculté de droit et de sciences économiques.

Autres activités exercées

Membre de la Cellule de réflexion pour l'orientation et le suivi de l'action d'intégration dans l'exercice des mandats de présidence pour le Mali de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS).

Membre du Comité national de pilotage de la relecture du Code de la famille depuis juillet 1997.

Présidente du Réseau appui au processus électoral malien depuis mai 1997.

Membre du Comité préparatoire de la Table ronde nationale du Mali pour la relecture des textes fondamentaux (janvier 1999).

Coordinatrice principale des observateurs nationaux lors des élections du Mali (1997); observateur à l'occasion de plusieurs élections; Bénin (1996), Mali (1997), Dakar (2000).

Présidente du Comité national préparatoire au Sommet de Beijing sur les femmes (janvier-août 1995).

Présidente du Groupe d'appui de la réforme juridique (octobre 1994).

Présidente fondatrice de la Clinique juridique pour l'assistance aux femmes et enfants démunis confrontés à la justice et des bureaux de secours juridiques (octobre 1993).

Expert à la Conférence nationale du Mali pour les textes préparatoires de la troisième République; membre de la Commission « Code électoral » (juillet-août 1991).

Professeur de droit constitutionnel, de droit civil et de droit pénal à l'École centrale pour l'industrie, le commerce et l'administration (1986-1991).

Stage de formation et de perfectionnement

Formation sur la compétence, la procédure et la jurisprudence du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, La Haye, septembre 2001.

Formation sur le Statut et le Règlement de procédure et de preuve du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, étude comparée de la *common law* et de la *civil law*, La Haye, septembre 2001.

Formation sur le droit des conflits armés : Conventions de Genève, Protocoles additionnels, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocide, dans le cadre du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Bamako, juillet 2001.

Séminaire de restitution des travaux de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, sur la base du rapport de la mission francophone dirigée par Me Frédérique Chiffot Bourgeois, Bamako, juin 2001.

Formation sur la médiation, Bamako, mai 2001.

Formation sur le Système comptable ouest-africain, Bamako, mai 2000.

La réforme judiciaire : les textes de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) et la coopération juridique et judiciaire dans l'espace OHADA et UEMOA par l'International Development Law Institute, Dakar, 18 mars-8 avril 2000.

Formation sur l'utilisation de l'Internet, Bamako, décembre 1999.

La modernisation de la justice en Afrique, Organisation internationale de la francophonie, Le Caire, octobre 1999.

Formation informatique sur les logiciels Windows 95 et 98, Word 7.0 sous Windows, Bamako (Mali), 24 août au 11 septembre 1998.

L'application des normes internationales et régionales de protection des droits de l'homme, Fédération internationale des avocats (FIDA)/Association marocaine des droits de l'homme (AMDH), Bamako, juin 1998.

Formation sur les textes internationaux relatifs aux droits de la personne humaine pour la Fondation canadienne des droits de l'homme, Yaoundé, novembre 1997.

Formation en observation électorale, Cotonou, février 1996, et Bamako, janvier 1997.

Les droits politiques et civiques de la femme, Lusaka, avril 1996.

Visite d'études et d'information sur le système judiciaire américain et la défense des droits de la personne par la société civile, New York, Nouveau-Mexique, Caroline du Nord, Arizona, Iowa, Washington, avril 1995.

Le fonctionnement du système des Nations Unies et le droit international public, New York, août 1993.

Les conventions internationales en matière de protection des oeuvres de l'esprit, Accra, février 1993, île Maurice, octobre 1993.

Lutte contre la piraterie des oeuvres de l'esprit, Dakar, avril 1992.

Dévolution et exercice du pouvoir en démocratie, études sur la démocratie américaine, Dakar, mars 1992.

Droit de la propriété intellectuelle, Ouganda, novembre 1991, Genève, octobre 1992, et Dakar, mai 1992.

La mise en oeuvre des droits constitutionnels de la femme, Abuja, octobre 1991.

Droits, langues et cultures de l'espace francophone (ACCT), Dakar, 1989.

Formation interparlementaire par le Bundestag, Bonn, septembre et octobre 1988.

Le traitement de l'information au service du Parlement, Talence-Bordeaux, juin et juillet 1987.

Vie associative

Présidente du Réseau droit du Conseil international des femmes francophones depuis 1996.

Présidente de l'Observatoire des droits de la femme et de l'enfant depuis avril 1995.

Vice-Présidente de la Fédération des juristes africaines (FJA) depuis mars 1995.

Vice-Présidente de la Fédération internationale des femmes de carrières juridiques (FIFCJ) d'octobre 1994 à octobre 1997.

Présidente de l'Association des juristes maliennes de janvier 1988 à janvier 1995.

Secrétaire générale de l'Association des juristes maliennes d'octobre 1986 à janvier 1988.

Études menées

L'opportunité d'une assistance juridique aux enfants des centres d'écoute, pour le bureau de l'UNICEF à Bamako, 1999.

La situation juridique de la femme au Mali et ses perspectives d'évolution, dans le cadre du Groupe d'appui à la réforme juridique, 1994.

Les droits de la femme dans l'ordre juridique national et international, septembre 1994.

Le renforcement du processus de consolidation des droits de la femme au Mali, pour le Centre d'études pour la coopération internationale, 1994.

Les droits de la femme et la transition démocratique malienne, pour la Coalition mondiale pour l'Afrique, 1994.

L'apathie de l'électeur, la responsabilité du citoyen dans une démocratie, pour l'ambassade des États-Unis, 1992.

La femme malienne au regard des droits de la personne humaine, pour le Commissariat à la promotion de la femme, 1991.

Articles publiés

« Le rôle des femmes dans la gestion des conflits armés », pour le CICR, Bamako, 6 au 8 mai 2001.

« Droit des femmes : enjeux et défis », *Revu Faro*, avril 2000.

« Les violences faites aux femmes », Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, mai 1999.

« Droit et exclusion », Colloque de la Fondation partage, avril 1999.

« L'aide juridique », *Enda Tiers Monde*, pour le Sommet de Beijing, 1994.

« Excision et le droit positif malien », Union nationale des femmes du Mali, 1989.

« Les obstacles à l'exercice des droits des femmes au Mali », Congrès multidisciplinaire des femmes, Université de la cité de New York, 1987.

Forums et conférences

Séminaire d'information sur les travaux de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale tels que présentés par la mission francophone, Bamako, juin 2001.

Conférence régionale africaine sur l'évaluation de Beijing+5, Addis-Abeba, novembre 1999.

Les différentes sessions de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme au Siège des Nations Unies, New York.

Forum international du Yémen sur la double transition démocratique dans les démocraties émergentes, *National Democratic Institute*, juillet 1999.

Déléguée de la francophonie au Colloque international de Libreville sur les droits de l'homme et de la femme, juin 1999.

Séminaire législatif sur les mutilations génitales féminines, Addis-Abeba, août 1997.

Désignée Rapporteur général et Présidente de la Commission sur l'éducation des filles au Sommet de l'enfant africain organisé dans le cadre de l'UNICEF et de l'UNESCO, Ouagadougou, avril 1997.

Séminaire régional sur les droits de l'enfant, organisé par la Commission des juristes, Abidjan, mars 1996.

Congrès de la FIFCJ sur « L'ordre juridique aux plans international, national et familial », Bamako, octobre 1994.

Le rôle de la société civile dans la consolidation de la démocratie « National Democratic Institute », Cotonou, septembre 1993.

Réunion du Conseil de la FIFCJ sur le droit international privé et la protection des personnes, New York, août 1993.

Congrès mondial interdisciplinaire des femmes, New York, juin 1990.

Congrès de la FJA sur les manquements au droit de la famille, Abidjan, 1988.

Congrès de la FIDA sur les droits des femmes rurales, Lagos, avril 1993.

Congrès constitutif de la Fédération des juristes africaines, Dakar, juillet 1979.

Congrès de la Fédération internationale des femmes de carrières juridiques, Dakar, juillet 1979.

Autres informations

Décorée Officier de l'Ordre national du Mali, 30 décembre 2001.

Capacité à communiquer en anglais.

Élaboration et obtention de financement de plusieurs projets dans le domaine des droits des femmes et des enfants.

8. Enkhsaikhan, Jargalsaikhany (Mongolie)

[Original : anglais]

Note verbale

Le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui transmettre ci-joint la lettre de M. Lunvsan Erdenechuluun, Ministre des affaires étrangères de la Mongolie, l'informant, et par son intermédiaire, informant tous les États parties au Statut de la Cour pénale internationale, de la décision de la Mongolie de présenter la candidature de M. Jargalsaikhany Enkhsaikhan, Ambassadeur et Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies, à un siège de juge à la Cour pénale internationale lors de l'élection qui doit se tenir en février 2003.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

Le 5 septembre 2002

Monsieur Le Secrétaire général,

Membre fondateur de la Cour pénale internationale, la Mongolie s'est résolument engagée à renforcer la justice pénale internationale et l'état de droit dans les relations internationales. Nous entendons oeuvrer avec la Cour pénale internationale à la lutte contre l'impunité dont bénéficient les auteurs des crimes atroces visés par le Statut de la Cour en vue d'y mettre fin un jour. Cela étant, et conformément à l'article 36 du Statut, la Mongolie présente la candidature de M. Jargalsaikhany Enkhsaikhan à l'un des 18 postes de juge de la Cour pénale internationale, pour lesquels une élection doit avoir lieu en février 2003.

La présentation de la candidature de M. Enkhsaikhan est faite conformément au sous-alinéa i) de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de la Cour pénale internationale à la suite d'une décision prise par le Conseil général des tribunaux en application de l'article 51 de la Constitution de la Mongolie. La présentation de sa candidature a aussi reçu le plein appui du barreau de Mongolie.

Spécialiste bien connu du droit international, M. Enkhsaikhan a une longue expérience et une excellente maîtrise des relations internationales. Il a représenté la Mongolie à de nombreuses conférences internationales de codification ainsi qu'à des négociations bilatérales de traités et de conventions portant sur l'entraide judiciaire en matière juridique, pénale et civile. Il a aussi représenté la Mongolie auprès de certains organes de surveillance de l'application des traités en matière des droits de l'homme lors de l'examen des rapports présentés par ce pays, notamment en ce qui concerne les questions de discrimination raciale, de droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels, ainsi que les questions de discrimination à l'égard des femmes. M. Enkhsaikhan a représenté la Mongolie à la Sixième Commission (Affaires juridiques) de l'Assemblée générale, laquelle a, entre autres, fait une étude poussée du projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, qui a précédé le Statut de la Cour pénale internationale. Il a participé à de nombreuses sessions de la Sixième Commission, dont il a été, entre autres, Rapporteur, Vice-Président puis Président.

En tant que représentant de la Mongolie à la Sixième Commission (Affaires juridiques) pendant 16 sessions de l'Assemblée générale, il a notamment exposé les vues et la position de la Mongolie sur les rapports présentés à la Commission du droit international par ses rapporteurs spéciaux en ce qui concerne le projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, la responsabilité des États, la responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international, les actes unilatéraux des États et les réserves aux traités multilatéraux normatifs, y compris les traités relatifs aux droits de l'homme, etc.

M. Enkhsaikhan est bien connu pour sa vision novatrice des relations internationales. C'est ainsi qu'il a conçu la proposition faite à l'Assemblée générale d'examiner le point « Projet de principes devant régir la conduite de négociations internationales » lors de ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions. À la suite d'examen et de négociations, le projet établi principalement par M. Enkhsaikhan a été adopté par l'Assemblée générale en 1998 sous le titre de « Principes devant guider la négociation internationale ». Lors de l'adoption de ces principes, l'Assemblée générale a souligné « (le) rôle important que des négociations constructives et efficaces peuvent jouer dans la réalisation des buts énoncés dans la Charte en facilitant la conduite des relations internationales, le règlement pacifique des différends et la création de nouvelles normes internationales appelées à régir le comportement des États. »

C'est aussi M. Enkhsaikhan qui a conçu l'idée de zone exempte d'armes nucléaires constituée par un seul État et il a obtenu de l'Assemblée générale qu'elle approuve le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Il a agi comme négociateur principal auprès des cinq États dotés de l'arme nucléaire en vue de leur déclaration commune visant à fournir à la Mongolie des garanties de sécurité, et il a rédigé le projet de loi initial de la Mongolie sur son statut d'État exempt d'armes nucléaires.

Sa vaste expérience des relations internationales a amené M. Enkhsaikhan à occuper le poste de Secrétaire exécutif du Conseil national de sécurité de la Mongolie et à coordonner les travaux d'élaboration et d'adoption par le Grand Khoural populaire (le Parlement) de la Mongolie de trois documents fondamentaux portant sur la sécurité nationale et les relations étrangères, à savoir le Principe de sécurité nationale de la Mongolie, le Principe de politique étrangère de la Mongolie, et les Éléments fondamentaux de la doctrine militaire de la Mongolie. En qualité de Conseiller juridique du Président de la Mongolie, en 1992 et 1993, il a conseillé celui-ci sur certains aspects de la réforme du système juridique, notamment en matière de droit pénal et de législation.

Outre sa remarquable carrière diplomatique et juridique, M. Enkhsaikhan a donné de nombreuses conférences portant sur le système juridique mixte de la Mongolie, de même que sur certains sujets particuliers dans le domaine des relations internationales et dans celui du droit international, notamment le développement du droit pénal international et la création de la Cour pénale internationale.

M. Enkhsaikhan jouit d'un grand renom, et d'un grand respect pour ses hautes qualités morales, son impartialité et son intégrité, et il réunit les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires en Mongolie. Il a clairement démontré sa compétence dans les domaines du droit international visés au sous-alinéa ii) de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

Outre sa langue maternelle, le mongol, il parle couramment l'anglais et le russe et il a une connaissance d'usage du français et de l'espagnol.

...

(Signé) Luvsan Erdenechuluun

* * *

Le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à sa lettre du 10 septembre 2002 concernant la présentation d'un candidat mongol à un siège de juge de la Cour pénale internationale, a l'honneur de formuler la déclaration supplémentaire ci-après, conformément à l'article 36.4 a) du Statut de Rome et au paragraphe 7 de la résolution que l'Assemblée des États Parties a adoptée concernant les modalités d'élection des juges, du Procureur et des procureurs adjoints de la Cour pénale internationale :

1. La candidature de M. J. Enkhsaikhan est présentée au titre de la liste B visée à l'article 36.5, en raison de ses compétences et de son expérience dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme.
2. La Mongolie a présenté sa candidature selon la procédure visée à l'article 36.4 a) i).
3. M. Enkhsaikhan a une excellente connaissance de l'anglais, comme l'exige l'article 36.3 c), ainsi qu'une bonne connaissance de l'espagnol, du français et du russe.
4. Il représente un pays doté d'un système juridique mixte (droit romain et *common law*).
5. M. Enkhsaikhan est ressortissant de la Mongolie, membre du Groupe des pays d'Asie à l'Organisation des Nations Unies.

...

* * *

Renseignements personnels

Né le 4 septembre 1950 à Oulan-Bator (Mongolie)

Études

- | | |
|------|--|
| 1974 | Institut d'État de Moscou pour les relations internationales (diplôme d'avocat international) |
| 1979 | Institut d'État de Moscou pour les relations internationales (doctorat en droit international). Thèse de doctorat : « <i>Aspects juridiques des règles de procédure devant les instances internationales</i> » |

Résumé sommaire d'expérience professionnelle

- 1996- Ambassadeur et Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies
- 1993-1996 Secrétaire exécutif du Conseil national de sécurité de la Mongolie
- 1992-1993 Conseiller en matière de politique étrangère auprès du Président de la Mongolie
- 1992-1993 Conseiller juridique du Président de la Mongolie
- 1988-1992 Ministre conseiller et chef adjoint de mission, Ambassade de la Mongolie en URSS/Fédération de Russie
- 1986-1988 Chef par intérim du Département de la planification des politiques du Ministère des affaires étrangères de la Mongolie
- 1986-1988 Chef par intérim du Département des traités et des affaires juridiques du Ministère des affaires étrangères de la Mongolie
- 1979-1986 Troisième Secrétaire, puis Deuxième Secrétaire de la Mission permanente de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies
- 1978-1979 Membre de la Commission de démarcation de la frontière entre la Mongolie et l'URSS
- 1974-1979 Attaché, Troisième Secrétaire, puis Deuxième Secrétaire du Département des traités et des affaires juridiques du Ministère des affaires étrangères de Mongolie

Activités internationales**Conseiller juridique à des négociations bilatérales en vue de la conclusion d'instruments juridiques**

- 1974 Accord entre le Gouvernement de la République populaire mongole et le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée sur le régime de voyages sans visa pour les citoyens de ces deux États
- 1974 Accord entre le Gouvernement de la République du peuple mongol et le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie sur le régime de voyages sans visa pour les citoyens de ces deux pays
- 1975 Traité d'amitié et de coopération entre la République populaire de Mongolie et la République populaire de Pologne
- 1975-1976 Traité sur l'établissement de la frontière entre la République populaire mongole et l'Union des Républiques socialistes soviétiques
- 1976-1977 Traité d'amitié et de coopération entre la République démocratique allemande et la République populaire mongole
- 1977 Accord entre la République populaire mongole et la République populaire hongroise en matière de double citoyenneté

- 1977-1978 Accord entre le Gouvernement de la République populaire mongole et le Gouvernement de la République démocratique populaire lao sur les conditions du régime de voyages sans visa pour les citoyens de ces deux États
- 1978-1979 Convention consulaire entre la République populaire mongole et la République socialiste du Viet Nam
- 1979 Traité d'amitié et de coopération entre la République populaire mongole et la République socialiste du Viet Nam
- 1978-1979 Accord entre le Gouvernement de la République populaire mongole et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur les conditions du régime de voyages sans visa pour les citoyens de ces deux États
- 1976-1979 Établissement de la frontière entre la République populaire mongole et l'Union des Républiques socialistes soviétiques
- 1979 Accord de coopération entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République populaire mongole en matière de sécurité sociale
- 1986 Traité d'amitié et de coopération entre la République populaire de Mongolie et la République populaire démocratique de Corée
- 1986 Conditions de visites mutuelles des citoyens de la République populaire mongole et de ceux de la République populaire démocratique de Corée
- 1987 Traité d'amitié et de coopération entre la République populaire de Bulgarie et la République populaire mongole
- 1987-1990 Traité entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République populaire mongole relatif à l'entraide judiciaire en matière civile, familiale et pénale
- 1992-1993 Traité sur les relations amicales et la coopération entre la Mongolie et la Fédération de Russie
- 1992-1993 Traité sur les relations amicales et la coopération entre la Mongolie et la République populaire de Chine

Représentation de la Mongolie auprès d'instances internationales et participation à des organes électifs

- 1975, 1979-1986 et 1996-2002 Chef ou membre de la délégation de la Mongolie à la Sixième Commission (Affaires juridiques) de l'Assemblée générale des Nations Unies
- 1976-1982 Chef ou membre de la délégation de la Mongolie à la troisième Conférence des Nations unies sur le droit de la mer et à la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins
- 1976 Conseiller juridique de la délégation de la Mongolie à la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés

- 1979 Rapporteur de la Sixième Commission (Affaires juridiques)
- 1983 Vice-Président du Comité spécial pour le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la force dans les relations internationales
- 1983-1984 Vice-Président du Deuxième Comité de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins
- 1984 Vice-Président de la Sixième Commission (Affaires juridiques)
- 1997-2000 Président du Groupe des Nations Unies des pays en développement sans littoral
- 1997 Président du Groupe consultatif sous-régional de l'Asie du Nord-Est lors de la réunion en Mongolie des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit
- 1997 Vice-Président de la troisième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit, ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement
- 1997 Vice-Président de la Commission du désarmement
- 1997 Vice-Président de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies
- 1998 Président de la dix-huitième Réunion des États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- 1998 Président de la Sixième Commission (Affaires juridiques)
- 2000- Membre du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
- 2002 Vice-Président de la première session de l'Assemblée des États parties au Statut de la Cour pénale internationale

Représentant du Gouvernement de la Mongolie auprès d'organes de surveillance de l'application des traités en matière de droits de l'homme

- 1982 et 1984 Comité des droits économiques, sociaux et culturels
- 1982 Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
- 2000 Comité des droits de l'homme
- 2001 Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Étapes majeures de la vie professionnelle

- 1975-1976 Participation aux négociations et à l'accord final sur la partie principale de la frontière entre la Mongolie et l'URSS
- 1978-1979 Participation à l'établissement de la frontière entre la Mongolie et l'URSS
- 1980 Présentation d'une méthode de prise de décisions au Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins, lors de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer

- 1984 Négociations relatives à l'examen et à l'adoption de la Déclaration sur le droit des peuples à la paix, lors de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 39/11, en date du 12 novembre 1984)
- 1992-1994 Organisation et coordination des travaux d'examen et d'adoption par le Grand Khoural populaire (le Parlement) de la Mongolie des documents suivants :
- a) Principe de sécurité nationale de la Mongolie;
 - b) Principe de politique étrangère de la Mongolie;
 - c) Éléments fondamentaux de la doctrine militaire de la Mongolie
- 1992-1994 Conseiller juridique pour les négociations des traités fondamentaux à long terme sur les relations de bon voisinage et de coopération conclus par la Mongolie avec la Fédération de Russie et la République populaire de Chine
- 1997-1998 Présentation et négociation, en vue de les faire adopter par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1998 des *Principes devant guider la négociation internationale* (résolution 53/101, en date du 8 décembre 1998)
- 1998 et 2000 Négociation des résolutions 53/77 D et 55/33 S de l'Assemblée générale, intitulées toutes deux « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie »
- 1999-2000 Élaboration du premier projet de la loi de la Mongolie sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie et de la résolution No 19 du Grand Khoural populaire (le Parlement) de la Mongolie relative à l'adoption de la loi sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie
- 1998-2000 Représentation de la Mongolie aux négociations avec les représentants des cinq États dotés de l'arme nucléaire qui ont conduit à l'adoption par ces États de la Déclaration sur les garanties de sécurité concernant le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie

Enseignement et conférences

Université d'État de la Mongolie, Institut mongol d'études orientales, Institut d'études diplomatiques (Université nationale de Mongolie), Université d'État de Moscou (URSS), Académie diplomatique (Moscou), Columbia University (New York), University of Utah, University of Pittsburgh (Honors College), World Affairs Council of Pittsburgh et World Affairs Council of Seattle, Indiana University (Bloomington), Brigham Young University (David Kennedy Center for International Studies), University of Virginia (Charlottesville), Seton Hall University (School of Diplomacy and International Relations), Ball State University (College of Sciences and Humanities), Council on Foreign Relations, The National Committee on American Foreign Policy (New York), etc.

Participation à des sociétés savantes et à des conseils de rédaction

- 1986-1988 Membre de la Société mongole de droit international
- 1997- Membre de l'Association mongole d'études en politique étrangère
- 1995- Membre du conseil de rédaction de « Strategic Studies », trimestriel publié par l'Institut mongol d'études stratégiques
- 2002 Membre du conseil de rédaction de UN Diplomatic Times

Publications

- 1992 Responsable et traducteur de la première version en mongol de « Human Rights Instrument »
- 1996 Responsable du premier manuel mongol de droit international public
- 1979 *International legal questions relating to the rules of procedures at international fora* Parvovedeniye, Moscou
- 1980 *United Nations Charter: Legal analysis of some of its provisions*, Mongolian Law Review
- 1978 *Charger of CMEA: Some legal issues connected with its interpretation*. Institut d'État pour les relations internationales. Moscou
- 1985 *Ensuring Peace in Asia and the Pacific: The Mongolian Initiative*. Asian Survey, Octobre
- 1995 *National Security: Problems and Prospects*. Ardyn Erkh, Oulan-Bator
- 1996 *Role of small States in international relations: Mongolia between the giants*. Bloomington, Indiana
- 1997 *Nuclear-Weapon-Free Status: Prospects and Problems*. Disarmament: périodique publié par l'Organisation des Nations Unies
- 2000 *Mongolia's Nuclear-Weapon-Free Status: Concept and Practice*. Asian Survey. Mars/avril
- 2001 *Mongolia's Nuclear-Weapon-Free-Status: The case for a Unique Approach*. Institut mongol d'études stratégiques
- 2001 *Mongolia's Status: The Case for a Unique Approach*. Asian Affairs. Hiver
- 2002 *Step Towards Strengthening International Criminal Justice*. Institut mongol d'études stratégiques
- 2002 *International Criminal Court is being established*. Udriin Sonin. Avril
- 2002 *Views of Small States on International Criminal Court*. Document présenté à la troisième Conférence internationale : États-Unis et Organisation des Nations Unies : gestion et défi de la crise contemporaine

- 2002 *New-Sino-Russian treaty of friendship: legal and political implications for third States.* Mongolia Society, Washington
- 2002 *External aspects of Mongolia's security.* Chapitre de « Mongolia in the World », Oulan-Bator (Mongolie)

Connaissances linguistiques

Anglais, espagnol, français, mongol et russe

Titres et décorations

1979 Docteur en droit

1991 Ordre de l'Étoile polaire de l'État mongol

2000 Envoyé extraordinaire et plénipotentiaire de la Mongolie

* * *

L'Ambassadeur J. Enkhsaikhan est un juriste mongol bien connu qui a une vaste expérience dans le domaine des relations internationales, y compris la promotion et la protection des droits de l'homme. En 1992-1993, il a rempli les fonctions de conseiller juridique du Président de la Mongolie, lorsque le pays a entrepris des réformes juridiques au cours de la période de transition d'un système autoritaire de gouvernement à un système démocratique. Il a publié le premier recueil d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et a représenté la Mongolie dans les principaux organes de surveillance des droits de l'homme, tels que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité des droits de l'homme, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Pendant de nombreuses années, il a représenté la Mongolie à la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, où les questions relatives aux droits de l'homme sont largement examinées et où d'importantes recommandations sont faites.

De 1975 à 1979 et de 1986 à 1988, l'Ambassadeur Enkhsaikhan a représenté la Mongolie dans des négociations bilatérales sur les questions consulaires et la fourniture d'une assistance juridique dans les affaires pénales, civiles et familiales, et il a donc acquis une expérience de première main en ce qui concerne les droits individuels. Il a exercé les fonctions de Rapporteur, de Vice-Président et de Président de la Sixième Commission (questions juridiques) de l'Assemblée générale et, en 1998, a été élu Président de la XVIIIe réunion des États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

La Commission nationale mongole des droits de l'homme estime que l'Ambassadeur Enkhsaikhan remplit entièrement les critères définis au paragraphe 3 de l'article 51 de la Constitution mongole concernant la nomination des juges à la

Cour suprême mongole, et qu'il peut donc exercer des fonctions juridiques à un haut niveau. Par conséquent, la Commission appuie sans réserve la candidature, présentée par la Mongolie, de l'Ambassadeur Enkhsaikhan en vue de l'élection des juges de la Cour pénale internationale.

Le Commissaire principal
de la Commission mongole des droits de l'homme
(*Signé*) Suren **Tserendorj**

9. Fulford, Adrian (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur, en réponse à la note du Secrétaire général en date du 13 septembre 2002, d'informer le Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies que le Royaume-Uni présente la candidature de M. Adrian Fulford Q.C. à un siège de juge à la Cour pénale internationale.

...

La candidature de M. Adrian Fulford Q.C. à un siège de juge à la Cour pénale internationale est présentée selon la procédure de présentation des candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires en Angleterre, au pays de Galles et en Irlande du Nord (art. 36, par. 4 a) i) du Statut de la Cour pénale internationale). Le Royaume-Uni a eu recours à une procédure transparente comportant des appels à candidatures et l'intervention d'un jury composé de hauts magistrats d'Angleterre, du pays de Galles et d'Écosse, de hauts fonctionnaires et d'un représentant de la société civile, qui a fait des recommandations au Lord Chancellor.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

a) M. Fulford, qui exerce la profession d'avocat depuis plus de 10 ans et a accédé au titre de Queen's Counsel, jouit de la plus haute considération morale; il est connu pour son impartialité et son intégrité et possède les qualifications requises au Royaume-Uni (Angleterre et pays de Galles) pour exercer les plus hautes fonctions judiciaires [art. 36.3 a)].

M. Fulford satisfait aux critères énoncés aux sous-alinéas i) et ii) de l'article 36.3 b), comme indiqué dans son curriculum vitae. Sa compétence est reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale et il a l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge ou d'avocat. Sa compétence est également reconnue dans les domaines pertinents du droit international, en particulier le droit international humanitaire et les droits de l'homme, et la grande expérience qu'il a acquise dans l'exercice de la profession de juriste présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour.

M. Fulford est de langue anglaise : il a une excellente connaissance et une pratique courante de l'anglais [art. 36.3 c)].

b) La candidature de M. Fulford est proposée pour inscription sur la liste A, aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut.

c) Informations relatives aux alinéas i) à iii) du paragraphe 8 a) de l'article 36 du Statut :

i) M. Fulford est compétent et exerce en Angleterre et au pays de Galles, où est appliqué le système juridique de la *common law*;

- ii) M. Fulford est citoyen du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui fait partie du Groupe des États d'Europe occidentale et autres groupes d'États;
- iii) M. Fulford est de sexe masculin.
- d) M. Fulford possède une expérience juridique dans de nombreux domaines spécifiques qui présentent un intérêt pour le travail de la Cour, notamment :
- La violence à l'égard des femmes et des enfants : son expérience des procès comprend notamment des affaires de viol et autres agressions sexuelles graves; il est l'un des rares juges autorisés, en Angleterre et au pays de Galles, à juger les affaires de viol et d'abus sexuels graves;
 - Son expérience des procès comprend aussi des affaires relatives à des actes de violence graves, notamment de meurtre et de terrorisme;
 - Il a une vaste expérience professionnelle des questions relatives aux preuves dans les affaires pénales ainsi que de la gestion d'informations sensibles (notamment dans le cadre de la protection des victimes et des sources).
- e) M. Fulford est un ressortissant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et n'a la nationalité d'aucun autre État.

* * *

Date de naissance : 8 janvier 1953.

Expérience professionnelle

Depuis 1996 « Recorder » (juge à la « Crown Court »)

1994 Nommé Queen's Counsel

1978 Inscrit au barreau (Middle Temple)

Avocat pénaliste membre du Queen's Counsel, intervenant essentiellement dans des affaires de meurtre, de fraude, de drogue et de viol, principalement devant la cour d'assises de la City de Londres (The Old Bailey).

Autres activités professionnelles

Depuis 1994 Chargé de cours sur les techniques de plaidoirie, Middle Temple

1999-2001 Chargé de cours à l'intention des membres de l'ordre des avocats et de la magistrature (organisés sous les auspices du Conseil de l'ordre des avocats et du Conseil des études judiciaires) sur la loi de 1998 relative aux droits de l'homme

1997, 1999, depuis 2001 Élu membre du Comité de l'ordre des avocats pénalistes

(Le Comité de l'ordre des avocats pénalistes est l'instance où sont examinées en détail toutes les questions de principe qui se posent aujourd'hui en droit pénal. Par exemple, en 1998, le Comité a publié des commentaires détaillés en réponse au rapport du Ministère de l'intérieur sur le traitement des témoins vulnérables ou intimidés. Une attention particulière y était accordée à la situation des enfants témoins et aux victimes de viol et infractions assimilées.)

- Depuis 1999 Membre du Comité des relations interraciales du Conseil de l'ordre des avocats
- Depuis 1997 Président de l'organe disciplinaire du Conseil de l'ordre des avocats
- 1997-2000 Membre du Comité disciplinaire (plaintes et comportement professionnel)
- 1988-2002 Président du Comité régional de la Commission des services juridiques (pour le Conseil et la Commission)
- Membre, puis Président, du Comité régional du Conseil de l'aide juridictionnelle (a notamment dirigé la longue enquête sur la proposition de financement de centaines, voire de milliers, de procès en dommages-intérêts intentés aux grandes marques de cigarettes par des victimes de maladies mortelles qui seraient dues à l'usage du tabac)
- 1979-1980 Conseiller juridique au North Lambeth Law Centre
- 1975-1977 Conseiller juridique pour les questions liées au logement, centre d'aide au logement de l'association « Shelter »

Publications

Contributions en qualité de rédacteur à *Archbold Criminal Pleading, Practice and Evidence* (éd. 1992), ouvrage de référence des praticiens du droit et des juges à tous les niveaux (trois chapitres, portant notamment sur l'ordre public et les infractions d'ordre sexuel, et plus particulièrement les sections concernant le viol)

Plusieurs articles pour le *Legal Action Group Bulletin* 1980-1990, en particulier sur les infractions d'ordre sexuel et les atteintes à l'ordre public

Contributions en qualité de rédacteur à *Atkins Court Forms*

Auteur principal de la réponse du circuit du sud-est au *Law Commission Paper No 138 on Criminal Law – Evidence in Criminal Proceedings: Hearsay and Related Topics*, 1995

Auteur principal de la réponse du Conseil et de l'Association de l'ordre des avocats au rapport Auld sur les procès avec jury, et au livre blanc publié ultérieurement par le Gouvernement et intitulé *Justice for All*, 2001-2002

Coauteur, avec Hugh Southey, de l'ouvrage intitulé *A Criminal Practitioner's Guide to Judicial Review and Case Stated*, publié par Jordans, 1999

Corédacteur, avec Hugh Southey, du *United Kingdom Human Rights Reports*, publié par Jordans, 2000-

Exemples d'affaires, outre celles de meurtre, drogue, fraude et viol

Première instance :

R c. Kazem et consorts (cour d'assises 2001) (détournement d'un aéronef afghan)

R c. Kular (Crown Court de Bristol, 1998) (double meurtre commis par un ressortissant britannique à l'étranger)

Liberia c. Sorious Samura, David Barrie, Tim Lambon et Gugulakhe Radede (accusation d'espionnage)

Plusieurs procès pour terrorisme (cour d'assises) liés aux événements en Irlande du Nord et au Moyen-Orient, 1990-

R c. Finch et Bossino et consorts (Crown Court de Southwark) 1999 – (blanchiment d'argent)

Plusieurs affaires en appel, y compris devant le Conseil privé :

R c. McCann, 2002 (pouvoir prépondérant de la Chambre des lords en matière d'ordonnances relatives aux comportements antisociaux)

R c. Waddon, 2000; *R c. Perrin*, 2002 (les deux arrêts de la Cour d'appel qui définissent l'étendue de la compétence des tribunaux britanniques pour ce qui est du matériel publié sur l'Internet)

R c. Secrétaire d'État au Ministère de l'intérieur pour le compte de François, 1999 (décision de la Chambre des lords sur les droits des prisonniers en matière de libération conditionnelle)

R c. D; *R c. J*, 1995 (décision de la Cour d'appel sur l'utilisation des jugements rendus par d'autres tribunaux sur des questions concernant une même affaire)

R c. Nottingham Justices pour le compte de Taylor, 1992 (affaire portée devant la Divisional Court concernant la juridiction compétente pour le jugement des mineurs)

Bodden c. Commissioner of Police for Metropolis, 1990 (recours relatif à une affaire d'outrage à magistrat)

R c. Vickers, 1993; *R c. Morgan*, 1997; et *R c. Fox*, 1998 (recours relatifs à des affaires concernant l'examen détaillé des circonstances lorsque de nouveaux éléments de preuve devraient être demandés par la Cour d'appel (formation pénale) et évaluation de leurs incidences)

Recours devant la section judiciaire du Conseil privé concernant des condamnations à la peine capitale en Jamaïque et à la Trinité-et-Tobago :

Krishna Jairam et Ramsingh Persad c. L'État (appel No 4 de 2000)

Anderson Noel c. L'État, 11 septembre 2000

Lincoln De Four c. L'État, 21 juillet 1999 (appel No 4 de 1998)

10. Giannidis, Ioannis (Grèce)

[Original : anglais et français]

Note verbale

La Mission permanente de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à sa note datée du 13 septembre 2002, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement grec a décidé de présenter la candidature du professeur Ioannis Giannidis à un siège de juge de la Cour pénale internationale.

Vous trouverez ci-joint le curriculum vitae du professeur Giannidis, connu pour ses hautes compétences en matière de droit pénal et de philosophie du droit ainsi que pour sa longue expérience de la pratique juridique. M. Giannidis enseigne depuis plus de 20 ans à la faculté de droit de l'Université d'Athènes et a publié de nombreux ouvrages. Il dirige actuellement l'un des cabinets d'avocats les plus en vue, spécialisé dans la criminalité des affaires et les procès pour terrorisme (en tant que représentant légal chargé de défendre les intérêts de la victime) et il jouit d'une excellente réputation parmi ses confrères, tant magistrats qu'avocats. Il a noué des liens universitaires et professionnels qui dépassent largement les frontières nationales et il a souvent été membre de comités consultatifs nationaux et internationaux.

La candidature de M. Giannidis est présentée pour examen au titre de la liste A.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

1. M. Ioannis Giannidis est professeur à la faculté de droit de l'Université d'Athènes, section de droit pénal et de criminologie, et membre du barreau d'Athènes. Il jouit d'une haute considération morale, est connu pour son impartialité, son intégrité et réunit les conditions requises en Grèce pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires (art. 36, par. 3 a) du Statut de Rome).
2. M. Giannidis satisfait aux conditions énoncées à l'article 36, paragraphe 3 b) i) du Statut de Rome. Il a une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale et est considéré en Grèce comme l'un des principaux spécialistes de ces matières. Il a une connaissance approfondie de la doctrine (avec à son actif des publications sur les fondements du droit pénal) et de la pratique (il est avocat de la défense depuis 20 ans). Il convient aussi de souligner son expérience de pénaliste dans le domaine des infractions financières graves, de la corruption et du terrorisme. Il a également eu dans ce contexte à se pencher sur les normes internationales en matière de droits de l'homme.
3. M. Giannidis a une excellente connaissance des deux langues de travail de la Cour et, de fait, les parle couramment. Il a de plus une excellente connaissance et une pratique courante de l'allemand (art. 36, par. 3 c) du Statut de Rome).
4. Les conditions énoncées à l'article 36, paragraphe 4 a) i) du Statut de Rome pour la présentation de la candidature de M. Giannidis sont remplies et il a été élu parmi un certain nombre de candidats qualifiés.

5. Étant donné les qualifications de M. Giannidis, sa candidature est présentée au titre de la liste A (art. 36, par. 5 du Statut de Rome).
6. M. Giannidis a obtenu des diplômes en Grèce et en Allemagne et travaille en Grèce. Tant la Grèce que l'Allemagne relèvent du système de droit continental (art. 36, par. 8 a) i) du Statut de Rome).
7. M. Giannidis est de nationalité grecque, et la Grèce est membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États [(art. 36, par. 8 a) ii)].
8. M. Giannidis est de sexe masculin [(art. 36, par. 8 a) iii)].
9. Outre les compétences particulières qui sont les siennes et sont indiquées au paragraphe 2 ci-dessus, M. Giannidis a aussi travaillé sur des questions spécifiques relevant de l'article 36, paragraphe 8 b). Il a été l'expert principal ainsi que le coordonnateur dans le cadre des travaux collectifs financés par le Programme Grotius de l'Union européenne sur le thème « Étude comparée de la législation des États Membres en ce qui concerne l'exploitation des enfants », qui se sont achevés en 1998 et qui avaient pour but de réunir tous les textes législatifs concernant tous les aspects de la maltraitance des enfants (atteintes corporelles, sévices sexuels, travail des enfants, etc.).

* * *

Date et lieu de naissance : 8 mars 1950, Athènes.

Carrière scientifique

Professeur assistant de droit pénal et de la procédure pénale, Université d'Athènes. Fondateur du cabinet d'avocats « I. Giannidis et associés », lequel occupe sept avocats spécialisés en droit pénal et a siège à Athènes. Avocat au barreau d'Athènes depuis 1974. Membre ordinaire du Conseil juridique de la Banque nationale de la Grèce.

Études doctorales

1977 Doctorat en droit pénal et philosophie de droit, Université de Munich (Allemagne). Directeur de thèse : prof. Dr. Mult A. Kaufmann, magna cum laude.

Études universitaires

1973 Diplôme de droit, obtenu par la faculté de droit de l'Université d'Athènes.

Bourses d'études

1974-1976 Bourse de l'État de Bavière (Allemagne).
1982-1983 Bourse de la Fondation Von Humboldt (Allemagne).

Connaissance des langues

Grec : langue maternelle.
Anglais : très bonne connaissance.

Allemand : très bonne connaissance.

Français : très bonne connaissance.

Activités universitaires

- 1986 Professeur assistant de droit pénal à la faculté de droit de l'Université d'Athènes.
- 1982 Lecteur de droit pénal à la faculté de droit de l'Université d'Athènes.
- 1983-1984 Lecteur (Akademischer Rat) de droit pénal et de la procédure pénale à la faculté de droit de l'Université de Munich (Allemagne).
- Autres Membre du Conseil administratif du Comité nationale de droit pénal (Département grec de l'Association internationale de droit pénal), membre de l'Association nationale d'avocats défenseurs, membre du Département allemand de l'Association internationale de la philosophie du droit et de la philosophie sociale. Participation aux conférences importantes de droit pénal, de la procédure pénale et de philosophie du droit en Grèce et à l'étranger.

Liste des principales publications

- 2002 « La nécessité et suffisance du dogme de droit pénal à l'aube du 21e siècle », article publié dans la revue scientifique *Poinika Chronica*, p. 580 s., 2002 (en grec).
- 2002 « La justification des arrêts de la matière du droit pénal », vol. II (en grec), ouvrage qui sera publié en 2002. Cette oeuvre, qui continue l'analyse du volume I, contient une liste extensive des règles de l'argumentation légale, comme base de la justification de l'arrêt pénal.
- 1997 « Interprétation de l'article 14 du Code pénal grec », publié dans Androulakis, Mangakis etc. (éd.), *Commentaire systématique du Code pénal*, Athènes, 1997 (en grec).
- 1991 « Justification et base légale des arrêts de la Cour de cassation », article dans la revue scientifique *Quarante années Poinika Chronica 1951-1991*, Athènes, 1991, p. 25 s (en grec).
- 1991 « Le mandat d'arrêt. Théorie et pratique », article publié dans les extraits de la troisième convention grecque de l'Association nationale de droit pénal, Athènes, 1993, p. 71 s (en grec).
- 1989 « La justification des arrêts de la matière du droit pénal », vol. I, Athènes, Komotini, 1989 (en grec). Cet ouvrage décrit l'obligation constitutionnelle du juge de justifier sa décision et aussi les nécessités théoriques de la structure d'un modèle d'arrêt idéal.
- 1988 « La fluctuation des arguments substantiels et la fluctuation de la cassation », article publié dans la revue scientifique *Poinika Chronica*, p. 1003 s (en grec).

- 1987 « La place des victimes en droit pénal substantiel », article publié dans les extraits de la deuxième convention grecque de l'Association nationale de droit pénal, Athènes, 1993, p. 31 s (en grec).
- 1986 « Le commencement d'exécution d'un crime et la punition de la tentative », article publié dans la revue scientifique *Poinika Chronica*, p. 3 s., 1986 (en grec).
- 1986 « La charge de la preuve dans la procédure pénale », article publié dans la revue scientifique *Poinika Chronica*, p. 121 s., 1986 (en grec).
- 1985 « La justification de la sanction pénale », article publié dans les extraits de la première convention grecque de l'Association nationale de droit pénal, Athènes, 1987, p. 123 à 128, republié dans la *Section des sciences pénales*, faculté de droit de l'Université d'Athènes, 1986, p. 17 s (en grec).
- 1985 « La valeur de l'objet du crime de la fraude comme "fait" », article publié dans la revue scientifique *Poinika Chronica*, p. 92 s., 1985.
- 1985 « Le vol d'une voiture avec un radiocassette player intégré, une ou deux infractions? », article publié dans la revue scientifique *Poinika Chronica*, p. 283 s., 1985 (en grec).
- 1981 « Une affaire d'analyse logique et interprétation en droit pénal », article publié dans la revue scientifique *Poinika Chronica*, p. 97 s., 1981 (en grec).
- 1981 « L'usage d'un article forgé par le forger », article publié dans la revue scientifique *Poinika Chronica*, p. 392 s., 1981 (en grec).
- 1979 « Théorie des normes légales sur la base du dogme de droit pénal » (Theorie der Rechtsnorm auf der Grundlage der Strafrechtsdogmatik), Ebelsbach, 1979. Cet ouvrage examine la question de la relation entre un terme légal de la théorie du droit pénal et la théorie générale des normes de la théorie du droit pénal.
- Depuis 1980 Plus de 50 commentaires d'arrêts. Associé ordinaire du journal *Poinika Chronica*, la revue scientifique grecque la plus connue de droit pénal.

Activités professionnelles

Depuis 1986, a constamment travaillé comme avocat en Grèce, occupé des affaires pénales et aussi comme conseil juridique de diverses institutions. Les domaines d'expertise incluent le droit pénal et droit de la procédure pénale, le droit pénal international et européen. Dans les dernières années, le centre d'activité a été : a) le droit pénal des affaires, b) les infractions d'une nature spéciale (procédures contre membres du Gouvernement), et c) la représentation devant les cours criminelles des victimes des attentats terroristes. Représentant de la Grèce (Conseil de l'Europe, Union européenne), dans les matières relatives au droit pénal et membre de certains comités du Ministère de la justice.

Conseil juridique

Ces dernières années, des services juridiques ont été fournis en matière de droit pénal aux institutions financières et entreprises grecques les plus grandes et aussi aux banques étrangères.

Des services juridiques ont aussi fournis occasionnellement aux membres du Gouvernement grec et des personnalités politiques.

11. Gochev, Dimitar (Bulgarie)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la République de Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et au Conseiller juridique et, se référant à la note du Secrétaire général en date du 13 septembre 2002, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement de la République de Bulgarie a décidé de présenter la candidature de M. Dimitar Gochev à un siège de juge de la Cour pénale internationale.

M. Dimitar Gochev est un juriste hautement qualifié et expérimenté. Il a été juge à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg pendant six ans. Actuellement, il est juge à la Cour constitutionnelle de la République de Bulgarie, ainsi qu'à la Cour permanente d'arbitrage à La Haye. M. Gochev est un spécialiste des droits de l'homme et du droit pénal internationalement reconnu. Le Gouvernement de la République de Bulgarie est convaincu qu'il apportera une contribution précieuse au fonctionnement de la Cour pénale internationale.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

1. M. Dimitar Gochev, qui est juge à la Cour constitutionnelle de la République de Bulgarie depuis 1994, jouit d'une haute considération morale, est connu par son impartialité et son intégrité et réunit les conditions requises en République de Bulgarie pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires.

M. Gochev satisfait aux exigences énoncées aux sous-alinéas i) et ii) de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 36, comme indiqué dans son curriculum vitae.

M. Gochev a une compétence reconnue en droit pénal et procédure pénale. Au cours de sa carrière, il a été juge à la Cour suprême de la République de Bulgarie et a siégé lors des procès menés contre de hauts responsables du Gouvernement (1990-1994).

M. Gochev a aussi une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Il a été juge à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg pendant six ans (1992-1998). Au nombre des affaires les plus connues auxquelles M. Gochev a participé, on citera : *Ruiz Mateus c. Espagne*, *Jersild c. Danemark*, *Vogt c. Allemagne*, *Otto Preminger c. Autriche*, *McCann c. Royaume-Uni*, *Chagal c. Royaume-Uni*, *Acdivar c. Turquie*, *Mendes c. Turquie et consorts*.

M. Gochev a acquis une expérience supplémentaire en tant qu'arbitre à la Cour internationale d'arbitrage à Paris (1995-1997) et juge à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye (depuis 2000).

Ses connaissances approfondies et sa longue expérience de juge témoignent de ses hautes compétences professionnelles qui pourront utilement être mises à profit à la Cour pénale internationale.

M. Gochev connaît plusieurs langues étrangères; il a d'excellentes connaissances en anglais et en français.

La candidature de M. Dimitar Gochev est présentée selon les deux procédures visées au paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome. Le Gouvernement de la République de Bulgarie a sélectionné M. Gochev parmi quatre candidats.

2. Aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, la candidature de M. Dimitar Gochev est présentée au titre de la liste B.

3. S'agissant des critères énoncés aux sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut de Rome, les renseignements ci-après sont communiqués :

i) M. Gochev réunit les conditions requises pour exercer des fonctions judiciaires en République de Bulgarie, qui a un système juridique de droit romain;

ii) M. Gochev est un ressortissant de la République de Bulgarie, qui est membre du Groupe des États d'Europe orientale;

iii) M. Gochev est de sexe masculin.

4. Tout au long de sa féconde carrière de juge, M. Gochev a publié des articles qui sont très appréciés.

M. Gochev est un spécialiste des droits de l'homme internationalement reconnu, qui a enseigné dans plusieurs universités bulgares sur les sujets ayant trait aux droits de l'homme.

5. M. Dimitar Gochev est ressortissant de la République de Bulgarie et il n'a pas d'autre nationalité.

* * *

Date et lieu de naissance : 27 février 1936, Sofia.

Connaissances linguistiques : Bulgare (langue maternelle), anglais, allemand, français et russe.

Études

École secondaire (1949-1954) Sofia (cours dispensés en anglais).

Université de Sofia, faculté de droit, 1954-1960.

Spécialisation en droit administratif et pénal, 1960-1961.

Cours sur les droits fondamentaux, Southern Illinois University, faculté de droit, Carbondale, États-Unis d'Amérique, 1992.

Parcours professionnel

Avocat à Sofia, 1961-1963.

Expérience judiciaire (39 ans)*En Bulgarie*

Juge à la Cour constitutionnelle, depuis 1994.

Vice-Président de la Cour suprême, 1993-1994.

Juge à la Cour suprême, 1990-1994.

Juge à la Cour suprême d'arbitrage, 1989-1990.

Juge au Tribunal d'arbitrage, 1963-1989

Expérience judiciaire internationale

Juge à la Cour européenne des droits de l'homme, 1992-1998 (six ans).

Principales affaires : *Ruiz Mateus c. Espagne, Jersild c. Danemark, Vogt c. Allemagne, Otto Preminger c. Autriche, McCann c. Royaume-Uni, Chagal c. Royaume-Uni, Acdivar c. Turquie, Mendes c. Turquie et Consorts.*

Expérience nationale et internationale en tant qu'arbitre

Cour permanente d'arbitrage à La Haye, depuis 2000.

Chambre de commerce internationale, Paris, 1995-1997.

Cour d'arbitrage, Chambre de commerce et d'industrie, depuis 1987.

Participation à des conférences internationales

Conférence internationale des droits de l'homme, février 1993, New Delhi : rapport.

Conférence internationale sur la liberté d'association, Reykjavik, août 1993 : rapport (au nom de la Cour européenne des droits de l'homme).

Première Conférence des présidents des cours suprêmes et constitutionnelles d'Europe, Strasbourg, novembre 1993 (représentant la Cour européenne des droits de l'homme).

Deuxième Conférence des présidents des cours suprêmes et constitutionnelles, novembre 1995, Strasbourg.

Troisième Conférence des présidents des cours suprêmes et constitutionnelles, octobre 1995, Washington.

Quatrième Conférence des présidents des cours suprêmes et constitutionnelle, novembre 1996, Washington.

Onzième Conférence des cours constitutionnelles européennes, mai 1996 : rapport.

Conférence des présidents des cours constitutionnelles de la francophonie, septembre 1998, Beyrouth.

Conférence des cours constitutionnelles : les constitutions et l'Union européenne, octobre 1999, Nicosie.

Conférence internationale sur la liberté de culte, octobre 2001, Brigham Young University, Provo, Utah (États-Unis) : rapport.

Douzième Conférence des cours constitutionnelles européennes, juin 2002, Bruxelles : rapport.

Conférence sur la non-discrimination, juin 2002, Prague : rapport.

Activités scientifiques

Vingt-huit conférences dans différentes villes de Bulgarie sur le sujet « Droits fondamentaux et mécanismes de protection », 1997-1998

Cours à l'intention des étudiants de troisième cycle, faculté de droit, Université de Sofia, sur le thème « Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », 1998 et 2000.

Conférences sur « Le cadre constitutionnel de la liberté de culte », mai 2000.

Publications

« Liberté d'association », bilan de la Conférence de Reykjavik, Strasbourg, 1994.

« La liberté de culte dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », *BYU Law Review*, Provo (États-Unis).

« L'égalité et l'interdiction de discrimination dans la pratique des cours constitutionnelles » (en bulgare), *Human Rights Review*, Sofia.

« Cadre constitutionnel de la liberté de culte » (en bulgare), *Religion and Law*, Sofia, 2002.

Associations juridiques nationales et internationales

Vice-Président de l'Union bulgare des juristes.

Membre du Conseil d'administration de l'Association européenne des juristes démocrates.

Membre du Comité directeur de l'Initiative de développement de l'Europe du Sud-Est, Institut international du droit du développement, Rome.

Autres associations

Vice-Président de l'Union bulgare du tourisme.

Membre du Conseil paroissial de l'Église de Saints-Cyrille et Méthode.

Membre du Conseil d'administration de la Fondation « Initiative interethnique », Sofia.

Membre du Conseil d'administration de la revue *Human Rights*.

Membre du Conseil d'administration de l'Institut des principes du droit, Sofia.

12. Heng Vong Bunchhat (Cambodge)

[Original : anglais et français]

Note verbale

J'ai l'honneur de porter à la haute connaissance de Votre Excellence que le Gouvernement royal du Cambodge a décidé de présenter la candidature de M. Heng Vong Bunchhat à l'élection à un poste de juge à la Cour pénale internationale conformément aux règles posées par l'article 36 du Statut de Rome.

...

Cette candidature prendra place dans la liste B (spécialistes de droit international).

...

Cette décision trouve sa justification d'une part dans la position du Cambodge au regard du problème de la répression internationale des crimes contre l'humanité et de son institutionnalisation dans le cadre de la Cour pénale internationale, d'autre part dans la considération des titres et qualités de notre candidat.

Sur le premier point, le Cambodge est sans aucun doute le pays le plus directement concerné par la sanction des crimes contre l'humanité. Il en connaît la nécessité et les difficultés, il s'efforce de l'organiser en liaison avec l'ONU. Les obstacles rencontrés dans la réalisation de cette collaboration ne mettent pas en cause sa volonté d'assurer à la punition des crimes commis par les Khmers rouges, une rigueur et une véritable crédibilité internationale. Son adhésion à la Cour pénale internationale constitue déjà la marque de la sincérité de son engagement; la participation de son candidat aux travaux de la Cour ne pourra que confirmer son souci. D'autant plus que la personnalité nationale désignée pour assumer cette mission est directement engagée sur le plan interne dans l'organisation de cette répression.

Techniquement, M. Heng Vong Bunchhat remplit au mieux les exigences posées par le Statut de Rome pour le choix des juges à la Cour pénale internationale. À la compétence doctrinale fondamentale que relève son passé d'enseignant, il joint une expérience pratique extrêmement riche qui couvre tous les domaines de l'activité juridique nationale et internationale. Il connaît les mécanismes de l'administration et ceux du Gouvernement. Il n'ignore rien des prolongements politiques ou diplomatiques de toute initiative gouvernementale. Il a l'habitude des réunions internationales, celles aussi du barreau.

Nous pensons que M. Heng Vong Bunchhat est particulièrement qualifié pour remplir la mission de juge pénal international. Nous espérons que sa désignation lui apportera un prolongement d'expérience utile pour assumer la mission pénale interne que nous lui avons confiée et qu'elle sera l'occasion du renforcement de notre collaboration avec l'ONU dans la répression des crimes commis sous le régime du Kampuchéa démocratique.

Le Ministre des affaires étrangères
et de la coopération internationale
(Signé) **Hor Namhong**

...

La Mission permanente du Royaume du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur d'annoncer que le Gouvernement royal du Cambodge présente la candidature de M. Heng Vong Bunchhat en vertu de l'article 36, paragraphe 4 a) i) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

M. Heng Vong Bunchhat est le candidat présenté par le Gouvernement royal du Cambodge à l'élection des juges de la Cour pénale internationale.

M. Heng Vong Bunchhat, qui est de nationalité cambodgienne, est actuellement Haut Conseiller auprès du Gouvernement et ancien Vice-Ministre de la justice. Il remplit admirablement les conditions posées par le Statut de Rome pour être candidat à un siège de juge à la Cour pénale internationale.

Né en 1943, ayant étudié au Cambodge et à Paris, M. Heng Vong Bunchhat a occupé des fonctions de premier plan au Cambodge. Il a acquis une connaissance approfondie des procédures judiciaires et enseigne avec une compétence remarquable dans des facultés de droit et des universités au Cambodge et en France. Il a été le responsable de la rédaction de la Constitution de la République khmère en 1974 et de la Constitution du Royaume du Cambodge en 1993, et a fait fonction de rédacteur de lois et de règlements pour le Gouvernement cambodgien. Mais il est surtout l'un des membres les plus éminents du Comité national qui est chargé, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, de mettre en place les tribunaux qui jugeront les principaux dirigeants Khmers rouges. En outre, il manifeste un intérêt marqué pour les divers aspects du droit international et un vif désir de siéger au sein d'une cour internationale respectant l'indépendance de la magistrature; le Cambodge étant sous-représenté dans les instances internationales, le Gouvernement royal du Cambodge est unanime pour présenter la candidature de M. Bunchhat à un siège de juge à la Cour pénale internationale.

M. Heng Vong Bunchhat, comme le montre son curriculum vitae, remplit parfaitement les conditions énoncées au sous-alinéa ii) de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome. L'intégrité, l'impartialité, le dévouement dont il a fait preuve dans ses activités juridiques sont attestés de longue date. C'est une personne qui jouit d'une haute considération morale.

En outre, il a publié des ouvrages juridiques en français, divers essais et articles en anglais et en khmer, notamment *UN and Political Settlement of Cambodian Conflicts* et *The Sentence on the Crimes Committed by the Khmer Rouge* qui ont trait à la création de la Chambre extraordinaire dans le cadre des tribunaux cambodgiens.

* * *

Date et lieu de naissance : 17 juin 1943, à Phnom Penh.

Études (titres universitaires)

Baccalauréat français (9 mars 1963), centre de Phnom Penh

Licence en droit (juillet 1968)

Diplôme d'études supérieures de sciences politiques (décembre 1968),
faculté d'Aix en Provence (France)

Diplôme d'études supérieures de droit public (mars 1969),
faculté d'Aix en Provence (France)

Doctorat d'État, Université de Paris (octobre 1970)

Langues pratiquées

Khmer (langue maternelle)

Français (couramment)

Anglais

Fonctions enseignantes (matières enseignées : science politique, droit administratif, droit constitutionnel, libertés publiques)

Au Cambodge

Professeur à la faculté de droit et des sciences économiques
de Phnom Penh (de 1971 à 1975)

Doyen de la faculté (de 1972 à 1975)

Professeur à l'École nationale d'administration

En France

Maître de conférence à l'Institut d'études politiques et à l'Université
des sciences sociales de Toulouse (de 1975 à 1997)

En Thaïlande en année sabbatique (1989-1990)

Organisation d'un cycle de formation juridique et administrative
au camp de réfugiés de Site II (frontière khméro-thaïe)

Fonctions privées

Cadre à la Banque nationale du Cambodge (1968-1969)

Avocat au barreau de Phnom Penh (août 1994)

Fonctions juridictionnelles

Membre du Conseil d'État du Cambodge (1974 à 1975)

Membre du Conseil constitutionnel (1974-1975)

Fonctions administratives

Conseiller personnel du Premier Ministre (19 juillet 1993)

Vice-Président du Conseil des juristes (10 mars 1994)

Conseiller juridique du Haut Conseil pour le développement du Cambodge
(2 décembre 1998)

Membre de l'Autorité chargée des problèmes des frontières du Cambodge
Principal Conseiller juridique du Gouvernement royal du Cambodge

Fonctions politiques

Vice-Ministre de l'enseignement supérieur et technique du Gouvernement provisoire du Cambodge (Gouvernement Norodom Sihanouk) (du 2 juillet 1993 au 1er novembre 1993)

Vice-Ministre de la justice du premier Gouvernement du Royaume du Cambodge, (du 1er novembre 1993 au 7 janvier 1994)

Participations diverses

À des conférences internationales

Membre de la délégation du Cambodge aux sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies (1973, 1974, 1984, 1985)

Membre de la délégation cambodgienne à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, Caracas (1974)

Membre de la délégation du Cambodge à la Conférence de l'UNESCO (1984)

À des comités internes

Pour la rédaction de la Constitution de la République khmère (1974)

Pour la rédaction de la Constitution du Royaume du Cambodge (1993)

Pour la rédaction de grands textes législatifs (loi foncière 2001, Code forestier 2002, loi sur les violences domestiques 2002, loi sur le jugement des crimes commis par les membres du Kampuchéa démocratique 2001, etc.)

Membre du Comité chargé de la mise en oeuvre du procès des leaders du Kampuchéa démocratique

Publications

Doctrinales

- *Le Cambodge et la démocratie directe* (1970)
- *Les institutions du Cambodge*. Éditions de la documentation française. Notes et études documentaires, Paris (1968)
- L'ONU et le règlement du conflit cambodgien. Numéro spécial de la *Revue de science politique* de l'Institut des sciences politiques de Toulouse
- *Le jugement des crimes commis par les Khmers rouges. Commentaire de la loi du 10 août 2001 portant création de formations extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens...* et documents annexes (en instance d'édition)

Documentaires (dans le cadre du Conseil des juristes. Publications interrompues par l'arrêt des financements de la Banque mondiale)

Publications périodiques trilingues

- *Bulletin mensuel des lois et règlements du Cambodge* (trilingue; de 1999 à 2001)
- *Recueil judiciaire et de jurisprudence* (No 1, juillet 2000; No 2, mars 2001)

Publications thématiques trilingues

- *L'encadrement juridique de l'élection des députés* (avril 1998)
- *La fonction publique cambodgienne* (février 2000)
- *Droit et finances publiques cambodgiennes* (juin 2000)
- *Le régime bancaire du Cambodge. Textes et commentaires* (mars 2001)

13. Hudson-Phillips, Karl (Trinité-et-Tobago)

[Original : anglais]

Note verbale

Le Représentant permanent de la République de Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Conseiller juridique de l'Organisation et, se référant à la note du Secrétaire général en date du 13 septembre 2002, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago a décidé de présenter la candidature de M. Karl Hudson-Phillips à l'élection des juges de la Cour pénale internationale. En application du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, la candidature de M. Hudson-Phillips, ressortissant de la République de Trinité-et-Tobago, est proposée au titre de la liste A.

...

Éminent ressortissant de la République de Trinité-et-Tobago, M. Hudson-Phillips possède une grande expérience dans les domaines du droit pénal, de la procédure pénale, de la législation relative aux droits de l'homme et des questions constitutionnelles, acquise au cours de 43 ans de pratique judiciaire devant les tribunaux de pays anglophones des Caraïbes et devant la Section judiciaire du Conseil privé basée à Londres, qui représente la plus haute juridiction d'appel de la Trinité-et-Tobago. Sa candidature est appuyée par les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et a été entérinée par les ministres des affaires étrangères de la CARICOM en septembre 2002.

En outre, M. Hudson-Phillips a contribué, en sa qualité de Président de la Law Association of Trinidad and Tobago, à améliorer l'administration de la justice ainsi que les normes de conduite et d'aptitude requises pour les juristes de la Trinité-et-Tobago. En tant que membre du Conseil d'administration du Justice Studies Center of the Americas et du Council of the Commonwealth Law Association, il a apporté une remarquable contribution dans les domaines des études juridiques et de la formation et du perfectionnement professionnel des juristes.

Le Gouvernement trinidadien reste attaché à l'évolution du droit pénal international et à la bonne marche de la Cour pénale internationale, et est conscient de la nécessité d'élire des juges hautement qualifiés à la Cour. C'est pourquoi il estime que les compétences et l'expérience de M. Hudson-Phillips en font un candidat idéal et lui permettront de contribuer de manière très utile à l'élaboration de la jurisprudence de la Cour.

Le Représentant permanent de la République de Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Conseiller juridique de l'Organisation et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de Trinité-et-Tobago a, pour la sélection de son candidat, suivi au plan interne la procédure visée à l'article 36, paragraphe 4 a) ii) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

...

Déclaration relatives aux qualifications du candidat

1. En considération de l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome, il convient de noter que M. Hudson-Phillips jouit d'une compétence reconnue en tant qu'avocat spécialisé en matière pénale, « Queen's Counsel » et éminent spécialiste du droit constitutionnel. Il jouit d'une haute considération morale, est connu pour son impartialité et son intégrité et réunit les conditions requises à la Trinité-et-Tobago pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires.
2. M. Hudson-Phillips satisfait aux critères énoncés à l'alinéa b) i) du paragraphe 3 de l'article 36, comme en témoigne son curriculum vitae. Ses compétences dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale sont de notoriété publique à la Trinité-et-Tobago et dans les autres États des Caraïbes orientales pratiquant la *common law*, où il a une expérience de tous les grands types de poursuites pénales (cas de meurtre, trahison, fraude, concussion, trafic de drogues, extradition, etc.) que ce soit en qualité d'avocat principal de la défense ou de procureur. Il a également une compétence dans le domaine des droits de l'homme.
3. En référence à l'alinéa c) du paragraphe 3 de l'article 36, on notera que M. Hudson-Phillips est de langue maternelle anglaise et possède une bonne connaissance de l'espagnol et du français.
4. Aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut, M. Hudson-Phillips est proposé comme candidat de la liste A.
5. S'agissant de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut :
 - v) M. Hudson-Phillips a acquis son expérience judiciaire devant des tribunaux de la Trinité-et-Tobago et d'autres États pratiquant la *common law*;
 - vi) M. Hudson-Phillips est un ressortissant de la Trinité-et-Tobago, qui est membre du Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes;
 - vii) M. Hudson-Phillips est du sexe masculin.
6. En référence à l'alinéa b) du paragraphe 8 de l'article 36, M. Hudson-Phillips jouit également de compétences juridiques dans de nombreux domaines présentant un intérêt pour les travaux de la Cour. Outre le fait qu'il exerce depuis 43 ans comme avocat spécialisé en matière pénale constitutionnelle, il est intervenu dans des procès portant sur des questions relatives aux droits de l'homme dans divers États des Caraïbes, et notamment sur la publicité avant le procès et les incidences de celle-ci sur la régularité des procédures dans les cas de procès pénal. Il est également intervenu dans plusieurs affaires d'extradition au nom de gouvernements étrangers, mais aussi d'auteurs d'infraction en fuite. Il a par ailleurs participé à plusieurs procès complexes relatifs à des actes de violence graves, le plus célèbre d'entre eux étant celui intenté par la Grenade contre d'anciens ministres et hauts responsables militaires pour trahison et assassinat de l'ancien Premier Ministre Maurice Bishop, ainsi que de membres de son cabinet et de personnes civiles et militaires.

* * *

Date de naissance : 20 avril 1933.

Profession : Avocat (Barrister-at-Law), inscrit au barreau de Gray's Inn (Londres)

Formation

1955 Bachelor of Arts (droit), Selwyn College, Université de Cambridge.
1956 Bachelor of Law, Selwyn College, Université de Cambridge (droit comparé; code de procédure pénale britannique; code pénal français).
1959 Master of Arts, Université de Cambridge.
1985 Bachelor of Law converti en Master of Law, Université de Cambridge.

Nominations

1959 Admis au barreau du Royaume-Uni par l'honorable société de Gray's Inn.
1959 Admis au barreau de la Trinité-et-Tobago.
1970 Promu au rang de Queen's Counsel (Conseil de la Reine) du barreau de la Trinité-et-Tobago.
1971 Nommé avocat principal au barreau de la République du Guyana.
1974 Admis au barreau de la Jamaïque.
1977 Admis au barreau d'Antigua-et-Barbuda.
1983 Admis au barreau de la Grenade.
1985 Admis au barreau de Saint-Vincent-et-les-Grenadines.
Admis au barreau de Saint-Kitts-et-Nevis.
Admis au barreau d'Anguilla.
Admis au barreau des Bahamas.
Admis au barreau de Sainte-Lucie.
Admis au barreau de la Barbade.
Admis au barreau des îles Vierges britanniques.

Expérience professionnelle

Depuis 1959 Avocat à son compte exerçant à la Trinité-et-Tobago et dans les pays des Caraïbes membres du Commonwealth, ainsi que devant la Section judiciaire du Conseil privé.
1969-1973 Procureur général et Ministre des affaires juridiques de la Trinité-et-Tobago. En sa qualité de Procureur général :
– A assuré le suivi de l'application d'une réforme législative de vaste portée dans les domaines du droit pénal, du droit du travail et du droit relatif au divorce;
– A joué un rôle important dans la proposition d'amendement au *Defence Force Act* en vue de permettre à des militaires de certains

pays du Commonwealth (Ghana, Guyana, Kenya, Nigéria, Ouganda et Singapour) de comparaître devant des tribunaux militaires pour répondre de délits commis à la Trinité-et-Tobago en relation avec la mutinerie de certains membres du régiment de la Trinité-et-Tobago en 1970.

A exercé comme avocat de la défense ou de l'accusation dans le cadre de plusieurs grands procès criminels dans les Caraïbes, pour meurtre, trahison, concussion, fraude, trafic de drogues et extradition. A également plaidé dans des cas de requêtes constitutionnelles, de procès en diffamation, de procès relatifs à l'acquisition de biens fonciers et de demandes d'invalidation d'élections.

Autres activités professionnelles et nominations

- 1966-1976 Député de la Trinité-et-Tobago.
- 1974-1984 Fondateur de la National Land Tenants and Ratepayers Association de la Trinité-et-Tobago, qui a contribué à la réforme du droit foncier et à l'adoption du *Land Tenants (Security of Tenure) Act*.
- 1980 Fondateur de l'Organization for National Reconstruction, parti politique qui a contesté les élections nationales tenues à la Trinité-et-Tobago en 1981 et a fusionné par la suite avec d'autres partis pour former la National Alliance for Reconstruction, parti qui a été appelé à former le Gouvernement en 1986.
- 1987 Président de la Commission of Inquiry into the Operations of the Royal Saint-Lucia Police Force.
- Depuis 1992 Membre du Council of the Commonwealth Law Association.
- Depuis 1999 Président de la Law Association of Trinidad and Tobago.
- Depuis 1999 Membre du Conseil d'administration du Justice Studies Center of the Americas (de l'Organisation des États américains) dont le siège est à Santiago (Chili), élu pour trois ans, puis réélu en 2002.

Publications

The Historical Development of the Settlement of Trade Disputes in Trinidad and Tobago, OIT, monographie, 1968.

« A Case for Greater Public Participation in the Legislative Process », *Statute Law Review*, 1987.

« Law and Practice of Arbitration in Trinidad and Tobago », *International Commercial Arbitration Bulletin*, 1997.

Principaux procès et affaires

- 1961 Défense de Winston Kilgour (meurtre), Trinité-et-Tobago – cf. Kilgour V-R [1960] 2 WIR 506.
- 1967 Défense du docteur William Herbert à Saint-Kitts (trahison).
- 1972 Poursuites contre Michael de Freitas, alias Abdool Malick, (meurtre), Trinité-et-Tobago.

- 1972 Poursuites contre Stanley Abbot (meurtre), Trinité-et-Tobago; procès ayant permis d'établir l'impossibilité de plaider la contrainte en cas de meurtre – cf. Michael de Freitas, alias Michael Abdul Malik et Stanley Abbott – V-R [1975] 23 WIR 477.
- 1977 Défense, *McBean c. La Couronne*; AC537 – Conseil privé (droit de l'accusé d'être présent pendant toute la durée de son procès).
- 1978 Poursuites, *L'État c. George Walter* (ancien Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda) (fraude et concussion) – cf. Walter – V-R [1980]27 WIR 386.
- 1979 Conseiller principal, *Grant et autres c. Le Directeur du parquet* (Jamaïque), au sujet des requêtes constitutionnelles visant à assurer l'impartialité des procès, dans le contexte de la publicité faite avant le procès, à la Jamaïque et devant le Conseil privé – cf. Grant and Others [1982] AC 190.
- 1982 Avocat du requérant dans l'affaire : *Premier Ministre Kennedy Simmonds (Saint-Kitts-et-Nevis) c. Bryan et France* (diffamation) – cf. (1982) 38 WIR 172.
- 1983-1991 Conseiller principal de la partie civile dans les procès pour meurtre liés à l'assassinat du Premier Ministre Maurice Bishop et de membres de son cabinet en 1983 à la Grenade. Conseiller principal représentant le Ministre de la justice de la Grenade dans une série de requêtes constitutionnelles déposées par l'accusé. Cf. *Mitchell v. DPP of Grenada* [1985] LRC (const.) 127; [1986] (const.) 35; [1987] (Const.) 127.
- 1997 Poursuites, *La Couronne c. James et Penilia Fletcher* (meurtre), Bequia, Saint-Vincent-et-les Grenadines.
- 1998 Poursuite, *L'État c. Ramdhanie et autres* (trafic de drogues), Trinité-et-Tobago (premier cas de confiscation de fonds provenant du trafic de drogues à la Trinité-et-Tobago).
- 1999 Poursuite, *L'État c. Boodram, Ramiah et autres* (meurtre), Trinité-et-Tobago.
- 2000 Défense, *L'État c. Brad Boyce* (homicide involontaire), Trinité-et-Tobago.
- 2002 Conseiller du défendeur, *L'État c. Brad Boyce* – pourvoi en appel présenté par l'État suite à un verdict de non-culpabilité, Trinité-et-Tobago.

14. Jorda, Claude (France)

[Original : anglais et français]

Note verbale

La Mission permanente de la France présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à la note de ce dernier en date du 13 septembre 2002, a l'honneur de lui notifier que le Gouvernement de la République française a décidé de présenter la candidature de M. Claude Jorda, magistrat français occupant actuellement les fonctions de Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, comme juge à la Cour pénale internationale lors des élections prévues à New York, du 3 au 7 février 2003, lors de la reprise de la première session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome du 17 juillet 1998.

La candidature à cette élection de M. Claude Jorda a été présentée « selon la procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de Justice prévue dans le Statut de celle-ci » en application de l'article 36, paragraphe 4 a) ii), du Statut de Rome.

...

Comme l'indiquent son curriculum vitae ainsi que le document détaillé, également joint en annexe, mentionné à l'article 36, paragraphe 4 a), du Statut de Rome, M. Claude Jorda remplit les qualités requises au paragraphe 3 de ce même article 36. Haut magistrat français ayant notamment occupé les fonctions de Vice-Président du Tribunal de grande instance de Paris (1978-1982), de Directeur des services judiciaires au Ministère de la justice (1982-1985), de Procureur général près la Cour d'appel de Bordeaux (1985-1992) puis près la Cour d'appel de Paris (1992-1994), M. Claude Jorda est, depuis 1994, juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, dont il exerce la présidence depuis 1999. De par ses fonctions antérieures, tant au plan national qu'international, M. Claude Jorda possède donc pleinement les compétences et l'expérience requises par le Statut de Rome dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale, en qualité de juge et de procureur, mais aussi dans les domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

De nationalité française exclusivement, M. Claude Jorda est candidat dans la liste A prévue à l'article 36, paragraphe 5, du Statut de Rome.

...

Déclaration relative aux qualifications du candidat

Le Gouvernement de la République française a décidé de présenter la candidature de M. Claude Jorda au poste de juge à la Cour pénale internationale.

M. Claude Jorda remplit toutes les conditions d'expérience et d'ancienneté requises pour pouvoir être nommé aux plus hautes fonctions judiciaires en France, comme l'exige l'article 36, paragraphe 3 a), du Statut de la Cour pénale internationale.

M. Jorda se présentera sur la liste A regroupant les candidats ayant « une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire » [art. 36, par. 3 b) i)].

M. Jorda a 36 années de pratique dans le domaine du droit pénal et du procès pénal en qualité de Vice-Président du Tribunal de grande instance de Paris puis de Procureur général à Bordeaux puis à la Cour d'appel de Paris. Juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie depuis 1994, M. Jorda a été nommé Président de la première chambre de première instance en 1995 puis élu par ses pairs à l'unanimité Président du Tribunal en 1999, fonction qu'il exerce encore à ce jour après avoir été réélu en 2001. À la tête de cette institution il est à l'origine de la réforme du fonctionnement du Tribunal qui a permis d'accélérer les procédures et d'améliorer l'efficacité de cette juridiction.

M. Jorda possède une grande expérience du droit international et une connaissance des principaux systèmes juridiques du monde. Il a effectué plusieurs missions de coopération judiciaire au Chili, en Côte d'Ivoire, en Algérie et au Canada.

Il intervient très fréquemment dans des conférences et des colloques ayant pour thème la justice pénale internationale. Il a consacré plusieurs de ses interventions et de ses publications à la place et au rôle des victimes dans les juridictions pénales internationales.

La candidature de M. Jorda a été présentée au Gouvernement français par le Groupe français de la Cour permanente d'arbitrage, conformément aux dispositions prévues par l'article 36, paragraphe 4 a) ii) du Statut de la Cour pénale internationale.

M. Jorda parle français. Il a également une bonne connaissance de l'anglais et de l'espagnol. Il est de nationalité française.

* * *

Date et lieu de naissance : Le 16 février 1938 à Bône (Algérie).

Diplômes, formation

1963-1966	Élève de l'École nationale de la magistrature (ENM).
1965	Diplômé d'études supérieures de sciences criminelles (mention Assez bien), faculté de droit de l'Université d'Aix-en-Provence.
1962-1963	Service militaire actif (grade terminal : sous-officier). Obtention d'un brevet de comptable.
1961	Licence et maîtrise en droit, faculté de droit de l'Université de Toulouse (mention Bien).
1961	Reçu deuxième au concours d'entrée à l'ENM. Reçu premier au Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) du barreau de Toulouse. Deuxième prix (Conférences et travaux pratiques), quatrième année de licence.

1960 Diplôme de l'Institut d'études politiques (sections affaires extérieures, mention Assez bien) de l'Université de Toulouse, premier prix (conférences et travaux pratiques), troisième année de licence.

Carrière judiciaire et expérience professionnelle

1999 Élu à l'unanimité Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

1997 Réélu juge du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

1995-1999 Président de la Chambre de première instance.

1994-1997 Juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

1992-1994 Procureur général près la Cour d'appel de Paris.

1985-1992 Procureur général près la Cour d'appel de Bordeaux.

1982-1985 Directeur des Services judiciaires au Ministère de la justice.

1978-1982 Vice-Président du Tribunal de grande instance de Paris.
Détaché Directeur adjoint (stages) de l'École nationale de la magistrature.

1976-1978 Sous-Directeur de l'Organisation judiciaire et de la réglementation au Ministère de la justice.

1970-1976 Secrétaire général de l'École nationale de la magistrature.

1966-1970 Magistrat à l'Administration centrale du Ministère de la justice.

1963-1966 Auditeur de justice (élève de l'ENM). Sorti troisième de la promotion.

1996-1997 Chargé d'un enseignement de droit pénal international et des droits de l'homme à l'Institut d'études judiciaires de l'Université Montesquieu-Bordeaux 4.

1971-1976 Chargé de conférences et travaux pratiques à la faculté de droit de l'Université de Bordeaux.
Chargé d'un enseignement de droit civil au Centre de formation des professions de banque.

1967-1970 Chargé de conférences et travaux pratiques à la faculté de droit de l'Université de Paris-Assas.

Missions de coopération juridique et judiciaire

1995 Chili : mission de coopération judiciaire dans le domaine de la formation des magistrats.
Création d'une école de magistrature.

1994 Guatemala : enseignement et conférences sur la carrière et l'indépendance de la justice au « Centro de Estudios y Capacitación Judicial de Centroamérica ».

- 1992 Côte d'Ivoire : mission d'organisation judiciaire (méthodologie et fonctionnement des juridictions).
- 1974-1984 Égypte : contribution au projet de formation des magistrats égyptiens. Coopération avec le Centre de formation des magistrats (Le Caire).
- 1978 Algérie : coopération judiciaire dans le domaine de la formation.
- 1971 Canada : mission dans le cadre des échanges franco-qubécois en matière judiciaire.

Publications, colloques et conférences

Publications

Contributions scientifiques les plus récentes

« Status and role of the victim », à paraître prochainement dans *The Statute of the International Court and International Law*, Oxford University Press.

« Un nouveau statut pour l'accusé dans la procédure du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie » in *Essays on ICTY procedure and evidence in honour of Gabrielle Kirk McDonald*, Kluwer International, 2000.

« Le rôle du juge dans la procédure face aux enjeux de la répression internationale », in *Droit international pénal*, Pédone, Paris, 2000.

« L'oeuvre de Justice internationale », *L'Inactuel*, France, 1999.

« The International Criminal Tribunal for the former Yugoslavia: its functioning and future prospects » in *War Crimes and War Crimes Tribunals: Past, Present and Future* (S. W. Tiefenbrun and L. Friedman, eds.), 1999.

« Le Tribunal pénal international », *Crime contre l'humanité, mesures de la responsabilité?*, Actes du cycle des conférences « Droit, liberté et foi », CERP, 1998.

Articles d'information générale sur le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (1994-2000) dans Le Journal des Tribunaux (Bruxelles); Revue Témoins (Paris); L'Observateur des Nations Unies (Aix-en-Provence); Le Bulletin du Centre d'information des Nations Unies (octobre 2000)

Colloques et conférences

Interventions les plus récentes

Décembre 2000 Société italienne de droit international (Rome), « Justice internationale et droit de l'homme ».

Académie de législation (Toulouse, France), « Le TPIY et la protection des droits de l'homme ».

Septembre 2000	Rentrée solennelle des universités de Bordeaux (France), « La Justice internationale : nouvelle protection des droits de l'homme ».
Août 2000	Université de Salzbourg (Autriche), « Le statut de la victime devant les juridictions pénales internationales ».
Juillet 2000	Université du Pays basque (San Sebastian, Espagne), « Souveraineté des États et justice internationale ».
Juin 2000	Institut universitaire des hautes études internationales de Genève, « L'apport de la jurisprudence du TPIY au droit international ».

Autres interventions

1994-1996	Universités : Bordeaux, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris Sud Jean Monnet, Nanterre, Poitiers, Nice, etc. Barreaux et instituts des droits de l'homme de Paris, Bordeaux, Montpellier, etc. Congrès du Syndicat des avocats de France et de l'Union des jeunes avocats. Conférence des chefs des cours d'appel de France. Communications devant le Centre français de droit comparé, la Société française de droit international (Association de droit international). Interventions diverses : Amnesty International, Juristes sans frontières, Musée mémorial d'Izieu, etc. Colloque sur la mise en oeuvre du droit humanitaire, Tunis.
-----------	--

Langues vivantes

Anglais : lu, parlé.

Espagnol : lu, parlé, écrit couramment.

Distinctions honorifiques

Officier de la Légion d'honneur (29 mars 1993).

Commandeur de l'Ordre national du mérite (juillet 2000).

Palmes académiques.

Mérite agricole.

Médaille de l'éducation surveillée et de l'administration pénitentiaire.

Activités diverses

Membre de la Société française de droit international.

Membre de l'Association « Le Siècle ».

* * *

Monsieur le Ministre,

Par application des dispositions de l'article 36, paragraphe 4 a) ii) du Statut de la Cour pénale internationale signé à Rome le 17 juillet 1998 et du Statut de la Cour internationale de Justice, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Groupe français de la Cour permanente d'arbitrage a décidé de présenter la candidature de M. Claude Jorda à un siège à la Cour pénale internationale.

Vous trouverez ci-joint le curriculum vitae de M. Jorda montrant qu'il présente les qualités prévues au paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

(Signé) Gilbert Guillaume

15. Josipović, Ivo (Croatie)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la République de Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de se référer à la note du Secrétaire général datée du 13 septembre 2002 pour présenter la candidature de M. Ivo Josipović, que la République de Croatie a désigné comme candidat à l'élection au poste de juge à la Cour pénale internationale.

...

Pour désigner son candidat à un siège de juge à la Cour pénale internationale, la République de Croatie a suivi la procédure visée à l'article 36, paragraphe 4 a) i). Une notification préliminaire informant toutes les juridictions, facultés de droit et autres institutions croates concernées de l'élection à venir et des conditions que devaient remplir les candidats à un siège de juge à la Cour pénale internationale a été diffusée par le Ministère de la justice en juin 2002. Dès l'ouverture de la période de présentation des candidatures, en septembre 2002, un avis a été publié au *Journal officiel* de la République de Croatie et dans les principaux quotidiens du pays. À l'issue de l'examen par le Ministère de la justice des candidatures présentées et de consultations extensives, le Gouvernement de la République de Croatie pris la décision finale.

...

Déclaration relative aux qualifications du candidat

a) M. Ivo Josipović, expert reconnu en droit pénal et en procédure pénale, y compris en droit pénal international, est une personne de haute moralité, intègre et impartiale, qui possède les caractéristiques requises par la République de Croatie pour être nommé aux plus hautes fonctions du pouvoir judiciaire, conformément au paragraphe 3 a) de l'article 36 du Statut de Rome.

M. Ivo Josipović a établi sa compétence dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale et est un expert de renommée internationale dans ces domaines. Il est professeur de procédure pénale et de droit pénal international à l'Université de Zagreb où il enseigne depuis 1985. Il a passé l'examen d'entrée au barreau du Ministère de la justice et de juge stagiaire au tribunal de district de Zagreb. Il a été membre (affaires juridiques) de la Commission gouvernementale pour l'assistance juridique aux prisonniers de guerre (1992). Il est l'auteur de nombreux ouvrages et d'articles sur le droit pénal international et le droit humanitaire international publiés dans des revues de droit. M. Josipović a été membre de la délégation croate au Comité préparatoire de la Cour pénale internationale et de la Conférence de Rome et possède une connaissance directe de l'architecture juridique de la Cour. En suivant de près les travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en qualité d'expert-observateur du Gouvernement croate et en qualité de représentant de la Croatie devant ce même tribunal dans une affaire de citation à comparaître (affaire *Blaskić*). M. Josipović a acquis une expérience pratique dans l'application du droit humanitaire international et des jugements en droit pénal international. Depuis 2000,

il s'occupe d'une affaire concernant la violation de la Convention internationale sur la prévention et la répression du génocide devant la Cour internationale de Justice, en qualité de coagent du Gouvernement croate. Parallèlement à sa carrière académique, M. Josipović a été le conseiller apprécié de différents organes nationaux et intergouvernementaux ainsi que d'organisations non gouvernementales. Au cours de ses nombreuses activités avec les ONG, M. Josipović a toujours promu l'état de droit, les droits de l'homme, la justice pénale internationale, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et la Cour pénale internationale.

M. Josipović parle l'anglais couramment.

Il remplit par conséquent les conditions requises des sous-alinéas a), b) et c) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut.

b) M. Josipović est présenté au titre de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut.

c) Les informations relatives aux sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 sont les suivantes :

i) M. Josipović est qualifié pour pratiquer le droit en République de Croatie, qui suit le système du droit romain;

ii) La candidature de M. Josipović est présentée par la République de Croatie qui appartient au Groupe de pays de l'Europe de l'Est;

iii) M. Josipović est de sexe masculin.

d) M. Josipović a une vaste expertise dans le domaine légal et une expérience étendue dans des domaines relevant des activités de la Cour, comprenant notamment, sans être exhaustif, la définition et l'application du droit international humanitaire et du droit pénal, la protection des prisonniers de guerre ainsi que celle des victimes et des témoins. Il a acquis une expérience pratique dans ces domaines durant ses activités au sein de la Commission gouvernementale pour l'assistance juridique aux prisonniers de guerre ainsi qu'au cours de la recherche de preuves comme coagent du Gouvernement dans l'affaire de génocide soumise à la Cour pénale internationale.

e) M. Josipović est ressortissant croate et ne possède la nationalité d'aucun autre État.

* * *

Date et lieu de naissance : 28 août 1957, Zagreb.

Études universitaires et carrière professionnelle

1980	Diplôme de la faculté de droit de l'Université de Zagreb.
1980-1983	Juge stagiaire puis conseiller au tribunal de district de Zagreb. Participation au cours postgradué en victimologie du Centre interuniversitaire de Dubrovnik.
1982	Examen d'entrée au barreau du Ministère de la justice.
1984	Maîtrise en droit pénal de l'Université de Zagreb.

- Chargé de cours assistant (début de sa carrière académique) du cours postgradué de victimologie au Centre interuniversitaire de Dubrovnik.
- 1985 Spécialisation de courte durée à l'Institut d'Helsinki pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (HEUNI), affilié à l'Organisation des Nations Unies.
- 1988 Spécialisation de courte durée à l'Université de Yale (États-Unis).
Chargé de cours au Centre interuniversitaire de Dubrovnik.
- 1990 Spécialisation de courte durée en droit pénal, Institut Max-Planck de droit pénal international comparé, Freiburg (Allemagne).
Spécialisation de courte durée à l'Institut d'Helsinki pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (HEUNI).
- 1994 Spécialisation à l'Université de Graz (Autriche).
- 1995 Doctorat en droit pénal de l'Université de Zagreb, thèse sur la détention préventive.
- 1995-2002 Professeur à la faculté de droit de l'Université de Zagreb. Actuellement professeur de procédure pénale et de droit pénal international, et professant également aux académies de police et de diplomatie.
- 1998 Membre du Comité chargé de l'harmonisation de la législation croate avec la Convention européenne des droits de l'homme.
- 2000 Spécialisation de courte durée à l'Institut Max-Planck de droit pénal international comparé, Hambourg (Allemagne).
- 2002 Professeur invité de droit humanitaire international à l'Académie militaire en 2003.

M. Josipović a participé à de nombreuses conférences et symposiums nationaux et internationaux, en particulier dans les domaines du droit international et du droit humanitaire international. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles, notamment sur le droit international humanitaire, en particulier sur le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et sur la Cour pénale internationale (voir liste de publications).

Autres activités professionnelles

Participation comme expert aux activités de nombreux organes nationaux et internationaux et représentant de la République de Croatie dans différentes affaires juridiques :

- 1992-1996 Membre (affaires juridiques) de la Commission gouvernementale pour l'assistance aux prisonniers de guerre.
- 1995-1999 Observateur du Gouvernement de la République de Croatie accrédité auprès du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

- 1998 Expert de la mission en Ukraine sur la détention préventive de l'Institut de politique législative et constitutionnelle.
- 2000 Expert de la mission en Mongolie sur les alternatives à la détention de l'Institut de politique législative et constitutionnelle.
- 2001 Membre du Conseil gouvernemental pour la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.
- 1998-2000 Membre à titre d'expert du Comité judiciaire du Parlement croate.
- 1996-1998 Membre de la délégation croate aux travaux de la Commission préparatoire à la création de la Cour pénale internationale.
- 1997 Représentant du Gouvernement de la République de Croatie dans l'affaire de citation à comparaître (affaire *Blaskic*) devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.
- 1998 Membre de la délégation croate à la Conférence diplomatique de Rome (juin-juillet 1998).
- 1999 Expert du Conseil de l'Europe sur le système pénitentiaire en Azerbaïdjan.
- 2000-2002 Conseiller d'État pour les questions juridiques au Ministère de la justice.
Membre du Groupe de travail chargé de la préparation de la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.
- 2000-2002 Coagent de la Croatie devant la Cour pénale internationale (affaire relative à l'application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (*Croatie c. Yougoslavie*)).

Activités scientifiques de recherche (les plus importantes)

- 1986-1990 Participation au projet scientifique « La législation européenne et la protection des droits de l'homme », Université de Zagreb.
- 1995 Participation au projet sur la détention préventive et sur les alternatives à la détention de l'Institut de politique législative et constitutionnelle, Budapest; membre de missions en Ukraine et en Mongolie.
- 1995 Participation au projet « La nouvelle législation croate » à la faculté de droit de l'Université de Zagreb.
- 2000 Chef du projet scientifique « La Croatie et les tribunaux pénaux internationaux ».
Coprésident avec la juge Michèle Rivet, Présidente du Tribunal des droits de l'homme (Montréal), du projet canadien-croate « Indépendance et impartialité du pouvoir judiciaire », organisé par la section canadienne de la Fédération internationale des juristes, le Centre de droit croate et le Comité croate de Helsinki. Participation au projet visant à établir les correspondances entre le *Lexique juridique de l'encyclopédie croate* et le *Dictionnaire du droit pénal*.

**Participation à l'élaboration de la législation et de la procédure croates
(sélection des législations les plus importantes)**

Participation en qualité d'expert principal ou membre d'équipe d'experts dans l'élaboration de lois suivantes :

Loi constitutionnelle sur la coopération de la République de Croatie avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (chef de l'équipe d'experts)

Lois relatives à la ratification du Statut du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (chef de l'équipe d'experts)

Code de procédure pénale

Législation relative au ministère public

Législation sur la prévention du blanchiment de l'argent (chef de l'équipe d'experts)

Législation sur la détention

Participation à l'élaboration d'autres lois (Code pénal, loi sur la propriété intellectuelle, loi sur la violence intrafamiliale, réglementations).

Appartenance à des sociétés ou organes scientifiques ou juridiques

World Academy of Art and Science.

Association internationale de droit pénal.

Académie croate des sciences juridiques.

Association croate de droit pénal européen (membre fondateur).

Association croate de droit pénal.

Centre du droit croate (membre fondateur).

Société croate du droit de propriété intellectuelle.

Société internationale pour le droit d'auteur (INTERGU).

Activités dans le domaine des droits de l'homme, de la promotion de l'état de droit et du droit humanitaire international

Participation à divers projets du Centre du droit croate et du Comité croate de Helsinki, coopération avec diverses organisations et ONG étrangères (Allemagne, Canada, Finlande, Autriche, Pays-Bas, République fédérale de Yougoslavie, Bosnie-Herzégovine). Direction d'un ouvrage internationalement reconnu sur l'application de la législation relative au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et publication du premier livre croate sur la Cour pénale internationale (voir liste des publications). Auteur de nombreux articles dans des quotidiens et des périodiques et participation à des émissions de radio et de télévision pour mieux faire connaître et promouvoir la nécessité des tribunaux pénaux internationaux et la coopération des États individuels avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Liste des publications*

- 2002 **The Legal Road to the Resolution of conflict of Interests Between the ICTY and States: the Example of Croatia, in: Roggemann, H.; Sarcevic, P. (eds.), *National Security and International Criminal Justice*, Kluwer, 2002, pp. 147-162.**
- « Reforma sustava visokog obrazovanja i znanosti: tranzicija iz nepoznatog u nepoznato »(La réforme des systèmes scientifiques et l'enseignement supérieur – la transition de l'inconnu vers l'inconnu), *Zbornik Pravnog fakulteta u Zagrebu*, 2/2002, pp. 443-464.
- Croatian Judiciary in Post-transition: Crisis of Judiciary or Crisis of Legal Profession, in *Croatian Judiciary: Lessons and Perspectives* (Hrvatsko pravosuđe u post-tranziciji: Kriza pravosuđa ili kriza pravne struke, u: *Hrvatsko pravosuđe: Pouke i perspektive*) (eng/cro) Netherlands Helsinki Committee i Hrvatski helsinški odbor za ljudska prava, Zagreb, 2002, pp. 13-36.
- 2001 ***Stalni Međunarodni kazneni sud (Permanent International Criminal Court)*, u koautorstvu s (avec) Krapac, Davor; Novoselec, Petar, Narodne novine, Zagreb, 2001, 429 pp.**
- Admission of Additional Evidence (commentary on two ICTY decisions), in: Klip, A. – Sluite (eds.), *Annotated Leading Cases of International Criminal Tribunals Intersentia*, Antwerp-Oxford-New York, 2001, pp. 314-323.
- Novi prekršajni i prijestupovni postupak: kreativna inovacija ili nedomišljen eksperiment (Nouvelle législation pénale: innovation créatrice ou expérimentation?), *Hrvatski ljetopis za kazneno pravo i praksu*, 1/2001, pp. 343-352.
- Postupak za financijske prekršaje de lege lata i de lege ferenda (zajedno s Perković, M.), (Procédure relative aux délits financiers selon le droit en vigueur et le droit idéal, avec Perković, M.), *Hrvatski ljetopis za kazneno pravo i praksu*, 2/2001, pp. 465-478.
- Kazneno procesno pravo-primjerovnik (Loi de pratique et procédure pénales)*, Krapac, D. (ed.), Narodne novine, Zagreb, 2001, pp. 79-94.
- 2000 ***The Hague Implementing Criminal Law/Haško implementacijsko kazneno pravo* (Engl/Cro) Hrvatski pravni centar i Informator, Zagreb, 2000, 826 pp.**
- Pregled i pretraga motornog vozila (Perquisition et saisie de véhicules automobiles), *Zbornik Savjetovanja sudaca*, Opatija, 2000., pp. 38-59.
- 1999 Pravni i organizacijski aspekti hrvatske kulturne politike (Aspects de la politique culturelle croate), *Zbornik Pravnog fakulteta u Zagrebu*, 1/1999, pp 274-309.

* Les publications ayant trait au droit pénal international sont en caractères gras. Pour chaque ouvrage publié en croate, le titre original est d'abord indiqué en croate, suivi de la traduction du titre en français entre parenthèses.

Neki organizacijski i postupovni aspekti reforme prekršajnog prava u svjetlu mitova koji joj (ne)mogu biti temelj (Quelques aspects d'organisation et de procédure de la réforme du code pénal et les mythes qui ne doivent pas servir de base à la réforme), *Hrvatski ljetopis za kazneno pravo i praksu*, 2/1999, pp. 445-460.

- 1998 **Implementing Legislation for the Application of the Law on the International Tribunal for the Former Yugoslavia and Criteria for its Evaluation**, *Yearbook of International Humanitarian Law*, vol. 1/1998, pp. 35-68.

Uhićenje i pritvor (Arrestation et détention préventive), Targa, Zagreb, 1998, 541 pp.

Kulturna politika Republike Hrvatske: Pravne i organizacijske odrednice, u: Cvjetičanin, B., Katunarić, V. (eds.), *Kulturna politika Republike Hrvatske – Nacionalni izvještaj*, Ministarstvo kulture Republike Hrvatske Zagreb, 1998, str. 33-53. (La politique culturelle de la République de Croatie : directives organisationnelles et juridiques, dans: Cvjetičanin, B., Katunarić, V. (sous la direction de), *La politique culturelle de la République de Croatie, Rapport national*, Ministère de la culture de la République de Croatie, Zagreb, 1998, pp. 33-53.)

Zaštita svjedoka i žrtava pred Međunarodnim kaznenim sudom (Protection des témoins et des victimes devant la Cour pénale internationale), u koautorstvu s (avec) Miljenić, Orsat, *Hrvatski žrtvoslov, Zbornik radova Prvog hrvatskog žrtvoslovnog kongresa*, Zagreb, 1998, pp. 415-429.

Borba protiv audio i audiovizualnog piratstva. priručnik s popratnim člankom (La lutte contre le piratage audio et audiovisuel, un manuel accompagné d'un article dans l'édition croate), en croate et anglais, Conseil de l'Europe et Hrvatsko društvo skladatelja, Zagreb, 1998, 124 pp.

Uhićenje i pritvor pred Međunarodnim kaznenim sudom (Arrestation et détention préventive avant comparution devant la Cour pénale internationale), *Hrvatski ljetopis za kazneno pravo i praksu*, vol. 4, 2/1997, pp. 465-496.

- 1997 Utjecaj tranzicije na uređenje mjera za osiguranje prisutnosti okrivljenika i uspješno vođenje kaznenog postupka: načelo razmjernosti kao temeljni postulat tranzicije (L'influence de la transition sur les mesures assurant la présence de l'accusé et le succès de la procédure pénale), *Hrvatski ljetopis za kazneno pravo i praksu*, vol. 3, 2/1996, pp. 771-794.

Dossier: The Hague Tribunal and Croatia, (ed.), *Croatian International Relations Review*, vol. II, No. 4-5/1996, pp. 1-40.

The International Criminal Tribunal and the Croatian Legal System, Dossier: The Hague Tribunal and Croatia, *Croatian International Relations Review*, vol. II, No. 4-5/1996, pp. 2-14.

- 1996 **Pravni i politički aspekti nastanka Međunarodnog kaznenog suda za bivšu Jugoslaviju (Aspects juridiques et politiques du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie), Hrvatska i UN, Organizator, Zagreb, 1996, pp. 183-196.**
- Uredbe za slučaj izvanredne situacije i njihov utjecaj na temeljna ljudska prava u kaznenom postupku (Ordonnances pour les affaires urgentes et leurs incidences sur les droits de l'homme en matière de procédure pénale), *Hrvatski ljetopis za kazneno pravo i praksu*, vol. 2, 2/1995, pp. 278-291.
- Obveze država prema Međunarodnom kaznenom sudu za bivšu Jugoslaviju (Obligations des États individuels relatives au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie), Hrvatski ljetopis za kazneno pravo i praksu, vol. 2, 1/1995, pp. 143-166.**
- 1995 *Pravo o uhićenju i pritvoru u kaznenom postupku* (doktorska disertacija), Sveučilište u Zagrebu (*Arrestation et garde à vue dans la procédure pénale*, thèse de doctorat, Université de Zagreb), 645 pp. + bibliographie.
- Međunarodnopravno određenje prava na slobodu, ustavne odredbe o pravu na slobodu i njihove implikacije na kazneni postupak (Définition internationale de la liberté, normes constitutionnelles relatives à la liberté et leurs incidences sur la procédure pénale), *Zakonitost*, 8-12/1993, pp. 515-526.
- 1994 **International Tribunal for War Crimes Committed in the Territory of the Former Yugoslavia, Yugoslav International Law Review, 1-2/1994, pp. 1-14.**
- Neka pitanja uhićenja i pritvora u kaznenom postupku, (Quelques questions relatives à la détention préventive dans le Code de procédure pénale), *Hrvatski ljetopis za kazneno pravo*, 1/1994, pp. 85-97.
- 1993 **Međunarodni sud za ratne zločine počinjene na području bivše SFRJ: bilješke uz Rezoluciju 827/93 Vijeća sigurnosti UN (Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie – quelques notes sur la résolution 827 (1993) du Conseil de sécurité), IUDEX, 3/1993, pp. 35-46.**
- Uhićenje i pritvor u međunarodnom pravu s posebnim osvrtom na uređenje pritvora u Europskoj konvenciji o ljudskim pravima, te praksu Europske komisije i suda za ljudska prava (Arrestation et détention préventive en droit international – la détention préventive dans la Convention européenne des droits de l'homme et la pratique de la Commission européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme), *Zbornik Pravnog fakulteta u Zagrebu*, 43(4)/1993, pp. 659-699.
- 1992 **Zaštita ljudskih prava i reforma hrvatskog krivičnog procesnog zakonodavstva (Protection des droits de l'homme et réforme du Code de procédure pénale), Zbornik Pravnog fakulteta u Zagrebu, 3/1992, pp. 331-335.**
- 1991 **Marginalije povodom mogućeg procesuiranja ratnih zločina počinjenih u ratu u Hrvatskoj (Quelques aspects marginaux concernant le jugement des crimes de guerre commis durant la guerre en Croatie), Zakonitost 41, 11-12/1991, pp. 1294-1303.**

Fizičko-tehnička zaštita i njene granice sa stanovišta zaštite prava građana (Les limites de la protection technique et physique), *Zbornik radova sa savjetovanja Zaštita u informatičkoj djelatnosti*, Zavod za informatičku djelatnost, Zagreb, 1991, pp. 1-6.

Teze za razgovor o pravnoj državi i krivičnopravnoj represiji u svjetlu postulata pravne države (Débat sur la répression de l'État et du Code pénal à la lumière de la primauté du droit), *Pravna država-Zbornik radova*, Institut za kriminološka i sociološka istraživanja, Beograd, 1991, pp. 133-145.

- 1990 Pravni problemi upućivanja osuđenika na izdržavanje kazne zatvora uz osvrt na neka pitanja slanja presude na izvršenje (Quelques problèmes juridiques relatifs aux condamnations à la détention), *Penologija*, 1/1990, pp. 235-260.

The Position of the Victim within the Framework of the Criminal Justice System in Yugoslavia (Položaj žrtve u sustavu jugoslavenskog krivičnog prava), u: Joutsen, Matti (ed.), *Changing Victim Policy: The U.N. Declaration and Recent Developments in Europe*, HEUNI, Helsinki, 1989, pp. 157-169.

- 1989 Prethodni krivični postupak – neki praktični aspekti (Procédure pénale relative à la détention provisoire – quelques aspects pratiques) u koautorstvu s (avec) Petranović, M., Supreme Court Judge, *Naša zakonitost*, 2-34/1989.

Procedure Before Conciliatory Council – Alternative Way of Resolving The Social Conflict Resulting from a Crime, *Zbornik radova Viktimološkog simpozija*, Zagreb, 1989, pp. 49-54.

Službene bilješke organa unutrašnjih poslova o informativnom razgovoru s osumnjičenikom i njihova uloga u krivičnom postupku (Rapports de police sur les interrogations d'une personne suspectée et leur rôle dans la procédure pénale), *Priručnik*, 5/1987, pp. 425-431.

Žalba na odluku o imovinskopravnom zahtjevu u krivičnom postupku (Appel contre une décision relative à des prétentions civiles dans le cadre d'une procédure pénale), *Zbornik radova*, Društvo za građanskopravne znanosti i praksu Hrvatske, Zagreb, 1989, pp. 282-289.

Pritvor i prava građana u krivičnom postupku (Droits de garde à vue et droits civils dans la procédure pénale), *Zbornik Pravnog fakulteta u Zagrebu*, Suppl. No. 5-6, pp. 879-892.

- 1988 Povijesnopravni i komparativnopravni aspekt uloge policijskih bilješki u krivičnom postupku (Le rôle des rapports de police en matière de procédure pénale d'un point de vue historique et en droit comparé), *Pravnik*, 2-3/1988, pp. 111-122.

- 1987 Utjecaj posljednjih izmjena i dopuna Zakona o krivičnom postupku na procesni položaj okrivljenika (L'incidence es récents amendements au Code de procédure pénale sur le statut de l'inculpé), *Pravnik*, 1/1987, pp. 43-52.

- 1985 Peti internacionalni viktimološki simpozij – analiza tematike (Cinquième Symposium de victimologie – revue), *Zbornik Pravnog fakulteta u Zagrebu*, 4/1985, pp. 305-311.
- I. Kramarić – I. Korać: « Krivični postupak », revue, *Pravnik*, 3/1985, pp. 109-116.
- Neki problemi ocjene dokaza u krivičnom postupku (À propos de l'appréciation des preuves dans la procédure pénale), *Pravnik*, 22-23/1985.
- 1984 Treće savjetovanje Udruženja za kriminologiju i krivično pravo Hrvatske, revue, *Naša zakonitost*, 4/1984, pp. 509-523.
- 1983 Izuzeci od načela traženja materijalne istine u krivičnom procesnom pravu SFRJ (Exceptions au principe de la recherche de la matérialité des faits dans la procédure pénale du SFRJ), *Naša zakonitost*, 6/1983, pp. 54-74.
- Neki problemi vezani uz krivično djelo izdavanja čeka bez pokrića (Quelques aspects liés au délit de chèque sans provision), *Naša zakonitost*, 7-10/1983, pp. 123-136.
- 1982 Krivičnopravni aspekti krvne osvete (Les vengeances familiales du point de vue du Code pénal), *Pitanja*, 10-12/1982, pp. 20-25.
- 1980 Ugovor o licenci o pozitivnom pravu SFRJ (Contrat de licence dans le droit yougoslave), *Pravnik*, 16-17/1980, pp. 108-120.
- 1979 Pravo i moral (Droit et éthique), *Pravnik*, 14-15/1979, pp. 49-62.

16. Karibi-Whyte, Adolphus (Nigéria)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la République fédérale du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à sa note LA/COD/42(C) datée du 13 septembre 2002 sur la présentation des candidatures en vue de l'élection des juges à la Cour pénale internationale, a l'honneur de l'informer que conformément à sa procédure de présentation des candidatures à l'élection de juge à la plus haute instance judiciaire du pays, le Nigéria a décidé de présenter la candidature du juge Adolphus Karibi-Whyte à l'élection des juges de la Cour pénale internationale (CPI) qui doit avoir lieu en février 2003.

Le juge Karibi-Whyte a exercé diverses fonctions à la Haute Cour et à la Cour d'appel fédérale du Nigéria avant d'être nommé juge à la Cour suprême du Nigéria, la plus haute instance judiciaire du pays, en 1984. Il a siégé à la Cour suprême jusqu'à ce qu'il soit nommé en 1993 juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, dont il a été aussi vice-président de 1995 à 1997. Juriste renommé, universitaire et écrivain prolifique jouissant d'une haute considération morale, le juge Karibi-Whyte est l'auteur de plusieurs ouvrages réputés.

Le Nigéria estime que l'intégrité, la grande expérience, les compétences professionnelles et les connaissances étendues du juge Karibi-Whyte constitueront un atout considérable pour la Cour et la communauté internationale dans la lutte mondiale contre l'impunité et les violations du droit international humanitaire qui en découlent.

Il ressort de ce qui précède que le juge Karibi-Whyte possède sans aucun doute les qualités professionnelles requises dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que dans le domaine du droit international humanitaire. Grâce à ses qualifications et à son expérience uniques, c'est un candidat aux talents variés qui peut donc figurer aussi bien sur la liste A que sur la liste B. Toutefois, aux fins de la première élection, le juge Karibi-Whyte est proposé comme candidat de la liste A.

...

Déclaration relative aux qualifications du candidat

Lieu et date de naissance :	Abonema, Degema, zone d'administration locale, 29 janvier 1932
Études secondaires et supérieures :	Kalabari National College, Buguma, État des Rivières 1946-1950, Cambridge Senior School Certificate
Fonctionnaire au :	Département de la justice, Lagos, juillet 1951- août 1957

Cambridge Higher School Certificate :	Études effectuées à titre privé, 1953, 1955
Université de Hull, Yorkshire (Angleterre) :	1957-1960, licence en droit (avec mention) Classe 2 Division 1
University College, Université de Londres :	1960-1962, maîtrise de droit
Docteurat (1971), faculté de droit, Université de Lagos	
Thèse sur l'histoire et les sources du droit pénal nigérian.	

Postes occupés

Assistant de recherche en droit	1962-1965, projet relatif au réexposé du droit africain, faculté d'études orientales et africaines, Université de Londres
	1963-1964, recherche sur le terrain en Sierra Leone et en Gambie : enregistrement et réexposé du droit coutumier relatif à la terre, au mariage et aux successions ainsi qu'aux institutions politiques des sociétés autochtones des deux pays
Chargé de cours de droit à la faculté de droit de l'Université de Lagos, 1965-1971	A enseigné les matières suivantes : droit pénal, droit des sociétés, conflits de lois, droit international, droit de la famille, droit de la presse
Directeur du Département de publication, de révision et de recherche juridiques, Ministère de la justice, de l'État des Rivières, Port Harcourt – janvier 1971	

Études postuniversitaires

Faculté de droit de l'Université Columbia, New York, cours sur la rédaction de textes de lois et la recherche dans ce domaine – août-décembre 1972

Cours sur le droit et le développement, faculté de droit de l'Université du Wisconsin, Madison, juin-août 1972

Expérience professionnelle

Nommé rédacteur de projets de lois, 1973. Rédaction de textes législatifs et supervision des stagiaires à la Division

Procureur général par intérim – décembre 1975

Direction générale du Ministère et supervision de l'ensemble des départements

Professeur associé de droit, faculté de droit de l'Université de Lagos, mars 1976

Nommé juge à la Federal Revenue Court, juin 1976

Nommé juge à la Cour d'appel fédérale, octobre 1980

Nommé juge à la Cour suprême, juillet 1984

Juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, à La Haye, le 17 novembre 1993

Vice-Président du Tribunal, 1995-1997

Président de la Commission d'enquête administrative sur le Ministère des travaux publics, de l'État des Rivières, 1975

Président du tribunal sur la fausse monnaie, 1977

Président du tribunal électoral II, État du Kwara, 1979

Président de la Commission d'enquête sur la Banque agricole coopérative du Nigéria, 1980

Président du tribunal chargé des troubles civils, 1987

Président du Comité pour l'unification et la réforme du Code pénal, de la loi sur la procédure pénale et du Code de procédure pénale, 1988

Membre du Comité consultatif sur les études juridiques

Président de l'Institut des hautes études juridiques du Nigéria, 1987-1993

Président du Comité de publication juridique de l'État des Rivières, 1971

Président du Comité de publication juridique près la Haute Cour fédérale, 1977-1980

Président de la Conférence constitutionnelle du Nigéria, 1994-1995

Publications et conférences

Articles

Droit pénal

« Res Furtiva in Nigerian Criminal Law », *Nigerian Bar Journal* (1963), p. 26 à 35.

« Unlawful Possession in the Criminal Code », *Nigerian Bar Journal* (1967), p. 11 à 33.

« Some recent Amendments to the Criminal Code », *Nigerian Law Journal* (1969), p. 156 à 164

« Conspiracy in Nigerian Criminal Law », *Nigerian Bar Journal* (1971), p. 22 à 34.

« The enigma of the Contempt Power », *Nigerian Law Journal* (1970), p. 153 à 155.

« Seditious Publications » – *A Chapter in Press Law* (1971), p. 67 à 86.

« The Penal Code », paru dans *Nigerian Journal of Islamic and Comparative Laws* (1974).

« Offences against the Persons (Special Provisions) Decree 1974, *Nigerian Journal of Contemporary Law*.

« Rational Foundations of Our Criminal Law » – 28 mars 1990. Conférence donnée à la faculté de droit de l'University de l'État d'Ogun.

« Reshaping Our Criminal Law » – 23 juillet 1990. Conférence donnée à l'Université du Bénin.

« An Examination of the Criminal Justice System » – contribution à l'atelier national sur l'élaboration et l'administration du droit au Nigéria, 21-25 septembre 1987.

« National Policy on Compensation to Victims of Crime: How Desirable? »
– Communication présentée à la Conférence sur le droit à la justice pénale, à la restitution, à l'indemnisation et à d'autres voies de recours des victimes – Abuja, 28-30 juin 1989.

« Two Decades of Criminal Policy – The Nigerian Experience » – *Justice (1990)* vol. 1, No 5, p. 17 à 25.

« Problems of Transnational Criminal Law in some African Countries »
– communication présentée à l'atelier international sur les principes et les procédures pour un nouveau droit pénal transnational à Freiburg (République fédérale d'Allemagne – Société pour la réforme du droit pénal), 21-25 mai.

« Dismissal of Managing Directors », *Nigerian Bar Journal* (1966).

« Some Reflections on Company Law Reform », conférence donnée à l'Université des sciences et technologies de l'État des Rivières, Port Harcourt, le 28 avril 1988.

Enseignement du droit

« Law Teacher, Law Teaching and the Legal Profession in Nigeria », communication présentée lors de la Conférence de l'Association des professeurs de droit à Zaria, 1968.

« Law Faculty Curricula in Nigerian Universities: An Evaluation », communication présentée lors de la Conférence de l'Association des professeurs de droits à Ife, 1969.

« The Future of the Legal Profession in Nigeria », conférence donnée le 26 janvier 1991 à la faculté de droit du Nigéria à l'occasion du soixante-dixième anniversaire du chef F. R. A. Williams S. A. N.

Droit constitutionnel

« The Legal Effect of Creation of States on the Organisation of the Civil Service », communication préparée et présentée conjointement avec R. W. Imishue et lors de la Conférence de la Société nationale d'administration publique, 1969.

« Federal Military Government (Supremacy and Enforcement of Powers) Decree No. 28 of 1970 », *Nigerian Journal of contemporary Law* (1970), p. 284 à 292.

« The Constitution Interpretation and Application: Commentary », *All Nigeria, Judges Conference Papers* (1982), p. 195 à 222.

« Constitutional Experiments and the Search for Social Justice – The Nigerian Experience », conférence donnée le 16 mai 1986 à l'Université du Bénin.

The place of the Judiciary in the 1999 Constitution, conférence pannigériane des juges, 1999, clauses relatives à la procédure d'empeachment de la Constitution de 1999 – conférence du barreau nigérian, 2000.

Philosophie du droit

« Natural Justice – Never So unnatural », *Nigerian Journal of Contemporary Law* (1970), p. 133 à 156.

« The Decadence of an established aristocracy: Chieftaincy among the Kalabari of the Rivers State », paru dans *African Indigenous Law* (1975), p. 68 à 90.

« Social Change and the Collaboration of Legal Institutions », conférence donnée lors de la Conférence annuelle de l'Association des magistrats du Nigéria, à Minna, État du Niger, 4-8 novembre 1985.

« Nigerian Common Law », conférence donnée à la faculté de droit de l'Université de Lagos, le 7 avril 1987, à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la faculté.

« The Tyranny of Judicial Precedents », conférence donnée le 16 avril 1988 à l'Université de Calabar.

« The Passive Virtues of the Judiciary », conférence donnée le 23 avril 1990 à la faculté de droit, Bendel State University, Ekpoma.

« Technicalities in the Administration of Justice », conférence donnée le 1er juin 1991 sous les auspices de la *Revue juridique interfacultés*.

« Judicial Despotism and the Development of Nigerian Law, contribution aux *Essays in Honour of Judge T. O. Elias*.

« Politics of the Judiciary: a Commentary », communication présentée à la Conférence panigériane des juges, 1988, p. 125.

« The Scope of Locus Standi », conférence donnée dans le cadre des secondes Conférences judiciaires, organisées au Nike Lake Hotel, Enugu, novembre 1990.

« *Denloye v. Medical & Dental Practitioners Disciplinary Tribunal* », *Nigerian Journal of Contemporary Law* (1970), p. 133 à 156.

Droit de la famille/conflits de lois

« Nigerian Divorce Domicile: Regional or Federal », *Nigerian Lawyers Quarterly* (1964).

« The Matrimonial Causes Decree 1970 », *Nigerian Journal of Contemporary Law* (1970), p. 1 à 32.

« *O. Okpakapa v. Okoro & anor* », *Nigerian Journal of Contemporary Law* (1970), p. 293 à 299.

« A note on the introduction of Monogamous Marriages in Sierra Leone », *Sierra Leone Studies*, No 23 (1967).

« Social Change, Public Policy and the Concept of Legitimacy », conférence des magistrats à Lagos, 1988.

« Reception of English Law in Sierra Leone: A historical treatment », *Sierra Leone Studies* (1966), p. 109 à 119.

« History of native courts in Sierra Leone, 1787-1932 », *Sierra Leone Studies* (1966).

« The reorganisation of Native Courts in Sierra Leone », *Sierra Leone Studies* (1967).

« The Role and Guidelines for the Participation of the Judiciary in Criminal Justice Administration », communication présentée lors de l'Atelier du Comité national sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, 26 et 27 juin 1980.

Droit des contrats, procédure civile, preuves

« Private Contractual Obligation and the Nigerian Civil War », *Nigerian Law Journal* (1974), p. 95 à 110.

« The domain of representative actions », *Nigerian Journal of Contemporary Law* (1972).

« Ambit of admissible dying declaration », *Nigerian Law Journal* (1974), p. 76 à 81.

« Status and Privileges in the Nigerian Legal Profession », paru dans *Fundamentals of Nigerian Law* (1989), p. 267 à 297.

Droit du pétrole

« Some aspects of the Law and the Petroleum Industry in Nigeria » (1976).

Law Reports of the Rivers State, vol. I et II.

Revenue Court Law Reports, vol. 1 et 2.

Ouvrages

Federal Court: Law & Practice (1984).

Groundwork of Nigerian Criminal Law (1986).

The Relevance of the Judiciary in the Polity: in Historical Perspective (1987).

Criminal Policy: Traditional & Modern Trends (1988).

Sources of Nigerian Criminal Law (1991).

Sociétés savantes

Membre du Body of Benchers.

Membre de la Société nigériane de criminologie.

Membre de la Société pour la réforme du droit pénal dans les pays appliquant la *Common law*.

Membre de la Société nigériane de droit international.

Membre de l'Institut nigérian d'affaires internationales.

Membre de l'Association de droit international.

Divers

Membre du Comité exécutif national de la Société nigériane de la Croix-Rouge.

Droit international

« The twin ad hoc tribunals and Primacy over national Courts », *Criminal Law Forum* 1999, vol. 9, Nos 1 et 2, p. 55 à 98.

Chapter 15. Appeals Procedures and Practices, paru dans *Substantive and Procedural Aspects of International Criminal Law*, vol. 1, Gabrielle Kirk Macdonal et Swaak-Goldsman (dir. publ.).

« Sanctions in Nigerian Customary Criminal Law », dans *Essays in honour of Judge Taslim Olawale Elias*, éd. G. Bello et Bola Ajibola, vol. II, p. 541 à 564.

« Statuts and Privileges in the Nigerian Legal Profession in Fundamentals of Nigerian Law », Ayo Ajomo (dir. publ.), p. 267 à 297.

Récipiendaire de la médaille d'or de la Société internationale pour la réforme du droit pénal en 1997 pour sa contribution au développement des publications de la Société depuis 1988.

Chancelier de l'Église du Nigéria, février 2000 (religion anglicane).

17. Kárpáti, Hajnalka (Hongrie)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la République de Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, en référence à la note du Secrétaire général en date du 13 septembre 2002, a l'honneur de porter à sa connaissance que la République de Hongrie a décidé de présenter la candidature de Mme Hajnalka Kárpáti à l'élection au poste de juge à la Cour pénale internationale.

De nationalité hongroise, Mme Hajnalka Kárpáti est une personne de haute moralité, impartialité et intégrité, comme en témoigne sa carrière de juge exerçant actuellement ses fonctions dans des conditions politiques et juridiques des plus particulières dans la province du Kosovo sous mandat de l'Organisation des Nations Unies. Elle possède les qualifications requises en Hongrie pour prétendre aux plus hautes fonctions judiciaires. Mme Hajnalka Kárpáti a une parfaite connaissance du droit et, comme l'exigent ses fonctions actuelles, parle couramment l'anglais.

Ayant les qualifications requises aux termes des dispositions du sous-alinéa i) de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 36, Mme Kárpáti a été choisie et est par conséquent présentée au titre de la liste A aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

...

La Mission permanente de la République de Hongrie tient à souligner que la candidature de Mme Hajnalka Kárpáti a été présentée par le Gouvernement de la République de Hongrie conformément à la procédure visée au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Cette candidature est également appuyée par le Groupe national hongrois de la Cour permanente d'arbitrage.

Déclaration relative aux qualifications de la candidate

Mme Hajnalka Kárpáti est la candidate que soutient la République de Hongrie pour l'élection des juges à la Cour pénale internationale.

De nationalité hongroise, Mme Hajnalka Kárpáti est actuellement juge au tribunal de district de Prizren (chambre criminelle), travaillant pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, et a été juge au tribunal des deuxième et troisième districts de Budapest. Mme Kárpáti est une personne de haute moralité, impartialité, et intégrité, et présente les qualifications requises en Hongrie pour prétendre aux plus hautes fonctions judiciaires. Elle remplit les conditions requises au sous-alinéa i) de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 36, comme il ressort de son curriculum vitae.

Née en 1956 et formée à Budapest, elle a acquis une expérience variée avant de poursuivre ses études à l'École de droit de l'Université Eötvös Loránd à Budapest. Elle a obtenu son doctorat en 1986. Pendant plusieurs années, entre 1993 et 2001, elle a été juge pénal, statuant en particulier sur les crimes contre les biens et

les personnes (elle a notamment présidé des procès pour crimes contre les biens et les personnes, violence et voies de fait, infractions sexuelles, vol et autres infractions connexes, cambriolage, chantage et fraude).

Lorsqu'elle suivait des cours de droit à Londres en 1995-1996, elle a assisté à plusieurs audiences au tribunal afin de se familiariser avec le système de la *common law*.

Le 18 juillet 2001, Mme Hajnalka Kárpáti a été élue juge au service de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Comme l'indique le rapport d'évaluation de son comportement professionnel, Mme Kárpáti présente des connaissances et des compétences professionnelles excellentes, tout comme son aptitude à l'analyse, ce qui signifie principalement qu'elle a réglé une gamme variée de problèmes complexes. Elle fait preuve d'un profond dévouement dans ses activités professionnelles et a montré qu'elle était capable d'organiser et de hiérarchiser le travail.

En sa qualité de juge international au tribunal de district de Prizren, Mme Kárpáti a eu l'autorité de décider des enquêtes nouvelles et en cours ou des procédures relevant de la juridiction du tribunal et d'en assumer la responsabilité. Mme Kárpáti s'est acquittée pleinement de cette responsabilité en faisant preuve d'une grande discrétion professionnelle. Elle a présidé des procès pour crimes de guerre et meurtres à relent ethnique et des procédures pénales liées à la criminalité organisée. Elle a même été, à plusieurs reprises, juge rapporteur à la Cour suprême du Kosovo à Pristina.

En sa qualité de juge international, Mme Kárpáti travaille avec des juges nationaux et a pu ainsi gagner le respect des magistrats nationaux. Elle est parfaitement consciente de la complexité de la culture et des coutumes locales et de l'importance qu'elles revêtent.

Mme Kárpáti jouit d'une compétence établie en droit international en général et en particulier en droit international pénal, en droit international humanitaire et en matière de droits de l'homme, comme en témoignent ses activités professionnelles. En outre, elle est au fait des procédures judiciaires conduites dans le cadre des Nations Unies.

Elle a une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé, ce qui est particulièrement important pour les audiences et les enquêtes où toutes les procédures sont conduites grâce à des interprètes.

Juge international, elle a parfaitement compris la complexité de la fonction et les exigences de respect de l'indépendance de la magistrature pendant qu'elle occupait un poste de spécialiste des affaires judiciaires sous contrat avec la MINUK. Mme Kárpáti s'est acquittée de ses fonctions dans la simplicité, dans une région des Balkans dévastée par la guerre, preuve qu'elle peut s'adapter à toutes nouvelles conditions et à des situations difficiles et à risques.

Les connaissances spécialisées de Hajnalka Kárpáti en matière de droit pénal national et international et de procédures en la matière et l'intérêt qu'elle porte au droit international et, surtout, l'expérience qu'elle a acquise à la MINUK ont convaincu le Gouvernement de la République de Hongrie qu'elle présente toutes les qualités requises au paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome pour être élue juge à la Cour pénale internationale.

Mme Hajnalka Kárpáti est présentée au titre de la liste A aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

S'agissant des informations visées aux sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut :

- i) Mme Kárpáti est qualifiée et spécialisée en droit pénal et en droit international pénal;
- ii) Mme Kárpáti est citoyenne de la Hongrie, qui est membre du Groupe des États d'Europe orientale. Elle n'a la nationalité d'aucun autre État;
- iii) Mme Kárpáti est de sexe féminin.

* * *

Date et lieu de naissance : 4 octobre 1956, Budapest.

Études universitaires

- 1995-1996 Cours de droit avec participation à des audiences à la Cour pénale à Londres.
- 1992-1993 Examen de fin d'études en droit pénal, civil et administratif.
- 1981-1986 Faculté de droit de l'Université Eötvöst Loránd de Budapest : doctorat.
- 1975-1978 École du commerce extérieur : diplôme.

Expérience professionnelle

- 2001 à ce jour Juge international pour les procédures pénales au tribunal de première instance de Prizren, Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo; occasionnellement juge rapporteur à la Cour suprême du Kosovo à Pristina.
- 1993-2001 Juge au tribunal des deuxième et troisième arrondissements à Budapest.
- 1991-1993 Chef de section au Ministère des relations économiques internationales, chargé des relations économiques bilatérales avec la Suisse et les Pays-Bas.
- 1987-1991 Conseiller juridique et études à Bonn.
- 1978-1986 Directeur des ventes à la Konsumex Foreign Trade Company, à Budapest.

Connaissances linguistiques

- Anglais : Très bonne connaissance (examen d'État de niveau avancé, type C).
- Allemand : Très bonne connaissance (examen d'État de niveau avancé, type C).
- Espagnol : Connaissance acceptable.

18. **Katuala Kaba Kashala, Joseph-Médard (République démocratique du Congo)**

[Original : français]

Note verbale

La Mission permanente de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur d'accuser réception de sa note LA/COD/42c) du 13 septembre 2002 relative à l'élection des juges de la Cour pénale internationale.

Conformément à la décision prise par le Bureau de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome le 9 septembre 2002 de déclarer ouverte la période de présentation de candidatures en vue de l'élection des juges, du Procureur et des procureurs adjoints et en application des dispositions pertinentes de l'article 36 du Statut de Rome, des résolutions de l'Assemblée des États Parties relatives aux modalités de l'élection des juges de la Cour pénale internationale et de la résolution relative à l'élection des juges, du Procureur et des procureurs adjoints, spécialement en son paragraphe 11, la Mission permanente a l'avantage d'informer le Secrétaire général que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a décidé de présenter la candidature de M. Katuala Kaba Kashala au poste de juge à la Cour pénale internationale pour l'élection qui sera organisée à l'occasion de la deuxième Assemblée des États Parties au Statut de la Cour pénale internationale en janvier 2003.

La République démocratique du Congo, qui a toujours plaidé pour l'établissement d'une Cour pénale internationale qu'elle considère comme instrument par excellence de dissuasion et de lutte contre l'impunité des crimes qui relèvent du noyau dur de la criminalité, est convaincue que le choix porté sur la personne de l'Avocat général Katuala répond valablement aux exigences des paragraphes 3 et 8 de l'article 36 du Statut et permettra à la Cour de se doter d'une grande expertise dont elle aura tant besoin pendant les premières années de son fonctionnement pour les raisons ci-après :

Avocat général de la République près la Cour suprême de justice (instance judiciaire la plus élevée de la République démocratique du Congo), point focal du Ministère de la justice dans les relations avec l'UNICEF/Congo, initiateur du Code de la protection de l'enfant, de la loi sur les tribunaux de commerce et de la loi-cadre de la santé, M. Katuala est un de ces rares hauts magistrats du pays qui, en plus de sa longue expérience de 27 ans de carrière dans la magistrature, s'est distingué par l'excellente qualité de ses publications en droit pénal et procédure pénale.

Membre de la Commission de réforme du droit congolais et Directeur général du Service de documentation et d'études du Ministère de la justice, l'Avocat général de la République Katuala, est le promoteur du projet de loi de mise en oeuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale en République démocratique du Congo.

...

Conformément aux exigences du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, la Mission permanente a l'avantage de préciser à l'intention du Secrétariat général que la désignation de M. Katuala comme candidat au poste de juge à la Cour pénale internationale s'est faite selon la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires en République démocratique du Congo.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

La République démocratique du Congo voudrait confirmer l'Avocat général de la République Katuala, comme son candidat au poste de juge à la Cour pénale internationale.

Conformément au prescrit du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, la République démocratique du Congo le présente comme candidat au titre de la liste A.

La République démocratique du Congo confirme que l'Avocat général de la République Katuala a professionnellement une compétence avérée dans les domaines ci-après :

Droit pénal et procédure pénale

Promoteur du projet de loi de mise en oeuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale en République démocratique du Congo, l'Avocat général de la République Katuala a accumulé une expérience de 27 ans consacrée à :

1. La recherche, l'instruction et la poursuite des auteurs des infractions à la loi pénale en général et des justiciables de la Cour suprême de justice en particulier (dignitaires, ministres et hauts fonctionnaires de l'État);
2. L'exercice des poursuites des auteurs des infractions au Code pénal militaire lorsque celles-ci sont commises avec la participation des civils;
3. Animer la section pénale de la Commission de réforme du droit congolais.

Promotion et protection des droits de l'enfant

Il travaille en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dont il est le point focal du Ministère de la justice. À ce titre, il est l'initiateur de plusieurs projets, notamment :

1. Le projet de code de protection de l'enfant;
2. Des contrôles réguliers des amigoss et maisons d'arrêt où sont détenus les mineurs d'âge;
3. Des enquêtes sur l'ensemble de la République pour extirper des coutumes congolaises, celles qui sont contraires à l'épanouissement des enfants sorciers;
4. La conception et la rédaction des lois actuelles sur la démobilisation des enfants soldats;
5. La formation et l'organisation, avec le concours de l'UNICEF, des séminaires et ateliers sur les droits de l'enfant, au profit des magistrats, officiers de police judiciaire et assistants sociaux;

6. La mise sur pied d'une procédure de médiation dans le règlement des litiges concernant les mineurs;
7. L'organisation de séminaires de formation des défenseurs bénévoles des femmes et enfants en conflit avec la loi;
8. L'élaboration des projets de loi relevant l'âge nubile des jeunes filles de 14 à 18 ans.

Promotion et protection des droits de la femme

1. Travaille en collaboration avec le Ministère des affaires sociales pour la réforme du droit de la femme en République démocratique du Congo.
2. Organise l'assistance judiciaire des femmes incultes, veuves et divorcées.
3. S'occupe de la formation des femmes sur leurs droits.
4. Mène des recherches sur la réforme des droits de la femme et sur le recensement des coutumes rétrogrades qui freinent leur épanouissement.

* * *

Éducation

- 1974 **Licence en droit**
Université nationale du Zaïre, Kinshasa
 Droit pénal, procédure pénale, droit international public, droit judiciaire, droit civil, droit commercial, droit fiscal, finances publiques, institutions internationales, criminologie, droit pénal international, droit international humanitaire, etc.
- 1970 **Baccalauréat en droit**
Université Officielle du Congo, Lubumbashi
 Principes généraux du droit, introduction à l'étude du droit.

Fonctions actuelles

- Depuis 1996 **Avocat général de la République près la Cour suprême de justice**
 Kinshasa
 Exerce, au nom du Procureur général de la République, les fonctions du ministère public devant la Cour suprême de Justice, responsable en particulier des poursuites contre les hauts fonctionnaires et les membres du Gouvernement bénéficiaires du « privilège de juridiction » devant la Cour suprême.
 Représente le parquet dans les procédures de cassation et autres procédures spéciales de la Cour suprême.
- Depuis 1992 **Commission permanente de réforme du droit congolais, Kinshasa**
 Dirige la section « Droit pénal » de la Commission chargée d'entreprendre des études et faire des recommandations sur les réformes du droit national et du système judiciaire en vue de les dépouiller de l'héritage colonial et de les harmoniser avec les normes internationales applicables à la RDC.

Depuis 1991 **Directeur du Service de documentation et d'études du Ministère de la Justice, Kinshasa**
Supervise le service indépendant chargé d'effectuer des études de jurisprudence et des doctrines juridiques pour le compte des magistrats.
Coordonnateur des travaux de mise à jour des codes et lois de la RDC ainsi que des travaux d'harmonisation des lois internes avec les conventions internationales ratifiées par la RDC dans les domaines des droits de l'homme, du droit international humanitaire et dans d'autres humanitaires

Antécédents professionnels

Depuis 1975 **Magistrat/Procureur près de cours et tribunaux**
A exercé les fonctions de procureur successivement auprès des tribunaux d'instance et des cours d'appel dans plusieurs provinces de la RDC (Lubumbashi, Bukavu, Goma et Kinshasa). Dans le système judiciaire congolais, ces fonctions concernent à la fois les poursuites et l'instruction ainsi que la supervision des enquêtes pénales avec l'assistance des officiers de police judiciaire et les poursuites des prévenus devant les tribunaux de jugement.

Traits marquants de la carrière

A représenté la RDC à un large éventail de conférences normatives et autres réunions techniques internationales et régionales, dont :

- Expert de la délégation congolaise aux travaux de l'OMS sur la Convention internationale de lutte contre le tabagisme : Inde, janvier 2000 et Genève, octobre 2000;
- Délégué de la RDC au séminaire sur le droit nucléaire organisé par l'Agence internationale de l'énergie atomique : Saclay (France), 2000;
- Délégué de la RDC à la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, quatrième, cinquième, sixième et neuvième sessions, New York, à la dixième session et à l'Assemblée des États Parties;
- Expert congolais aux travaux de la Communauté économique des États des Grands lacs (CEPGL) à Gisenyi (Rwanda) en matière de coopération judiciaire, 1983-1986.

Intérêts juridiques et communautaires

Éditeur de la revue *Justice, Science et Paix* paraissant à Kinshasa depuis 1992. La revue publie une chronique de jurisprudence et des articles d'analyse du droit pour des magistrats, avocats, professeurs de droit et étudiants;

Éditeur du *Bulletin des arrêts de la Cour suprême de justice*;

Coordonnateur des travaux d'élaboration du Code de la protection de l'enfant depuis janvier 2002;

Membre du Comité d'éthique médicale;

Point focal de l'UNICEF au Ministère de la justice pour la protection légale des femmes et des enfants;

Membre du Comité technique pour la réforme du système de santé (1998) et Rapporteur général des États généraux de la santé au Congo (1999);

Secrétaire général adjoint de l'Union des écrivains zaïrois (UEZA), 1973-1974;

Publications

Conférences, articles dans divers journaux et revues, conférences dans les universités de la RDC, contributions dans les colloques juridiques et séminaires scientifiques. Plusieurs ouvrages, parmi lesquels :

Cour suprême de justice, historique et textes annotés de procédure (coauteur), éd. Batena Ntambua, Kinshasa, 2000.

Procédure civile (coauteur), éd. Batena Ntambua, Kinshasa, 1999;

Le Code du travail zaïrois annoté, première (1995), deuxième (1998) et troisième (2001) éditions, Kinshasa;

Code civil annoté, éd. Batena Ntambua, Kinshasa, 1996;

Le code judiciaire zaïrois annoté, éd. Assyst, Kinshasa, 1995;

Le code pénal zaïrois annoté, éd. Assyst, Kinshasa, 1995;

Libellé de la prévention (coauteur), SDE, Kinshasa, 1993;

L'appel en droit congolais, éd. Batena Ntambua, Kinshasa, 1998.

Distinction

Médaille de mérite culturel et civique : juin 2002.

Langues

Anglais : écrit, parlé (bon).

Français : écrit, parlé (excellent).

Lingala : écrit, parlé (excellent).

Swahili : écrit, parlé (excellent).

Tshiluba : écrit, parlé (excellent).

19. Kaul, Hans-Peter (Allemagne)

[Original : anglais]

Note verbale

J'ai l'honneur de vous informer que l'Allemagne a désigné M. Hans-Peter Kaul comme candidat au siège de juge de la Cour pénale internationale en prévision des élections qui auront lieu à la réunion des États parties en février 2003.

M. Kaul est candidat au titre de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

...

La désignation du candidat s'est faite conformément à la procédure de désignation des candidats à la Cour pénale internationale (sous-alinéa ii) de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome). Le 29 octobre 2002, ce groupe national allemand à la Cour permanente d'arbitrage a informé le Gouvernement allemand qu'après de longues délibérations, il avait décidé à l'unanimité de désigner M. Kaul comme candidat à l'élection au siège de juge de la Cour pénale internationale. Le Gouvernement allemand appuie la candidature de M. Kaul.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

a) M. Hans-Peter Kaul est une personne de haute moralité, impartiale et intègre et possède les qualifications requises en Allemagne pour prétendre aux plus hautes fonctions judiciaires (al. a) du paragraphe 3 de l'article 36).

M. Kaul répond aux critères visés aux sous-alinéas i) et ii) de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 36, comme indiqué dans sa notice biographique. Sa compétence est reconnue dans les domaines pertinents du droit international, notamment le droit international humanitaire et les droits de l'homme et il a une longue expérience de juriste professionnel compatible avec le travail de la Cour.

Outre sa langue maternelle, l'allemand, M. Kaul maîtrise parfaitement l'anglais et le français (al. c) du paragraphe 3 de l'article 36).

b) La candidature de M. Kaul est présentée au titre de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

c) Informations relatives aux sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut de Rome :

i) M. Kaul est juriste de formation, il est inscrit au barreau et continue d'exercer sa profession en Allemagne, dont le système juridique est issu du droit romain;

ii) M. Kaul est de nationalité allemande et l'Allemagne est membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États;

iii) M. Kaul est de sexe masculin.

M. Kaul a des compétences juridiques concernant une multitude de domaines intéressant le travail de la Cour, notamment, mais pas exclusivement :

- Les domaines pertinents du droit international, notamment le droit international humanitaire et les droits de l'homme;
- Sa longue expérience en tant que juriste international couvre également le processus de codification du Statut de Rome dans son ensemble, notamment le chapitre 2 relatif à la compétence, à l'admissibilité et au droit applicable, ainsi que l'élaboration de la définition des crimes relevant de la compétence de la Cour et les éléments constitutifs des crimes conformément à l'article 9 du Statut;
- En tant que juriste international, il justifie d'une longue expérience pratique des fonctions, des méthodes de travail et des procédures des tribunaux internationaux, notamment les cours pénales internationales.

d) M. Kaul est de nationalité allemande et ne possède aucune autre nationalité.

* * *

Date de naissance : 25 juillet 1943.

Langues : Allemand, anglais, français, norvégien.

Éducation et formation professionnelle

Académie mondiale pour la paix, Vienne, 1983.

Second State Examination in Law (équivalent à l'admission au barreau), Heidelberg, 1975.

Max Planck Institute for Comparative International Law and Public International Law, Heidelberg, 1973-1975, assistant du professeur Hermann Mosler.

Académie de droit international de La Haye, 1974.

École nationale d'administration (ENA), Paris, 1972-1973.

Sydney Sussex College, Cambridge (Royaume-Uni), 1972 (stage d'été).

First State Examination in Law, Heidelberg, 1971 (équivalent à un diplôme de droit, Universités de Heidelberg et Lausanne).

Service militaire dans l'armée allemande, 1963-1967, grade obtenu : capitaine.

Expérience professionnelle

Ambassadeur, chargé de la Cour pénale internationale au Ministère fédéral des affaires étrangères, 2002 à ce jour.

Directeur du Bureau de droit international public, Ministère fédéral des affaires étrangères, Bonn/Berlin, 1996-2002. Chargé, entre autres, des affaires ci-après dont a eu à connaître la Cour internationale de Justice :

Affaire Le Grand (1999-2001)

Licéité de l'emploi de la force (1999)

Certains biens du Liechtenstein (2001)

Premier Conseiller à la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York, 1993-1996 (lorsque l'Allemagne siégeait comme membre non permanent du Conseil de sécurité, 1995-1996).

Directeur adjoint du Bureau des affaires du Proche-Orient, Ministère fédéral des affaires étrangères, Bonn, 1990-1993.

Conseiller politique à l'ambassade d'Allemagne aux États-Unis, Washington, 1986-1990.

Conseiller de presse et porte-parole, ambassade d'Allemagne en Israël, Tel-Aviv, 1984-1986.

Bureau des affaires du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU, Ministère fédéral des affaires étrangères, Bonn, 1980-1984.

Consul et attaché de presse à l'ambassade d'Allemagne en Norvège, Oslo, 1977-1980.

Conférence des Nations Unies sur la succession d'États en matière de traités, Vienne, 1977; assistant de Carl-August Fleischhauer.

Expérience professionnelle

Cour pénale internationale

Commissaire pour la Cour pénale internationale, chef adjoint de la délégation allemande à la première réunion de l'Assemblée des États parties du Statut de Rome, New York, septembre 2002.

Chef de la délégation allemande à la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, 1999-2002.

Chef de délégation par intérim et chef adjoint de la délégation allemande à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour criminelle internationale, Rome, 1998.

Chef de la délégation allemande au Comité préparatoire pour la création d'une cour pénale internationale, 1996-1998.

Représentant de l'Allemagne à la réunion du Bureau élargi du Comité préparatoire pour la création d'une cour pénale internationale à Zutphen (Pays-Bas), 17-21 janvier 1998 (auteur du « Projet Zutphen » du Statut de la Cour pénale internationale).

Président/organisateur des réunions de travail intersessions sur la définition des crimes de guerre, Bonn, juin et octobre 1997 (« Document de Bonn sur les crimes de guerre », A/AC.249/1997/WG.1/CRP.8, décembre 1997, qui a servi de base pour la rédaction de l'article 8 du Statut de Rome sur les crimes de guerre).

Président de la Conférence préparatoire des 14 États d'Europe centrale et orientale de la Conférence diplomatique de Rome, Budapest, 13-15 mai 1998.

Organisateur et Coprésident des réunions ordinaires de dialogue et de coordination (18 à ce jour) regroupant les États de mêmes tendances et la coalition des ONG internationales pour la Cour pénale internationale, présidées par William Pace et tenues périodiquement en marge des réunions du Comité préparatoire à la

Conférence de Rome, de la Commission préparatoire et de l'Assemblée des États parties.

Président de la première consultation du Conseil de l'Europe sur la Cour pénale internationale, tenue à Strasbourg, les 16 et 17 mai 2000. Chef de la délégation allemande à la deuxième consultation du Conseil de l'Europe sur la Cour pénale internationale, tenue à Strasbourg, les 13 et 14 septembre 2001.

Droit international humanitaire

Membre du Comité consultatif national de la Société allemande de la Croix-Rouge sur le droit international humanitaire, 1996 à ce jour.

Membre de la Commission nationale d'experts sur le *Völkerstrafgesetzbuch* (Code des atteintes au droit international) qui a élaboré, entre octobre 1999 et mai 2001, le projet de texte de ce code qui a, depuis lors, été adopté par le Parlement allemand et est entré en vigueur le 30 juin 2002.

A été membre des associations professionnelles suivantes :

Association allemande de droit international.

Association allemande pour les Nations Unies.

Association allemande de politique étrangère.

Association allemande du droit militaire et du droit international humanitaire.

Réseau d'échanges en matière de droit pénal international.

Choix de publications consacrées à la Cour pénale internationale, au droit pénal international et au droit international public

Cour pénale internationale

« Preconditions to the Exercise of Jurisdiction », in *The Rome Statute of the International Criminal Court: A Commentary*, publication sous la direction de A. Cassese *et al.*, p. 583 à 618, Oxford University Press, 3 volumes, 2002.

« The International Criminal Court », rapport de pays présenté par l'Allemagne au XVII^e Congrès de l'International Academy of Comparative Law, Brisbane (Australie), 14-20 juillet 2002, section IV.A, Public International Law, dans *Stocktaking in German Public Law – German Reports on Public Law*, publié sous la direction de Eibe Riedel, Nomos-Verlag, 2002.

« Jurisdicción y cooperación en el Estatuto de la Corte Penal Internacional: Principios y Compromisos », dans *La Nueva Justicia Penal Supranacional – Desarrollos post-Roma*, Kai Ambos *et al.*, p. 297 à 342, Valencia, 2002 (coauteur Claus Kress).

« Der Aufbau des Internationalen Strafgerichtshofs – Schwierigkeiten und Fortschritte », *Vereinte Nationen*, No 6/2001, p. 215 à 222.

« Der künftige Internationale Strafgerichtshof – Eine Hoffnung auf mehr Gerechtigkeit? », exposé présenté à Munich, le 23 novembre 2001, au nom du Groupe régional bavarois de l'Association allemande pour les Nations Unies (disponible sur demande).

- « Die Entwicklung des Völkerstrafrechts: Auf dem Weg zur Herrschaft des Rechts in den internationalen Beziehungen? », exposé fait à Berlin le 15 octobre 2001, à l'occasion de la présentation du livre intitulé : *International and National Prosecution of Crimes under International Law – Current Developments, Humanitäres Völkerrecht*, No 4/2001, p. 251 à 254.
- « The Continuing Struggle on the Jurisdiction on the International Criminal Court », dans *International and National Prosecution of Crimes under International Law – Current Developments*, publié sous la direction de Horst Fischer, Claus Kress et Sascha Lüder, 2001, p. 21 à 46.
- « The Crime of Aggression – Definitional Options for the Way Forward », contribution au colloque sur le crime d'agression organisé par l'Université de Trento, à Trento (Italie), du 30 mai au 1er juin 2001 (rapport du Colloque à paraître en 2002).
- « A Corte Internacional Criminal: A Luta pela sua Instalação e seus Esopos », dans *Tribunal Penal Internacional*, publié par Fauzi Hassan Choukr et Kai Ambos, Editora Revista dos Tribunais Ltda., Sao Paulo, 2000, p. 109 à 124.
- « Globalisierung und NGO's – am Beispiel der internationalen NGO-Koalition für den Internationalen Strafgerichtshof », exposé présenté au colloque organisé le 18 janvier 2001 par l'Association allemande de politique étrangère, sur le thème de La mondialisation et les ONG : objectifs, activités et rôle des organisations non gouvernementales, dans *Konferenzpublikation der DGPA*, 2001.
- « Some Thoughts on the Jurisdiction System of the International Criminal Court », dans le rapport sur la Conférence intergouvernementale européenne « No Peace without Justice » (Rome, 17-18 juillet 2000) et The 2nd Anniversary of the Rome Statute, dans *European Conference on the Rome Statute of the International Criminal Court*, 2001, p. 142 à 148.
- « Jurisdiction and cooperation in the Statute of the International Criminal Court – Principles and Compromises », dans *Yearbook of International Humanitarian Law*, volume 2 (1999), p. 143 à 175 (coauteur Claus Kress).
- « The International Criminal Court: Jurisdiction, Trigger Mechanism and Relationship to National Jurisdiction », dans *The Rome Statute of the International Criminal Court – A Challenge to Impunity*, publié sous la direction de Mauro Politi et Giuseppe Nesi, publication de l'Université de Trento, consacrée à la Conférence internationale tenue à Trento, du 13 au 15 mai 1999 (2001).
- « The Crime of Aggression – Towards Its Effective Inclusion in the Subject-Matter Jurisdiction of the International Criminal Court », dans le rapport sur le Colloque international consacré à la Cour pénale internationale, tenu à Santorini du 14 au 16 septembre 2000 (publications du Ministère grec des affaires étrangères) (à paraître en 2002).
- « Special Note: The Struggle for the International Criminal Court's Jurisdiction », *European Journal of Crime, Criminal Law and Criminal Justice*, volume 6 (1999), No 4, p. 364 à 376. (Ce texte a également été publié en espagnol; voir entrée suivante).
- « La Corte Penal Internacional: la lucha por su competencia y su alcance » dans *El Estatuto de Roma de la Corte Penal Internacional*, publié sous la direction de Kai

Ambos et Oscar Julián Guerrero, Universidad Externado de Colombia, Bogota, octobre 1999.

« Breakthrough in Rome – The Statute of the International Criminal Court », dans *Law and State*, volume 59/60 (1999), publié par l'Institut für wissenschaftliche Kooperation, Tübingen, p. 114 à 130.

« Völkerrechtlicher Vertrag und staatliches Recht – am Beispiel des Status über den Internationalen Strafgerichtshof », exposé présenté lors du colloque consacré aux traités relevant du droit international public et du droit interne dans le contexte du resserrement constant des relations internationales, organisé par l'Université de Leipzig du 28 au 30 janvier 1999, *Leipziger Schriften zum Völkerrecht, Europarecht und ausländischen öffentlichen Recht*, volume 1 (2000), p. 53 à 67.

« Das Römische Statut des Internationalen Strafgerichtshofs: Auf dem Weg zu einer humaneren Weltordnung unter dem Schutz des Rechts? », exposé présenté en novembre 1998 dans le cadre des conférences organisées par l'Institut Walther-Schücking, *Walther-Schücking-Institut für internationales Recht an der Universität Kiel*, Schriftenreihe des Walther-Schücking-Kollegs Nr. 22, Europa-Union-Verlag, Bonn, 1999.

« Der Vertrag über den Internationalen Strafgerichtshof und seine Bedeutung für das humanitäre Völkerrecht, exposé présenté à l'occasion de la quarante-deuxième Conférence des conseillers juridiques et des commissaires chargés de surveiller l'application des conventions, organisée par la Croix-Rouge allemande, le 11 septembre 1998 (disponible sur demande).

« Internationaler Strafgerichtshof – Ein bedeutender Anfang in Rom » dans *Menschenrechtsschutz in der Praxis der Vereinten Nationen*, publié sous la direction de Gerhart Bau, Eibe Riedel et Michael Schäfer, 1998, p. 273 à 278.

« Der Internationale Strafgerichtshof: Das Ringen um seine Zuständigkeit und Reichweite », *Humanitäres Völkerrecht*, 1998, No 3, p. 138 à 144. (Cet exposé figure également dans *Völkerrechtliche Verbrechen vor dem Jugoslawien-Tribunal, nationalen Gerichten und dem Internationalen Strafgerichtshof – Beiträge zur Entwicklung einer effektiven internationalen Strafgerichtsbarkeit*, Bochumer Schriften zur Friedenssicherung und zum Humanitären Völkerrecht, publié sous la direction de Horst Fischer et Sascha Rolf Lüder, volume 35 (1999), p. 177 à 191.)

« Towards a Permanent Criminal Court – Some Observations of a Negotiator », *Human Rights Law Journal*, 1997, Nos 5 à 8 (28 novembre 1997), p. 169 à 174.

« Durchbruch in Rom – Der Vertrag über den Internationalen Strafgerichtshof », *Vereinte Nationen*, 1998, No 4, p. 125 à 130.

« Auf dem Weg zum Weltstrafgerichtshof – Verhandlungsstand und Perspektiven », *Vereinte Nationen*, 1997, No 5, p. 177 à 181.

« Establishment of a Permanent International Criminal Court », rapport sur l'état des négociations présenté lors d'un débat organisé par l'Alliance 90/Verts à Bonn, le 30 juin 1997 (disponible sur demande).

« Das Vorhaben der Errichtung eines Ständigen Internationalen Strafgerichtshofs – Verhandlungsstand und Perspektiven », exposé présenté le 30 juin 1997 dans le cadre de sa participation à l'Alliance 90/Verts (disponible sur demande).

Autres domaines du droit international public

« Article 27 of the Charter of the United Nations », contribution à *The Charter of the United Nations – A Commentary*, publié par Bruno Simma (2e éd.), 2002 (coauteur de la contribution : Bruno Simma).

« Fink, Udo: Kollektive Friedenssicherung. Kapitel VII – UN Charta in der Praxis des Sicherheitsrats der Vereinten Nationen », critique littéraire, *Vereinte Nationen*, 1999, No 3, p. 114 et 115.

« Arbeitsweise und informelle Verfahren des Sicherheitsrats der Vereinten Nationen – Beobachtungen eines Unterhändlers », *Vereinte Nationen*, 1998, No 1, p. 6 à 13.

« Die Sanktionsausschüsse des Sicherheitsrats – Ein Einblick in Arbeitsweise und Verfahren », *Vereinte Nationen*, 1996, No 3, p. 96 à 103.

« 37. Generalversammlung: Fortgang der Flüchtlingsinitiative der Bundesrepublik Deutschland », *Vereinte Nationen*, 1983, No 3, p. 91 et 92.

« UN-Friedenstruppen: Versuch einer Bilanz – Ein Diskussionsbeitrag aus deutscher Sicht in 33 Thesen », *Vereinte Nationen*, 1983, No 1, p. 1 à 7.

« Das Staatshaftungsrecht der Schweiz », rapport de pays, *Comparative Publication of the Max Planck Institute for Comparative Public Law and Public International Law*, 1976.

« Das Arzneimittelrecht der Schweiz », rapport de pays, *Comparative Publication of the Max Planck Institute for Comparative Public Law and Public International Law*, 1975.

Activités de communication

A donné plus d'une quarantaine de discours, d'exposés et d'entretiens (presse, radio et télévision) portant sur la Cour pénale internationale, le droit international humanitaire et le droit pénal international en Allemagne, en Europe occidentale et orientale, aux États-Unis et au Japon.

20. Kirsch, Philippe (Canada)

[Original : anglais et français]

Note verbale

La Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à la note circulaire intitulée « Élection des juges de la Cour pénale internationale » du 13 septembre 2002, a l'honneur de l'informer que le Canada a décidé de présenter la candidature de l'Ambassadeur Philippe Kirsch, province de Québec, au poste de juge de la Cour pénale internationale.

Le curriculum vitae de l'Ambassadeur Kirsch présente les compétences qui le rendent apte à occuper le poste de juge de la Cour pénale internationale.

L'Ambassadeur Kirsch possède des compétences confirmées dans les domaines du droit international qui intéressent la Cour pénale internationale, tels que le droit humanitaire et le droit pénal internationaux. Pendant plus de 20 années, il a occupé des postes de juriste dans des domaines qui touchent au travail de la Cour. En conséquence, il a été décidé de présenter sa candidature au titre de la liste B, conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

L'Ambassadeur Kirsch est un expert reconnu en ce qui concerne la Cour pénale internationale. Il a présidé la Commission préparatoire de 1999 à 2002 et le Comité plénier de la Conférence diplomatique de Rome de 1998. À ce titre, il connaît intimement cette instance, y compris les détails de ses instruments et mécanismes. Il a aussi rédigé de nombreux textes et articles, prononcé un grand nombre d'allocutions et accordé maintes entrevues sur la Cour, tant au Canada qu'à l'étranger.

L'Ambassadeur Kirsch possède des compétences avérées en droit international humanitaire. Il est actuellement membre du Groupe de conseillers internationaux du Comité international de la Croix-Rouge. Il a aussi été Président du Comité national canadien du droit humanitaire (1998 et 1999); Vice-Président et Président du Comité de rédaction de la vingt-septième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (1999); chef de la délégation canadienne à la première Réunion périodique des États parties aux Conventions de Genève (1998); Président du Comité de rédaction de la vingt-sixième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (1995); Président du Comité de rédaction de la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre (1993) et des groupes de travail aux réunions préparatoires et ultérieures d'experts intergouvernementaux (1993 et 1995).

L'Ambassadeur Kirsch possède également une vaste expérience du droit pénal international, notamment en qualité de Président, de 1997 à 1999, du Comité spécial des Nations Unies chargé de la répression des actes de terrorisme et du Groupe de travail connexe de la Sixième Commission (juridique) de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a élaboré et adopté la Convention pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, et rédigé un projet de convention internationale pour la répression du terrorisme nucléaire. M. Kirsch a présidé en outre le Comité spécial

des Nations Unies et le Groupe de travail de la Sixième Commission qui a élaboré et adopté la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (1993 et 1994). Il a présidé les négociations sur le Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports de 1988 et la Commission plénière de la Conférence internationale sur la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de la navigation maritime, tenue en 1987. Il a été chef de la délégation canadienne au Comité spécial des Nations Unies chargé d'élaborer un projet de convention internationale contre la prise d'otages, en 1979. Ces fonctions impliquaient l'étude approfondie des lois et procédures pénales pertinentes, y compris les mécanismes d'extradition et de coopération entre États.

L'Ambassadeur Kirsch possède en outre des compétences étendues en droit international public en général, acquises en qualité de conseiller juridique du Ministère des affaires étrangères et du commerce international, de 1994 à 1999; de conseiller juridique adjoint et de Directeur général des affaires juridiques, de 1992 à 1994, et de directeur des opérations juridiques, de 1983 à 1988. Il a été Ambassadeur et Représentant permanent adjoint de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New York, de 1988 à 1992, assumant également les fonctions de Représentant adjoint du Canada au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Il a assumé la présidence et la vice-présidence de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1982 et en 1980, respectivement. Il a représenté à plusieurs reprises le Canada à la Commission, notamment de 1998 à 2001, pour rendre compte de l'état d'avancement des travaux sur les conventions contre le terrorisme et ceux de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale.

M. Kirsch est agent du Canada dans l'affaire relative à la *Licéité de l'emploi de la force* devant la Cour internationale de Justice. Il a représenté le Canada devant cette même instance dans l'affaire de la *Compétence en matière de pêcheries*. Dans les deux cas, il s'est penché sur la question de la compétence, qui sera probablement soulevée au cours des premières années d'existence de la Cour.

La carrière de l'Ambassadeur Kirsch, notamment son rôle à la présidence de nombreuses instances internationales, témoigne clairement de son impartialité, de son intégrité et de la haute considération morale dont il jouit.

Il parle couramment le français et l'anglais et possède une longue expérience de la rédaction technique et juridique dans ces deux langues. Il parle également l'espagnol. De plus, en tant que membre du barreau du Québec, il connaît aussi bien la *common law* que le système de droit civil.

L'élection du premier groupe de juges aura une importance cruciale dans le succès de la Cour pénale internationale. C'est pourquoi le Canada présente la candidature de l'Ambassadeur Kirsch, car nous croyons qu'il possède l'expérience et les compétences voulues pour que cette instance inspire confiance à la communauté internationale dès le début de ses activités.

...

Le Canada confirme que la candidature de l'Ambassadeur Kirsch est présentée selon la procédure visée à l'article 36, paragraphe 4, a) ii) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ayant été proposée par le Groupe national canadien de la Cour permanente d'arbitrage et retenue par le Ministre des affaires étrangères.

...

Déclaration relative aux qualifications du candidat

Date de naissance : 1er avril 1947.

Langues : Français, anglais, espagnol.

Études et formation professionnelle

International Peace Academy, Vienne, 1989.

Académie de droit international, La Haye, 1979.

LL.M., Université de Montréal, 1972.

Admis au Barreau du Québec, 1970.

LL.L., Université de Montréal, 1969.

Baccalauréat, Collège Stanislas, Montréal, 1966.

Profil de carrière

Ambassadeur du Canada auprès du Royaume de Suède depuis 1999.

Ambassadeur et agent du Canada dans l'affaire relative à la *Licéité de l'emploi de la force* devant la Cour internationale de Justice, depuis 1999.

Jurisconsulte, Ministère des affaires étrangères et du commerce international, Ottawa, 1994-1999.

Ambassadeur et agent du Canada dans l'affaire de la *Compétence en matière de pêcheries* devant la Cour internationale de Justice, 1995-1998.

Sous-Ministre adjoint pour les affaires juridiques et consulaires, Ministère des affaires étrangères et du commerce international, Ottawa, 1994-1996.

Jurisconsulte adjoint et Directeur général des affaires juridiques, Ministère des affaires étrangères et du commerce international, Ottawa, 1992-1994.

Ambassadeur et Représentant permanent adjoint du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York, 1988-1992.

Directeur, Direction des opérations juridiques, Ministère des affaires extérieures, Ottawa, 1983-1988.

Ambassadeur et agent du Canada dans le différend concernant le filetage à l'intérieur du golfe du Saint-Laurent (arbitrage de l'affaire « La Bretagne »), 1985-1986.

Antérieurement affecté à la Direction générale des affaires juridiques et à la Direction des États-Unis au Ministère des affaires étrangères et du commerce international (Ottawa), à l'ambassade du Canada au Pérou (avec accréditation en Bolivie) et à la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Expérience professionnelle connexe

La Cour pénale internationale

Président de la Commission préparatoire pour la Cour pénale internationale, 1999-2002.

Président du Comité plénier de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une Cour criminelle internationale, 1998.

Le droit international humanitaire

Membre du Groupe des conseillers internationaux du Comité international de la Croix-Rouge, depuis 2000.

Vice-Président et Président du Comité de rédaction de la vingt-septième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 1999.

Président du Comité national canadien du droit humanitaire, 1998-1999.

Chef de la délégation canadienne à la première Réunion périodique des États parties aux Conventions de Genève, 1998.

Président du Comité de rédaction de la vingt-sixième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 1995.

Président du Comité de rédaction de la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre; Président des groupes de travail aux réunions préparatoires et ultérieures d'experts intergouvernementaux, 1993, 1995.

Le droit pénal international

Président du Comité spécial des Nations Unies et du Groupe de travail connexe de la Sixième Commission (juridique) pour la répression des actes de terrorisme, qui a élaboré et adopté une Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et une Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, et a rédigé un projet de convention pour la répression du terrorisme nucléaire, 1997-1999.

Président du Comité spécial des Nations Unies et du Groupe de travail connexe de la Sixième Commission (juridique) de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a élaboré et adopté une Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, 1993-1994.

Président de la Conférence internationale sur le droit aérien pour l'élaboration d'un Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports, 1988; chef de la délégation canadienne à la vingt-sixième session du Comité juridique de l'Organisation de l'aviation civile internationale et Président du Groupe de travail du Comité juridique, 1987-1988.

Président de la Commission plénière à la Conférence internationale sur la répression des actes illicites dirigés contre la sécurité de la navigation maritime; Président du Comité préparatoire de l'Organisation maritime internationale, 1987-1988.

Vice-Président du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'entraînement de mercenaires, 1981.

Chef de la délégation canadienne au Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages, 1979.

Autres domaines d'expérience

Membre de la Cour permanente d'arbitrage, 1995-1999.

Représentant du Canada au Comité des conseillers juridiques sur le droit international public du Conseil de l'Europe, 1993-1994; représentant du Canada au Comité d'experts sur le droit international public, Conseil de l'Europe, 1983-1985.

Chef de la délégation canadienne devant le groupe spécial réuni en vertu du chapitre 18 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique dans l'affaire de la réglementation de Porto Rico sur l'importation, la distribution et la vente de lait UHT du Québec, 1993.

Représentant du Canada à la Sixième Commission (juridique) de l'Assemblée générale des Nations Unies, 1988-1991, 1987, 1986, 1984; représentant suppléant, 1977-1980.

Président de la Sixième Commission et membre du Bureau de l'Assemblée générale des Nations Unies, 1982-1983; Vice-Président, 1980; Président-Rapporteur du Groupe de travail de la Sixième Commission sur le règlement pacifique des différends, 1980.

Représentant du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies, à la Commission politique spéciale et à la Quatrième Commission (décolonisation), 1988-1991;

Vice-Président du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, 1980-1981; Président de son groupe de travail, 1989-1992.

Représentant adjoint du Canada au Conseil de sécurité, 1989-1990; Vice-Président du Comité des sanctions contre l'Iraq, 1990; Président du Sous-Comité sur la situation des États en difficulté économique du fait des sanctions, 1990.

Chef de la délégation canadienne à la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer; Vice-Président de la Commission spéciale 2 (Entreprise), 1984-1988; conseiller auprès de la délégation canadienne à la troisième Conférence sur le droit de la mer, Caracas, 1974.

Président du Groupe de travail spécial d'experts de la protection du milieu marin contre la pollution marine d'origine tellurique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1983-1985.

Chef suppléant de la délégation canadienne à la vingt-cinquième session (extraordinaire) de l'Assemblée générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale, 1984.

Représentant suppléant du Canada à la Conférence des Nations Unies sur la succession d'États en matière de biens, archives et dettes d'États, 1983.

Président du Comité des demandes de réformation de jugements du Tribunal administratif des Nations Unies, 1981, 1983.

Représentant du Canada au Groupe de travail intergouvernemental du Code de conduite, Commission des sociétés transnationales, 1982.

Observateur du Canada du Groupe de travail du nouvel ordre économique international, Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, 1981.

Délégué au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à ses sous-comités juridique, scientifique et technique, 1979-1981.

Représentant suppléant du Canada au Comité spécial du terrorisme international, 1979.

Vice-Président du Comité des Nations Unies des relations avec le pays hôte, 1977-1981.

Associations professionnelles

Barreau du Québec.

Conseil canadien du droit international.

Titres honorifiques

Conseiller de la Reine (QC), 1988.

Le prix Robert S. Litvack des droits de la personne, 1999.

Prix du Ministre des affaires étrangères pour l'excellence en matière de politique étrangère, 1999.

Le prix William J. Butler des droits de la personne, 2001.

Publications

« International Tribunals and Courts » paru dans *The Security Council in the Post-Cold War Era*, édité par David Malone, Lynne Rienner Publisher (à paraître en 2003).

« La Cour pénale internationale face à la souveraineté des États » dans *Crimes internationaux et juridictions internationales*, A. Cassese et M. Delmas-Marty (dir.), P.U.F. (à paraître).

Une introduction au livre *Elements of War Crimes under the Rome Statute of the International Criminal Court – Sources and Commentary*, édité par Knut Dörmann, Cambridge University Press (à paraître).

« Reaching Agreement at the Rome Conference », « Referral by State Parties » et « Initiation of Proceedings by the Prosecutor » (avec Darryl Robinson); « The Post-Rome Conference Preparatory Commission » (avec Valery Oosterveld) et « The Contribution of the Rome Statute to International Criminal Law » (avec les membres de la rédaction), dans *The Rome Statute of the International Criminal Court – A Commentary*, édité par Antonio Cassese, Paola Gaeta and John RWD Jones, Oxford University Press, 2002.

« The Preparatory Commission for the International Criminal Court », *Fordham International Law Journal*, vol. 25, No 3, mars 2002.

« Terrorisme, crimes contre l'humanité et la Cour pénale internationale », paru dans *Livre Noir*, édité par S.O.S. Attentats, février 2002.

Introduction au livre *Reflections on the International Criminal Court – Essays in Honour of Adriaan Bos*, édité par Herman A. M. von Hebel, Johan G. Lammers et Jolien Schukking, Kluwer Academic Publishers, 2001.

« The International Criminal Court: Current Issues and Perspectives », paru dans *Law and Contemporary Problems*, School of Law, Duke University, vol. 64, No 1, hiver 2001.

« The Work of the Preparatory Commission », paru dans *The International Criminal Court: Elements of Crimes and Rules of Procedure and Evidence*, édité par Roy S. Lee, Transnational Publishers, 2001.

« Negotiating an Institution for the Twenty-First Century: Multilateral Diplomacy and the International Criminal Court » (avec Valerie Oosterveld), *Revue de droit de McGill*, vol. 46, No 4, août 2001.

« The International Criminal Court », *Revue de droit de McGill*, vol. 46, No 1, novembre 2000.

« The Preparatory Commission Today », paru dans *Establishment of the International Criminal Court*, UM Publications – Ministère des affaires étrangères de Finlande, février 2000.

« The International Criminal Court: Consensus and Debate on the International Adjudication of Genocide, Crimes Against Humanity, War Crimes, and Aggression », *Cornell International Law Journal*, vol. 32, No 3, 1999.

Une introduction au livre *Commentary on the Rome Statute of the International Criminal Court: Observers' Notes, Article by Article*, édité par Otto Triffterer, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, 1999.

« The Rome Conference on an International Criminal Court: The Negotiating Process » (avec John T. Holmes), *The American Journal of International Law*, vol. 93, No 1, 1999.

« The Development of the Rome Statute », paru dans *The International Criminal Court: The Making of the Rome Statute: Issues, Negotiations, Results*, édité par Roy S. Lee, Kluwer Law International, juillet 1999.

« The Birth of the International Criminal Court: The 1998 Rome Conference » (avec John T. Holmes), *Annuaire canadien de droit international*, t. XXXVI, 1998.

« La Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé », paru dans *Les Casques bleus : policiers ou combattants?/Blue Helmets: Policemen or Combatants?*, faculté de droit (droit civil), Université d'Ottawa, 1995; Collection bleue, Wilson & Lafleur Ltée, Montréal, 1997.

« Legal Aspects of Peacekeeping », *Canadian Defence Quarterly*, vol. 23, No 1, Special No 2, septembre 1993.

« International Law and Arms Control in Outer Space: New Approaches for a New Era », paru dans *Outer Space in the 1990's: The Role of Arms Control – Security, Technical and Legal Implications, Proceedings of the Symposium at McGill*

University, Montréal, novembre 1992, McGill Institute of Air and Space Law Association Newsletter, hiver 1992-1993.

« Weaponry and Institutions », chapitre 9 dans Glen Plant, *Environmental Protection and the Law of War : a "Fifth Geneva Convention" on the Protection of the Environment in Time of Armed Conflict*, Belhaven Press, Londres et New York, 1992.

« The Expanding Peacemaking Role of the United Nations », *Proceedings of the 86th Annual Meeting of The American Society of International Law*, Washington; *Moscow Journal of International Law*, No 3, 1992.

« L'impact des événements actuels sur le droit de la paix et de la sécurité internationales », *Revue québécoise de droit international*, vol. 7, No 2, 1991-1992.

« The Changing Role of the Security Council », *Occasional Papers Series*, No II, The Ralph Bunche Institute on the United Nations, The City University of New York, New York, 1990.

« The 1988 ICAO and IMO Conferences: an International Consensus against Terrorism », *Dalhousie Law Journal*, vol. 12, No 1, avril 1989.

« The Law of the Sea Preparatory Commission after Six Years » (avec Douglas Fraser), *Annuaire canadien de droit international*, t. XXVI, 1988.

« Law-Making through International Institutions » (avec le professeur D.M. McRae) paru dans *International Law : Critical Choices for Canada 1985-2000*, Queen's Law Journal, 1986.

Communications

Plus de 50 exposés et entrevues (télévision, radio et presse écrite) sur la Cour pénale internationale, le droit international humanitaire et le droit pénal international, aussi bien au Canada qu'aux États-Unis, en Europe de l'Est et de l'Ouest, en Amérique latine et aux Caraïbes et en Afrique.

21. Kourula, Erkki (Finlande)

[Original : anglais et français]

Note verbale

La Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général, et se référant à la note de ce dernier, datée du 13 septembre 2002, a l'honneur de proposer au Conseiller juridique la candidature de M. Erkki Kourula, au poste électif de juge à la Cour pénale internationale.

M. Kourula a été nommé par le groupe national de la Finlande à la Cour permanente d'arbitrage.

...

La candidature de M. Kourula a reçu l'appui des cinq pays nordiques.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

a) Article 36, paragraphe 3, alinéas a), b), c)

M. Kourula est bien connu pour ses hautes qualités morales, son impartialité et son intégrité, et compte tenu de sa formation universitaire et de ses qualifications professionnelles (diplôme d'études approfondies de droit de l'Université d'Helsinki, doctorat en droit international de l'Université d'Oxford – juge de district) ainsi que de sa vaste expérience dans une profession juridique, il réunit toutes les conditions requises en Finlande pour l'exercice des plus hautes fonctions juridiques [art. 36, par. 3 a)].

Conformément à l'article 11, paragraphe 1, de la loi finlandaise sur la nomination des juges (loi No 205/2000), tout candidat à un siège à la Cour suprême et à la Cour administrative suprême doit être un juriste éminent et réunir les conditions suivantes : il doit être citoyen finlandais jouissant d'une haute considération morale, titulaire d'une maîtrise en droit délivrée par une université finlandaise et avoir, par son expérience antérieure dans une fonction judiciaire ou dans une autre fonction juridique, donné la preuve de ses compétences professionnelles et des qualités personnelles requises pour exercer la profession de juge. Les candidats peuvent avoir acquis leur expérience professionnelle dans des fonctions autres que celle de juge. Ils peuvent avoir été avocats, procureurs, chercheurs, ou universitaires, ou avoir exercé des fonctions de juriste chargé de l'élaboration des lois. En outre, certaines fonctions internationales, administratives ou liées à l'application des lois peuvent conférer les qualifications requises.

Il convient de noter qu'en sa qualité de Directeur général des affaires juridiques au Ministère des affaires étrangères, M. Kourula occupe dans la fonction publique, un poste qui, selon l'article 125 de la Constitution finlandaise, exige d'éminentes capacités et une conduite irréprochable.

M. Kourula a des compétences reconnues dans les domaines pertinents du droit international, y compris le droit humanitaire international, et possède l'expérience

exigée dans l'exercice d'une profession juridique liée aux fonctions judiciaires de la Cour, conformément aux dispositions du Statut [art. 36, par. 3 b)].

M. Kourula est un juriste de réputation internationale, très expérimenté et versé dans le domaine du droit international. Depuis 1985 il occupe des fonctions au Ministère finlandais des affaires étrangères. Tout au long de sa carrière diplomatique il s'est activement occupé de droit public international, notamment de droit humanitaire international et droits de l'homme. Avant d'occuper son actuel poste d'Ambassadeur et de Directeur général des affaires juridiques, M. Kourula a été Représentant permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg (de 1998 à 2002), Directeur général adjoint aux affaires juridiques (1995-1998), Ministre conseiller et Conseiller juridique à la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York (1991-1995), Directeur de la Division du droit international du Ministère des affaires étrangères (1989-1991), et Conseiller juridique au Ministère des affaires étrangères (1986-1989).

En sa qualité de Conseiller juridique à la Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, de 1991 à 1995, M. Kourula a eu l'occasion de suivre de près les différentes étapes de la création du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en 1993, et du Tribunal pénal international pour le Rwanda en 1994. Il a été par la suite chef d'une mission d'évaluation finlandaise chargée d'examiner le déroulement des activités qui ont abouti à la création du Tribunal pénal international pour le Rwanda (Arusha, 1998), et membre d'une délégation ministérielle auprès du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (La Haye, 1997). Durant cette période, à New York, M. Kourula a en outre activement participé au processus de réforme du Conseil de sécurité de l'ONU en qualité d'assistant personnel de l'Ambassadeur Breitenstein, qui présidait le groupe de travail. De 1995 à 1998, en tant que chef de la délégation finlandaise au Comité préparatoire et à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies à Rome, M. Kourula a pris une part active aux négociations relatives au Statut de Rome. Il a en outre occupé de nombreux postes de confiance dans le cadre des négociations relatives à la Cour pénale internationale (membre du Bureau élargi et coordonnateur des questions juridictionnelles, membre et Président d'un Groupe de travail sur les consultations officielles liées à la création de la Cour pénale internationale, réuni à Syracuse en 1995 et 1996 ainsi qu'à Zutphen en 1998).

En sa qualité de Représentant permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, M. Kourula a acquis une grande expérience et une connaissance approfondie des activités de cette organisation dans les domaines de la protection des droits de l'homme et de la primauté du droit, notamment en ce qui concerne les travaux de la Cour européenne des droits de l'homme. En 2000 il a été nommé Président du Groupe de rapporteurs du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme et des minorités nationales et a occupé ces fonctions jusqu'en 2002. De 1999 à 2002 il a également été Rapporteur pour les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies.

En tant que Directeur général des affaires juridiques, M. Kourula est spécialement chargé de conseiller le Gouvernement sur les questions ayant trait au droit humanitaire international et aux droits de l'homme. Il est l'agent du Gouvernement finlandais tant pour les actions intentées contre la Finlande devant la Cour européenne des droits de l'homme que devant la Cour européenne de justice. Il

est également Président du Comité national finlandais sur le droit humanitaire international.

M. Kourula a participé à de nombreuses conférences, colloques et séminaires internationaux sur le droit international, en particulier le droit des organisations internationales et les droits de l'homme ainsi que le droit humanitaire et le droit pénal. Avant d'embrasser la carrière diplomatique en 1985, M. Kourula poursuivait une carrière universitaire dans le domaine du droit international et sa thèse de doctorat portait sur l'identification et les caractéristiques des accords régionaux au sens de la Charte des Nations Unies. Il a collaboré à un certain nombre de publications et à la rédaction d'articles sur les activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes, traitant notamment du maintien de la paix et de la sécurité internationales, des systèmes de sécurité collective, des opérations de maintien de la paix et de la gestion des crises civiles, ainsi que d'un certain nombre de questions critiques liées à l'application du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

M. Kourula a une excellente connaissance et une pratique courante de deux des langues de travail de la Cour, à savoir l'anglais et le français. Il travaille également en russe et comprend l'espagnol (art. 36, par. 3 c).

b) Article 36, paragraphe 5

La nomination de M. Kourula le désigne pour figurer sur la liste B, au titre du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

c) Article 36, paragraphe 8, alinéas a) i) à iii)

i) M. Kourula réunit les conditions requises pour exercer les plus hautes fonctions judiciaires en Finlande. Se fondant sur le droit écrit, le système juridique finlandais est profondément influencé par les traditions juridiques nordiques et par celles de l'Europe occidentale.

ii) M. Kourula est ressortissant de la Finlande, qui est membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

iii) M. Kourula est du sexe masculin.

* * *

Ambassadeur, Directeur général des affaires juridiques au Ministère des affaires étrangères.

Date de naissance : 12 juin 1948.

Langues : Finnois, anglais, français, russe, suédois et allemand;
espagnol : aptitude à comprendre.

Éducation et qualifications

Docteur en droit international (Oxford).

Diplôme d'études approfondies en droit (Helsinki).

Maîtrise en droit (Helsinki).

A reçu le titre de « Varatuomari » : juge qualifié pour exercer les plus hautes fonctions judiciaires.

Expérience professionnelle

Directeur général aux affaires juridiques, Ministère des affaires étrangères (2002-).

Ambassadeur, Représentant permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg (1998-2002).

Ambassadeur, Directeur général adjoint aux affaires juridiques, Ministère des affaires étrangères (1995-1998).

Ministre conseiller et Conseiller juridique, Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New York (1991-1995).

Directeur de la Division du droit international, Ministère des affaires étrangères (1989-1991).

Conseiller et Conseiller juridique au Ministère des affaires étrangères (1986-1989).

A occupé divers postes universitaires de chercheur dans les domaines du droit international, du droit constitutionnel et du droit administratif (Université d'Helsinki, d'Oxford, Académie de Finlande et Nations Unies, Genève, 1972-1982; 1984-1985).

Professeur de droit international, Université de Laponie, Rovaniemi (1982-1983).

Juge de district (1979).

Autres fonctions juridiques

Agent du Gouvernement finlandais auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg).

Agent du Gouvernement finlandais auprès de la Cour européenne de justice (Luxembourg).

Comités, conférences et missions

Chef de la délégation finlandaise au Comité préparatoire et à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une Cour pénale internationale (membre du Bureau élargi et coordonnateur des questions juridictionnelles), 1994-1998.

Membre et Président d'un Groupe de travail sur les consultations officielles liées à la création de la Cour pénale internationale (Syracuse, 1995 et 1996, ainsi qu'à Zutphen en 1998).

Président du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, 1994.

Conseiller spécial du Président du Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions relatives au Conseil de sécurité 1993-1995.

Membre de la délégation finlandaise à l'Assemblée générale des Nations Unies (Sixième Commission) 1986-1990 et 1995-1997.

Conseil de l'Europe :

- Rapporteur sur les relations du Conseil de l'Europe avec l'Organisation des Nations Unies (1999-2002).
- Président des groupes de rapporteurs sur les droits de l'homme et des minorités nationales (2000-2002).

Chef d'une mission d'évaluation finlandaise chargée d'examiner le déroulement des activités qui ont abouti à la création du Tribunal pénal international pour le Rwanda (Arusha, 1998) et membre d'une délégation ministérielle auprès du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (La Haye, 1997).

Participation à de nombreux colloques, séminaires et conférences sur le droit international, en particulier sur le droit des organisations internationales et les droits de l'homme ainsi que sur le droit humanitaire et le droit pénal, notamment à l'Académie du droit international de La Haye, 1972, 1975 et 1977.

Publications

Identification et caractéristiques d'arrangements régionaux au sens de la Charte des Nations Unies (thèse de doctorat, Oxford).

Collaboration à un certain nombre de publications et rédaction d'articles sur les activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes, traitant notamment du maintien de la paix et de la sécurité internationales, des systèmes de sécurité collective, des opérations de maintien de la paix et de la gestion des crises civiles, ainsi que d'un certain nombre de questions critiques liées à l'application du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Nombreuses conférences, sur des sujets divers touchant au droit international, données dans des universités et des instituts de pays européens, des États Unis et à l'Organisation des Nations Unies.

* * *

Helsinki, le 31 octobre 2002

Monsieur,

Se référant à la note du Secrétaire général datée du 13 septembre 2002, relative à la nomination de candidats au poste électif de juge à la Cour pénale internationale, le groupe national de la Finlande à la Cour permanente d'arbitrage a l'honneur de vous informer qu'à sa réunion du 23 mai 2002, il a désigné M. Erkki Kourula, comme candidat au poste électif de juge à la Cour pénale internationale. Cette nomination a été faite dans la stricte observation de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale ainsi que de la procédure applicable à la candidature et à l'élection des juges, du procureur et des procureurs adjoints de la Cour pénale internationale, prévue dans le Statut de ladite Cour.

Vous trouverez ci-joint une notice individuelle résumant les qualifications du candidat, présentée conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de

Rome de la Cour pénale internationale et du paragraphe 7 de la résolution de l'Assemblée des États parties relative à la procédure applicable à la candidature et à l'élection des juges, du procureur et des procureurs adjoints de la Cour pénale internationale, ainsi que le curriculum vitae de M. Kourula.

Le groupe a conscience de l'énorme influence que ce premier groupe de juges de la Cour pénale internationale aura pour assurer la crédibilité de la Cour dans sa première phase d'activité. Nous sommes convaincus que M. Kourula remplit pleinement les conditions requises, qu'il répond aux plus hautes attentes escomptées des juges de la Cour pénale internationale, et que ses compétences contribueront de manière déterminante à l'accomplissement des tâches qui incombent à la Cour.

Le groupe national de la Finlande à la Cour permanente d'arbitrage :

Professeur,
Membre du Tribunal
des différends irano-américains
(*Signé*) Bengt **Broms**

Secrétaire général,
Ministère de la justice
(*Signé*) Kristi **Rissanen**

Ambassadeur,
Ministère des affaires étrangères
(*Signé*) Holger **Rotkirch**

Juge à la Cour suprême de Finlande
(*Signé*) Anja **Tulenheimo-Takki**

22. Kuenyehia, Akua (Ghana)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à la note du Secrétaire général datée du 13 septembre 2002, a l'honneur de lui faire savoir ce qui suit :

- Le Gouvernement de la République du Ghana a présenté la candidature de Mme Akua Kuenyehia, doyenne de la faculté de droit de l'Université du Ghana, en vue des élections à la Cour pénale internationale;
- La candidature de Mme Akua Kuenyehia a été présentée conformément aux conditions énoncées à l'article 36 4) a) i) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, conformément à l'article 36 3) a) et b) ii), Mme Akua Kuenyehia figurera sur la liste B;
- Mme Kuenyehia est professeur associée de droit et doyenne de la faculté de droit depuis mai 1966 et elle a été Directrice par intérim de l'École de droit du Ghana jusqu'au 1er octobre 2002. Mme Kuenyehia a fait ses études à l'École d'Achimota, à l'Université du Ghana et à l'Université d'Oxford et elle a fait depuis 1972 des conférences et des recherches sur divers sujets dont le droit pénal et la procédure pénale, le droit du travail, la condition juridique de la femme et le droit international, y compris le droit international humanitaire.

Mme Kuenyehia a été professeur invitée de droit dans diverses universités, y compris l'Université de Leiden aux Pays-Bas, Temple University aux États-Unis et Imo State dans la République fédérale du Nigéria. Elle est l'auteur de plusieurs publications sur le droit pénal, les droits de l'homme et les questions liées à la parité des sexes.

Le Gouvernement du Ghana a toujours cru en la nécessité d'une institution permanente compétente pour juger les personnes qui ont commis les crimes internationaux les plus graves et il a constamment collaboré avec d'autres États parties pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'impunité pour les auteurs de ces crimes.

C'est parce qu'il est convaincu que l'intégrité de la Cour pénale internationale exige des juges ayant la plus grande compétence professionnelle, un bon tempérament judiciaire, des aptitudes analytiques et des préoccupations concernant la parité des sexes que le Gouvernement du Ghana a décidé de présenter la candidature de Mme Akua Kuenyehia à ces fonctions judiciaires très importantes.

...

Mme Akua Kuenyehia a été récemment élue au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

Mme Akua Kuenyehia est avocate et avouée auprès de la Cour suprême du Ghana. Elle a été appelée au barreau du Ghana en 1970. C'est une personne de moralité, d'impartialité et d'intégrité élevées et elle possède les qualités requises pour être nommée aux plus hautes fonctions judiciaires non seulement au Ghana mais aussi dans le Commonwealth.

Mme Kuenyehia possède l'expérience nécessaire comme avouée, avocate, professeur de droit et expert en droits de l'homme et elle est compétente en droit pénal et en procédure pénale. Elle a enseigné et écrit des ouvrages dans les domaines du droit international, de la parité des sexes dans le droit, du droit international des droits de l'homme et du droit international public.

Elle a une connaissance excellente de l'anglais et une connaissance raisonnable du français et de plusieurs langues africaines. Elle est qualifiée pour pratiquer le droit au Ghana, dont le système juridique repose sur la *common law*.

Mme Kuenyehia est mère de trois enfants adultes et elle a fait la preuve de ses connaissances dans le domaine de la condition de la femme. Elle vient d'être élue membre du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Mme Kuenyehia est ressortissante du Ghana et elle ne possède la nationalité d'aucun autre pays.

* * *

Langues : Anglais (connaissance courante), français (notions de base), quatre dialectes

Titres universitaires

1972 : Bachelor of Civil Law de l'Université d'Oxford.

1969 : Bachelor of Law de l'Université du Ghana.

Qualification professionnelle

Diplôme professionnel pour l'admission au barreau du Ghana, 1970.

Distinctions

1970 : Prix Mensah Sarbah du meilleur étudiant du cours de préparation à la profession d'avocat.

1991 : Bourse du Commonwealth.

Associations professionnelles

Membre de l'Association du barreau du Ghana.

Membre de la Fédération internationale des femmes juristes.

Membre de l'Association internationale du barreau.

Membre de la Société africaine de droit international et de droit comparé.

Membre de l'Association des consultants du Ghana.

Membre de l'association « Les femmes dans le droit et le développement en Afrique ».

Membre de la Société internationale pour le développement.

Carrière

- Depuis 2001 Directrice par intérim, École de droit du Ghana.
- 1996 Professeure associée, faculté de droit, Université du Ghana.
- Depuis 1996 Doyenne, faculté de droit, Université du Ghana.
- 1988 Attachée de recherche invitée, Département du droit constitutionnel, faculté de droit, Université de l'État à Leiden, Leiden (Pays-Bas).
- 1987 Maître de conférences et consultante, faculté de droit, Imo State University, Okigwe (Nigéria).
- 1985-1986 Secrétaire de société et conseiller juridique, UAC of Ghana Ltd.
- 1985 Maître de conférences, faculté de droit, Université du Ghana.
- 1984-1985 Chargée de cours, École de droit du Ghana.
- 1972-1985 Chargée de cours, faculté de droit, Université du Ghana.
- 1980-1981 Professeure associée invitée et attachée de recherche, Temple University, École de droit, Philadelphie, PA (États-Unis).
- 1972-1978 Chargée de cours, Collège des travailleurs du Ghana.

Enseignements

- Université du Ghana Contrats, droit international, droit du travail, droit pénal, droit de la santé et administration de la police, la condition de la femme et le droit, droit international des droits de l'homme.
- 1999-2001 Northwestern University, École de droit, les femmes et le droit.
- 1986 Imo State University, Nigéria. Droit international.
- 1981 Temple University, École de droit, Philadelphie (États-Unis). Les femmes et le droit.

Bourses d'études

- 1991 Bourse d'études de la Fondation du Commonwealth.

Publications

Women and Law in West Africa: Situational Analysis of Some Key Issues Affecting Women, 1998 (Les femmes et le droit en Afrique occidentale, analyse de la situation pour un certain nombre de questions essentielles intéressant les femmes).

Chapitres de livres

Improving the Reform Process through Legal Training. Dans *Comprehensive Legal and Judicial Development. Towards an Agenda for a Just and Equitable Society in the 21st Century* (Améliorer le processus de réforme par la formation juridique. Dans le Développement global dans le domaine du droit : vers un programme d'action pour une société juste et équitable au XXIe siècle). Rudolf V. Van Puymbroeck, éd., Banque mondiale, 2001, p. 299 à 308.

Legal Literacy and the Process of Empowerment. A Personal Experience. Dans *Experiences in Capacity-Building for Ghanaian Women* (De l'acquisition des notions juridiques à l'exercice des droits – Le renforcement des capacités des femmes ghanéennes : une expérience personnelle), Florence Dolphyne et Esther Ofei-Aboagye, éd., 2001, p. 9 à 13

Family Law in Ghana and its implications for Women (Le droit de la famille au Ghana et ses conséquences pour les femmes). Avec Esther Ofei-Aboagye. Dans *Situational Analysis of Some Key Issues Affecting Women* (Analyse de la situation pour un certain nombre de questions essentielles intéressant les femmes), p. 23 à 61.

Violence against Women in Ghana (La violence contre les femmes au Ghana). Avec Ellen Bortei-Doku Aryeetey. Dans *Situational Analysis of Some Key Issues Affecting Women* (Analyse de la situation pour un certain nombre de questions essentielles intéressant les femmes), p. 272 à 299.

Organizing at the Regional Level – The case of WILDAF (L'organisation au niveau régional – le cas de l'association WILDAF). Dans *From Basic Needs to Basic Rights* (Des besoins fondamentaux aux droits fondamentaux). Éd. M. Schuler, chap. 32.

The Impact of Structural Adjustment Programmes on Women's International Human Rights: The example of Ghana (Les effets des programmes d'ajustement structurel sur les droits individuels des femmes : l'exemple du Ghana), chap. 18, p. 422 à 436. *Human Rights of Women: National Perspectives* (Droits individuels des femmes: perspectives nationales). Éd. Rebecca J. Cook. Presses de l'Université de Pennsylvanie, Philadelphie, 1994.

Legal Literacy and Law Enforcement Agencies (La connaissance élémentaire du droit et les institutions chargées d'appliquer le droit). Dans *Ghana: Legal Literacy – A Tool for Women's Empowerment* (Ghana : la connaissance élémentaire du droit – Un outil pour la capacitation des femmes). Cinquième partie, p. 301 à 311. Éd. Margaret Schuler et autre. OEF International, Washington, 1992.

Regional Enforcement of Human Rights: Claiming our Place (L'application régionale des droits de l'homme : réclamons notre place). Dans *The African System: Working the Human Rights System to Women's Advantage* (Le système africain : utiliser le système des droits de l'homme au profit des femmes), p. 95 à 99. Éd. Margaret Schuler. Institute for Women, Law and Development.

Principaux articles

« The role of Social and Economic Rights of Women in Africa ». *WILDAF NEWS*, No 1, 1998, p. 4 à 9.

« 50 Years of the Universal Declaration of Human Rights and the Rights of Women in Africa ». *Africa Legal Aid Quarterly*, juillet à septembre 1998, p. 7 à 9.

« Distribution of Property between Spouses or Divorce in Ghana ». 18 *University of Ghana Law Journal*, p. 94 à 108.

« Women and Family Law in Ghana – An Appraisal of the Property Rights of Married Women in Ghana ». 17 *University of Ghana Law Journal*, p. 72 à 99.

« Legal Services and Education to Grassroots Women in Ghana ». *Women, Law and Development in Africa: Origins and Issues*, p. 117 à 125. OEF International, Washington, 1990.

« Legal Aid Services to Women in Ghana ». *Women, Law and Development: Action for Change*, p. 53 à 60. OEF International, Washington, 1990.

« Alternatives to Custodial Sentences in Ghana ». *Proceedings of a Seminar on the Treatment of Offenders in Ghana*, 2-4 octobre 1989, Accra, p. 70 à 75.

« The Problem of the Persistent Offender in the Ghanaian Panel System ». 15 *University of Ghana Law Journal*, p. 84 à 96.

« Women and Family Law in Ghana ». *Proceedings of a Seminar on Ghanaian Women in Development*, vol. 1, p. 316, 1978.

« Labour Laws on Retirement in Ghana: Ageing and Social Change ». *34th Annual New Year School*. Éd. Opape Abetia, p. 48 à 52.

Conférences

- | | |
|----------------|--|
| Juillet 2000 | « Economic and Social Rights of Women in Africa ». Conférence organisée par le Centre d'études sur la parité des sexes et par l'Institut de politiques comparées et de relations internationales, Université Johann Wolfgang Goethe, Francfort (Allemagne). |
| Juin 2000 | Conférence à la Banque mondiale : Comprehensive Legal and Judicial Development: Towards an Agenda for a Just and Equitable Society in the 21th century, Improving Participation in the Reform Process Through Training. |
| Mai 2000 | Action mondiale des parlementaires. Troisième conférence annuelle, « West African Pilot Programme on Population and Development. Review of Laws affecting Reproductive Health and Rights, Sexual Health and Rights and Family Planning ». |
| Mars 2000 | Forum de petit déjeuner, Accra. « The State of Women's Human Rights in Ghana – The Law and Implementation ». |
| Septembre 1999 | « The Empowerment of the African Woman in Decision – Making: Hope for the Third Millennium ». Discours-programme à la Conférence régionale africaine de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques. |
| Avril 1998 | « Perceptions about Women in Public Life: Fact and Fiction. The Implications for Legislation ». Réunion de travail organisée à l'intention de hauts fonctionnaires féminins dans le cadre du projet sur les femmes dans la vie publique; Institut ghanéen de gestion et d'administration publique. |

- Décembre 1997 « The Role of Economic and Social Rights in the Achievement of Gender Equality for Women in Africa and Interlinkages of such Rights with Development: A Regional Case Study ». Conférence faite à un groupe d'experts réuni à Turku (Finlande) sous les auspices de la Division de l'Organisation des Nations Unies pour la promotion de la femme.
- Février 1996 « Platform for Action ». Communication présentée à un atelier organisé par le Centre de développement social intégré, Accra.
- Novembre 1996 « Legal Aspects of Drug Prescribing and Treatment Guidelines ». Communication présentée à un colloque scientifique de l'Association médicale du Ghana, Accra.
- Décembre 1996 « Making Law Accessible to the Lay Person : The Court System ». Communication présentée à un atelier organisé par le Centre d'études des droits de l'homme, faculté de droit et Fondation Konrad Adenauer, Accra.
- Avril 1995 « Property Rights of Women in Marriage in Ghana: National and International Perspectives ». Séminaire organisé par la Fédération internationale des femmes juristes du Ghana et la Fondation Friedrich Ebert sur les droits des femmes au Ghana, Accra.
- Juillet 1995 « Participation of Women in the Democratic Process in Ghana ». Atelier organisé par Associates in Rural Development in Africa, Washington.
- Août 1995 « University Curriculum, Law and Gender ». Communication présentée à la vingt-cinquième Conférence triennale de la Fédération internationale des femmes universitaires, Yokohama (Japon).
- Septembre 1995 Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur la femme, Beijing.
- Décembre 1995 « A Continental Initiative to Rethink Issues of Gender and Human Rights in Africa », Accra.
- Janvier 1994 « General Outline of Ghana's 1992 Constitution and the Extent to which it Satisfies the Human Rights Obligations Assumed by Ghana ». Communication présentée à un atelier pour femmes parlementaires, Akosombo (Ghana).
- Mars 1994 « Women and Their Legal Rights in Ghana ». Communication présentée à un atelier sur l'habilitation : Assumer la responsabilité du changement, Abokobi (Ghana).
- Avril 1994 « Law and Family Life in Ghana ». Communication présentée à un séminaire sur le mariage, le divorce, le remariage et ses effets sur les enfants, les parents, la famille élargie, l'église et la société, organisé par l'Église presbytérienne du Ghana, Abokobi (Ghana).

- Août 1994 « The Age of Majority: Women's Rights and Responsibilities ». Communication présentée à un séminaire organisé par la Commission pour la réforme du droit au Ghana, Accra.
- Septembre 1994 « Legal Aid and Services to Disadvantaged Women in Ghana ». Communication présentée à un séminaire sur la pauvreté organisé par le Comité des conférences et des recherches de l'Université du Ghana, Legon.
- Décembre 1994 « Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination against Women ». Communication présentée à un séminaire organisé par le Centre de développement social intégré sur l'égalité des sexes et le développement social, le Sommet social et la Conférence de Beijing sur la femme dans le contexte ghanéen, Abokobi (Ghana).
- Octobre 1993 « Human Rights in Health Law ». Communication présentée à un atelier organisé par le Centre d'études des droits de l'homme, faculté de droit, Université du Ghana, Legon – Accra.
- Juillet 1993 « The Legal Status of Rural and Urban Poor Women in Ghana ». Atelier organisé par la Cour internationale de Justice, Les femmes dans le droit et le développement en Afrique et la Fédération internationale des femmes juristes sur la formation parajuridique au Ghana, Accra.
- Juillet 1993 « The Constitution: Women's Rights and Responsibilities ». Communication présentée à un atelier pour femmes parlementaires, ministres et ministres adjointes sur les moyens d'accroître leur efficacité, Accra.
- Juin 1993 Conférence mondiale sur les droits de l'homme : « The African System of Human Rights and How it Can be Used to Advance Women's Rights ».
- Août 1992 « The Impact of Structural Adjustment on the Human Rights of Women: The Example of Ghana ». Consultation sur les droits individuels de la femme, Toronto (Canada).
- Mai 1992 Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur la meilleure connaissance de leurs droits par les femmes, y compris des notions de droit élémentaire – Étude de cas.
- Avril 1992 « Empowerment Strategies in Health Promotion at Household, Community and National Levels: Legal and Policy Issues ». Communication présentée à un séminaire sous-régional d'information sur les femmes et la santé.
- Mars 1992 « Trade Union Rights within the Labour Laws of Ghana ». Réunion sous-régionale d'Afrique occidentale de la Fédération internationale des ouvriers du transport, Accra.

- Janvier 1992 « The Participation of Women in Politics in Ghana: A Reappraisal of the Problems ». Conférence faite à l'Institut d'affaires économiques sur la paix et la démocratie au Ghana sous la quatrième République, Accra.
- Avril 1991 « Fostering Rights Awareness Among Women: The Ghanaian Experience ». Réunion de la Société africaine de droit international et de droit comparé, Arusha.
- Novembre 1989 « Importance of Legal Aid in the Realization of People's and Human Rights ». Séminaire sur le pouvoir judiciaire et les droits de l'homme en Afrique, Banjul.
- Décembre 1987 « Protecting the Rights of Women by Law: Notes of the Ghanaian Situation ». Premier atelier panafricain sur les droits et l'humanité, Jos (Nigéria).
- 1978 « Employment Law and Women in Ghana ». Atelier sur le droit, la protection de la famille et la condition de la femme en Afrique anglophone, Nairobi.
- 1976 « Labour Laws Affecting Ghanaian Women ». Conférence régionale africaine de la Fédération internationale des femmes juristes, Accra.
- 1975 « Legal Channels for Change in the Status of Women in Ghana ». Séminaire national sur les femmes et le développement, Accra.

Participation à des conférences et séminaires

- Mars 2001 Conférence du Commonwealth sur les droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté. Wilton Park, Wilton House, West Sussex (Royaume-Uni).
- Juillet 2000 Conférence organisée par le Centre d'études sur la parité des sexes et par l'Institut de politiques comparées et de relations internationales de l'Université Johann Wolfgang Goethe, Francfort (Allemagne).
- Juin 2000 Conférence de la Banque mondiale sur la promotion juridique et judiciaire complète : Vers un programme pour une société juste et équitable au XXI^e siècle.
- Mars 1998 Commission de la condition de la femme. Conseillère chargée de suivre les négociations pour le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de faire rapport à leur sujet.
- Juin 1998 A participé comme conseillère à la réunion de la Banque mondiale, tenue à Washington, sur les femmes et le droit en Afrique orientale.

- Décembre 1997 Division de l'Organisation des Nations Unies pour la promotion de la femme, réunion du groupe d'experts sur « Le rôle des droits économiques et sociaux dans la réalisation de l'égalité entre les sexes ».
- 1996 Février Après Beijing : Regards sur le Programme d'action. La réduction de la pauvreté au Ghana.
- Mai Séminaire international sur la modernité, Oxford (Royaume-Uni).
- Novembre Les problèmes de la prescription des drogues au Ghana, Accra.
Assistance à l'initiative personnelle, Accra.
- Décembre Le système judiciaire et les droits de l'homme au Ghana, Accra.
- 1995 Avril Les droits réels de la femme au Ghana, Accra.
- Juillet La démocratie des sexes en Afrique, Washington.
- Août Vingt-cinquième Conférence triennale de la Fédération internationale des femmes universitaires, Yokohama (Japon).
- Septembre Quatrième Conférence mondiale sur la femme, Beijing.
- Décembre Initiative continentale : La parité des sexes et les droits de l'homme en Afrique, Accra.
- 1994 Janvier Atelier pour les femmes parlementaires, Akosombo (Ghana).
- Mars « Les femmes et leurs droits au Ghana ». Communication présentée à un atelier sur l'habilitation : Assumer la responsabilité du changement, Abokobi (Ghana).
- Avril Séminaire sur le mariage, le divorce, le remariage et ses effets sur les enfants, les parents, la famille élargie et l'Église, Abokobi (Ghana).
- Août Séminaire sur l'âge de la majorité au Ghana, Accra.
- Septembre Séminaire sur la pauvreté, Accra.
- Décembre Séminaire sur l'égalité et le développement social, Abokobi (Ghana).
- 1993 Juin Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne.
- Juillet Atelier sur les services juridiques pour les femmes rurales et sur la formation parajuridique, Accra.
- Juillet Atelier pour les femmes parlementaires sur les moyens d'accroître leur efficacité.
- Octobre Les droits de l'homme et le droit de la santé. Atelier organisé par le Centre d'étude des droits de l'homme, faculté de droit, Université du Ghana.

1992	Janvier	Institut d'affaires économiques : Séminaire international sur les perspectives de paix, de prospérité et de développement au Ghana.
	Mars	Réunion sous-régionale d'Afrique occidentale de la Fédération internationale des ouvriers du transport.
	Août	Consultation sur les droits individuels de la femme, faculté de droit, Université de Toronto (Canada).
1991	Février-mars	Former les formateurs à la connaissance élémentaire du droit. Réunion de l'association Les femmes dans le droit et le développement en Afrique, Harare (Zimbabwe).
	Mars-avril	Réunion annuelle de la Société africaine de droit international et de droit comparé, Arusha.
	Avril	Réunion annuelle de l'Association du Commonwealth pour la formation juridique, Cumberland Lodge (Royaume-Uni).
	Mai-juin	Consultation internationale sur le rôle des missions, Jérusalem.
1990	Octobre	Conférence sur les droits de l'homme, organisée par la Fondation des ressources juridiques, Harare.
	Février	Séminaire du PNUD sur les femmes consultantes.
	Février	Conférence régionale africaine sur les femmes, le droit et le développement, Harare.
	Avril	Séminaire du PNUD sur la consultation universitaire pour le développement économique.
	Juin	Consultation internationale sur le rôle des missions, GATT, Suisse.
	Juin	Atelier sur la mise au point d'un manuel approprié sur les notions élémentaires de droit pour les femmes, organisé par OEF International, Santa Fe, Nouveau-Mexique (États-Unis).
1989	Avril	Première réunion préparatoire de l'association Les femmes dans le droit et le développement en Afrique, Harare.
	Juin	Réunion interrégionale sur les femmes, le droit et le développement, Washington.
	Octobre	Séminaire sur le traitement des délinquants, Accra.
	Octobre	Séminaire national sur les femmes, le droit et le développement, Accra.
	Novembre	Séminaire sur le pouvoir judiciaire et les droits de l'homme en Afrique, Banjul.
	Décembre	Dernière réunion préparatoire de l'association Les femmes dans le droit et le développement en Afrique, Nairobi.

- | | | |
|------|----------|---|
| 1988 | Octobre | Atelier conjoint Ghana-Nigéria sur les notions élémentaires de droit à inculquer aux femmes sur le plan local, Accra. |
| 1987 | Décembre | Premier atelier panafricain sur les droits et l'humanité, faculté de droit, Université de Jos (Nigéria). |
| 1986 | Juin | Vingt-troisième Convention de la Fédération internationale des femmes juristes, Bruxelles. |
| 1983 | Juin | Operation Crossroads Africa : Le rôle des femmes-cadres aux États-Unis. |
| 1980 | Juin | Consultation sur la prostitution des Ghanéennes, Accra. |
| 1978 | | Séminaire sur les femmes et le développement, Accra.
Conférence de la Fédération internationale des femmes juristes, Nigéria.
Atelier sur le droit, la protection de la famille et la condition de la femme en Afrique anglophone, Nairobi. |
| 1976 | | Conférence régionale africaine de la Fédération internationale des femmes juristes, Accra.
Atelier sur la Convention ACP-CEE, Accra. |

Consultations

Projet de réforme du secteur juridique : collation des rapports de huit consultants en un seul document et préparation d'un plan stratégique pour le secteur, 1999.

La santé des femmes et la violence : Point de vue de l'OMS. Document d'orientation pour l'OMS, Harare, 1998.

Projet de politique sur le VIH/sida pour le Ghana, Programme national de lutte contre le sida, 1997 et 1999.

Enquête sur les affaires de diffamation au Ghana de 1993 à 1998, Institut pour le développement de la démocratie et des médias, Montréal, 1996.

Fourniture de crédit aux petites entreprises de femmes entrepreneurs au Ghana. Equality Now, New York, décembre 1995.

Possibilités offertes aux consultantes au Ghana, PNUD, 1991.

Activités hors programme

Présidente, Conseil national d'administration, Les femmes dans le droit et le développement en Afrique.

Membre, Conseil de l'Université de Cape Coast.

Membre de la Commission présidentielle qui a enquêté sur la catastrophe survenue le 9 mai 2001 au stade du Ghana.

Membre, Conseil d'administration, Société du Ghana pour les aveugles.

Membre, Conseil d'administration, Great Commission Movement (Ghana).

Membre, Conseil d'administration, Banque Barclays du Ghana.

Membre, Conseil d'administration, Institut Akrofi-Christaller de théologie et recherche appliquée, Akropong, Akwapim (Ghana).

Membre du Comité des services interéglises et œcuméniques, Église presbytérienne du Ghana.

Présidente, Conseil d'administration de l'association Les femmes dans le droit et le développement en Afrique, de 1995 à décembre 1997. Membre du Conseil d'administration de 1991 à 1998.

Membre, Conseil d'administration, Fondation du Ghana pour les ressources juridiques et l'initiation au droit.

Membre, Conseil d'administration, Conseil d'aide judiciaire du Ghana, de 1992 à 1996.

Membre, Conseil d'administration, Graphic Corporation, de 1995 à 1997 et de 1998 jusqu'à aujourd'hui.

Membre, Conseil d'administration, Centre international pour les droits de l'homme et le progrès démocratique, Montréal, de 1993 à 1997.

Membre, Conseil d'administration, Institut de la femme, du droit et du développement, Washington, depuis 1993.

Présidente, Ridge Church School, Comité de gestion, de 1991 à 1996.

Présidente, Comité directeur pour l'aide judiciaire, Fédération internationale des femmes juristes, de 1988 à 1994.

Première Vice-Présidente, Association des consultants du Ghana, de 1991 à 1993.

Directrice, *University of Ghana Law Journal*, de 1988 à 1992.

Membre, Conseil d'administration, Fonds pour l'éducation des enfants, Ghana, de 1988 à 1993.

Membre, Comité de discipline, Conseil juridique général du Ghana, de 1983 à 1992.

Présidente, Fédération internationale des femmes juristes, Ghana, de 1986 à 1989.

Présidente, Ridge Church School, Association des enseignants et des parents d'élèves, 1986-1987.

Recherches actuelles et autres activités

Je travaille actuellement, avec un collègue de l'École de droit de Northwestern University, à un ouvrage sur les femmes et le droit en Afrique. Date de publication : décembre 2002.

Je coordonne actuellement une importante initiative de recherche sur les femmes et le droit en Afrique occidentale anglophone. Les pays intéressés sont le Ghana, le Nigéria, la Sierra Leone et la Gambie. Le projet a publié son premier ouvrage : *A Situational Analysis of Some Key Issues Affecting Women* (Analyse de la situation pour un certain nombre de questions essentielles intéressant les femmes). Publication dirigée par Akua Kuenyehia. L'équipe travaille à la deuxième publication : *Gender Relations in the Family in West Africa* (Les relations entre les sexes dans la famille en Afrique occidentale).

Formation de dirigeantes d'organisations locales à la réalisation de programmes d'information sur les droits des femmes et de programmes d'initiation au droit au Ghana et dans d'autres pays d'Afrique, notamment, jusqu'à présent, l'Ouganda, le Kenya et le Libéria.

Janvier 2002 : J'ai fait partie d'une équipe de la Ghana National Petroleum Company qui a, au nom du Gouvernement du Ghana, négocié avec une société du Texas un accord de prospection pétrolière en mer profonde.

23. Lugakingira, Kamugumya Simon Kahwa (République-Unie de Tanzanie)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie présente la candidature de M. Kamugumya Simon Kahwa Lugakingira aux élections qui se tiendront en février 2003 pour pourvoir les postes de membres de la Cour pénale internationale.

La Mission permanente demande qu'aux fins de ces élections, et selon le paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de la Cour, le nom de M. Lugakingira soit inscrit sur la liste A, ses qualifications correspondant aux prescriptions de l'alinéa b) i) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut.

La Mission permanente estime qu'après 28 années d'expérience judiciaire, M. Lugakingira a accumulé un capital de connaissances qui sera extrêmement utile à la Cour et à la communauté internationale. De 1987 à 1989, M. Lugakingira a été chercheur à l'Institut Max Planck de droit pénal international et étranger en Allemagne. Il a ensuite passé sa maîtrise avec une spécialisation en criminologie. La Mission ne doute pas que ses connaissances de criminologue et de droit pénaliste seront pour la Cour un atout d'une valeur exceptionnelle.

Le fait que M. Lugakingira ait su s'élever jusqu'à la Cour d'appel, la plus haute instance de Tanzanie, où il a été nommé et est en fonction depuis 1998, témoigne à lui seul de sa compétence et de ses très remarquables capacités. La Mission estime que ce serait un grand honneur pour M. Lugakingira que de continuer à dispenser son savoir dans un poste international de juge à la Cour.

...

La candidature de M. Lugakingira à un siège de juge à la Cour pénale internationale est présentée conformément aux dispositions de l'article 36, par. 4 a) i) du Statut de Rome. Elle a été proposée par la magistrature et acceptée par le Gouvernement.

Les renseignements recueillis attestent que M. Lugakingira est une personne de la plus haute intégrité. Juge à la Haute Cour de Tanzanie depuis environ 28 ans, il a connu de nombreuses affaires pénales et est donc compétent en droit pénal comme en procédure pénale.

Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie estime qu'il a les capacités et l'expérience requises des candidats à un siège de juge à la Cour pénale internationale.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

Date de naissance 15 novembre 1939.
Lieu de naissance Tanzanie.

Études

1947-1953 Études primaires.
1954-1961 Études secondaires à Kahororo, Ilboru et Tabora.
1962-1965 Collège universitaire de Dar es-Salaam – Licence en droit (Londres).
1987-1988 Chercheur à l'Institut Max Planck de droit pénal étranger et international, Fribourg (République fédérale d'Allemagne).
1990 Maîtrise en droit (criminologie), Université de Dar es-Salaam.

Fonctions (judiciaires)

1974-1998 Juge à la Haute Cour de Tanzanie.
1998 jusqu'à présent Juge d'appel, Cour d'appel de Tanzanie.

Autres activités (sélection)

1985-1997 Président de l'Association tanzanienne des magistrats et des juges.
1995-1999 Président du Centre tanzanien du droit et des droits de l'homme.
1991 jusqu'à présent Juriste-examineur indépendant auprès de l'Université de Dar es-Salaam.

Conférences

Conférences annuelles de l'Association internationale des juges : Berlin, 1988; Crans-Montana (Suisse), 1989; Séville (Espagne), 1990; Sao Paulo (Brésil), 1991.
Plusieurs séminaires consacrés au droit constitutionnel et aux droits de l'homme en Tanzanie, au Kenya et en Irlande.

Publications

« The Travail of Law Reform » dans *Commonwealth Judicial Journal*, juin 1986.
« Personal Liberty and Judicial Attitude: The Tanzanian Case » dans *Eastern Africa Law Review*, Vol. 17 (1990), p. 107 à 133.
« The Judiciary and the Interpretation of Tanzania's Constitution: Problems and Prospects » dans *East African Journal of Peace & Human Rights*, Vol. 7 (2001), p. 1 à 15.

Communications à paraître

« Victim Compensation and Aspects of Law and Justice in Tanzania » dans *East African Journal of Peace & Human Rights*.

24. MacLean Ugarteche, Roberto (Pérou)

[Original : anglais et espagnol]

Note verbale

La Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Conseiller juridique de l'Organisation et a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement du Pérou a décidé de présenter la candidature de M. Roberto MacLean Ugarteche, spécialiste du droit international, au poste de juge de la Cour pénale internationale sur la liste B, prévue à l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, pour les élections qui se tiendront au cours de la prochaine session de l'Assemblée des États Parties, du 3 au 7 février 2003.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

Le Gouvernement péruvien a décidé de présenter la candidature de M. Roberto MacLean Ugarteche après avoir fait un choix exhaustif entre divers postulants de grande valeur professionnelle et humaine.

1. Le choix de M. Roberto MacLean a été fait par une commission multisectorielle composée de représentants de la présidence du Conseil des Ministres, du Ministère des relations extérieures, du Ministère de la justice et de la présidence du Conseil national de la magistrature.
2. La présente candidature a été conforme à la procédure indiquée à l'article 36.4.a) i) du Statut de Rome, qui dispose que tout État partie pourra proposer des candidats aux élections de juge à la Cour selon la procédure prévue pour proposer des candidats aux plus hautes fonctions judiciaires du pays. M. MacLean a été juge à la Cour suprême du Pérou, plus précisément à la Chambre pénale de la Cour suprême.
3. M. Roberto MacLean a acquis une longue expérience des questions judiciaires, du droit pénal et des conflits de droit pénal, ainsi que comme avocat de droit international et de droit international comparé.
4. M. MacLean a été chargé de constituer le Groupe national de la Cour permanente d'arbitrage de la Cour internationale de Justice. Il a aussi exercé les fonctions d'expert judiciaire de la Banque mondiale et a participé à ce titre aux projets de réforme judiciaire d'une vingtaine de pays d'Amérique latine, d'Europe orientale, d'Asie et d'Afrique. Au Pérou en particulier, il a participé au premier projet de réforme judiciaire connu officiellement dans le pays. Il a été juge du Tribunal administratif de la Banque interaméricaine de développement; assesseur à la Cour suprême du peuple de la République socialiste du Viet Nam; Président et membre du Comité juridique interaméricain de l'Organisation des États américains, sous la direction duquel ont été élaborés les projets de divers traités interaméricains sur le droit pénal international et la procédure pénale internationale; et chargé d'autres importantes fonctions dans le domaine juridique et judiciaire.
5. Dans le domaine de l'enseignement du droit international, il a été professeur de droit international public et privé et de droit pénal dans plusieurs universités et centres universitaires spécialisés du Pérou et professeur invité dans des universités d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et d'Europe. Il a en outre été notamment

chargé du cours annuel de l'Académie de droit international de La Haye et du Centre de recherche de droit international de l'Université de Cambridge. Il a aussi publié de nombreux articles sur la réforme judiciaire, ayant à son actif quatre livres publiés et un en préparation sur des questions liées au droit international et à l'administration de la justice.

6. M. Roberto MacLean a été Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Pérou aux États-Unis d'Amérique.

7. La candidature de M. Roberto MacLean devra figurer sur la liste B.

New York, le 29 novembre 2002

* * *

Expérience ayant trait à la justice

Expérience en matière judiciaire

Assesseur de la Cour suprême du peuple de la République socialiste du Viet Nam (2002).

Commissaire à la Commission d'indemnisation du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Président du Groupe chargé d'examiner les réclamations « E/F » concernant les assurances et le crédit à l'exportation (1998-2002).

Expert judiciaire de la Banque mondiale. A participé à ce titre aux projets de réforme judiciaire en Argentine, en Équateur, au Pérou, au Venezuela, au Guatemala, en République dominicaine, en Indonésie, en Égypte, dans la Fédération de Russie, en Ukraine, en Géorgie, en Pologne et en Albanie (1994-1997).

Juge au Tribunal administratif de la Banque interaméricaine de développement (1994-2000).

Président du Groupe d'intérêt sur le règlement des différends, Société américaine de droit international (1994-2000).

Membre de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye (1977-1996).

Consultant pour le Marché commun andin (Accord de Carthagène) sur le texte du traité et du règlement régissant son tribunal, 1980.

Juge à la Cour suprême du Pérou; deux ans à la Chambre pénale de la Cour suprême (1976-1980).

Membre de la Commission nationale de réforme judiciaire du Pérou (1978-1979).

Membre de la délégation péruvienne à la Réunion d'experts pour la création du Tribunal de l'Accord de Carthagène, 1978.

Conférences à des réunions sur la réforme judiciaire

Séminaire pour juges. Cour suprême du peuple, Hanoi (2002).

Séminaire pour juges, Ho Chi Minh City (Viet Nam) (2002).

Atelier pour juges, Académie judiciaire du Pérou (2002).

- Conférence sur le droit constitutionnel comparé, Georgetown University, Washington, 1999.
- Table ronde sur la corruption dans les Amériques, American University, Washington, 1999.
- Centre de relations internationales de l'Université de Cologne (Allemagne), 1999.
- Institut de la magistrature fédérale du Mexique, Mexico, D. F., 1998.
- Société américaine de droit international, conférence sur le règlement des différends commerciaux internationaux, Dallas, Texas, 1998.
- Institut de droit des Amériques, Dallas, Texas, 1998.
- Centre Tower d'études politiques, Southern Methodist University, Dallas, Texas, 1997.
- Cour suprême et Conseil fédéral de la magistrature, Mexico, D. F., 1997.
- Présidents de Cours suprêmes de justice d'Asie et du Pacifique, et Conférence de l'Association juridique de l'Asie et du Pacifique, Manille, 1997.
- Séminaire de réforme juridique et judiciaire, Banque mondiale, Washington, 1997.
- Conférence de juges de tribunaux du travail du Brésil, Goiania (Brésil), 1997.
- Académie de la magistrature, Lima, 1996 et 1997.
- Conseil juridique de la Fédération de Russie, Moscou, 1996.
- Association du barreau de New York, New York, 1996.
- Cour suprême du Guatemala, Antigua (Guatemala), 1996.
- Conférencier distingué, Southern Methodist University, Dallas, Texas, 1996.
- Réunion interaméricaine des organisations des droits de l'homme, Caracas, 1996.
- Institut de recherches juridiques, Mexico, D. F., 1995 et 1996.
- Conseil de la magistrature, Venezuela (La Puerta, 1995; Maturín, 1996).
- Cour suprême des États-Unis d'Amérique, Washington, 1995.
- Conseil de juges de la Fédération de Russie, 1996.
- Académie judiciaire de la Fédération de Russie, 1995.
- Discours inaugural à une réunion de juges américains et mexicains à Los Nogales, Tucson, Arizona, 1994.
- Colloque AAA/CCI/CIRDI, Coral Gables, Floride, 1993.
- Comité juridique interaméricain, Rio de Janeiro (Brésil), 1988 et 1989.
- Forum d'études sur l'administration de la justice (FORES), Mar del Plata (Argentine), 1979.
- Association américaine du barreau, Washington, 1978.
- Cour suprême de justice du Pérou, 1977.

Articles sur la réforme judiciaire

- « Judicial Systems : Challenges for the 21st Century », 1999.
- « The Growing Importance of Arbitration in International Finance », 1999.
- « The Social Efficiency of Laws as an Element of Political and Economic Development », 1997.
- « Judicial Education in a Culture of Service and its Funding », 1997.
- « Judicial Reform in the Americas ». *NAFTA : Law and Business Review of the Americas*, vol. III, 1997, p. 3.
- « The Culture of Service in the Administration of Justice ». *Transnational Law and Contemporary Problems*, 1997.
- « Requiem para el Espíritu del Legislador: La Cultura de Servicio en la Administración de Justicia ». *Themis, Revista de Derecho de Lima, Perú*, 1996, No. 33. Également dans *El Papel del Derecho Internacional en América*, Mexico, 1997.
- « Algunas Consideraciones sobre los Efectos de la Administración de Justicia en la Propiedad y los Contratos », dans *La Reforma del Estado*, Mexico, 1996, p. 527. Également dans *Themis, Revista de Derecho de Lima, Perú*, 1997, No. 35.
- « Lo que se espera de Jueces y Magistrados ». *Justicia* (Guatemala), 1996, p. 21.
- « Perspectives : Developments in Latin America with the Adoption of the Oral Adversarial Legal System, Praxis ». *The Fletcher School Journal of Development Studies*, vol. X, No. 2, 1993, p. 18.
- « Judicial Discretion in the Civil Law ». *Louisiana Law Review*, vol. 43, 1982, p. 45. Également en espagnol dans *Revista del Foro del Colegio de Abogados de Lima*.
- « Razonamiento Judicial y Realidad Social en el Perú », *Revista de Jurisprudencia Peruana*, juillet-août 1978, p. 680. (Également en anglais dans *American Journal of Comparative Law*, vol. 28, 1980, No. 3, p. 489).
- « La jurisprudencia como Fuente Obligatoria de Derecho ». *Revista del Foro*, 1968 p. 68.

Commentaires écrits à son sujet sur la question de la réforme judiciaire

American Journal of Comparative Law, vol. 28, No. 3, 1980, p. 489.

Expérience en droit pénal et conflits de droit pénal

Chargé du cours de procédure pénale comparée au Programme annuel interaméricain du Collège de la Police montée royale du Canada (1989-2001).

Ambassadeur du Pérou aux États-Unis à une époque où 90 % des affaires entre les deux pays avaient trait au trafic de drogues, au terrorisme et aux droits de l'homme (1991-1992).

Membre du Conseil d'administration du Centre d'information et d'éducation pour la prévention de l'abus des drogues (CEDRO), organisation non gouvernementale consacrée à 100 % aux problèmes du trafic et de la consommation des drogues (1980-1990 et de 2002 jusqu'à aujourd'hui).

Membre du Conseil de direction de l'Institut Liberté et démocratie qui a conçu de 1980 à 1990 la politique du Gouvernement péruvien pour trouver une autre solution aux problèmes de la production et du trafic de drogues (de 1980 jusqu'à aujourd'hui).

Membre du Conseil consultatif du Ministère de la justice du Pérou, tâche dont une partie importante avait trait à la politique pénale (1988-1990).

Président et membre du Comité juridique interaméricain de l'Organisation des États américains à une époque où se préparaient les projets de divers traités interaméricains sur le droit pénal international et la procédure pénale internationale. Plusieurs de ces projets ont été élaborés par lui (1984-1990).

Juge de la Cour suprême du Pérou. À cette époque, il s'est complètement consacré pendant deux ans au travail pénal de la Cour suprême (1976-1980).

Professeur de droit international privé à l'Universidad Nacional Mayor de San Marcos de Lima, cours dont un tiers était consacré au droit pénal international (1965-1991).

Membre du cabinet d'avocats Heraud à Lima; un tiers de son activité professionnelle avait trait à des questions pénales (1957-1969).

Maître de conférences sur des questions de droit pénal international à la Fletcher School of Law and Diplomacy (Boston), à Duquesne University (Pittsburgh), à la Pennsylvania State University, au Centre pour les relations interaméricaines (Washington), à l'Institut Getulio Vargas (Rio de Janeiro) et aux Associations du barreau de Lima, Piura, Lambayeque, Huaraz, Arequipa y Tacna au Pérou.

Chargé de faire un exposé à une réunion interaméricaine d'institutions des droits de l'homme tenue à Caracas (1977).

Expérience comme juriste de droit international et de droit comparé

Expérience professionnelle

Conseiller au cabinet d'avocats Miranda & Amado (de 1999 jusqu'à aujourd'hui).

Juge du Tribunal administratif de la Banque interaméricaine de développement (1994-1999).

Président du Groupe de la pratique latino-américaine au cabinet d'avocats Cole Corette & Abrutyn de Washington (1992-1997).

Gérant juridique de la Banque centrale de réserve du Pérou (1969-1976 et 1982-1991).

Sous-gérant général de la Banque centrale de réserve du Pérou (1983-1984).

Président du Comité juridique interaméricain de l'Organisation des États américains (1986-1988).

Membre du Comité juridique interaméricain de l'Organisation des États américains (1984-1991).

Gérant juridique de Minpeco S.A. (1980-1982).

Membre de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye (1977-1996).

Juge de la Cour suprême du Pérou (1976-1980).

Membre du cabinet d'avocats Heraud à Lima (1957-1969).

Expérience universitaire

Professeur invité à la faculté de droit de Southern Methodist University, Dallas, Texas (1997-2001).

Président de l'Institut du droit des Amériques, Southern Methodist University, Dallas, Texas (de 1997 jusqu'à aujourd'hui).

Professeur adjoint de droit comparé et de droit commercial international à la faculté de droit de Georgetown University (1992-1997), Washington.

Professeur de droit international privé, de droit civil international, de droit commercial international, de droit pénal international et de droit comparé à l'Universidad Nacional Mayor de San Marcos, Lima (1965-1991).

Professeur invité du Centre de recherche de droit international de l'Université de Cambridge (Royaume-Uni) (1987, 1990).

Professeur de droit international privé, de droit pénal international, de droit comparé et de droit commercial international à l'Université catholique du Pérou (1963-1974, 1986-1989).

Professeur invité à la faculté de droit de Southern Methodist University, Dallas, Texas (1984, un semestre; 1989, un semestre).

Professeur chargé du cours annuel de l'Académie de droit international de La Haye (juillet 1989).

Professeur invité au Séminaire de droit commercial international de l'Université de Houston (1979) (un mois).

Professeur invité au Séminaire de droit commercial international de l'Université de l'Illinois, Champaign-Urbana (1978) (un mois).

Professeur invité de droit international privé à l'Université de Leeds (Royaume-Uni) (1974-1975) (une année).

Doyen de la faculté de droit de l'Université catholique du Pérou (1972-1973).

Chef du Département de droit de l'Université catholique du Pérou (1969-1972).

Professeur invité à l'Université du Wisconsin, Madison (1968) (deux mois).

Professeur de droit international privé à l'Académie diplomatique du Ministère des relations extérieures du Pérou (1967-1970).

Chargé de recherche invité à l'Institut de droit comparé de l'Université nationale autonome du Mexique (1961-1962) (quatre mois).

Autres activités

Ambassadeur du Pérou aux États-Unis d'Amérique (1991-1992).

Président du Comité national des technologies et investissements étrangers du Pérou (1990-1991).

Membre du Comité consultatif et conseiller externe du Ministère des relations extérieures du Pérou (1983-1992).

Membre du Comité consultatif du Ministère de la justice du Pérou (1988-1990).

Conseiller juridique de la délégation péruvienne aux conversations avec le Chili concernant le Traité de Lima de 1929 (1985-1990).

Expert invité par l'Organisation des Nations Unies à une réunion sur la coercition économique internationale, Genève, 1985.

Membre de la délégation péruvienne à la troisième Conférence internationale de droit international privé organisée par l'Organisation des États américains à La Paz (1984).

Expert invité par l'Organisation des États américains à la Réunion sur les adoptions internationales tenue à Quito (1983).

Expert invité par l'Organisation des États américains à la Réunion sur le droit comparé tenue à la Barbade (1983).

Membre de la délégation péruvienne à la deuxième Conférence interaméricaine de droit international privé, organisée par l'Organisation des États américains (1979).

Membre de la délégation péruvienne à la Réunion d'experts pour la création du Tribunal andin (1978, 1981).

Membre du Conseil de direction de la Caisse d'épargne de Lima (1975-1976).

Vice-Président du Comité des technologies et investissements étrangers du Ministère de l'économie et des finances (1973-1975).

Membre de la délégation péruvienne à la Réunion d'experts du Groupe andin (1966-1972).

Conseiller juridique de la délégation péruvienne à la première Réunion des pays membres de la zone andine (1965).

Président de la Fédération des étudiants en droit, Universidad Nacional Mayor de San Marcos, Lima (1953).

Publications

Livres

Las Personas Jurídicas en el Derecho Internacional Privado. Lima, 1963 (prix national d'encouragement à la culture Francisco García Calderón).

Las Sentencias Extranjeras. Lima, 1969 (prix de l'Association du barreau de Lima).

Derecho del Comercio Internacional, 2e éd., Lima, 1981. Bogota, Éditions Temis, 1982.

Legal Aspects of the External Debt. Recueil des cours de l'Académie de droit international de La Haye, vol. II, 1989.

The Culture of Service in the Administration of Justice (en préparation).

Articles sur le droit international privé

« Nota sobre el Problema Jurídico de la Compañía Universal del Canal Marítimo de Suez en el Derecho Inglés y Francés », *Revista de Jurisprudencia Peruana*, 1957, p. 732.

« El Concepto Jurídico de la Nacionalidad y el Domicilio de las Personas Jurídicas en el Derecho Internacional Privado Peruano », *Revista de Jurisprudencia Peruana*, 1958, p. 132.

« La Doctrina Moderna de Caracterización », *Revista de Jurisprudencia Peruana*, 1958, p. 493.

« Los Exhortos en el Derecho Internacional Privado Peruano », *Revista de Jurisprudencia Peruana*, 1960, p. 650.

« La existencia de las Personas Jurídicas », *Revista del Foro*, année XLVIII, 1961, Nos 2 et 3, p. 11.

« La Extraterritorialidad de las Personas Jurídicas en el Derecho Peruano », *Revista de Jurisprudencia Peruana*, 1961, p. 1582.

« Las Personas Jurídicas en el Derecho Internacional Privado, Argentino y Peruano », *Boletín del Instituto de Derecho Comparado de México*, No 44, 1962, p. 299.

« Introducción al Estudio de la Extraterritorialidad de las Sentencias », *Boletín del Instituto de Derecho Comparado de México*, No 47, 1963, p. 3.

« La Eficacia de las Sentencias Extranjeras », *Boletín del Instituto de Derecho Comparado de México*, No 52, 1965, p. 3.

« Reconocimiento y Ejecución de las Sentencias Extranjeras en el Perú », *Derecho*, No XXV, 1966, p. 15.

« El Derecho Internacional Privado Peruano y el Congreso Americano de Jurisconsultos de 1877 », *Revista de Derecho y Ciencias Políticas*, 1977.

« El Derecho Internacional Privado en la Nueva Constitución », Lima, 1979.

(Avec Delia R. de DeBakey) « La Noción del Derecho Internacional Privado », 1985. Dans *Libro de Homenaje a Jose León Barandiaran*.

(Avec Manuel A. Vieira) « La Restitución Internacional de Menores », 1988. Dans *Libro de Homenaje a Mario Alzamora Valdez*.

Articles sur le droit comparé

« Apuntes para el Estudio Comparado del Derecho », *Revista de Jurisprudencia Peruana*, 1958, p. 932.

« El Sistema Legal Inglés », *Revista de Jurisprudencia Peruana*, 1958, p. 1286.

« Método para el Estudio Comparado del Derecho », *Revista de Jurisprudencia Peruana*, 1960, p. 874.

« Estudio Comparado de las Fuentes de Documentación de Derecho en la Argentina y en el Perú », *Revista Jurídica del Perú*, 1960, p. 138. « Las Personas Jurídicas en

el Derecho Internacional Privado Argentino y Peruano » (voir plus haut dans la rubrique des articles sur le droit international privé).

« El Derecho Internacional Privado Inglés ».

« La Familia en el Derecho Inglés », *Boletín del Instituto de Derecho Comparado de México*, No 45, 1962, p. 597.

« Fundamentos Teóricos del Derecho Inglés », *Derecho*, 1963, p. 133.

« Judicial Discretion in the Civil Law », *Louisiana Law Review*, vol. 43, No 1, 1983, p. 45.

« El Proceso Judicial Penal en las Américas », 1998 (non publié).

« El Shari'a o Ley Islámica en el Mundo Contemporáneo » (en préparation).

Articles sur le droit commercial international

« Consideraciones Preliminares a un Estudio del Régimen Legal de las Inversiones Extranjeras en el Perú », *Revista Española de Derecho Internacional*, 1972, p. 213.

« La Jurisdicción Internacional de los Tribunales Peruanos en Materia de Transporte Marítimo y las Reglas de Hamburgo », *Revista de la Asociación Peruana de Derecho Marítimo*, No 22, 1979, p. 7.

« Coerción Económica Internacional. Notas para su Definición ». Centre péruvien d'études internationales, 1986.

Appartenance à des institutions professionnelles et culturelles

Association du barreau de Lima.

Association du barreau américain.

Société péruvienne de droit international.

Association de droit international, Londres.

Société américaine de droit international.

Association péruvienne de droit maritime.

Comité maritime international.

Membre correspondant de l'Institut du droit et de la pratique des affaires internationales, Chambre de commerce internationale, Paris.

Membre du Conseil de direction de l'Institut de droit international de l'Université de Houston (Texas).

Membre du Conseil de direction de l'Institut de droit bancaire de l'Université de Londres.

Membre du Conseil de direction de la *Revue de droit international économique*, Caracas.

Membre du Conseil de direction de l'Institut d'éducation judiciaire du Commonwealth, Canada.

Membre du Conseil de direction de la Commission Fulbright pour le Pérou, 1982-1987.

Association du droit de la propriété industrielle du Pérou.

Membre fondateur du Centre péruvien d'études internationales.

Membre du Conseil de direction de l'Institut Liberté et Démocratie.

Autres antécédents

Appartenance à d'autres institutions

Association culturelle Pérou-Grande-Bretagne.

Association culturelle indo-péruvienne.

Club de cricket et de football de Lima.

Club national de Lima.

Club des régates de Lima.

Club Cosmos, Washington.

Honneurs et distinctions

Commandeur honoraire de l'ordre de l'Empire britannique, CBE.

Senior Fellowship of the British Council, 1987.

Titres universitaires

Bachelier en droit (San Marcos), 1953.

Avocat (San Marcos), 1953.

Docteur en droit (San Marcos), 1961.

Études universitaires

Université de Cambridge (Royaume-Uni), 1954-1957.

Universidad Nacional Mayor de San Marcos de Lima, 1947-1953, 1961.

Conférences faites en dehors du Pérou

États-Unis d'Amérique

Université de Houston, Southern Methodist University (Dallas), Université de l'Iowa, Université de l'État d'Arizona, Université de la Californie du Sud; Université de Louisville, Kentucky; Pomona College, Californie; Duquesne University; Université de l'État de Pennsylvanie; Université de l'État de Louisiane; Fletcher School of Law and Diplomacy (Boston); Université de Georgetown, Université George Washington, Université américaine (Washington); Université de Virginie; World Trade Center; Thunderbird Business School, Arizona; Associations du barreau américain, du barreau fédéral et du barreau du district de Columbia, Washington, Associations du barreau de Houston, de Dallas, de New York; Société de droit étranger, Washington; Conseil des relations interaméricaines, Washington; Institut de droit international, Washington; Conseils des relations internationales de

Baltimore et de l'Arizona; Conseil des affaires internationales, Washington; Banque mondiale, Fonds monétaire international; Cour suprême des États-Unis.

Fédération de Russie

Conseil judiciaire de la Fédération de Russie et Académie judiciaire de la Fédération de Russie.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Universités de Leeds, Cambridge, Londres, Cardiff, Exeter, Warwick, Birmingham, Southampton et Durham; Chattam House, Canning House, Middle Temple Inn of Court, Londres.

Canada

Collège de la Police montée royale, Ottawa.

Inde

New Delhi : deuxième Conférence de la recherche et des systèmes d'information pour les pays non alignés et autres pays en voie de développement.

Afrique du Sud

Université de Pretoria, Université bantoue du Nord.

Philippines

Association juridique de l'Asie et du Pacifique.

Argentine

Conférence nationale de réforme judiciaire, Mar del Plata; Forum d'études sur l'administration de la justice (FORES).

Brésil

Institut Getulio Vargas, Rio de Janeiro; Conférence de juges de tribunaux du travail, Goiania.

Mexique

Institut de recherches juridiques, Université nationale autonome du Mexique, Cour suprême et Conseil de la magistrature fédérale.

Chili

Institut des relations internationales de l'Université du Chili; Académie diplomatique du Ministère des relations extérieures.

République dominicaine

Université Pedro Henríquez Ureña.

Équateur

Université catholique, Guayaquil; Association du barreau, Quito.

Panama

Faculté de droit de l'Université de Panama.

Costa Rica

Faculté de droit de l'Université du Costa Rica.

Guatemala

Faculté de droit de l'Université du Guatemala; Cour suprême.

El Salvador

Fondation salvadorienne pour le développement économique et social (FUSADES).

Venezuela

Conseil de la magistrature.

Conférences faites au Pérou

Universidad Nacional Mayor de San Marcos, Université catholique du Pérou, Université nationale d'ingénierie, Université Victor Andrés Belaúnde de Ayacucho; Cour suprême de justice; École supérieure d'administration des affaires; Association d'exportateurs – ADEX, Institut péruvien d'administration des entreprises (IPAE); Associations du barreau de Lima, Piura, Lambayeque, Huaraz, Arequipa et Tacna; Association culturelle Pérou-Grande-Bretagne.

Articles sur d'autres questions

La Justicia en las obras de Shakespeare.

Sancho Panza, Espejo de Jueces.

Pantaleón o el Delirio Legislativo.

Langues

Espagnol, anglais, français (lecture seulement) et portugais (lecture et compréhension seulement).

A été consultant pour le vocabulaire juridique et politique du *Dictionnaire international anglais/espagnol et espagnol/anglais de Simon and Schuster*.

25. Ndir, Doudou (Sénégal)

[Original : anglais et français]

Note verbale

La Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Bureau du Conseiller juridique, et a l'honneur de lui soumettre la candidature de M. Doudou Ndir, de nationalité sénégalaise, pour un poste de juge à la Cour pénale internationale au titre de la liste A, lors des élections prévues en février 2003.

M. Ndir est juge de profession, spécialiste du droit pénal et de la procédure pénale, qui totalise près de 35 années d'expérience du procès pénal en sa qualité de magistrat. Exerçant présentement les fonctions de Directeur des affaires criminelles et des grâces au Ministère sénégalais de la justice, il a participé à toutes les réunions de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale et à la Conférence diplomatique de Rome, tout en continuant d'apporter une contribution appréciée à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique pénale du Sénégal.

M. Doudou Ndir réunissant les conditions spécialement requises pour être juge à la Cour pénale internationale, le Gouvernement du Sénégal a donc décidé de présenter sa candidature, avec la ferme conviction qu'une fois élu, le juge Ndir apportera une contribution de qualité aux travaux de la Cour et au combat contre l'impunité.

...

En l'espèce, le Sénégal a choisi la procédure expressément prévue au sous-alinéa i) de l'article 36 4) a) du Statut de Rome, à savoir celle de la présentation de candidature aux plus hautes fonctions judiciaires du Sénégal, c'est-à-dire la présentation par le Président de la République du Sénégal, Président du Conseil supérieur de la magistrature, aux termes de la Constitution sénégalaise.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

Date de naissance : 1942.

Études

1967	Faculté de droit de Dakar; faculté de droit de Paris; maîtrise en droit
1969	Diplôme du Centre national d'études judiciaires de Paris

Carrière professionnelle

Tribunaux (1969-1975)

1969-1970	Substitut du Procureur de la République à Kaolack
1970-1972	Substitut du Procureur de la République à Dakar
1972-1973	Procureur de la République à Tambacounda
1973-1975	Premier Substitut du Procureur de la République à Dakar

Présidence de la République (1975-1986)

- 1975-1977 Conseiller technique à la présidence de la République (administration centrale, affaires juridiques et judiciaires, relations avec la justice)
- 1977-1981 Secrétaire général adjoint de la présidence de la République (coordination des activités des conseillers techniques et des services rattachés; préparation du dossier du Président de la République pour le Conseil des ministres)
- 1977-1981 Président de la Commission nationale des contrats de l'administration (avis donnés au Premier Ministre pour l'approbation des marchés publics)
- 1977-1979 Délégué plénipotentiaire du Sénégal à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer
- 1981-1986 Inspecteur général d'État à la présidence de la République

Cour d'appel (1986-1988)

- 1986-1988 Conseiller à la Cour d'appel
- À la Chambre d'accusation
 - Aux chambres correctionnelles

Cour suprême (1988-1992)

- 1988-1989 Conseiller à la Cour suprême
- 1989-1992 Avocat général à la Cour suprême

Conseil d'États (1992-1997)

- Conseiller d'État
- Secrétaire général du Conseil d'État

Directeur des affaires criminelles et des grâces présidentielles (1997-)

Chargé :

- D'élaborer la politique criminelle au Sénégal
- De la faire appliquer par les procureurs généraux
- D'en suivre la bonne application

Autres activités internationales

Expert à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (associé à Vienne aux travaux des experts sur le code des marchés de l'Organisation des Nations Unies).

Président de la Commission spéciale nationale des jeux du Sénégal.

Délégué du Sénégal aux négociations de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour la mise en place de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

Président du Comité scientifique pour la préparation et la tenue du Séminaire africain de sensibilisation sur l'instauration d'une cour pénale internationale (Dakar, février 1998).

Délégué plénipotentiaire du Sénégal à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour criminelle internationale (Rome, juillet 1998).

Délégué du Sénégal (1997-2002) aux réunions des commissions préparatoires pour la Cour pénale internationale.

Président du Comité des experts africains sur les négociations ayant conduit à la Convention de l'OUA contre le terrorisme (Alger, juin 1999).

Président du Comité scientifique préparatoire au sommet sur le Pacte africain contre le terrorisme (octobre 2001).

Président du Comité scientifique préparatoire à la Conférence régionale de Dakar sur le racisme (janvier 2001).

Président du Comité scientifique préparatoire à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, septembre 2001).

Délégué du Sénégal à la Conférence des Nations Unies (Palerme, décembre 2000) pour la signature de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles.

Délégué du Sénégal à la Conférence « Al Gore » sur la corruption (Washington, février 1999).

Délégué du Sénégal à la première Conférence de Vienne (ONU) pour l'élaboration d'une convention contre la corruption (janvier 2002).

Délégué du Sénégal à la Conférence des ministres africains des finances sur la corruption, organisée par la Coalition mondiale pour l'Afrique, au siège du Fonds monétaire international (Washington, février 1999).

Président du Comité national sénégalais de réflexion sur l'enrichissement illicite et des délits économiques (2001-2002).

Délégué du Sénégal au Séminaire sous-régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine sur le blanchiment des capitaux (Dakar, juillet 2000).

Consultant international :

- Participation aux travaux de la Commission nationale de législation et de codification du Bénin (août 1997)
- Travaux sur la bonne gouvernance (Sénégal/Cameroun/Tchad).

Publications

Rapports

Projet (ONU) CMR/97/001 dans le cadre de la lutte contre la corruption et la mauvaise gestion des fonds publics : mission et rapport en novembre 1998 sur les instruments juridiques et les critères d'attribution des marchés publics au Cameroun.

Projet (ONU) CHD/00/02 : mission à Ndjaména suivie d'un rapport sur le système judiciaire tchadien (novembre-décembre 2001).

Rapport du Comité technique sectoriel/justice du programme intégré de réforme du secteur public au Sénégal (2001-2002).

Nombreuses publications scientifiques :

Sur la corruption

Sur les droits de l'homme.

Décorations

Officier de l'ordre national du Lion du Sénégal.

26. Nieto-Navia, Rafael (Colombie)

[Original : anglais et espagnol]

Note verbale

La Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation et, se référant à la note du 13 septembre 2002 du Secrétaire général, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement colombien a décidé de présenter la candidature de M. Rafael Nieto-Navia aux élections des juges de la Cour pénale internationale, liste B.

...

La présentation de cette candidature est conforme à la procédure fixée au sous-alinéa ii) de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

...

Déclaration relative aux qualifications du candidat

a) M. Nieto-Navia, actuellement juge ad litem au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et membre permanent de la Chambre d'appel du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda du 17 novembre 1997 au 16 novembre 2001, est une personne qui jouit d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité et qui réunit les conditions requises pour exercer les plus hautes fonctions judiciaires [art. 36, par. 3, al. a)].

M. Nieto-Navia répond aux conditions fixées aux sous-alinéas i) et ii) de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 36, comme l'indique son curriculum vitae. Il a une connaissance approfondie du droit international et l'expérience voulue de la procédure pénale, en tant que juge et en tant que professeur. Il a été un éminent professeur de droit international public à l'Université Javierana de Bogota, invité à donner des conférences sur le droit international dans diverses universités, centres d'études et groupes de réflexion en Amérique latine, aux États-Unis d'Amérique et en Europe. Il s'est spécialisé dans les droits de l'homme, en tant qu'ancien juge et Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et membre et Vice-Président du Conseil de l'Institut interaméricain des droits de l'homme, à San José.

M. Nieto-Navia pratique couramment l'anglais et l'espagnol, sa langue maternelle [art. 36, par. 3, al. c)]

b) M. Nieto-Navia est désigné comme candidat de la liste B, aux termes du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

c) En ce qui concerne les prescriptions des sous-alinéas i) et ii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut, on notera que :

i) M. Nieto-Navia a l'expérience du système judiciaire colombien, système de tradition romaniste, et présente les qualifications nécessaires.

- d) M. Netio-Navia a de vastes connaissances académiques dans des domaines très divers du droit qui intéressent les travaux de la Cour, à savoir notamment :
- Droit international public
 - Droit international pénal : règlements de procédure et de preuve des tribunaux internationaux
 - Droit international des droits de l'homme
 - Statut de Rome et Éléments des crimes
 - Règlement de procédure et de preuve de la Cour pénale internationale
- e) M. Netio-Navia a la nationalité colombienne, à l'exclusion de toute autre.
- i) M. Netio-Navia a la nationalité de la Colombie, pays membre du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.
 - ii) M. Netio-Navia est de sexe masculin.

* * *

Juge ad litem au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, chargé de l'affaire *Galić* (à Sarajevo).

Membre associé de l'Institut de droit international.

Date et lieu de naissance : 5 février 1938, Bogota.

Juge de la Chambre d'appel des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda (depuis novembre 1997).

Membre et Président du Tribunal d'arbitrage international argentin-chilien pour le tracé de la frontière entre la borne 62 et le mont Fitz-Roy (1991-1995).

Juge (1982-1994) et Président (1987-1989 et 1993-1994) de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

Membre du Groupe national colombien de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye (depuis 1988).

Membre de la Commission consultative des relations extérieures de Colombie (1982-1986).

Juge de la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême de justice de Colombie (1980-1984).

Formation universitaire

Université Javeriana (Bogota) : docteur ès sciences juridiques et économiques (1962).

Université des Andes (et Académie de droit international de La Haye) : droit international (1969).

Université Javeriana (Bogota) : droit des affaires (1971).

Université de Buenos Aires (et Académie de droit international de La Haye) : droit international (1972).

Fundação Getúlio Vargas (Organisation des États américains, Commission juridique interaméricaine) (Rio de Janeiro) : droit international (1974).

Fonctions académiques

Professeur de droit international à la faculté de droit de l'Université Javeriana (1962-1997).

Professeur dans divers établissements : Université Santo Tomás (Bogota) (1996); Institut de droit international et de diplomatie de l'Université Jorge Tadeo Lozano (Bogota), (1974-1976); Colegio Mayor de Nuestra Señora del Rosario (Bogota) (cours de droit international) (1975); Université Nueva Granada (Bogota) (1979-1981); Universidad Sergio Arboleda (Bogota) (1986-1990); faculté des sciences politiques de l'Université Javeriana (1985-1991).

Autres fonctions académiques

Professeur de droit des affaires au Colegio de Estudios Superiores de Administración (Bogota) (1977-1997).

Conférencier ou professeur invité dans diverses institutions : Centre d'études colombiennes, Institut des études internationales du Ministère des relations extérieures de Colombie, École supérieure de guerre de Colombie, Université extérieure de Colombie, Aspen Institute for Humanistic Studies, Institut interaméricain des droits de l'homme (San José), cours OEA-CIJ de droit international (Rio de Janeiro), Institut international des droits de l'homme René Cassin [Strasbourg (France)], Université nationale de Córdoba (Argentine), Université du Texas à Tyler (États-Unis), Université Lomas de Zamora (Buenos Aires), Conseil de l'Europe [Strasbourg (France)], Université ibéro-américaine (Mexico), Université pontificale de Salamanque (Espagne), Institute of International Public Law [Salonique (Grèce)], Instituto colombiano de Administración.

Autres fonctions

Membre de la Commission du Gouvernement colombien qui a préparé le quatrième Congrès de l'Institut hispano-luso-américain de droit international (1962).

Membre de la Première Sous-Commission pour l'étude des problèmes concordataires de la Conférence épiscopale de Colombie (1972-1973).

Représentant de la Colombie au deuxième Congrès latino-américain de l'épargne (Guatemala, 1966).

Directeur de la section de politique internationale (1968-1971) et Codirecteur de la section de politique (1971-1982) de *Revista Javeriana*.

Ex-Président du Centre d'études colombiennes et Directeur de *Revista CEC* (1982-1984).

Membre de la Commission des affaires juridiques et constitutionnelles, auteur d'un projet de réforme de la Constitution (1984-1985).

Membre du Conseil consultatif du Centre interaméricain d'instruction et de promotion électorales (San José) depuis 1984 et de l'Institut interaméricain des droits de l'homme (San José) de 1983 à 1995.

Vice-Président de l'Institut interaméricain des droits de l'homme (San José) (mai 1992-juin 1994).

Représentant de la Colombie en tant qu'Ambassadeur extraordinaire à la neuvième Conférence au sommet des pays non alignés (1989).

Représentant de la Colombie en tant qu'Ambassadeur extraordinaire à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi qu'au Conseil de sécurité (1989).

Membre de la délégation de la Cour interaméricaine aux sessions ordinaires de l'Organisation des États américains de 1985 à 1994.

Membre du Comité d'honneur pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Institut international des droits de l'homme.

Publications

La Doctrina de Monroe, Presencia Histórica (thèse), Bogota, 1962.

El Pensamiento Político del Libertador (dir. pub.), Bogota, 1983.

El bien común, publication de l'Instituto Juan Pablo II, Bogota, 1989.

Derecho Internacional Público – Lecturas (dir. pub.), Universidad Javeriana, Bogota, 1990.

La Corte Interamericana de Derechos Humanos: su Jurisprudencia como Mecanismo de Avance en la Protección de los Derechos humanos y sus Limitaciones, Instituto interamericano de Derechos Humanos (IIDH), Serie para las ONG, No 2, San José, 1991.

Introducción al Sistema Interamericano de Protección a los Derechos Humanos, Instituto Interamericano de Derechos Humanos, Editorial Temis, San José – Bogota (2e éd), 1993.

Estudios sobre Derecho Internacional Público, Universidad Javeriana, Bogota, 1993.

La Corte y el Sistema Interamericano de Derechos Humanos (dir. pub.), Corte IDH, San José, 1994.

Autres publications

« La Jurisprudencia de la Corte Interamericana de Derechos Humanos » dans *XI Curso de Derecho Internacional*, OEA-CIJ, Washington, 1984.

« La Jurisprudencia de la Corte Interamericana de Derechos Humanos », *Revista HDH*, San José, janvier-juin 1985.

« La Jurisprudencia de la Corte Interamericana de Derechos Humanos sobre la Convención de Viena sobre el Derecho de los Tratados », *Derechos Humanos en las Américas, Libro Homenaje a la Memoria de Carlos A. Dunshee de Abranches*, OEA, Washington, 1985.

« La Constitución colombiana y los Tratados internacionales », *Anuario Jurídico Interamericano*, OEA, 1985.

« El Golfo y San Andrés », *Revista Credencial*, Bogota, novembre 1987.

- « Comentarios al Discurso del Papa en la Casa de Nariño », *Hacia la Civilización del Amor*, Instituto de Estudios Sociales Juan Pablo II et Centro de Estudios Colombianos, Bogotá, 1987.
- « La Subjetividad internacional de la Iglesia católica a la luz del Derecho internacional vigente », *Matrimonio, Educación y Paz en Colombia*, Secretariado Permanente del Episcopado Colombiano, Sección de Universidades, Editorial Andes, Bogotá, 1988.
- « Derechos Humanos ... pero también deberes », *Ciencia Política No 11*, Bogotá, (2e trim.), 1988.
- « La Democracia como Marco del sistema interamericano de Derechos humanos », *Revista IIDH*, número spécial, San José, mai 1989.
- « Jurisprudencia de la Corte Interamericana de Derechos Humanos », *La Convención Interamericana de Derechos Humanos, Cuadernos de la Facultad de Derecho y Ciencias Sociales*, segunda serie, No 9, Montevideo, 1989.
- « Los intrínquilis de la Constituyente », *Credencial*, Bogotá, novembre 1990.
- « La actualidad de intermediación en el Negocio de Seguros », *Fasecolda, Memorias de la segunda Convención Nacional de Seguros*, 3-5 octubre 1990 (Cartagena), Bogotá, 1989.
- « Democracia y Derechos humanos », *Papel Político* No 11, Bogotá, décembre 1990.
- « Democracia y Bien Común como Marco para los Derechos humanos », *Revista IIDH*, No 12, San José, juillet-novembre 1990.
- « Derechos Humanos en la Constitución Colombiana de 1991 », *Constitución y libertad*, Desarrollo Humano e Integral (DHIAC), Mexico, 1991.
- « Los Títulos-Valores según el Derecho incorporado y la Ley de Circulación », *Títulos-Valores, Bolsa de Bogotá SA*, juin 1991.
- « Concordato y Constitución », *Revista Futuro Colombiano*, Bogotá, avril-juin 1993.
- « Los Casos contra Honduras en la Corte Interamericana de Derechos Humanos », *84/86 Boletim da Sociedade Brasileira de Direito Internationale*, Brasília.
- « Comentarios sobre las libertades y algunos Derechos Humanos contemplados en la nueva Constitución Colombiana », in Juan Carlos Castro Lorie (dir. pub.), *Homenaje al Profesor Eduardo Ortiz Ortiz*, Colegio Santo Tomás de Aquino, Universidad Autónoma de Centroamérica, San José, 1994.
- « La Corte Interamericana de Derechos Humanos », in Rodolfo Cerdas Cruz y Rafael Nieto Loaiza (dir. pub.), *Estudios Básicos de Derechos Humanos I*, IIDH-Commission de l'Union européenne, San José, 1994.
- « Las Medidas Provisionales en la Corte Interamericana de Derechos Humanos: Teoría y Praxis », in R. Nieto (dir. pub.) *La Corte y el Sistema Interamericanos de Derechos Humanos*, San José, 1994.
- « Prólogo », in Mario Alejandro Quintero y Federico Andrés Torres (dir. pub.), *Colombia y el Derecho Internacional de los Derechos Humanos*, Universidad Externado de Colombia-Cipe, Bogotá, 1994.
- « La Función judicial internacional », *Revista IDH*, San José, janvier-juin 1994.

« Aplicación por la Corte Interamericana de Derechos Humanos de las Normas de la Convención de Viena sobre el Derecho de los Tratados sobre Interpretación en Diversos Idiomas », *The Modern World of Human Rights, Essays in Honour of Thomas Buergenthal*, IIDH, San José, 1996.

« Un Problema Puntual de la Constitución Colombiana: Los Derechos a la Igualdad y a la Propiedad y la Expropiación sin Indemnización », *Amicorum Liber Héctor Gros Espiell, Personne Humaine et droit international*, vol. I, Bruylant, Bruxelles, 1997.

« Jurisprudencia en Materia de Delimitación Marítima », *Liber Amicorum In Memoriam of Judge José María Ruda*, Kluwer, Pays-Bas, 2000.

(En col. avec Barbara Roche) « The Ambit of Powers under Article 25 of the ICTY Statute: Three Issues of Recent Interest », in R. May *et al.*, *Essays on ICTY Procedure and Evidence in Honour of Gabrielle Kirk McDonald*, Kluwer, Royaume-Uni, 2001.

À paraître

« Introductory Note » [introduction à la jurisprudence du TPIY], in Giuliana Ziccardi Capaldo *et al.* (dir. pub.), *The Global Community*.

« International Peremptory Norms (*jus cogens*) and International Humanitarian Law », in Lal Chan Vohrah *et al.*, (dir. pub.), *Liber Amicorum Judge Antonio Cassese*.

**Monographies publiées dans *Revista Universitas*
[faculté de droit de l'Université Javeriana (Bogota)]**

« Población y Territorio de Colombia en Comparación con los demás Países del Mundo », No 17, décembre 1959.

« Evaluación de la Alianza para el Progreso », No 22, juillet 1962.

« De la socialización en la Alianza para el Progreso y otras Observaciones », No 24, juin 1963.

« Observaciones sobre el Problema Chino-soviético », No 25, novembre 1963.

« El Reconocimiento de los Gobiernos de Hecho », No 27, novembre 1964.

« Del Derecho Internacional Aéreo al Ultraaéreo », No 31, novembre 1966.

« La Concepción Soviética del Derecho Internacional », No 33, novembre 1967.

« Acuerdo de Integración Subregional del Grupo Andino, su Caracterización y Algunos Aspectos Jurídicos y Estructurales », No 38, juin 1970.

« De la Nulidad de los Tratados por Violación del Derecho Interno de los Estados en la Convención de Viena de 1969 », No 43, novembre 1972.

« Las Reservas a los Tratados Multilaterales en la Convención de Viena de 1969 », No 46, juin 1974.

« La Subjetividad Internacional de la Iglesia Católica », No 49, novembre 1975.

« El Derecho imperativo (*jus cogens*) a la Luz de la Convención de Viena sobre el Derecho de los Tratados de 1969 », No 52, juin 1977.

- « Apuntes para un Estudio sobre *El Libro Blanco de Nicaragua sobre el Archipiélago de San Andrés y Providencia* », No 61, décembre 1981.
- « Análisis Histórico, Jurídico y Político del Conflicto de las Malvinas », No 63, novembre 1982.
- « El Sistema Interamericano de Derechos humanos », No 65, novembre 1983.
- « La Política Internacional Colombiana », No 66, mai 1984.
- « La Jurisprudencia de la Corte Interamericana de Derechos Humanos », No 67, novembre 1984 (reproduit in *Revista IIDH*, San José, No 1, janvier-juin 1985).
- « ¿Soberanía en la Órbita Geoestacionaria? Una Propuesta Alternativa », No 69, novembre 1985.
- « La Constitución Colombiana y los Tratados Internacionales », No 71, novembre 1986.
- « La Ley, la Justicia y la Guerra en Santo Tomás de Aquino », No 73, novembre 1987.
- « Realidad de los Derechos Humanos en América Latina », No 75, novembre 1988.
- « Derecho Natural y de Gentes en la Escolástica Tardía Española », No 78, juin 1990.
- « Democracia, Elecciones y Derechos humanos », No 81, novembre 1991 (reproduit in *Constitución y Libertad*, DHIAC, Mexico, 1991, et dans *VI^e Boletín Electoral Latinoamericano*, IIDH-CAPEL, juillet-décembre 1991).
- « Teólogos y Filósofos Salmantinos y los Derechos Humanos de los Naturales », No 82, juin 1992 (reproduit in *Revista IIDH*, San José, No 15, janvier-juin 1992).
- « Aplicación por la Corte Interamericana de Derechos Humanos de las Normas de la Convención de Viena sobre el Derecho de los Tratados sobre Interpretación de Convenios en Diversos Idiomas », No 88, juin 1995.
- « Los Estados de Excepción y la Constitución Colombiana de 1991 », No 91, décembre 1996.

En outre, ont été publiés, entre 1960 et 1990, in *Revista Javeriana* (Bogota) et *Revista del Centro de Estudios Colombianos* (Bogota) de nombreux exposés et textes de conférence.

Activités extraprofessionnelles

- Institut de droit international (membre associé).
- Academia de Historia de Bogota (membre de l'Académie).
- American Society of International Law.
- Centro de Estudios Colombianos.
- Colegio de Abogados Javerianos.
- Instituto Hispano-Luso-Americano de Derecho Internacional.
- Sociedad Colombiana de Derecho Internacional.

Distinctions honorifiques

Grand croix de l'ordre de San Carlos (Ministère des relations extérieures de Colombie).

Ordre Francisco de Miranda (République du Venezuela).

Commandeur de l'Ordre de San Silvestre Papa (Saint-Siège).

Chevalier de l'Ordre de l'Université Javeriana (Bogota).

* * *

Bogota, le 14 novembre 2002

Les soussignés, membres du Groupe national colombien de la Cour permanente d'arbitrage, ont l'honneur de vous présenter la candidature de M. Rafael Nieto-Navia, qui fait lui aussi partie du Groupe, au poste de juge de la Cour pénale internationale. Il convient de préciser que cette désignation est approuvée par l'autre membre du Groupe, M. Rafael Rivas Posada, qui, se trouvant à l'étranger, n'a pu signer la présente note.

(Signé) Fernando **Hinestrosa**

(Signé) Carlos **Restrepo Piedrahita**

...

Bogota, le 19 novembre 2002

En ma qualité de représentant du Groupe national colombien à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, je me permets d'exprimer l'appui du Groupe à la candidature de M. Rafael Nieto-Navia, éminent juriste et praticien expérimenté et efficace de la justice internationale, à un siège de juge à la Cour pénale internationale.

(Signé) Carlos **Restrepo Piedrahita**

27. Nsereko, Daniel David Ntanda (Ouganda)

[Original : anglais et français]

Note verbale

La Mission permanente de la République de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et lui fait tenir ci-joint le curriculum vitae du professeur Daniel David Ntanda Nsereko, dont la République de l'Ouganda présente la candidature à un siège de juge à la Cour pénale internationale lors de l'élection qui aura lieu à la reprise de la réunion des États parties au Traité en janvier 2003. Le professeur Nsereko est sur la liste B des candidats.

...

L'Ouganda est partie au Statut de Rome et souscrit sans réserve à l'objectif primordial de la Cour pénale internationale, qui est de traduire en justice les auteurs des crimes les plus graves ayant une portée internationale et de mettre un terme à l'impunité.

Le Gouvernement de la République de l'Ouganda soutient la Cour pénale internationale, comme en témoignent notre active participation aux commissions préparatoires et à la Conférence diplomatique de Rome, la rapidité avec laquelle nous avons ratifié le Statut et notre active participation à l'Assemblée des États Parties.

Il convient de noter qu'aucun Ougandais n'a jamais été membre d'une instance judiciaire internationale.

Le professeur Daniel D. N. Nsereko satisfait aux conditions posées au paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome du fait que :

- a) Il jouit d'une haute considération morale, est connu pour son impartialité et son intégrité et, en sa qualité d'avocat à la Cour supérieure de l'Ouganda depuis plus de 20 ans, il réunit les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires;
- b) Il a une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, du fait qu'il est intervenu comme avocat de la défense dans de nombreuses affaires pénales soumises aux tribunaux ougandais, qu'il a fait de la recherche et publié dans des revues de notoriété internationale de nombreux articles spécialisés sur le droit pénal, la procédure pénale et les questions de preuve et qu'il enseigne ces matières depuis de nombreuses années dans les facultés de droit de diverses universités;
- c) Il a une compétence reconnue sur le plan international en droit international général, et plus particulièrement en droit pénal international, droit international humanitaire et droit des droits de l'homme, comme en témoignent ses activités professionnelles, ses nombreuses contributions à des ouvrages de notoriété internationale et ses nombreuses années d'enseignement de ces matières à l'université; et
- d) Il a une excellente connaissance et une pratique courante de l'une des langues de travail de la Cour, à savoir l'anglais, comme en témoigne le fait qu'il a

fait toutes ses études secondaires et supérieures et a publié des ouvrages spécialisés dans cette langue.

Le professeur Nsereko jouit de la plus haute réputation d'équité, d'intégrité et de compétence et est reconnu sur le plan international comme un expert du droit international, du droit pénal international, du droit et de la procédure pénale, du droit des droits de l'homme et du droit humanitaire. Son curriculum vitae, qui vous sera envoyé par la poste, en est la meilleure illustration. Nous sommes convaincus que, s'il était élu, il apporterait une contribution substantielle aux travaux de la Cour.

...

Déclaration relative aux qualifications du candidat

Juriste et praticien du droit, le professeur Nsereko est actuellement professeur de droit à l'Université du Botswana et conseiller juridique auprès du cabinet d'avocats ougandais Sendege, Senyondo & Co. Il a fait ses études de droit en Afrique orientale et aux États-Unis d'Amérique. Il a obtenu une licence en droit [Bachelors of Laws (LL.B)] à l'University of East Africa à Dar es-Salaam, une maîtrise en jurisprudence comparée [Master of Comparative Jurisprudence (M.C.J.)] à la Howard University à Washington, une maîtrise en droit [Master of Laws (LL.M.)] et un doctorat ès sciences juridiques [Doctor of Juridical Science (J.S.D.)] à New York University à New York. Il a également obtenu un diplôme de droit international de l'Académie de droit international de La Haye. Avocat à la Cour supérieure de l'Ouganda, il a pratiqué activement le droit à Kampala et plaidé dans des affaires tant civiles que criminelles devant des tribunaux de première instance et d'appel. Dans le cadre de sa pratique privée, il a rédigé des avis juridiques sur des questions complexes pour un certain nombre de clients, dont le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Il a d'abord enseigné le droit à l'Université Makerere en Ouganda. Recruté par l'Université du Botswana en 1984, il a dirigé sa faculté de droit de 1984 à 1993. En 1993 et 1994, il a été professeur invité (Walter S. Owen Visiting Professor of Law) à la faculté de droit de l'Université de Colombie-Britannique à Vancouver (Canada). Pendant qu'il enseignait à l'Université de Colombie-Britannique, il a été nommé Senior Associate du Centre international pour la réforme du droit pénal et de la politique de justice criminelle. En 1995, il a été expert invité à l'Institut Max-Planck de droit pénal étranger et international à Fribourg (Allemagne). Il a aussi enseigné à l'Université du Cap (Afrique du Sud), à l'Université de Salzbourg (Autriche) et à l'Université de Teramo (Italie).

Le professeur Nsereko est un spécialiste reconnu du droit international, du droit pénal international, du droit pénal et de la procédure pénale, du droit des droits de l'homme et du droit humanitaire. Ses nombreux travaux dans ces matières ont été publiés dans des livres ainsi que dans des revues scientifiques internationales. Il est membre du comité de rédaction d'un certain nombre de revues internationales comme *Criminal Law Forum*, *Journal of Church and State* et *Violence, Aggression and Terrorism*.

En septembre 2002, il a participé à la première session de l'Assemblée des États Parties à New York en tant que membre de la délégation du Gouvernement

ougandais. De 1995 à 2002, il a participé activement, à titre d'expert, à la plupart des sessions de la Commission préparatoire et en tant que membre de la Coalition des organisations non gouvernementales pour la Cour pénale internationale, à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires de Rome. Il a également participé à plusieurs missions chargées par Amnesty International d'enquêter sur des accusations de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, et il a observé des procès pour le compte de cette même association. Il est également intervenu comme consultant auprès du Centre des Nations Unies pour la prévention internationale du crime (ex-Service de la prévention du crime et de la justice pénale) et à l'occasion de plusieurs Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

En 1982, il est membre associé (*Fellow*) de l'Institut de recherche en droit international et en relations internationales de l'Académie de droit international de La Haye en 1982. En 1996, la Société internationale pour la réforme du droit pénal lui a décerné une médaille en remerciement de sa contribution à la réforme du droit pénal international et du droit des droits de l'homme.

* * *

Date de naissance : 27 novembre 1941.

M. Nsereko est de sexe masculin.

Études

- | | |
|-----------|---|
| 1973-1975 | Doctorat en sciences juridiques (Doctor of Juridical Science, J.S.D.), faculté de droit de la New York University, New York. |
| 1971 | Maîtrise en droit (Master of Laws, LL.M.), faculté de droit de la New York University. |
| 1970 | Maîtrise en jurisprudence comparée (Master of Comparative Jurisprudence, M.C.J.), faculté de droit de la Howard University, Washington. |
| 1968 | Licence en droit (Bachelor of Laws, LL.B), University of East Africa, Dar es-Salaam. |

Activités professionnelles

Pratique privée

- | | |
|-----------|---|
| 1972-2002 | À l'issue d'un stage probatoire au cabinet d'avocats Kiwanuka & Co., Advocates (1968), il est admis comme avocat à la Cour supérieure de l'Ouganda en 1972. De 1976 à 1982, il exerce la profession d'avocat à temps partiel pour le cabinet Sendege & Co., Advocates à Kampala et à temps plein pour son propre compte. Il plaide au civil et au pénal devant les tribunaux de première instance et les cours d'appel de l'Ouganda. Certaines des affaires dans lesquelles il plaide donnent lieu à des décisions qui font précédent. Il agit également comme conseil pour des affaires non contentieuses dans des domaines comme le droit des sociétés, la rédaction d'actes de cession immobilière, les marques de commerce et l'arbitrage. Il |
|-----------|---|

est actuellement consultant auprès du cabinet d'avocats et d'avoués Sendege, Senyondo & Co.

Observateur de procès

- 1996 Envoyé en Éthiopie par Amnesty International comme observateur au procès de plus de 50 fonctionnaires du régime précédent accusés de génocide et de crimes contre l'humanité. Il est chargé de rédiger un rapport confidentiel détaillé sur le déroulement de ce procès vu dans la perspective des normes internationales en matière de droits de l'homme.
- 1990 Envoyé au Swaziland par Amnesty International pour observer le procès d'une dizaine de personnes accusées d'infractions politiques. Il est chargé de rédiger un rapport confidentiel détaillé sur ce procès vu dans la perspective des normes internationales en matière de droits de l'homme.

Missions spéciales

- 1998 Envoyé au Lesotho comme chef d'une délégation d'Amnesty International chargée d'enquêter sur des allégations de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire qui auraient fait suite à l'intervention militaire de l'Afrique du Sud et du Botswana dans ce pays.
- 1991 Membre d'une mission de deux personnes envoyée par Amnesty International au Swaziland. Est reçu en audience par le Premier Ministre, le Ministre de la justice et d'autres hauts fonctionnaires et représentants de la société civile. Rédige le rapport de la mission, qu'Amnistie déclare « excellent, clair et intéressant ».

Expert/consultant/délégué

- 2002 Membre de la délégation du Gouvernement ougandais à la première session de l'Assemblée des États Parties au Statut de la Cour pénale internationale, qui s'est tenue à New York du 3 au 11 septembre 2002.
- 2002 Participe à titre d'expert à la neuvième session de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, qui s'est tenue à New York du 8 au 19 avril 2002, en tant que membre de la Coalition des organisations non gouvernementales (ONG) pour la Cour pénale internationale. Il dirige, avec un autre membre, l'équipe de la Coalition chargée du crime d'agression.
- 2001 Participe à titre d'expert à la huitième session de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, qui s'est tenue à New York du 24 septembre au 5 octobre 2001, en tant que membre de la Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale. Il dirige, avec un autre membre, l'équipe de la Coalition chargée du crime d'agression.

- 2000 Participe à titre d'expert aux cinquième, sixième et septième sessions (juin/juillet et décembre 2000) de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, en tant que membre de la Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale.
- 1999 Intervient en tant qu'expert consultant auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda; rédige un avis juridique pour le Tribunal sur un certain nombre de questions juridiques complexes soulevées par une affaire dont le Tribunal est saisi.
- 1998 Sur invitation de la Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale, participe en qualité d'expert à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires sur la création d'une cour criminelle internationale, qui s'est tenue à Rome du 15 juin au 17 juillet 1998.
- 1997 En tant que membre de la Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale, participe en qualité d'expert, à New York, aux réunions d'août et de décembre de la Commission préparatoire sur la création d'une cour pénale internationale.
- 1995 Participe à la réunion d'un groupe d'experts – dont il est élu rapporteur – convoquée par le Service de la prévention du crime et de la justice pénale de l'ONU à Vienne pour étudier la question des « victimes de la criminalité et victimes d'abus de pouvoir dans le cadre international ». Ce groupe d'experts a élaboré un plan d'action détaillé pour la prévention, la protection et le soutien des victimes de la criminalité et des victimes d'abus de pouvoir, en application de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir.
- 1995 Membre du Comité d'experts mis sur pied par l'Association internationale de droit pénal et l'Institut Max-Planck de droit pénal étranger et international pour examiner le projet de statut de la Cour pénale internationale et proposer des amendements.
- 1985 Intervient à Rome en qualité d'expert consultant pour les Nations Unies sur un projet d'élaboration d'un plan de réforme de la justice pénale en Namibie.
- 1985 Participe en qualité d'expert consultant aux Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants de Caracas (1980) et Milan (1985) ainsi qu'aux réunions préparatoires régionales et interrégionales de Lusaka (1975), Addis-Abeba (1978) et La Haye (1980).
- 1984 Expert consultant auprès du Service de la prévention du crime et de la justice pénale du Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires. Participe activement à la rédaction de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir.

1983 Spécialiste des affaires sociales, Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires, New York.

Spécialiste/conférencier

- 2002 Présente un mémoire intitulé « The Definition of the Crime of Agression: Challenge facing the Assembly of States Parties » à la Conférence internationale organisée du 9 au 11 mai 2002 au Caire sous le titre de « The International Criminal Court: Some Questions and Answers from the Arab Region ».
- 2002 Conférencier invité pour un cours de maîtrise de la faculté de droit de l'Università degli Studi di Teramo (25 février-1er mars 2002). Prononce des conférences sur le statut de l'individu en droit international, l'usage de la force dans la Charte des Nations Unies et les crimes de génocide et d'agression.
- 2001 Conférencier invité pour un cours de maîtrise de la faculté de droit de l'Université du Cap (Afrique du Sud, août 2001). Prononce des conférences sur les crimes d'agression et de génocide.
- 2000 Intervient comme spécialiste dans le cadre d'un atelier sur la justice, les femmes et la Cour pénale internationale organisé pour des Africaines par le Women's Caucus for Gender Justice (Groupe féminin pour une justice soucieuse d'équité entre les sexes) en collaboration avec le Groupe de recherche sur le droit, le racisme et le sexisme de l'Université du Cap (24-26 août 2000).
- 2000 Conférencier invité à l'École de droit pénal international de Salzbourg (Autriche) en août 2000. Prononce des conférences sur les crimes d'agression et de génocide ainsi que sur le Tribunal pénal international pour le Rwanda
- 1999 Directeur scientifique de l'École de Gaborone sur les juridictions pénales internationales (octobre 1999).
- 1999 Conférencier invité à l'École de droit international de Salzbourg. Prononce des conférences sur le crime de génocide.
- 1999 Intervient en tant que spécialiste dans un stage de formation des formateurs en techniques policières organisé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme pour l'Organisation de coopération des commissaires de police de la région de l'Afrique australe (SARPCCO).

Affiliations

- 1972-2002 Membre de l'Uganda Law Society.
- 1975-1980 Membre du Law Council (Comité exécutif) de l'Uganda Law Society.
- 1998-2002 Membre du Conseil d'administration de la Société internationale pour la réforme du droit pénal.

- 1990-2002 Membre du comité de rédaction de la revue *Criminal Law Forum: an International Journal*.
- 1986-1990 Membre du comité de rédaction de la revue *Violence, Agression and Terrorism*.
- 1985-2002 Membre du comité de rédaction de la revue *Church and State*.
- 1975-1980 Membre du comité exécutif de la Société ougandaise de la Croix-Rouge.

Carrière universitaire

Enseignement

- 1984-2002 Professeur de droit (d'abord maître de conférences), Université du Botswana. Enseigne le droit international public, la procédure pénale, les règles de preuve, le droit constitutionnel, les droits de l'homme, le droit administratif et la déontologie.
- 1993-1994 Walter S. Owen Professor of Law, Université de Colombie britannique, Vancouver (Canada). Assure le cours de droit international des droits de l'homme.
- 1971-1978 Maître de conférences en droit (d'abord assistant), Makerere University (Ouganda). Assure les cours de droit international public, procédure pénale, procédure civile, règles de preuve, droit de la famille et droit des sociétés.

Poste de direction

- 1985-1993 Doyen de la faculté de droit de l'Université du Botswana. En cette qualité, il est chargé de coordonner les cours et programmes; d'élaborer des propositions d'actualisation et d'amélioration des programmes; d'encourager la recherche; de mettre en oeuvre les politiques d'enseignement; d'établir le budget de la faculté; de veiller à la qualité, à la performance professionnelle et au recrutement du personnel; de conseiller l'administration de l'Université sur le personnel enseignant; de veiller au bien-être et à l'épanouissement des étudiants, etc. Il siège à de nombreux comités, en tant que membre ou que président, et notamment à des comités disciplinaires, y compris de ceux qui entendent les affaires de harcèlement sexuel.

Examineur extérieur

(L'examineur externe est chargé par l'université qui le nomme de surveiller la qualité de son enseignement, d'approuver les examens, de vérifier le libellé des épreuves et d'examiner les thèses et mémoires.)

- 1998-2002 Université de Dar es-Salaam.
- 1993 Université du Swaziland (Kwaluseni).
- 1992-1993 Université nationale du Lesotho (Roma).
- 1991-1993 Université de la Zambie (Lusaka).

1987-1990 Université de Nairobi.

Évaluateur externe

2000 Évaluateur externe pour le compte de l'Université de Dar es-Salaam. Il est chargé de lire les publications des candidats à la promotion aux rangs de professeur associé et de professeur titulaire et d'en rédiger une évaluation détaillée.

1994 Évaluateur externe pour le compte de l'Université de Lagos à Akoka dans le Yaba (Nigéria). Il est chargé de lire les publications des candidats à la promotion au rang de professeur associé et d'en rédiger une évaluation détaillée.

Arbitre scientifique de revue professionnelle

2001 Analyse un article envoyé à la revue *Melbourne Journal of International Law* et conseille la rédaction de la revue sur l'opportunité de publier cet article.

Publications

Volumes

« Constitutional Law in Botswana », dans *International Encyclopaedia of Laws* (Kluwer International Publishers, Deventer, Pays-Bas, 2002). Réédité par Pula Press, Gaborone, 2002, 323 pages.

Criminal Procedure in Botswana: Cases and Materials (troisième édition) (Pula Press, Gaborone, 2002), 506 pages.

« Criminal Law and Procedure in Uganda », dans *International Encyclopaedia of Laws*, Pr Dr L. Dupont et Pr Dr C. Fijnaut de l'Université de Louvain (sous la direction de) (Kluwer Law International Publishers, Deventer, Pays-Bas, 1996), 329 pages.

Eddembe Lyaffe (ce traité rédigé en luganda dont le titre se traduit par « Nos droits », aborde la question des droits de l'homme sous différents angles et contient quatre annexes qui sont des versions en luganda des principaux instruments des Nations Unies dans ce domaine) (Nabinene Emporium Ltd., P.O. Box 3675 Kampala, Ouganda, 1995). Publié avec le concours de l'Agence danoise pour le développement (DANIDA), 201 pages.

English – Luganda Law Dictionary (University of Botswana, 1993). (Répertorié dans *The African Book Publishing Record*, West Sussex, Royaume-Uni, 1994), 149 pages.

Antigone: a Greek Play by Sophocles (traduction en luganda) (Marianum Press, Kampala, 1989), 63 pages.

Volumes ronéotypés

« The International Protection of Refugees », thèse de doctorat défendue devant la New York University School of Law, 1975, 379 pages.

Police Powers and the Rights of the Individual in Uganda (Makerere University, Kampala, 1973), 134 pages.

Chapitres de volume

« Preliminary Matters: the Indictment », dans André Klip et Goran Sluiter (sous la direction de), *Annotated Leading Cases of International Criminal Tribunals*, vol. IV (Intersentia, Anvers, Belgique, 2002), p. 58 à 68.

« Social Change and Organised Crime in Southern Africa », dans Apollo Rwomire (sous la direction de), *Social Problems in Africa* (Praeger, Westport, CT, États-Unis, 2001), p. 209 à 228.

« The African Great Lakes Region and the International Criminal Tribunal for Rwanda », dans Elsa (sous la direction de), *International Law as we Enter the 21st Century* (Berlin, Arno Spitz, 2001), p. 73 à 85.

« The Implementation of the ICC Statute within the Southern African Community (SADC) », dans Claus Kress et Flavia Lattanzi (sous la direction de), *The Rome Statute and Domestic Legal Orders. Volume I: General Aspects and Constitutional Issues* (Nomos, Baden-Baden, Allemagne, 2000), p. 169 à 182.

« Preliminary Rulings Regarding Admissibility », dans Otto Triffterer (sous la direction de), *Commentary on the Rome Statute of the International Criminal Court* (Nomos, Baden-Baden, Allemagne, 1999), p. 395 à 404.

« Genocide: A Crime Against Mankind », dans Gabrielle Kirk McDonald et Olivia Swaak-Goldman (sous la direction de), *The Law and Enforcement of International Offences – The Experience of International and National Courts* (Kluwer Law International, La Haye, Pays-Bas, 1999), p. 113 à 140.

« Controlling Executive Power in Southern Africa: the Role of the Courts and Administrative Tribunals », dans Hugh Corder et Tiyanjana Maluwa (sous la direction de), *Administrative Justice in Southern Africa* (University of Cape Town, 1997), p. 95 à 116.

« Reparations in the Criminal Law: the Case of Uganda », dans Albin Eser et Susanne Walther *Wiedergutmachung im Strafrecht: Internationale Perspektiven* (Edition iuserim, Institute Max-Planck du droit pénal étranger et international, Fribourg, Allemagne, 1997), p. 319 à 354.

« Issues of Implementation and Co-ordination », avec Roger Clark, dans Yael Danieli, Nigel Rodley et Lars Weisaeth (sous la direction de), *International Responses to Traumatic Stress* (Baywood, Amityville, NY, 1995), p. 425 à 437.

« Victims of Crime and their Rights », dans T. M. Mushanga (sous la direction de), *Criminology in Africa* (Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, Rome, 1992), p. 21 à 42.

« The Rights of Children in Botswana », dans *The Rights of the Child* (Initiative Ltd., Nairobi, 1989), p. 25 à 31.

« Human Rights: A Legal Perspective », dans D. Rubadiri (sous la direction de), *Human Rights and You*, D. Rubadiri (sous la direction de) (Macmillan Botswana Ltd., 1989), p. 11 à 16.

« Arbitrary Deprivation of Life: Controls on Permissible Deprivations », dans B. G. Ramcharan (sous la direction de), *The Right to Life in International Law* (Martinus Nijhoff Publishers, Pays-Bas, 1985), p. 245 à 283.

Recensions

Recension de *Hard Cases in Wicked Legal Systems: South African Law in the Perspective of Legal Philosophy* de D. Dyzenhaus (Oxford, Clarendon Press, 1991). 28 *Revue canadienne des études africaines* 150-3 (1994).

Articles dans les revues pratiquant l'examen collégial

« Bringing Aggressors to Justice: Aggression Under the Rome Statute of the International Criminal Court », 71 *Nordic Journal of International Law* (No 3, 2002).

« The Ethical Obligations of Counsel in Criminal Proceedings: Representing an Unwilling Client », 12 *Criminal Law Forum: An International Journal*, p. 487 à 507 (2001).

« Genocidal Conflict and the International Criminal Tribunal for Rwanda », 48 *Netherlands International Law Review*, p. 31 à 65 (2001).

« Minimum Sentences and their Effect on Judicial Discretion », 31 *Crime, Law and Social Change: An International Journal*, p. 363 à 384 (1999).

« Crime Prevention in Southern Africa: A Legal Perspective », 32 *The Comparative and International Law Journal of Southern Africa*, p. 247 à 265 (1999).

« The International Criminal Court: Jurisdictional and Related Issues », 10 *Criminal Law Forum: an International Journal*, p. 87 à 120 (1999).

« Police Informers and Agents Provocateurs: Accomplices or Handmaidens of the Law? Perspectives from the Courts of Eastern and Southern Africa », 9 *Criminal Law Forum: an International Journal*, p. 151 à 169 (1998/99).

« Indigenous Justice Systems: An Eastern African Perspective », 24 *Indian Socio-Legal Journal*, p. 23 à 30 (1998).

« When Crime Crosses Borders: A Southern African Perspective », 41 *Journal of African Law*, p. 192 à 200 (1997) (University of London).

« Witchcraft as a Criminal Defence, From Uganda to Canada and Back », 24 *Manitoba Law Journal*, p. 38 à 59 (1996) (University of Manitoba).

« Rules of Procedure and Evidence of the International Tribunal for the Former Yugoslavia », 5 *Criminal Law Forum: an International Journal*, p. 507 à 555 (1994). Réédité sous forme de chapitre dans Roger Clark et Madeleine Sann (sous la direction de), *The Prosecution of International Crimes* (Transaction Publisher, Rutgers - The State University of New Jersey, New Brunswick, NJ, 1996), p. 293 à 341.

« Victims of Abuse of Power, with Special Reference to Africa », 28 *University of British Columbia Law Review*, p. 171 à 192 (1994). Réédité dans 60 *The Review of the International Commission of Jurists*, p. 199 à 219 (1998).

« The Poisoned Tree: Responses to Involuntary Confessions in Criminal Proceedings in Botswana, Zambia, and Uganda », 5 *African Journal of International & Comparative Law*, p. 609 à 633 (1993) (Londres). Réédité sous forme de chapitre dans M. Cherif Bassiouni et Ziyad Motala (sous la direction de), *The Protection of Human Rights in African Criminal Proceedings* (Martinus Nijhoff Publishers, Dordrecht, Pays-Bas, 1995), p. 83 à 102.

« The Police, Human Rights, and the Constitution: An African Perspective », 15 *Human Rights Quarterly*, p. 465 à 484 (1993) (Johns Hopkins University Press). Cet article a été résumé dans l'édition 1994 des *International Political Science Abstracts*.

« Religious Liberty and the Law in Botswana Today », 34 *Journal of Church and State*, p. 843 à 862 (1992) (Baylor University).

« La religion et la loi au Botswana aujourd'hui », 43 *Conscience et Liberté*, p. 89 à 93, Berne, 1992.

« Extenuating Circumstances in Capital Offences in Botswana », 2 *Criminal Law Forum: an International Journal*, p. 235 à 268 (1991).

« Compensating the Victims of Crime in Botswana », 33 *Journal of African Law*, p. 157 à 171 (1989) (University of London).

« The Right to Legal Representation in Botswana », (1988) *Israel Yearbook on Human Rights*, p. 211 à 227 (Tel Aviv University).

« Religion, the Law and the State in Africa », 28 *Journal of Church and State*, p. 268 à 287 (1986) (Baylor University).

« The Right to Return Home in International Law », 21 *Indian Journal of International Law*, p. 335 à 351 (1981).

« The Nature and Function of Marriage Gifts in Customary African Marriages », 23 *American Journal of Comparative Law*, p. 682 à 704 (1975) (University of California).

« The Consul as a Defendant: His Amenability to the Jurisdiction of the Receiving State », 15 *Indian Journal of International Law*, p. 333 à 350 (1975).

« The International Court, Impartiality and Judges Ad Hoc », 13 *Indian Journal of International Law*, p. 207 à 230 (1973). Article cité dans J. C. Merrills, *A Current Bibliography of International Law* (Butterworths, Londres, 1978) p. 188.

« The Tanzania Nationalisation Laws », 3 *Eastern African Law Review*, p. 1 à 23 (1970) (Université de Dar es-Salaam).

Autres articles et mémoires

« Treatment of Prisoners and the International Law of Human Rights », mémoire présenté au Séminaire des directeurs d'établissements pénitentiaires des pays d'Afrique, Harare, 23 février-5 mars 1988.

« The Death Penalty in Botswana », mémoire présenté à la Conférence sur la réforme du droit pénal, Inns of Court, Londres, 26-29 juillet 1987. [Cité par Roger Hood dans *The Death Penalty* (Oxford University Press, Oxford, 1989.)]

« The Prisoner and Human Rights », in Frimpong, K. (sous la direction de), *The Law, The Convict And The Prisons* (texte ronéotypé), University of Botswana, Gaborone, 1987, p. 210 à 224.

« Capital Punishment in Botswana », avec M. J. A. Glickman, dans *Crime Prevention and Criminal Justice Newsletter*, Nations Unies, 12 et 13 novembre 1986, p. 51.

« A Magna Carta for Victims of Crime », dans *Departmental Seminar Papers*, vol. I (1985/86).

« Christianity and Human Rights », mémoire présenté à un atelier organisé par la faculté de théologie et d'études religieuses de l'Université du Botswana, 1985.

« Group Victims of Crime and Other Illegal Acts Linked to the Abuse of Public Power with Special Reference to Africa », document de travail établi pour le Service de la prévention du crime et de la justice pénale du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, New York, 1983. Cité dans le document de travail établi par le Secrétariat de l'ONU pour le septième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, Milan (Italie). Document A/CONF.121/6, 1er août 1985.

« The Church in an Emerging Legal System: The Case of Uganda », document présenté à l'International Christian Lawyers' Conference, Genève, 1981.

« Torture: A Crime Against Human Dignity », article publié dans la revue *The Exposure*, Kampala, 1980.

À paraître

« Defining the Crime of Aggression: An Important Agenda Item for the Assembly of States Parties to the Rome Statute of the International Criminal Court ». Article à paraître en 2003 dans un numéro spécial d'*Acta Juridica Journal*, revue publiée par l'Université du Cap.

« Preliminary Matters: Jurisdiction », dans Andre Klip et Goran Sluiter (sous la direction de), *Annotated Cases of International Criminal Tribunals*, vol. VI (Intersentia, Anvers, Belgique, 2003).

« The Abuse of Process Doctrine and Human Rights in the Administration of Criminal Justice in Southern Africa ».

En collaboration avec Zein Kebonang, « The SADC Draft Treaty on Corruption: The Region's Response to an ever-escalating Scourge ».

En collaboration avec Dr Kholisani Solo, *Legal Ethics in Botswana: Cases and Materials*.

En collaboration avec le professeur Mpho G. Molomo, « Land in International Relations: the *Sedudu Case (Botswana c. Namibia)* ».

Honneurs

1996 Médaille décernée par la Société internationale pour la réforme du droit pénal à Vancouver (Canada), pour sa contribution à la réforme du droit pénal international et du droit relatif aux droits de l'homme.

-
- 1995 Chercheur invité, Institut Max-Planck de droit pénal étranger et international, Fribourg, Allemagne.
- 1982 Chercheur, Institut de recherche en droit international et en relations internationales, Académie de droit international de La Haye.

28. Odio Benito, Elizabeth (Costa Rica)*

[Original : espagnol]

Note verbale

La lutte pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales est ancrée dans une longue tradition dont le peuple et le Gouvernement panaméens s'enorgueillissent. En 1944, le Panama a fait partie du groupe de pays, essentiellement latino-américains, qui, réunis à San Francisco (Californie), ont appuyé la proposition d'élaborer une Charte des Nations Unies dans laquelle la communauté internationale s'engageait résolument à promouvoir et à protéger les droits de l'homme. Depuis lors, nous nous sommes toujours ralliés aux efforts de tous ceux qui, de par le monde, luttent en faveur de la paix, de la sécurité, de la justice et de l'égalité pour tous les hommes et les femmes sans distinction aucune.

En 1998, à Rome, le Panama a collaboré avec enthousiasme et conviction à l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale, oeuvre à la réalisation de laquelle la communauté internationale aspirait depuis plus de 50 ans et qui avait été sans cesse repoussée.

L'expérience acquise par les deux tribunaux internationaux spéciaux créés par l'Organisation des Nations Unies pour juger des crimes de guerre (le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie) et le crime de génocide (le Tribunal pénal international pour le Rwanda) a montré le rôle capital que la justice avait à jouer dans l'instauration de la paix. Dans ces deux tribunaux, des magistrats, hommes et femmes, compétents, indépendants et objectifs, s'inspirant de la jurisprudence établie à Nuremberg et à Tokyo dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, ont jugé avec impartialité et professionnalisme les auteurs de crimes odieux contre l'humanité perpétrés lors des guerres des Balkans et du Rwanda.

Parmi les 11 premiers magistrats élus par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993 pour siéger au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie figurait une éminente juriste latino-américaine, Elizabeth Odio Benito. Bien que le Conseil de sécurité ait notamment tenu compte du fait que ce tribunal serait chargé de connaître des crimes atroces commis contre les femmes pendant la guerre des Balkans, seules deux juristes femmes ont été choisies.

L'oeuvre accomplie pendant cinq ans par Mme Odio Benito au sein de ce tribunal, et qui sera exposée en détail dans la déclaration annexe, a grandement contribué à ce que, lors de l'élaboration et de l'adoption du Statut de Rome, soient qualifiés de crimes internationaux les crimes commis contre les femmes lors de conflits armés. Elle a également aidé à ce qu'il soit précisé dans le Statut de Rome que les États Parties, lors du choix des juges, doivent tenir compte de la nécessité d'assurer une représentation équitable des hommes et des femmes ainsi que la présence de juges spécialisés dans certaines matières, telles que les questions liées à la violence contre les femmes et les enfants.

La période durant laquelle des candidats peuvent être présentés aux sièges de juge à la Cour a été fixée conformément à la décision du Bureau de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, en date du 9 septembre 2002, aux dispositions de

* Candidature présentée par le Panama.

l'article 36 de ce statut et aux résolutions de l'Assemblée des États Parties sur les modalités de présentation des candidatures à l'élection des juges, du procureur et des procureurs adjoints (note du Secrétaire général datée du 13 septembre).

Avant la date officielle de présentation des candidatures, le Gouvernement panaméen, présidé par Mme Mireya Moscoso, avait reçu de diverses institutions et organisations s'intéressant au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire des messages et des manifestations de soutien à la candidature de Mme Elizabeth Odio Benito, de nationalité costa-ricienne, à un poste de juge à la Cour pénale internationale.

La haute considération morale et professionnelle dont jouit Mme Odio Benito, également connue pour son intégrité, son impartialité et son prestige, et la décision du Gouvernement panaméen de favoriser l'examen par l'Assemblée des États Parties de la candidature d'une femme exceptionnellement qualifiée pour exercer des fonctions dans la magistrature internationale, ont justifié qu'en vertu du paragraphe 4, alinéa b), de l'article 36 du Statut de Rome, la candidature de Mme Elizabeth Odio Benito soit adressée au groupe national de la Cour permanente d'arbitrage. Cette candidature est présentée conformément à la procédure prévue au paragraphe 4, alinéa a) i) du même article 36 et à l'article 4, paragraphe 1, du Statut de la Cour internationale de Justice.

Le groupe national d'arbitres a pris connaissance des messages de soutien reçus par le Gouvernement panaméen, notamment de la part de l'Institut interaméricain des droits de l'homme, l'institut universitaire le plus important et le plus prestigieux du système interaméricain, qui est chargé de la promotion et de la défense des droits de l'homme. De surcroît, il a reçu des pétitions en faveur de la candidature de Mme Odio Benito, signées par des universitaires, des juristes, des militants et des responsables politiques, hommes et femmes, de plusieurs pays d'Amérique latine, d'Amérique du Nord et d'Europe. À l'issue d'un examen objectif de ses attestations, qualifications et soutiens, le groupe national a décidé de recommander au Gouvernement panaméen de présenter la candidature de Mme Elizabeth Odio Benito comme juge à la Cour pénale internationale.

...

Déclaration relative aux qualifications de la candidate

1. Paragraphe 3, alinéa a)

Mme Odio Benito a exercé des fonctions appropriées au Gouvernement costaricain. Elle a été Procureur général de la République et a été nommée par deux fois Ministre de la justice. De 1998 à 2002, elle a été élue deuxième Vice-Présidente de la République et, en cette qualité, a assuré à de nombreuses reprises la présidence par intérim du Costa Rica, en l'absence du Président Rodríguez Echevarría. Dernièrement, elle a aussi occupé le poste de Ministre de l'environnement et de l'énergie.

Pendant plus de 25 ans, elle a enseigné à la faculté de droit de l'Université du Costa Rica, la plus ancienne et la plus prestigieuse du pays, dont elle a également été vice-rectrice. Le titre de professeur émérite lui a été octroyé en reconnaissance de ses compétences académiques et de sa brillante carrière universitaire.

Mme Odio Benito a été invitée à donner des cours dans plusieurs universités européennes et elle vient de recevoir une invitation de l'Université Columbia (New York) pour l'année à venir.

Que ce soit à l'échelon national ou international, en Amérique centrale, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Europe ainsi que dans quelques pays d'Afrique et d'Asie, elle bénéficie d'un grand prestige pour ses qualités d'intégrité et d'honnêteté, sa compétence professionnelle et son engagement notoire envers la paix, les droits de l'homme et la justice internationale.

Compte tenu de ses qualités morales et professionnelles qui la qualifient amplement pour exercer les plus hautes fonctions judiciaires du pays, le Costa Rica a proposé sa candidature au poste de juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), auquel elle a été élue en septembre 1993 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

2. Paragraphe 3, alinéa b)

Mme Odio Benito a été juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de novembre 1993 à novembre 1998. Elle en a été la première Vice-Présidente au cours des deux premières années (1993-1995).

L'Organisation des Nations Unies ainsi que les universitaires et les responsables politiques du monde entier connaissent bien les difficultés de tous ordres que les 11 premiers magistrats du TPIY ont dû affronter et surmonter pour s'acquitter de leur mandat. Tout d'abord, outre les problèmes purement administratifs, ils ont dû s'atteler à l'élaboration du Règlement de procédure et de preuve qui règle le bon fonctionnement de la procédure, dans le cadre du Statut. Mme Odio Benito a participé activement à cette tâche, essentielle du point de vue de la crédibilité du Tribunal. Grâce aux travaux qu'elle a menés en collaboration avec la juge nord-américaine, Gabrielle Kirk McDonald, l'article 96 (Administration des preuves en matière de violences sexuelles) a pu être incorporé au Règlement de procédure et de preuve, lequel a été déterminant pour la jurisprudence ultérieure du Tribunal en matière de crimes sexuels commis contre des femmes pendant des conflits armés. De même, les efforts déployés pour inclure dans le Règlement des articles sur la protection des victimes et des témoins qui ne soient ni contraires ni préjudiciables aux droits de la défense ont été très fructueux.

Ses fonctions de juge l'ont amenée à siéger dans différentes chambres du TPIY où elle a effectué un travail remarquable, notamment dans les affaires ci-après :

- Le premier acte d'accusation formel du Tribunal pour infractions graves aux lois et coutumes de la guerre et crimes contre l'humanité visait Dragan Nikolić et n'a été émis qu'en novembre 1994 (il faut rappeler que le Tribunal est resté sans procureur jusqu'en juillet 1994). L'inculpé a par la suite été arrêté et jugé.
- Plusieurs des procédures suivies en application de l'article 61 du Règlement de procédure et de preuve qui autorise l'examen en audience publique de tous les éléments de preuve présentés par le Procureur au juge qui a initialement confirmé l'acte d'accusation. Grâce à ces procédures, le monde entier a pu prendre connaissance des preuves judiciaires des crimes atroces commis à Vukovar, en Croatie (1995), où des centaines de Croates ont été exterminés par l'armée serbe et à Srebrenica, en Bosnie (1995). Dans ce dernier cas, les inculpés étaient Radovan Karadžić et Ratko Mladić, accusés tous deux de

génocide et de crimes contre l'humanité pour le massacre de milliers de Bosniaques dans cette enclave protégée par les Nations Unies.

- Ces procédures ont contribué à asseoir l'autorité morale, la compétence professionnelle, l'intégrité et l'indépendance du Tribunal et de ses magistrats, ce dont beaucoup doutaient en 1993; et à ouvrir, grâce à la coopération de plusieurs États, la voie permettant au Tribunal de commencer à s'acquitter avec diligence de son mandat.
- *Subpoena Duces Tecum*. En 1997, conformément à l'article 54 du Règlement, la Chambre de première instance à laquelle la juge Odio Benito avait été affectée a délivré, à la demande du Procureur, la première ordonnance de production forcée visant un État pour non-coopération, à savoir la Croatie dans le cadre du procès Blaskić. Cette décision prouve l'indépendance du Tribunal et son haut niveau de professionnalisme.
- Procès. La juge Odio Benito a siégé à la Chambre de première instance qui a jugé Drazen Erdemovć (1996), ressortissant croate, pour sa participation aux événements de Srebrenica, et elle a également siégé à la Chambre qui, du 10 mars 1997 au 15 octobre 1998, a jugé Zejnil Delalić, Zdravko Mucic, Hazim Delić et Esad Landszo, tous de nationalité bosniaque, pour infractions graves aux lois et coutumes de la guerre commises contre des Serbes dans un camp de détention à Celebici, municipalité de Konjić, dans le centre de la Bosnie.

Le « jugement Celebici », comme on l'appelle depuis lors, a établi une jurisprudence inédite dans le domaine du droit pénal international et du droit international humanitaire en qualifiant de torture et de traitement cruel le viol subi par deux femmes serbes dans ce camp de détention, autrement dit en en faisant une infraction grave aux lois et coutumes de la guerre, telles qu'elles résultent du Statut du TPIY et des Conventions de Genève. Depuis lors, il a été admis que les violences sexuelles commises contre des femmes dans le cours de conflits armés constituaient des crimes de guerre et que leurs auteurs devaient être poursuivis. C'est là un progrès auquel, il est bien connu dans les milieux internationaux, Mme Odio Benito a beaucoup contribué. Cette décision du Tribunal et celles qui ont suivi ont débouché sur l'élaboration de textes qui sont devenus les articles 7 et 8 du Statut de Rome.

Mme Odio Benito possède une compétence reconnue dans des domaines relevant du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Son activité universitaire dans différents établissements au Costa Rica, en Amérique latine et en Europe l'a amenée à dispenser des cours et à faire des conférences, à fournir des services consultatifs ainsi qu'à organiser des ateliers et des séminaires. Elle a rédigé des articles, des essais, et publié des écrits dans des ouvrages collectifs, des revues spécialisées et autres. Elle est actuellement professeur titulaire pour les droits de l'homme et le droit international humanitaire à l'Université pour la paix de l'Organisation des Nations Unies au Costa Rica. Elle y occupe la chaire de justice pénale internationale.

Dans les domaines du droit international et des droits de l'homme, elle s'est notamment intéressée aux droits fondamentaux de la femme et à l'accès à la justice pénale, tant nationale qu'internationale, des femmes victimes de violence.

Spécialement remarquée a été sa participation en qualité de chef de la mission du Costa Rica à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne, en juin 1993, et qui a débouché sur la reconnaissance du caractère particulier des droits fondamentaux de la femme.

Les travaux qu'elle a consacrés à la lutte contre la torture méritent également d'être soulignés. Au nom du Gouvernement costaricain, elle a présenté à la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, d'abord en 1980 puis en 1990, un projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Cet instrument juridique a pour objectif de mettre en place, à l'échelon national et international, des mécanismes de visites des lieux de détention afin d'empêcher que des personnes privées de liberté ne soient torturées. Malgré plusieurs années de travail, aucun progrès concret n'avait pu être accompli lorsqu'en 1999 Mme Odio Benito a pris la présidence du Groupe de travail chargé d'élaborer le texte du projet de protocole facultatif. En 2002, grâce à ses efforts et à sa compétence professionnelle, la Commission des droits de l'homme a adopté par un vote le texte élaboré par la Présidente, qui a été approuvé ensuite par le Conseil économique et social et qui devrait être adopté par l'Assemblée générale cette année. Le rôle joué par Mme Odio Benito à cet égard lui a valu l'estime de nombreux gouvernements membres de la Commission.

De 1983 à 1986, elle a occupé les fonctions de Rapporteur spécial chargé par la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme d'étudier la question de la liberté de religion ou de conviction. Pendant plusieurs années, elle n'a ménagé aucun effort et a ainsi pu rédiger un rapport final qui lui a valu des éloges au sein de la Sous-Commission et de la Commission des droits de l'homme, laquelle a approuvé sa publication dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

En sa qualité de Procureur général (1978 à 1982), elle est intervenue devant les tribunaux dans diverses affaires administratives, constitutionnelles, civiles et pénales, pour défendre les intérêts de l'État costaricain. En tant que Ministre de la justice, fonction qu'elle a occupée à deux reprises (1978-1982 et 1990-1994), elle a participé à plusieurs forums nationaux et internationaux comme juriste spécialisée dans les droits de l'homme.

À l'occasion de son exercice libéral de la profession d'avocat (1982-1990), elle a plaidé devant les tribunaux costaricains dans des affaires relevant de différents domaines juridiques, et elle bénéficie d'une compétence reconnue tant en matière civile qu'en matière pénale ainsi que dans le domaine du droit de la famille, pour ce qui est de la défense des droits des femmes et des enfants.

3. Paragraphe 3, alinéa c)

Mme Odio Benito possède une excellente connaissance de l'anglais (parlé, lu et écrit), qui était sa langue de travail au TPIY, et une bonne compréhension écrite et orale du français. Elle a effectué une partie de ses travaux au TPIY dans cette langue. Sa langue maternelle est l'espagnol.

4. Paragraphe 5

La candidature de Mme Odio Benito présentée par le Gouvernement panaméen satisfait aux critères énoncés au paragraphe 3 de l'article 36 du Statut mais, aux fins du paragraphe 5 du même article, elle est proposée pour inscription sur la liste A.

* * *

Elizabeth Odio Benito, originaire du Costa Rica, est une juriste reconnue internationalement pour ses travaux dans les domaines des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Professeur émérite à la faculté de droit de l'Université du Costa Rica, où elle a enseigné pendant plus de 20 ans, elle a également dispensé des cours dans plusieurs universités latino-américaines et européennes en tant que professeur invité.

Deux fois Ministre de la justice du Gouvernement costaricain (1978-1982 et 1990-1994), elle a également été deuxième Vice-Présidente et Ministre de l'environnement de 1998 à 2002.

Son action en faveur de la défense des droits de l'homme s'est manifestée tant au niveau de la recherche et de l'enseignement universitaires que de la promotion et de la protection des droits fondamentaux de la personne humaine où que ce soit dans le monde. Rapporteur spécial de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, dont elle a été membre pendant trois ans (1980-1983), elle est l'auteur d'un rapport important sur l'élimination de la discrimination en matière de religion et de conviction qui a été publié dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (1986). Elle a joué un rôle actif à la Commission des droits de l'homme en qualité d'ambassadrice spéciale et de chef de mission de son gouvernement à l'occasion des préparatifs de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en 1993. Connue pour sa lutte constante en faveur des droits fondamentaux de la femme, engagée bien des années auparavant, elle a pris une part prépondérante aux débats et grandement contribué au succès de cette conférence.

De même, sa solidarité sans faille avec les combats menés de par le monde pour prévenir et éliminer la torture l'a amenée à faire comprendre à la communauté internationale, lors de cette conférence mondiale, que l'élaboration d'un protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture s'imposait. En 1990, Mme Odio Benito a soumis à la Commission des droits de l'homme, au nom du Gouvernement costaricain, un projet de protocole facultatif. En 1999, après 10 ans de consultations stériles au sein du Groupe de travail créé par la Commission des droits de l'homme, le Gouvernement suédois (qui assurait alors la présidence de l'Union européenne) et le Gouvernement suisse ont sollicité du Gouvernement costaricain que Mme Odio Benito préside le Groupe de travail pour pouvoir mener à bien les travaux entrepris.

En 2002, après d'intenses négociations, la Commission des droits de l'homme puis le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies ont approuvé le texte du protocole mis au point par Mme Odio Benito, réalisant ainsi l'une des plus anciennes aspirations de nombre de pays de la communauté internationale, à savoir disposer d'un instrument juridique international qui, par

l'intermédiaire de mécanismes de visites des lieux de détention, contribue positivement à prévenir la torture.

En 1993, compte tenu de sa solide formation universitaire et de ses travaux éminents dans le domaine des droits de l'homme, elle a été élue par l'Assemblée générale au nombre des 11 juges du tribunal créé la même année par le Conseil de sécurité pour juger les personnes accusées de crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie à partir de 1991. Ces 11 juges (dont seulement deux femmes) venus du monde entier ont reçu comme mandat de contribuer à la paix par la justice.

Elizabeth Odio Benito a été Vice-Présidente du Tribunal pendant les deux premières années de son mandat; elle a contribué de façon décisive à établir le Règlement de procédure et de preuve et elle a participé aux premières audiences publiques.

Au cours des cinq années pendant lesquelles elle a siégé au Tribunal (de 1993 à 1998), elle a gagné l'admiration et le respect de la communauté juridique internationale ainsi que des groupes de la société civile concernés par les droits de l'homme. En tant que juge, elle a contribué à la formation d'une jurisprudence dans divers domaines du droit international humanitaire, notamment en matière de crimes commis contre des femmes lors de conflits armés.

Avant la création du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, les violences sexuelles subies par les femmes lors des conflits armés et des guerres n'étaient pas érigées en crimes de guerre. L'action de Mme Odio Benito dans ce domaine a entraîné un changement radical, qui s'est traduit dans les jugements rendus par le Tribunal et a servi de précédent lors de la rédaction du Statut de Rome dont la Cour pénale internationale est issue.

Conformément aux dispositions du Statut (article 36, alinéa 3), les juges élus pour siéger à la Cour doivent jouir d'une haute considération morale et être connus pour leur impartialité et leur intégrité. Ils doivent en outre avoir une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour (alinéa b) ii) de l'article susmentionné). Le profil humain, universitaire et professionnel de Mme Odio Benito correspond parfaitement à tous les critères énoncés ci-dessus, et elle est donc particulièrement qualifiée pour occuper des fonctions de magistrat.

Mme Odio Benito est auteur et coauteur de plusieurs articles, essais et écrits sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire ainsi que sur le droit pénal international.

29. Ott, Barbara Liliane (Suisse)

[Original : anglais, arabe,
espagnol, français et russe]

Note verbale

La Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et – en se référant à la note LA/COD/42 c) du Secrétaire général, datée du 13 septembre 2002 et intitulée « Élection des juges de la Cour pénale internationale » – a l'honneur de l'informer que le Gouvernement suisse a décidé de présenter la candidature de Mme Barbara Ott à l'élection des juges à la Cour pénale internationale.

La candidature est présentée au titre de la liste A aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de la Cour pénale internationale.

Le curriculum vitae de Mme Ott est joint à la présente note. Conformément au paragraphe 7 de la résolution relative à l'élection des juges, du Procureur et des procureurs adjoints, ce document indique de manière détaillée en quoi Mme Ott présente les qualités requises par l'article 36 du Statut de la Cour pénale internationale.

La Mission tient à relever qu'au cours de sa carrière professionnelle, Mme Ott a été appelée régulièrement à traiter de questions liées à la violence contre les femmes et les enfants.

...

Pour présenter la candidature de Mme Ott, la Suisse a choisi, conformément à l'article 36, alinéa 4 a) ii) du Statut de Rome, la procédure de présentation de candidature à la Cour internationale de Justice.

Déclaration relative aux qualifications de la candidate

Date de naissance : 27 novembre 1951.

Langues : français (langue maternelle), anglais, allemand.

Expériences dans la justice pénale

Dès 1995 Juge d'instruction au tribunal militaire de division 2.

Major dans la justice militaire suisse (milice).

Officier responsable pour traiter des crimes de guerre à l'état-major de l'Auditeur en chef de l'armée (Procureur général de l'armée suisse).

Chargée de plusieurs missions d'enquêtes en relation avec le génocide rwandais de 1994 au Rwanda, en Belgique, en France et en Suisse :

- Une douzaine de missions à Kigali
- Auditions de témoins et recherches
- Interrogations de suspects et visites des lieux

Chargée de plusieurs missions d'enquêtes en relation avec le génocide rwandais de 1994 au Rwanda, en Belgique, en France et en Suisse :

- Une douzaine de missions à Kigali
 - Auditions de témoins et recherches
 - Interrogations de suspects et visites des lieux
- Contacts avec les autorités communales, préfectorales et ministérielles
- Plusieurs missions de liaison au siège du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) à Arusha
- Mise en oeuvre de mesures de protection des témoins.

Responsable de la logistique du procès contre *Fulgence Niyonteze* (Lausanne, 1998-1999), le premier procès en relation avec le génocide au Rwanda de 1994 en dehors de l'Afrique, y compris de la création et de la mise en oeuvre d'un programme d'aide et de protection des témoins et des victimes.

1995-1996

Mission d'enquête pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) à Kigali.

Chargée d'enquêtes dans le cadre d'une demi-douzaine de procédures pénales devant le TPIR :

- Détermination des cibles et objectifs des investigations
- Auditions de témoins, interrogations de suspects et visites des lieux
- Qualifications juridiques des crimes et rédaction d'actes d'accusation
- Mise en oeuvre de mesures de protection des témoins
- Entretiens avec les autorités rwandaises et les ONG.

1987-1995

Juge au tribunal militaire de division 2

- Jugements de militaires ayant commis des infractions au droit pénal militaire et rédaction de jugements.

Dès 1997

Juge d'instruction suppléante dans le canton de Neuchâtel (à temps partiel).

1981-1987

Juge d'instruction dans le canton de Neuchâtel (à plein temps)

- Enquêtes dans tous les domaines du droit pénal (inclus crimes économiques)
- Arrestations, perquisitions, séquestres, expertises, interrogatoires, auditions, contrôles techniques
- Rédaction d'actes d'accusation et de rapports finaux.

1979-1981

Avocat dans une étude et défense de prévenus devant les tribunaux pénaux.

Autres activités et expériences professionnelles

Dès 1987

Directrice d'une entreprise privée spécialisée dans le droit international des transports (Commissariat d'avarie)

- Conseils juridiques et démarches judiciaires sur les plans

- Dès 1987 Directrice d'une entreprise privée spécialisée dans le droit international des transports (Commissariat d'avarie)
- Conseils juridiques et démarches judiciaires sur les plans national et international en tant qu'avocate
 - Représentation en Suisse de consortiums d'assurances tels que Lloyd's, CESAM ou AIMU
 - Gestion de sinistres pour des compagnies d'assurance transport du monde entier et spécialisation en droit des transports.

Mandats spécifiques

- 1997-2000 Diverses enquêtes administratives et disciplinaires sur différents corps de police
- Analyse de la structure de commandement et du fonctionnement de la hiérarchie policière
 - Auditions de membres de la magistrature judiciaire et du corps de police
 - Rédaction de rapports finaux d'audit avec recommandations.

Conférences et formation

Plusieurs exposés sur les expériences pratiques en matière d'enquêtes pour crimes de guerre et génocide, par exemple, pour les procureurs et assistants du TPIR, lors d'un séminaire international dans le cadre de l'Euro Atlantic Partnership Council/Partnership for Peace ou pour la justice militaire suisse : traumatismes, programme de protection des témoins et des victimes, nécessité de prendre en considération la dimension culturelle pour bien comprendre les déclarations des témoins, en particulier s'agissant des crimes à caractère sexuel.

Formation d'experts scientifiques de l'ONU basés à La Haye dans le domaine de l'enquête sur le terrain.

Déclaration personnelle

Alors que mon père était délégué du CICR, j'ai eu, jeune fille, plusieurs fois l'occasion de l'accompagner en mission. Les rencontres avec des personnes profondément affectées par les conflits et la violence, les visites de camps de réfugiés et d'orphelinats ainsi que l'expérience des difficultés rencontrées par les populations ayant vécu des conflits pour poursuivre et faire expier de tels crimes m'ont fortement marquée. J'en ai gardé la conviction que le droit humanitaire sert à protéger les plus vulnérables, et qu'il doit être aussi appliqué pour interrompre le cercle vicieux de la violence.

J'ai donc tout naturellement choisi la voie juridique et embrassé une carrière de juge pénal. Comme juge d'instruction militaire, j'ai mené à bien une demi-douzaine d'enquêtes en relation avec le génocide rwandais. Deux de ces affaires ont été transférées au TPIR à Arusha et une a été jugée en Suisse. Le procès organisé en Suisse m'a familiarisée avec toutes les phases d'une procédure destinée à juger des crimes de guerre, dans un contexte international, du choix de la cible des investigations jusqu'au prononcé du jugement. Le contact régulier avec les victimes

et les témoins lors des auditions et visions locales m'a en outre permis de me former aux différences de culture, de mentalité et de sensibilité.

Ma candidature pour un poste de juge à la CPI est l'aboutissement logique de ma carrière professionnelle et de mes convictions personnelles. En cas d'élection, je ferais tout mon possible pour offrir la contribution de mon expérience pratique au travail de la Cour. Dans cette phase essentielle de la construction d'une juridiction pénale internationale, il m'importe que le droit international humanitaire soit appliqué de manière diligente et responsable.

30. Pikis, Georghios M. (Chypre)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et se référant à la note verbale du Secrétaire général datée du 13 septembre 2002, a l'honneur de porter à la connaissance du Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies que la République de Chypre a décidé de présenter la candidature de Georghios M. Pikis au poste de juge à la Cour pénale internationale.

...

La Mission permanente de la République de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies indique en outre que la candidature de M. Pikis a été retenue selon la procédure de présentation des candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires en République de Chypre.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

a) M. Georghios Pikis est le Président de la Cour suprême de Chypre depuis sept ans et demi et a exercé la fonction de juge de la Cour suprême pendant 21 ans. Connu pour son intégrité et son impartialité, il jouit de la plus haute considération morale et réunit les qualifications requises pour être nommé aux plus hautes fonctions judiciaires de l'État, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

M. Pikis répond aux conditions requises par les deux sous-alinéas i) et ii), alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 36 ainsi que l'atteste son curriculum vitae. Il possède une expérience étendue en matière de droit pénal et de procédures pénales pour avoir été pendant plus de 15 ans juge d'instance en matière civile et pénale. Sa compétence est également reconnue en matière des droits de l'homme dans le domaine du droit international. Il a été nommé deux fois juge ad hoc à la Cour européenne des droits de l'homme. En outre, il a été élu membre du Comité des Nations Unies contre la torture où il a siégé de 1996 à 1998.

M. Pikis, de langue maternelle grecque, a une excellente connaissance du grec et une pratique courante du grec et de l'anglais [(art. 36.3. c)].

b) M. Pikis est présenté au titre de la liste A aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut.

c) Les informations relatives aux sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 sont présentées ci-après :

i) M. Pikis est habilité à exercer à Chypre, qui possède un « système juridique mixte ». Le système judiciaire accusatoire du *common law* qui est appliqué dans les procédures civiles et pénales et le système judiciaire inquisitoire continental qui est appliqué dans les recours en révision judiciaire de mesures administratives.

- ii) M. Pikis est un ressortissant de la République de Chypre qui est membre du Groupe des États d'Asie.
 - iii) M. Pikis est de sexe masculin.
- d) M. Pikis est expert dans de nombreux domaines juridiques pertinents aux travaux de la cour, comprenant notamment, mais pas exclusivement :
- L'expérience des tribunaux, en ayant eu à juger des actes de violence graves, notamment des meurtres, des viols ou autres agressions graves et de façon plus générale, tous les délits figurant au Code pénal chypriote. À cet égard, il a jugé un très grand nombre de cas et a eu à se prononcer sur des cas complexes de droit de la preuve. En sa qualité de membre de la Cour d'appel, il a statué sur un grand nombre d'appels en matière pénale qui impliquaient l'examen et la détermination de questions juridiques complexes et ardues. Les jugements qu'il a rendus, qui ont tous été publiés dans les *Cyprus Law Reports*, constituent des précédents judiciaires précieux et nombre d'entre eux sont considérés comme des modèles concernant les questions jugées.
 - Une très grande expérience pratique des questions ressortant du droit constitutionnel et administratif. À cet égard, il a rendu des jugements sur un grand nombre d'affaires portant sur d'importantes questions constitutionnelles, notamment l'interprétation de la Constitution de Chypre et l'application des droits de l'homme, qui sont garantis par la Constitution. Ses jugements en la matière ont été reconnus comme références des plus utiles ainsi que comme précédents judiciaires ayant force obligatoire.
 - Une expérience considérable en qualité de membre du Comité contre la torture.
- e) Les activités de M. Pikis dans la sphère juridique ne se limitent pas à Chypre, mais comprennent également une large participation à des organes internationaux où il a toujours joué un rôle important, créatif et de premier plan. À cet égard, sa participation comprend notamment les activités suivantes :
- **Depuis 1998** – Membre du Conseil d'administration de l'Association internationale des hautes juridictions administratives.
 - **Depuis 1999** – Membre du Cercle des présidents de la Conférence des cours constitutionnelles européennes.

Membre du Comité ad hoc établi par le Cercle des présidents, chargé de fournir des avis sur l'admission de nouveaux membres à la Conférence des cours constitutionnelles européennes ou tous autres sujets sur lesquels l'avis du Comité serait requis.

Président désigné a) de la prochaine réunion du Cercle des présidents en 2003 et b) de la Conférence triennale des cours constitutionnelles européennes en 2005 qui sera organisée par la Cour suprême de Chypre.
 - **2000** – Conférencier principal à la Triennial Conférence of the Commonwealth Magistrates' and Judges' Association, tenue à Édimbourg, intitulée « The Constitutional Position and Role of the Judge in a Civil Society ».
 - **2002** – Président du Commonwealth Judicial Colloquium on Combating Corruption with the Judiciary, 25-27 juin 2002, à Limassol, Chypre.

- f) Il est l'auteur de deux ouvrages :
- *Sentencing in Cyprus* (en anglais)
 - *La Common Law anglaise et les règles d'équité, et leur application à Chypre* (en grec)

Il est également coauteur du livre *Criminal Procedure in Cyprus* (en anglais)

- g) Ses activités dans le domaine juridique comprennent aussi des cours et des conférences, la publication d'articles et de rapports sur un grand nombre de sujets, notamment :

Les droits de l'homme, notamment leurs incidences sur l'ordre mondial

Le droit constitutionnel

La primauté du droit

La doctrine de la séparation des pouvoirs

L'indépendance du pouvoir judiciaire

Le Conseil de l'Europe : ses origines, son évolution et ses institutions

Le droit pénal et procédures en matière pénale

Les aspects fondamentaux du droit chypriote

Le statut constitutionnel et le rôle du juge dans la société civile

Le droit de l'environnement

- h) M. Pikis est un ressortissant de la République de Chypre et ne possède pas d'autre nationalité.

* * *

Né en 1939 à Larnaca (Chypre).

Diplômes universitaires

1960 Licence en droit, London University.

1961 Avocat (Gray's Inn).

Fonctions actuelles

Président de la Cour suprême de Chypre (depuis 1995).

Fonctions judiciaires antérieures

1996-1998 Juge à la Cour suprême de Chypre.

1972-1981 Président du tribunal de district.

1996-1998 Juge de district.

Juge ad hoc à la Cour européenne des droits de l'homme à deux occasions, en 1993 et en 1997.

1988-1989 Président de la Commission créée par la Cour suprême aux fins d'étudier le fonctionnement des tribunaux de district et d'autres tribunaux de première instance et de faire des recommandations pour la modification et l'amélioration des règles de procédure, de l'organisation et de la pratique des tribunaux; rédaction du rapport de la Commission.

Activités professionnelles en tant qu'avocat

1961-1966 Avocat au barreau de Chypre.

Participation à des organes internationaux

1996-1998 Membre (élu) du Comité des Nations Unies contre la torture.

1998- Membre du Conseil d'administration de l'Association internationale des hautes juridictions administratives.

1999- Membre du Cercle des présidents de la Conférence des cours constitutionnelles européennes.

Membre du Comité ad hoc établi par le Cercle des présidents, chargé de fournir des avis sur l'admission de nouveaux membres à la Conférence des cours constitutionnelles européennes ou tous autres sujets sur lesquels l'avis du Comité serait requis.

Président désigné a) de la prochaine réunion du Cercle des présidents en 2003 et b) de la Conférence triennale des cours constitutionnelles européennes en 2005 qui sera organisée par la Cour suprême de Chypre.

2000 Conférencier principal à la Triennial Conference of the Commonwealth Magistrates' and Judges' Association, tenue à Edimbourg, intitulée « The Constitutional Position and Role of the Judge in a Civil Society ».

2002 Président du Commonwealth Judicial Colloquium on Combating Corruption with the Judiciary, 25-27 juin 2002

Publications

Ouvrages

Sentencing in Cyprus (en anglais)

La Common Law anglaise et les règles d'équité, et leur application à Chypre (en grec)

Criminal Procedure in Cyprus, co-auteur (en anglais)

Articles publiés sur divers aspects du droit

Conférences, discours, articles et rapports (notamment des rapports pour International European and Commonwealth Judicial Conferences and Associations) sur les sujets suivants (en anglais et en grec, nombre d'entre eux publiés à Chypre ou à l'étranger) :

Les droits de l'homme, notamment leurs incidences sur l'ordre mondial

Le droit constitutionnel

La primauté du droit

La doctrine de la séparation des pouvoirs

L'indépendance du pouvoir judiciaire

Le Conseil de l'Europe : ses origines, son évolution et ses institutions

Le droit pénal et procédures en matière pénale

Les aspects fondamentaux du droit chypriote

Le statut constitutionnel et le rôle du juge dans la société civile

Le droit de l'environnement.

31. Pillay, Navanethem (Afrique du Sud)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la République sud-africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Conseiller juridique de l'Organisation et a l'honneur de lui présenter la candidature de Mme Navanethem Pillay comme juge de la Cour pénale internationale.

...

La Mission permanente de la République sud-africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies tient à confirmer que, conformément au paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut, le Groupe national sud-africain a présenté Mme Pillay comme candidate de l'Afrique du Sud et a décidé de recommander qu'elle figure sur la liste B.

Déclaration relative aux qualifications de la candidate

1. Paragraphe 3 a) de l'article 36

Mme Pillay est une personne de moralité, d'impartialité et d'intégrité élevées qui possède les qualifications requises par l'Afrique du Sud pour être nommée aux plus hautes fonctions judiciaires. Elle est actuellement Présidente du Tribunal international pour le Rwanda, ayant été élue à ce poste en 1999. Elle s'est acquittée de ces fonctions avec distinction. Avant d'être nommée à ce tribunal, elle avait exercé les fonctions d'avocate devant la Haute Cour d'Afrique du Sud pendant quelque 28 ans, période pendant laquelle elle avait aussi été nommée juge par intérim de la Haute Cour. Dans l'exercice de ses fonctions d'avocate en Afrique du Sud pendant les années d'apartheid, elle a représenté des activistes et syndicalistes antiapartheid dans des affaires pénales et autres, et elle a toujours été identifiée avec la protection des droits de l'homme. Comme il ressort de son curriculum vitae joint à la présente déclaration, elle a reçu de nombreuses marques d'approbation et est tenue en haute estime dans la communauté juridique internationale.

2. Paragraphe 3 b) de l'article 36

Mme Pillay satisfait en fait aux deux conditions. Dans sa carrière en Afrique du Sud, elle a acquis de l'expérience dans la pratique du droit pénal, droit qu'elle a appliqué pendant la période durant laquelle elle était juge par intérim. Elle est particulièrement spécialisée en droit international humanitaire et en droit pénal international, ayant été juge du Tribunal international pour le Rwanda depuis 1995.

3. Paragraphe 3 c) de l'article 36

La langue maternelle de Mme Pillay est l'anglais, qu'elle parle couramment.

4. Paragraphe 8 a) de l'article 36

Mme Pillay vient d'Afrique du Sud, État constitutionnel dans lequel la Constitution est la loi suprême. L'Afrique du Sud a un système de droit fondé sur la

procédure contradictoire et analogue à beaucoup d'égards au système juridique d'autres pays du Commonwealth. Mme Pillay est citoyenne sud-africaine et elle est présentée comme la candidate d'Afrique du Sud. C'est une femme qui a des connaissances juridiques spécialisées dans tous les aspects de la juridiction de la Cour pénale internationale. Elle est membre du Tribunal international pour le Rwanda depuis 1995 et a participé au jugement historique que ce tribunal a rendu dans l'affaire *Akayesu* et qui assimile le viol à une forme de génocide. Comme il ressort de son curriculum vitae, elle a aussi écrit et parlé sur la question de la violence contre les femmes et les enfants.

5.

Bien que Mme Pillay remplisse à la fois les conditions prescrites au paragraphe 3 b) i) et au paragraphe 3 b) ii), il est particulièrement approprié, en raison de son expérience comme membre du Tribunal international pour le Rwanda, que sa candidature soit présentée sur la liste B.

* * *

Date de naissance : 23 septembre 1941.

Mme Pillay est de sexe féminin.

Langues : anglais, français (de base).

Expérience professionnelle

De mai 1999 jusqu'à présent Présidente du Tribunal international pour le Rwanda.

Élue Présidente du Tribunal en session plénière des juges pour un mandat de deux ans en mai 1999 et réélue pour un deuxième mandat de deux ans en juin 2001.

De mai 1995 jusqu'à présent Juge au Tribunal international pour le Rwanda.

Élue juge du Tribunal en mai 1995 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour un mandat de quatre ans; réélue en novembre 1998 pour un deuxième mandat de quatre ans. Actuellement juge président de première instance à la Chambre I.

A participé aux six affaires suivantes dans lesquelles des jugements ont été rendus :

Kambanda : Premier Ministre du Rwanda, a plaidé coupable et a été déclaré coupable de génocide, crimes contre l'humanité et violations de l'article 3 commun des Conventions de Genève ainsi que du Protocole additionnel II et condamné à l'emprisonnement à perpétuité. C'est la première fois qu'un tribunal international a déclaré coupable un chef de gouvernement.

Akayesu : Bourgmestre, il a été déclaré coupable de génocide et de crimes contre l'humanité et condamné à perpétuité. C'est la première fois depuis la Convention de 1948 sur le génocide qu'un tribunal international s'est prononcé sur le crime de génocide. Le jugement a défini les éléments juridiques du crime. Il a aussi établi un précédent en déclarant Akayesu coupable de viol (crime dont la Chambre a donné une définition importante) en tant qu'acte de génocide, la Chambre ayant conclu que le viol avait été perpétré contre des femmes Tutsi dans l'intention de détruire leur groupe ethnique.

Serushago : Chef militaire, a plaidé coupable et a été déclaré coupable de génocide et condamné à 15 ans d'emprisonnement.

Rutaganda : Vice-Président de la milice Interahamwe au niveau national, il a été déclaré coupable de génocide et de crimes contre l'humanité et condamné à l'emprisonnement à perpétuité.

Musema : Déclaré coupable de génocide et condamné à l'emprisonnement à perpétuité.

Ruggiu : Journaliste de la radio et ressortissant belge (et le premier non-Rwandais à être jugé par le Tribunal), il a plaidé coupable et a été déclaré coupable et condamné à 12 ans d'emprisonnement pour incitation au génocide.

Assure actuellement la présidence dans l'affaire *Niyitegeka* (où un ancien ministre de l'information est en cause) et dans l'affaire dite *Procès des médias*, qui groupe un journaliste, un directeur de station de radio et un haut fonctionnaire du Ministère des affaires étrangères, tous étant accusés d'avoir utilisé les médias pour inciter directement et publiquement au génocide.

Prépare actuellement le jugement dans l'affaire *Gérard et Elizaphan Ntakirutimana*.

1995

Juge par intérim, Haute Cour d'Afrique du Sud.

Première femme noire à exercer des fonctions de magistrat en Afrique du Sud. A présidé dans des affaires pénales et civiles.

1967-1995

Avocate et rédactrice d'actes translatifs de propriété, Haute Cour d'Afrique du Sud.

Première femme à pratiquer le droit dans la Province du Natal, en Afrique du Sud, en 1967.

A assuré la défense d'opposants de l'apartheid, notamment de membres du Congrès national africain, de l'Unity Movement, du Black Consciousness Movement et de l'Azanian People's Organization.

Parmi les activistes qu'elle a représentés dans la Province du Natal figuraient Phyllis Naidoo, Dawood Seedat, N. T. Naicker, Chris Albertyn, John Copelyn, June Nala, Saths Cooper et Strini Moodley.

A aussi assuré la défense dans des affaires qui ont fait jurisprudence pour établir les effets de l'isolement cellulaire sur les détenus, le droit des prisonniers politiques de la prison de l'île de Robben au respect d'une procédure régulière en matière disciplinaire et le syndrome de la violence familiale.

Elle a appelé sur elle l'attention importune des forces de sécurité de l'État et s'est vu refuser un passeport pendant de nombreuses années.

Études universitaires

- | | |
|------|--|
| 1988 | Harvard University, États-Unis d'Amérique, Docteur en droit (S.J.D.). Thèse : « The Political Role of the South African Judiciary ». |
| 1982 | Harvard University, Maîtrise en droit (LL.M.) Thèse : « Law and Economic Change in South Africa ». |
| 1965 | Université du Natal, Afrique du Sud, Licence en droit (LL.B.). |
| 1963 | Université du Natal, Licence en lettres (B.A.). |

Publications récentes et en préparation

Principles of International Criminal Law, Londres : Butterworths (à paraître en 2004). Manuel et guide du praticien (avec A. Zahar et autres).

« The Rule of International Humanitarian Jurisprudence in Redressing Crimes of Sexual Violence », dans *Essays in Memory of Judge Cassese*, édités par le juge Fausto Pocar et autres (à paraître en 2003).

« Sexual Violence in Times of Conflict: The Jurisprudence of the International Criminal Tribunal for Rwanda », dans *Civilians in War*, édité par Simon Chesterman (Lynne Rienner, 2001).

Fonctions officielles

- | | |
|-----------|--|
| 2001-2002 | Groupe d'experts sur les perspectives africaines quant à la juridiction universelle. Le Caire et Arusha. |
| 1997-1998 | Membre du Rules Board for Courts, nommée par le Ministre de la justice. |

- 1997 Membre du Groupe d'experts sur la persécution fondée sur l'appartenance sexuelle, nommée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
- Membre du Groupe d'experts sur les réfugiés, nommée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, York University, Canada.
- 1995-1998 Vice-Présidente, Conseil de l'Université de Durban-Westville, nommée par le Président Nelson Mandela.
- Affiliations**
- Actuellement Présidente honoraire, Equality Now.
- Membre, Conseil consultatif, *Journal of International Criminal Justice*.
- Membre, Réseau du droit pénal international.
- Membre du Conseil, Harvard-South Africa Scholarship Committee.
- Conseil d'administration, Nozala Investments (branche féminine de la National Economic Initiative).
- 1998-2001 Administratrice, Lawyers for Human Rights.
- 1989-1999 Présidente, Advice Desk for Abused Women.
- 1995-1998 Présidente, Women Lawyers Association.
- Administratrice, Legal Resources Centre.
- Membre, Black Lawyers Association.
- 1992-1993 Membre, Women's National Coalition.
- Prix et récompenses pour réalisations dans le domaine des droits de l'homme**
- 1996-2002 Association of Law Society of South Africa, récompenses aux juges Goldstone et Pillay.
- Black Lawyers Association, Afrique du Sud.
- UNIFEM and Noel Foundation Life Award, Los Angeles.
- Assemblée législative de Californie; récompense pour rôle prépondérant dans la lutte pour les droits de l'homme.
- Université du Natal, Dr Edgar Brookes Award.

Advice Desk For Abused Women, Durban, récompense pour avoir contribué de façon exceptionnelle à faire mieux connaître les droits des femmes et la violence domestique.

Equality Now, New York, récompense pour dévouement à la cause des droits de l'homme.

« One Hundred Heroines » Award, Washington.

Association internationale des femmes juges, Washington et Buenos Aires; récompense décernée pour la promotion des droits de l'homme.

Fondation de la majorité féministe, Washington.

Centre des droits de l'homme et Université de Pretoria; récompense pour le haut niveau de réussite atteint par une femme dans la profession juridique.

Conférences récentes sur le droit pénal international

- | | |
|------|---|
| 2002 | Conférence Geoffrey Sawer, Centre de droit international et de droit public, Université nationale australienne. |
| | Centre de justice militaire de l'Asie et du Pacifique, Université de Melbourne. |
| 2001 | Université d'Utrecht. |
| 2000 | Trinity College, Irlande. |
| | Université de Bonn. |
| | Université du Botswana. |
| 1999 | Université d'Oxford, cours d'été. |
| | École de droit de Harvard, Centre des droits de l'homme. |
| 1998 | Radcliffe College, Harvard University. |
| | Centre de réfugiés de York University, Canada. |
| | École de droit de Washington, États-Unis d'Amérique. |

32. Politi, Mauro (Italie)

[Original : anglais et français]

Note verbale

La Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation et a l'honneur de se référer à la note de celui-ci, datée du 13 septembre 2002, concernant la présentation de candidats au siège de juge à la Cour pénale internationale (CPI).

La Mission permanente de l'Italie a l'honneur d'annoncer que, conformément à l'article 36, paragraphe 4 (ii) du Statut de Rome, le Groupe national italien de la Cour permanente d'arbitrage a désigné M. Mauro Politi comme candidat de l'Italie à la fonction de juge à la CPI. M. Politi, de nationalité italienne, jouit d'une haute considération morale et il est connu pour l'impartialité et l'intégrité dont il a fait preuve tout au long de sa longue carrière de juge, de procureur et d'éminent spécialiste du droit international. Il réunit toutes les compétences requises pour l'exercice, en Italie, des plus hautes fonctions judiciaires, notamment à la Cour constitutionnelle.

Depuis 1990, M. Politi est professeur titulaire de droit international à l'Université de Trente; il enseignait auparavant, depuis 1976, à l'Université de Cagliari et à celle d'Urbino. Il est l'un des plus éminents spécialistes italiens du droit international et ses compétences en droit international humanitaire et en droit relatif aux droits de l'homme sont reconnues. Parmi ses nombreuses publications figure une série d'articles sur le Statut de Rome de la CPI et sur les éléments de crimes qui y sont énumérés. Sa grande expérience professionnelle présente en outre un intérêt considérable pour le travail judiciaire de la Cour. En tant que conseiller juridique de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, de 1992 à 2001, M. Politi a participé activement à tout le processus de négociation ayant abouti à l'adoption du Statut de la CPI. À la Conférence de Rome, il a été le coordonnateur des délibérations sur le thème « Les enfants dans les conflits armés ». Il a également été membre de la délégation italienne à la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale. À la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (2000-2001), il a été élu Président de la Sixième Commission (juridique).

Son curriculum vitae atteste également de la compétence reconnue de M. Politi en droit et en procédure pénaux et démontre qu'il possède l'expérience requise en matière de poursuites pénales. Au cours de sa carrière dans le système judiciaire (1969 à 1983), M. Politi a siégé en tant que juge aux tribunaux d'Oristano et de Milan. Il a également été Procureur adjoint au Tribunal pour enfants de Milan. Il a ainsi siégé dans des juridictions de jugement chargées d'examiner des affaires pénales concernant des atteintes aux droits de l'homme, des affaires de mauvais traitements et de violations des droits de femmes et d'enfants, spécialisation citée au paragraphe 8 b) de l'article 36 du Statut de Rome. Il a également représenté le ministère public dans le cadre d'affaires concernant des infractions commises par des mineurs et de procédures relatives à la protection des enfants. En 2001, le candidat a été élu par l'Assemblée générale à la charge de juge ad litem du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

M. Politi a une excellente connaissance et une pratique courante de l'anglais et du français.

Ainsi qu'il en a lui-même décidé, M. Politi, bien qu'il ait les compétences nécessaires pour figurer sur les deux listes de candidats prévues au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, est désigné par la présente pour figurer sur la liste B.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

a) M. Mauro Politi, professeur de droit international à l'Université de Trente et ancien juge et procureur, jouit d'une haute considération morale, est connu pour son impartialité et son intégrité et réunit toutes les compétences requises pour l'exercice, en Italie, des plus hautes fonctions judiciaires (article 36.3 a) du Statut de Rome).

Ainsi qu'il est précisé dans son curriculum vitae, M. Politi remplit les conditions requises aux sous-paragraphes (i) et (ii) de l'article 36.3 b).

M. Politi est professeur titulaire de droit international à l'Université de Trente depuis 1990. Précédemment, depuis 1976, il enseignait à l'Université de Cagliari et à celle d'Urbino. Le candidat est l'un des plus éminents spécialistes italiens du droit international. L'intérêt tout particulier qu'il porte au droit international humanitaire et au droit relatif aux droits de l'homme, et ses compétences reconnues dans ces matières, se manifeste notamment dans plusieurs articles qu'il a publiés à propos du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et des éléments de crimes qui y sont énumérés. En outre, en tant que conseiller juridique de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, de 1992 à 2001, M. Politi a participé activement à tout le processus de négociation ayant abouti à l'adoption du Statut de Rome. Il a également fait partie de la délégation italienne à la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale.

En outre, M. Politi a fait preuve d'une compétence reconnue en droit et en procédure pénaux et possède l'expérience requise dans le domaine des poursuites pénales. Au cours de sa carrière dans le système judiciaire (1969 à 1983), il a siégé en tant que juge aux tribunaux d'Oristano et de Milan. Il a également rempli la fonction de Procureur adjoint au Tribunal pour enfants de Milan. En 2001, il a été élu par l'Assemblée générale à la charge de juge ad litem du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

M. Politi a une excellente connaissance et une pratique courante de l'anglais et du français.

b) La candidature du Professeur Politi sera portée sur la liste B, aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

c) L'information relative aux sous-paragraphes (i) à (iii) du paragraphe 8 a) de l'article 36 du Statut est la suivante :

- i) Le Professeur Politi a les compétences requises et exerce en Italie, pays de droit romain;
- ii) Le Professeur Politi a la nationalité d'un pays, l'Italie, qui fait partie du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États;
- iii) Le Professeur Politi est de sexe masculin.

- d) Les compétences juridiques de M. Politi portent sur des questions telles que celle de la violence à l'encontre des femmes et des enfants (article 36.8 b). Plus précisément :
- En tant que juge aux tribunaux d'Oristano et de Milan, le candidat a suivi un grand nombre d'affaires concernant des atteintes aux droits de l'homme, des mauvais traitements infligés à des femmes et à des enfants et des violations des droits de ceux-ci;
 - M. Politi a représenté le ministère public (au Tribunal pour enfants de Milan) dans le cadre d'affaires concernant des infractions commises par des mineurs et de procédures relatives à la protection des enfants;
 - À la Conférence de Rome, le candidat a coordonné les délibérations sur le thème « Les enfants dans les conflits armés »;
- e) M. Politi est de nationalité italienne et n'est ressortissant d'aucun autre État.

* * *

Né le 13 septembre 1944 à Fabrica di Roma (Italie).

Parle et écrit couramment l'anglais et français.

Diplômé en droit (mention bien) de l'Université de Florence (1966).

Activités universitaires

Chargé de cours de droit international privé (*professore incaricato*) à l'École des sciences politiques de l'Université de Cagliari (1976-1979).

Chargé de cours de droit international public à la faculté de droit de l'Université d'Urbino (1979-1983).

Maître de conférences en droit international à la faculté de droit de l'Université d'Urbino (1983-1986).

Maître de conférences en droit international à la faculté de droit de l'Université de Trente (1986-1990).

Professeur titulaire de droit international à la faculté de droit de l'Université de Trente (depuis 1990).

Activités judiciaires

M. Politi a entamé sa carrière au Tribunal de Florence (1969).

Juge au Tribunal d'Oristano (1972).

Substitut du Procureur devant le Tribunal pour enfants de Milan (1972-1975).

Juge au Tribunal de Milan (1975-1983).

En fin de carrière de magistrat (1983), juge à la cour d'appel.

Élu par l'Assemblée générale des Nations Unies à la charge de juge ad litem du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (2001).

Activités diplomatiques

Membre de la délégation italienne à la Conférence d'élaboration de la convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et de la convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique (Vienne, 1986).

Membre de la délégation italienne aux négociations entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire sur le Protocole commun d'application de la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires et de la Convention de Paris sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire (Vienne, 1988).

Membre de la délégation italienne aux négociations relatives à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Genève/Luxembourg/Bâle, 1988-1989).

Membre de la délégation italienne au Groupe de travail de l'AIEA sur la responsabilité nucléaire et au Comité permanent sur la responsabilité des dommages nucléaires (Vienne, 1989-1991).

Membre du groupe de juristes chargé par le Gouvernement italien de rédiger le document introductif du Forum de Sienne sur le droit international de l'environnement, organisé par le Sommet du Groupe des sept pays les plus industrialisés (1990).

Membre de la délégation italienne au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (New York, 1992).

Conseiller juridique de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies (1992-2001).

Représentant de l'Italie à la Réunion de Vancouver sur le Statut du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (1993).

Vice-Président du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (1994).

Membre de la délégation de l'Italie au Conseil de sécurité (1995-1996).

Membre de la délégation italienne au Comité spécial et au Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale (1995-1997).

Membre de la délégation italienne à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour criminelle internationale (Rome, 1998); à cette occasion, coordonnateur des délibérations sur le thème « Les enfants dans les conflits armés ».

Membre de la délégation italienne à la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale (1999-2002).

Président de la Sixième Commission (juridique) à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (2000-2001).

Recherches et contributions scientifiques à l'étranger

Université Columbia, School of International Affairs, projet de recherche sur les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies (1968).

Faculté de droit de l'Université Yale, projet de recherche sur la non-prolifération nucléaire (1980-1981).

Rapporteur à « Nuclear Inter Jura '87 », organisé par l'Association internationale du droit nucléaire (Anvers, 1987).

Rapporteur aux « Travaux des XIIIes Journées d'études juridiques Jean Dabin », organisés par le Département de droit international de l'Université de Louvain (Louvain, 1988).

Rapporteur au Colloque « Science et droit » organisé par le Ministère français de la recherche et de la technologie (Paris, 1991).

Membre d'une tribune sur la réforme du Conseil de sécurité organisée par l'Université de Géorgie (Athens) (Géorgie, États-Unis, 1996).

Rapporteur au Séminaire annuel de droit international humanitaire organisé par le CICR et la faculté de droit de la New York University (New York, 1997).

Rapporteur à la Conférence régionale sur la Cour pénale internationale organisée par « No Peace Without Justice » et le Ministère uruguayen des affaires étrangères (Montevideo, 1997).

Participation au séminaire organisé par le Ministère français des affaires étrangères sur la question de l'accès des victimes à la Cour pénale internationale (Paris, 1999).

Participation à plusieurs conférences et réunions sur la Cour pénale internationale, notamment à Storrs (Connecticut, États-Unis), à Bruxelles, à Prague et à Séville (2000-2002).

Principales publications

« Foro della reciprocità e principii costituzionali in terma di giurisdizione » (Compétences par voie de réciprocité et principes constitutionnels en terme de juridiction), *Rivista di diritto internazionale*, 1969, p. 258 à 288.

« L'immunità giurisdizionale dei rappresentanti degli Stati presso la FAO » (Immunité juridictionnelle des représentants des états auprès de la FAO), *Rivista di diritto internazionale*, 1970, p. 526 à 550.

« Responsabilità da fatto illecito nella Convenzione sullo Statuto delle forze armate della NATO » (Responsabilités en cas d'actes dommageables définies dans la convention sur le statut des forces armées de l'OTAN), *Rivista di diritto internazionale*, 1973, p. 45 à 85.

« Giurisdizione penale sul personale della NATO a problemi di costituzionalità » (Jurisdiction pénale sur le personnel de l'OTAN et problèmes constitutionnels), *Rivista di diritto internazionale privato e processuale*, 1974, p. 470 à 486.

Note a commento di varie sentenze di giudici di merito e della Corte di Cassazione (Notes pour servir de commentaires à divers arrêts des cours du mérite et de la Cour de cassation), *The Italian Yearbook of International Law*, 1977, p. 279 à 282 et 1978 à 1979, p. 149 à 161.

« Funzioni consolari e rapporti tra ordinamenti. Diritto internazionale e legge locale nell'attività del console italiano » (Fonctions consulaires et rapports entre les

systemes juridiques. Le droit international et le droit local dans l'activite de consul italien), Milan : Giuffre', 1978, p. 1 à 181.

« Miniere d'uranio nelle Alpi Marittime, inquinamento transfrontaliero e tutela internazionale dell'ambiente » (Les mines d'uranium dans les Alpes maritimes; pollution transfrontiere et protection internationale de l'environnement), *Rivista di diritto internazionale privato e processuale*, 1981, p. 541 à 599.

« Esportazioni nucleari e politiche di non proliferazione » (Les exportations nucleaires et la politique de non-prolifération), *Legislazione economica*, 1980 à 1981, p. 806 à 821.

« La Convenzione dell'Aja del 1965 sulle notificazioni civili all'estero e le notifiche a cura di consoli italiani » (La Convention de La Haye de 1965 sur les notifications civiles à l'étranger et sur les notifications des consuls italiens), *Rivista di diritto internazionale*, 1983, p. 375 à 383.

« Diritto internazionale e non proliferazione nucleare » (Droit international et non-prolifération nucléaire), Padoue : Cedam, 1984, p. 1 à 301.

« Safeguards against Nuclear Proliferation: The Need for Greater Effectiveness » (Garanties contre la prolifération nucléaire : une plus grande efficacite s'impose), *The Italian Yearbook of International Law*, 1985, p. 85 à 95.

« Assistenza giudiziaria internazionale » (L'assistance judiciaire internationale), *Digesto*, IV ed., vol. I, 1987, p. 455 à 472.

« I danni da inquinamento nella normativa internazionale: realta e prospettive » (Les dommages dus à la pollution dans la legislation internationale : realite et perspectives de progrès), *Diritto e pratica nell'assicurazione*. Atti del Convegno « Il danno ambientale: regolamentazione, prevenzione e sicurezza », Milan, 30 novembre 1987, p. 79 à 92.

« Incidenti nucleari e responsabilita civile: verso un simultaneo ampliamento della sfera di applicazione delle convenzioni internazionali vigenti? » (Les accidents nucleaires et la responsabilita civile : vers un élargissement simultané du champ d'application des conventions internationales en vigueur?), *Rivista giuridica dell'ambiente*, 1988, 2, p. 209 à 235.

« International and Civil Liability for Nuclear Damage: Some Recent Developments of State Practice » (Responsabilita internationale et civile en cas de dommages nucleaires : quelques exemples récents dans la pratique des États). La réparation des dommages catastrophiques. Les risques technologiques majeurs en droit international et en droit communautaire. *Travaux des XIIIes Journées d'études juridiques Jean Dabin*, Université de Louvain, Bruxelles, Bruylant, 1990, p. 319 à 337.

« Basi militari straniere e giurisdizione italiana » (Les bases militaires étrangères et la juridiction italienne), *Le basi militari della NATO e di paesi esteri in Italia*, Chambre des députés, 1990, p. 67 à 97.

« Energia nei diritto comunitario » (L'énergie dans le droit communautaire), *Digesto*, IV ed., vol. VI, 1991, p. 3 à 23.

« The Impact of the Chernobyl Accident on the States' Perception of International Responsibility for Nuclear Damage » (L'impact de l'accident de Tchernobyl sur la

manière dont les États comprennent leur responsabilité en matière de dommages nucléaires), Francioni-Scovazzi (ed.), *International Responsibility for Environmental Harm*, Londres : Graham & Trotman, 1991, p. 473 à 490.

« La disciplina giuridica della tutela dell'ambiente nei rapporti di vicinato tra Italia e Francia » (Le régime juridique de la protection de l'environnement dans le cadre des relations Italie-France), *I rapporti di vicinato tra Italia e Francia*, a cura di A. De Guttry e N. Ronzitti, Padoue : Cedam, 1994, p. 227 à 239.

« Tutela dell'ambiente e sviluppo sostenibile: profili e prospettive di evoluzione dei diritto internazionale alla luce della Conferenza di Rio de Janeiro » (Protection de l'environnement et développement durable : profil et perspectives d'évolution du droit depuis la Conférence de Rio), *Scritti in memoria di Giuseppe Barile*, Padoue : Cedam, 1995, p. 447 à 580.

« The Establishment of an International Criminal Court at a Crossroads: Issues and Prospects After the First Session of the Preparatory Committee » (La création d'une Cour internationale de justice à la croisée des chemins : thèmes de réflexion et perspectives, suite à la première session du Comité préparatoire), *The International Criminal Court: Observations and Issues before the 1997-1998 Preparatory Committee; and Administrative and Financial Implications, Nouvelles Études Pénales*, 1997, p. 115 à 157.

« Il diritto umanitario alla svolta della Conferenza di Roma sulla istituzione di una Corte penale internazionale: un auspicio ed un impegno dell'Italia » (Le droit humanitaire lors de la tenue de la Conférence de Rome sur la création d'une conférence internationale : auspices et engagements de l'Italie), *Cooperazione fra Stati e giustizia penale internazionale, Società italiana di diritto internazionale III Convegno*, Sienne, 12-13 juin 1998, Naples, Editoriale Scientifica, 1999, p. 37 à 61.

« Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale : le point de vue d'un négociateur », *Revue générale de droit international public*, 1999, 4, p. 817 à 850.

« The Rome Statute of the ICC: Rays of Light and Some Shadows » (Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale : lumière et ombre), en Politi y Nesi (eds.), *The Rome Statute of the International Criminal Court, A Challenge to Impunity (Proceedings of the Trento Meeting on "The Rome Statute of the International Criminal Court: A Challenge to Impunity". Trento, 13-15 mai 1999)*, Ashgate Publishing, Aldershot, 2001, p. 7 à 16.

« Elements of crimes » (Éléments de crimes), *Commentary of the Statute of the International Criminal Court*, A. Cassese – P. Gaeta – Jones (eds.), Oxford University Press, Londres, 2002, vol. I, p. 443 à 473.

« The Debate Within the Preparatory Commission for the International Criminal Court » (Le débat au sein de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale), en Politi y Nesi (eds.), *The International Criminal Court and the Crime of Aggression (Proceedings of the Trento Meetings of 30 May – 1 June 2001)*, Ashgate Publishing, Aldershot, Royaume-Uni, (à paraître).

33. Rodrigues, Almiro (Portugal)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement portugais a décidé de proposer la candidature de M. Almiro Rodrigues pour les élections de juges de la Cour pénale internationale prévues en février 2003, à New York, lors de la reprise de la session de l'Assemblée des États parties à la Cour pénale internationale.

M. Almiro Rodrigues a exercé les fonctions de juge au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, dont il a présidé la Chambre de première instance I (1999-2001), après avoir été membre du Comité chargé de la révision du Règlement du Tribunal (1997-1999) et Président du Groupe des pratiques judiciaires (1997-1999).

Déclaration relative aux qualifications du candidat

Dès le début des négociations qui ont abouti à l'adoption du Statut de Rome, le Portugal a été un ferme partisan de la création de la Cour pénale internationale. En tant que membre fondateur de cette cour, il entend continuer à promouvoir et renforcer activement la justice pénale internationale.

Dans cet esprit et conformément à l'article 36 du Statut de Rome, le Portugal présente la candidature du juge Almiro Rodrigues à l'un des 18 postes de juges de la Cour pénale internationale pour lesquels des élections sont prévues en février 2003.

Cette candidature est proposée conformément à l'article 36.4 a) ii) du Statut de la Cour pénale internationale.

Le juge Almiro Rodrigues exerce actuellement les fonctions de procureur général adjoint et de président du Bureau des conseils juridiques du Ministère de la justice.

De 1997 à 2001, il a été juge au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, dont il a présidé la Chambre de première instance I (1999-2001), après avoir été membre du Comité chargé de la révision du Règlement (1997-1999) et Président du Groupe des pratiques judiciaires (1997-1999).

Au Portugal, il a été procureur ainsi que professeur de droit et coordonnateur du Département de psychologie légale au Centre d'études juridiques de Lisbonne (où sont formés les juges portugais).

Le juge Almiro Rodrigues possède une expérience juridique particulière en matière de violence contre les femmes et les enfants, comme le requiert l'article 36.8 b) du Statut de Rome.

Il possède à la fois une expérience internationale et une connaissance approfondie du droit pénal et de la procédure pénale. Il a une longue expérience de la conduite de procès criminels complexes, aussi bien au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie qu'au Portugal.

Le juge Almiro Rodrigues est également l'auteur de nombreux articles et publications dans le domaine de la justice et des relations internationales.

Il est connu et éminemment respecté pour son sens moral élevé, son impartialité et son intégrité et possède les qualifications requises pour être nommé aux charges judiciaires les plus élevées du Portugal.

Il est manifeste qu'il a une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, comme l'exige l'article 36.3 b) i) du Statut de Rome.

En dehors de sa langue maternelle, le portugais, le juge Almiro Rodrigues parle couramment l'anglais, le français, l'espagnol et l'italien.

Le Ministre des affaires étrangères
(Signé) António Martins da Cruz

* * *

Procureur général adjoint et Président du Bureau des conseils juridiques du Ministère de la justice.

Date et lieu de naissance : 28 juillet 1950 à Boaldeia-Viseu (Portugal).

Éducation

Septembre 2001 : cours de droit humanitaire international, Comité international de la Croix-Rouge, Lyon (France).

Février 2001 : colloque international : Coopération et assistance juridique pour la mise en oeuvre effective des accords internationaux, siège de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, La Haye (Pays-Bas).

Novembre 1998 : séminaire sur « La Cour pénale internationale : examen critique de la Conférence de Rome », Université Erasmus, Rotterdam (Pays-Bas).

1983-1993 : études universitaires sur les questions suivantes :

- Système juridique anglais et terminologie juridique anglaise (faculté de droit de l'Université de Kent, Royaume-Uni);
- Droit européen (Centre d'études juridiques de Lisbonne);
- Aspects juridiques de l'informatisation (Centre d'études juridiques de Lisbonne);
- Éléments essentiels de la personnalité et relations interpersonnelles (Institut de la personnalité et des relations humaines de Lisbonne);
- Divers cours sur les programmes informatiques opérationnels;
- Langues française et anglaise.

Février-mai 1984 : recherche universitaire sur les perceptions sociales de la justice, Université catholique de Louvain (Belgique).

Juillet 1981 : diplôme de psychologie (diplôme de cinq ans), faculté de psychologie et de pédagogie de l'Université de Lisbonne.

Juillet 1975 : « Licenciatura » en droit (diplôme de cinq ans), faculté de droit de l'Université de Coimbra (Portugal).

Expérience professionnelle

Consultant auprès du Bureau du Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine

Mai 2002 : rapport sur « L'avenir des crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine ».

Au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie

1997-2001 : juge auprès du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie.

Membre de la Chambre de première instance I.

Président de la Chambre dans l'affaire *Zlatko Aleksovski* (camp de Kaonik).

Juge dans les affaires *Goran Jelusic* (Brčko) et général *Thiomir Blaskić* (Bosnie centrale). Chargé des enquêtes sur les décès de *Dokmanović* et *Kovacević* au quartier pénitentiaire de l'ONU.

- 1998 : Président du Groupe de travail sur les conditions de détention au quartier pénitentiaire après les décès de *Dokmanović* et *Kovacević*. Des modifications ont été apportées à la suite de cette enquête.
- Participation, en qualité de juge représentant le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, au procès international simulé, La Haye, novembre 1998.
- 1997-1999 : membre du Comité chargé de la révision du Règlement de procédure et de preuve.
- 1999-2001 : Président de la Chambre de première instance I dans les affaires général *Radislav Krstić* (génocide de Srebrenica) et *Kovočka, Kos, Radic, Zizic et Prcać* (camps d'Omarska, de Keraterm et de Trnopolje).
- 1999-2001 : membre du bureau qui conseille le Président du Tribunal.
- 1999-2001 : Président du Groupe des pratiques judiciaires.
- Participation en tant Président au procès international simulé, La Haye, novembre 2001.

Expérience nationale

2002 : Président du Comité d'application de la jurisprudence de la Cour pénale internationale.

2001 : Président du Bureau des conseils juridiques du Ministère de la justice.

1994 : Procureur général adjoint (classe la plus élevée de la carrière de procureur).

1993 : a rédigé le rapport du Portugal sur l'application de la Convention sur les droits de l'enfant, à l'intention de l'Assemblée générale des Nations Unies.

1986 : Procureur de la République à Sintra (1986), Aveiro (1992) et Coimbra (1993). À Coimbra, a également été responsable du Service des enquêtes et poursuites pénales.

1985-1990 : conférencier en psychologie juridique, cours supérieur de médecine légale, Institut de médecine légale de Lisbonne

1984-1992 : coordonnateur au Département de psychologie juridique, Bureau de la recherche juridicosociale du Centre d'études juridiques de Lisbonne.

1982 : conférencier, consultant et chercheur au Centre d'études juridiques de Lisbonne.

1976 : délégué au parquet à Reguengos de Monsaraz (1976), Lisbonne (1977 et 1979), Loures (1978) et Alijó (1978).

1975 : adjoint du Procureur adjoint à Loures et Lisbonne (grade initial dans la carrière de magistrat indépendant au Ministère de la justice).

Affiliations professionnelles

1982 : Association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille.

1985 : Groupe de psychologie sociale et de droit, coordonné par l'université de Kent (Royaume-Uni).

1986 : Groupe permanent d'analyse interdisciplinaire au Centre d'études juridiques de Lisbonne.

1986 : fondateur et membre du Comité exécutif de l'Association portugaise pour le droit de la jeunesse et de la famille.

1990 : fondateur et membre du Comité exécutif de l'Institut des situations d'urgence de la jeunesse (Lisbonne).

1990 : Membre du Comité provisoire de la Société portugaise des sciences médico-légales

1997 : Fondateur et membre du Comité exécutif de l'Association pour un nouvel avenir

Publications

« Juger au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie » dans *Travail de mémoire, 1994-1998*, Paris : éd. Autrement, 1999.

« Hearsay Evidence », *Essays on ICTY procedure and evidence: In honor of President Gabrielle Kirk McDonald*, Kluwer 2000, La Haye.

« Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le droit pénal international », *Revue portugaise de sciences criminelles*, Coimbra Editora, 2001.

« Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie », dans *La justice pénale internationale, Textes réunis par Simone Gaboriau et Hélène Pauliat*, Pulin Edit. Limoges 2001.

« Um olhar sobre o Tribunal Penal Internacional para a ex-Jugoslávia » (Point de vue sur le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie), *Revue du Ministère des affaires étrangères*, No 2, juin 2001.

« Justiça Penal Internacional et Tribunal Penal Internacional para a ex-Jugoslávia : Testemunho de uma Experiência » (Le droit pénal international et le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie : Témoignage), *Boletim da Ordem dos Advogados* (Bulletin de l'ordre des avocats), No 21, août 2002.

« O Processo Milosevic-Razões para ter Esperança » (Procès Milosevic), *Mundo em Português*, No 31, avril 2002.

« Colaboração Comunitária na Jurisdição Tutelar » (Collaboration communautaire pour la protection de l'enfance), dans *Revista Infância e Juventude* (Revue de l'enfance et de la jeunesse) No 83 (4), p. 33 à 45.

« Prostituição : que conceito e que realidade? » (Prostitution : concept et réalité?), *Revista Infância e Juventude* (Revue de l'enfance et de la jeunesse) No 84 (2), p. 7 à 34.

« Report of the XII Congress of the International Association of Juvenile and Family Court Magistrates », *Revista Infância e Juventude* No 86 (3), p. 65 à 89

« Alternativas à Separação – Esboço de um Enquadramento Teórico » (Solutions autres que la séparation – Ébauche de cadre théorique), *Revista Infância e Juventude* No 86 (4), p. 7 à 16.

« XII Congress of the International Association of Juvenile and Family Court Magistrates: Separation Alternatives Seminar Report », *Actes*, Rio de Janeiro (Brésil), 1986, p. 78 à 88.

« Relatório do Seminário Europeu sobre Protecção do Adolescente e Soluções Alternativas » (Rapport du Séminaire européen sur la protection de la jeunesse et solutions de rechange), *Revista Infância e Juventude*, No 86 (1), p.43 à 53.

« L'intérêt de l'adolescent », Conseil de l'Europe, CDPC (85), 24.

« Interesse do Menor » (L'intérêt des mineurs), *Revista de Análise Psicológica*, série IV, Nos 3 et 4, p. 461 à 483.

« Representação de Justiça en Portugal » (Représentation sociale de la justice – analyse sociopsychologique du système judiciaire), *Revista de Análise Psicológica*, série IV, Nos 3 et 4, p. 377 à 461.

« A Família e os Menores » (La famille et les mineurs), dans *Enciclopédia Legal* (Encyclopédie juridique), p. 76 à 84, *Reader's Digest*, Lisbonne, 1987.

« Curso de Psicologia Judiciária » (Manuel de psychologie juridique), *CEJ*, Lisbonne, 1990.

« A Adopção : Aspectos Sócio-psicológicos e Jurídicos » (Adoption : aspects sociopsychologiques et juridiques), APPORT, Porto, 1989.

« Le système de protection judiciaire portugais », *Europe et protection de l'enfance*, ANPASE, Canteleu (France), 1987.

« A Protecção dos Adolescentes e as Soluções Alternativas a Colocação Institucional » (La protection des adolescents et les solutions autres que le placement en institution), *Revista Infância e Juventude*, No 86 (1), p. 43 à 51.

« A Adopção Internacional », (L'adoption internationale), International Relations and Social Security Conventions Department Edition, Lisbonne, 1988.

« O Psicólogo a Comunidade et a Criança » (Le psychologue, la société et l'enfant), *Revista Infância e Juventude*, No 92 (3), p. 59 à 65.

« Da Interdisciplinaridade às Comissões de Protecção de Menores » (De l'interdisciplinarité aux commissions de protection des mineurs), éd. Ombudsman, Lisbonne, 1993.

« Fundamentos da Justiça Tutelar » (Fondations de la doctrine de protection des mineurs), éd. Ombudsman, Lisbonne, 1993.

« Inquéritos Sociais » (Enquêtes sociales), *Revista Infância e Juventude*, No 92 (4), p. 53 à 60.

« Assessoria Técnica na Jurisdição de Menores e Família » (Avis technique sur la juridiction des mineurs et de la famille), *Revista Infância e Juventude*, No 92 (4), p. 47 à 51.

« O Novo Regime Jurídico da Adopção » (Le nouveau régime juridique de l'adoption), *Revista do Ministério público*, No 56, 1993, p. 79 à 97.

« Os Direitos da Criança : o Legislado et o Vivido » (Droits de l'enfant : la loi et la réalité), *Revista Infância e Juventude*, No 94 (3), p. 37 à 63

« Reflexões sobre a Aplicação do Novo Regime Jurídico Português de Adopção » (Réflexions sur l'application de la nouvelle loi portugaise sur l'adoption), *European Congress on Adoption, Social Action*, Lisbonne, 1995, p. 155 à 166

Publication à paraître

« Apport de la pratique du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à la protection des droits fondamentaux de la personne humaine », à paraître dans *Essays in honour of Judge A. Cassese* (Essais en l'honneur du juge A. Cassese), 2001

Intérêts spéciaux

Aspects internationaux du droit pénal et des poursuites pénales, aspects psychologiques du droit pénal; droits des enfants et droits de l'homme; études sur le droit interdisciplinaire, le droit de la jeunesse et le droit de la famille; processus de prise de décisions, prononcé des peines, témoignages oculaires

Réunions

A fait des communications, dont certaines ont été publiées, à plus d'une centaine de réunions (congrès, séminaires, ateliers, etc.) aux niveaux national et international, dans les domaines des droits de l'enfant et des droits de l'homme, du droit de la famille, du droit pénal, des relations humaines, des témoignages oculaires, des mauvais traitements à enfant et de la délinquance juvénile, de la gestion et de l'organisation juridiques.

Conférences sur le droit pénal international, le droit humanitaire international, les procédures pénales internationales, la juridiction internationale et les tribunaux et cours internationaux en Bosnie-Herzégovine (Sarajevo), en Yougoslavie (Belgrade), en Allemagne (Berlin), en France (Paris, Lille, Limoges, Lyon), au Brésil (San Paulo, Brasilia, Campo Grande, Cuiabá, Curitiba, Foz do Iguaçu), en Suisse (Genève), au Kosovo (Pristina) et au Portugal (Lisbonne).

Connaissances linguistiques

Portugais (langue maternelle), anglais, français, espagnol et italien (lecture et compréhension orale)

* * *

1. Almiro Rodrigues est le candidat proposé par le Portugal pour l'élection au Tribunal pénal international.
2. Né en 1950, il possède un diplôme de droit de l'Université de Coimbra (Portugal) et un diplôme de psychologie de la faculté de psychologie et de pédagogie de l'Université de Lisbonne.
3. De 1983 à 2001, il a suivi plusieurs cours et participé à des séminaires universitaires au Portugal, en France, en Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans des domaines tels que les perceptions sociales de la justice, la personnalité et les relations entre les individus, le droit européen, le système juridique et la terminologie juridique anglais, la Cour pénale internationale, la coopération et l'aide juridique pour la mise en oeuvre effective des accords internationaux, le droit humanitaire international, etc. (voir curriculum vitae ci-joint).
4. Il a publié des rapports, fait des exposés à des conférences et donné des cours portant sur le droit pénal international, le droit humanitaire, la procédure pénale internationale et les droits fondamentaux des enfants en Bosnie-Herzégovine, en Allemagne, en France, au Brésil, en Suisse, au Kosovo, en République fédérale de Serbie et au Portugal.
5. De 1997 à 2001, Almiro Rodrigues a été juge élu à la Cour internationale pour l'ex-Yougoslavie, dont il a présidé la Chambre de première instance I. De 1997 à 1999, il en a présidé le Groupe des pratiques judiciaires. Son curriculum vitae indique en détail ses responsabilités et activités auprès du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie.
6. Au Portugal, Almiro Rodrigues est parvenu au poste de procureur général adjoint et a enseigné la psychologie judiciaire à l'École de formation des juges et procureurs. Actuellement, il est conseiller auprès du Ministre de la justice.
7. Almiro Rodrigues est l'auteur de plusieurs rapports, essais et publications, qui sont énumérés dans son curriculum vitae et portent essentiellement sur le droit pénal et la procédure pénale internationaux, la protection des adolescents et des enfants, l'adoption et les tribunaux pour enfants. Il doit faire paraître prochainement un ouvrage intitulé « Apport de la pratique du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à la protection des droits fondamentaux de la personne humaine », qui fera partie de l'ouvrage *Essays in honour of Judge A. Cassesse* (Essais en l'honneur du juge A. Cassesse).
8. L'expérience d'Almiro Rodrigues en matière de droit pénal international et de procédure pénale internationale et son intérêt pour le droit des mineurs et des enfants, et surtout l'expérience qu'il a acquise au sein du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, ont convaincu les soussignés qu'il réunit toutes les conditions spécifiées à l'article 36 3) du Statut de Rome pour être élu juge à la Cour pénale internationale.

Lisbonne, le 15 octobre 2002

34. Rodríguez-Cedeño, Victor (Venezuela)

[Original : anglais et espagnol]

Note verbale

La Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela présente ses compliments au Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer à sa note datée du 13 septembre 2002 concernant la présentation de candidatures aux sièges de juge à la Cour pénale internationale.

À cet égard, la Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela informe le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat que le Gouvernement vénézuélien a décidé de présenter la candidature de l'Ambassadeur Victor Rodríguez-Cedeño au siège de juge à la Cour pénale internationale au titre de la liste B, en prévision des élections qui auront lieu pendant la reprise de la session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale du 3 au 7 février 2003.

Cette candidature est présentée conformément aux dispositions des paragraphes 3 à 5 de l'article 36 du Statut de la Cour pénale internationale. La Mission permanente du Venezuela indique également qu'outre qu'elle a reçu l'appui du Groupe national vénézuélien à la Cour permanente d'arbitrage, la candidature de M. Rodríguez-Cedeño a recueilli l'appui de l'Assemblée nationale.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

L'Ambassadeur Victor Rodríguez-Cedeño est présenté par la République bolivarienne du Venezuela comme candidat au poste de juge à la Cour pénale internationale au titre de la liste B, et ce par l'entremise du Groupe national du Venezuela à la Cour permanente d'arbitrage. Parlant couramment l'espagnol, l'anglais et le français, il est citoyen vénézuélien et n'a la nationalité d'aucun autre État.

Le candidat justifie des qualités morales et professionnelles requises pour exercer convenablement les fonctions inhérentes à ce poste important. Il a une vaste expérience reconnue dans le domaine du droit international, en particulier des normes internationales relatives aux droits de l'homme, ainsi que dans les domaines judiciaire et universitaire, où il a toujours fait preuve d'impartialité et d'intégrité.

Juriste et universitaire, il jouit d'une autorité reconnue sur les plans national et international. Il a été réélu membre de la Commission du droit international, où il exerce depuis 1998 les fonctions de Rapporteur spécial sur la question intitulée « Actes unilatéraux des États », contribuant ainsi à la codification et au développement progressif du droit international. Il a enseigné le droit international public et les relations internationales à l'École de diplomatie du Venezuela et dans diverses universités nationales. Il a fait des exposés à plusieurs conférences internationales et manifestations universitaires portant sur diverses questions juridiques internationales, notamment la création et le fonctionnement de la Cour pénale internationale.

Diplomate, il a représenté pendant de nombreuses années le Venezuela auprès de divers organismes des droits de l'homme, notamment la Commission des droits de l'homme et le Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il convient d'indiquer tout particulièrement qu'il a dirigé les délégations vénézuéliennes pendant le processus de création de la Cour pénale internationale, auquel il a activement participé et sur lequel il a également publié divers articles.

Le curriculum vitae de l'Ambassadeur Rodríguez-Cedeño montre qu'il justifie de la compétence et de l'expérience professionnelles nécessaires, en vertu du paragraphe 3 b) de l'article 36 du Statut de Rome, pour s'acquitter comme il se doit des fonctions de juge d'un organe aussi important que la Cour pénale internationale. Il convient, à cet égard, de souligner les aspects suivants de la carrière professionnelle de M. Rodríguez-Cedeño :

Postes occupés sur le plan international

- Membre de la Commission du droit international des Nations Unies depuis 1997 et Rapporteur spécial sur la question intitulée « Actes unilatéraux des États » depuis 1998.
- Président de la Commission des règlements de la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, 2002.
- Président de la Commission des questions juridiques et des normes internationales de l'OIT, 1999-2002.
- Président du Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 1998-1999.
- Vice-Président du Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 1997-1998.

Activités universitaires

- Professeur à l'École de diplomatie du Venezuela.
- Professeur de hautes études de droit international à l'Université centrale du Venezuela, 1984. Matière enseignée : Nouvelles sources du droit international.
- Professeur à l'École de communication sociale de l'Université catholique Andrés Bello de Caracas; a enseigné les relations internationales de 1983 à 1985.
- Conférencier au Séminaire sur le droit international organisé sur le thème « Actes unilatéraux de l'État », juin 1999, juillet 2000 et 2002, Genève.
- Conférencier au Séminaire sur le droit international de la Commission du droit international, sur le thème « Création de la Cour pénale internationale », Genève, juin 1997.

Principales publications

La Corte Internacional de Justicia, un mecanismo de solución de controversias (Tierra de Gracia. Washington, 1992) (version revue et élargie en cours d'élaboration).

La Corte Penal Internacional. *Temas de Derecho Internacional*, vol. I (Caracas, 1996).

El papel del Fiscal en la Corte Penal Internacional. *Temas de Derecho Internacional*, vol. II (Caracas, 1997).

Nota sobre la elaboración de la Convención sobre el derecho de los cursos de agua internacionales con fines distintos a la navegación : solución de controversias. *Temas de Derecho Internacional*, vol. III (Caracas, 1998).

Contribución al estudio de la competencia de la Corte Penal Internacional y al ejercicio de su jurisdicción. *Temas de Derecho Internacional*, vol. VI (Caracas, 2001).

Introducción al estudio de la competencia de la Corte Penal Internacional, el inicio del proceso y la admisibilidad de un asunto. *Temas de Derecho Internacional*, vol. VII (Separata, Caracas, 2002).

Contribución a la definición de los actos unilaterales del Estado. *Anuario Mexicano de Derecho Internacional* (Mexico, 2003).

En conséquence, le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela appuie fermement la candidature de l'Ambassadeur Rodríguez-Cedeño au siège de juge de la Cour pénale internationale, au titre de la liste B. Le Gouvernement estime qu'une fois élu, il contribuerait considérablement à la réalisation des objectifs définis par la communauté internationale en matière de justice pénale internationale comme nouveau défi à relever.

* * *

Études

Études de droit à l'Université centrale du Venezuela, 1965-1970. Avocat.

Hautes études universitaires à l'Institut d'études européennes de l'Université de Genève, 1972-1973 et 1975-1976. Certificat d'études européennes.

Hautes études universitaires à l'Institut d'études pour le développement, de l'Université de Genève, 1972-1973 et 1975-1976.

Études internationales à l'Institut des hautes études internationales de l'Université de Paris II. Diplôme, 1977-1979.

Diplôme en droit international public de l'Université de Paris II. Examen de doctorat de l'Université, 1978-1980.

Activités universitaires

Professeur à l'École de communication sociale de l'Université catholique Andrés Bello de Caracas, spécialiste des questions internationales, 1983-1985.

Professeur de hautes études universitaires de droit international à l'Université centrale du Venezuela, 1984. Matières enseignées : Nouvelles sources du droit international.

Conférencier au Séminaire de droit international de la Commission du droit international sur le thème « Création de la Cour pénale internationale », Genève, juin 1997.

Conférencier au Séminaire de droit international sur le thème « Actes unilatéraux des États », juin 1999, juillet 2000 et 2002, Genève.

Professeur à l'École de diplomatie du Venezuela.

Postes occupés

Membre de la mission du Venezuela à Genève (1974-1976) et, depuis 1997, représentant permanent; Paris (1976-1980); a été Secrétaire exécutif de l'École de diplomatie (1984-1985); a servi à Vienne (1985-1987) puis à La Haye (1987-1989); a été Directeur des traités au Ministère des relations extérieures (1989-1991); a servi à New York (1991-1992), Washington (1992-1994) et Porto Rico (1994-1997).

Ambassadeur du Venezuela depuis 1994.

Conférences et réunions

Membre de la délégation vénézuélienne à l'Assemblée générale des Nations Unies, Sixième Commission (juridique), 1969, 1983, 1991 et 1993 à 2002.

Conférences des Nations Unies sur la représentation des États dans leurs relations avec les organisations internationales, Vienne, 1975, et sur le droit des traités entre États et organisations internationales et entre celles-ci, Vienne, 1986. Membre du Comité de rédaction.

Groupe de travail et comité préparatoire sur la création d'une cour pénale internationale, 1995-1998.

Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale, Rome, juin et juillet 1998.

Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, 1998-2002.

Assemblée des États Parties au Statut de Rome.

Représentant du Venezuela à la Commission des droits de l'homme, Genève, 1998-2002.

Représentant du Venezuela auprès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 1998-2001.

Fonctions internationales

Membre de la Commission du droit international des Nations Unies depuis 1997.

Rapporteur spécial sur la question intitulée « Actes unilatéraux des États » depuis 1998.

Vice-Président du Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 1997-1998.

Président du Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 1998-1999.

Président de la Commission des questions juridiques et des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail (1999-2002).

Président de la Commission des règlements de la Conférence générale du Travail, 2002.

Travaux et publications

La Corte Internacional de Justicia, un mecanismo de solución de controversias (Tierra de Gracia. Washington, 1992) (version revue et élargie en cours d'élaboration).

La Corte Penal Internacional. *Temas de Derecho Internacional*, vol. I (Caracas, 1996).

El papel del Fiscal en la Corte Penal Internacional. *Temas de Derecho Internacional*, vol. II (Caracas, 1997).

Nota sobre la elaboración de la Convención sobre el derecho de los cursos de agua internacionales con fines distintos a la navegación: solución de controversias. *Temas de Derecho Internacional*, vol. III (Caracas, 1998).

Contribución al estudio de la competencia de la Corte Penal Internacional y al ejercicio de su jurisdicción. *Temas de Derecho Internacional*, vol. VI (Caracas, 2001).

Introducción al estudio de la competencia de la Corte Penal Internacional, el inicio del proceso y la admisibilidad de un asunto. *Temas de Derecho Internacional*, vol. VII (Separata, Caracas, 2002).

Contribución a la definición de los actos unilaterales del Estado. *Anuario Mexicano de Derecho Internacional* (Mexico, 2003).

* * *

Caracas, le 25 novembre 2002

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons l'honneur de saisir cette occasion pour informer que, conformément aux dispositions de l'article 36 du Statut de Rome, le Groupe national du Venezuela à la Cour permanente d'arbitrage a décidé de présenter la candidature de l'Ambassadeur Victor Rodríguez-Cedeño au siège de juge de la Cour pénale internationale en prévision des élections qui auront lieu à New York en février 2003.

Le Groupe national du Venezuela estime que l'Ambassadeur Rodríguez, qui est membre de la Commission du droit international et qui a été le représentant du Venezuela auprès d'organismes internationaux de défense des droits de l'homme pendant de nombreuses années ainsi que pendant tout le processus de création de la Cour, justifie des qualifications nécessaires pour occuper cette importante fonction.

(Signé) Efraín Schacht Aristiguieta

(Signé) Miguel Angel Burelli Rivas

(Signé) Pedro Nikken

35. Sissoko, Mory Ousmane (Niger)

[Original : français]

Note verbale

Conformément à la note du Secrétaire général des Nations Unies en date du 13 septembre 2002, j'ai l'honneur de vous informer que la République du Niger a décidé de présenter la candidature de M. Mory Ousmane Sissoko à l'un des sièges de la Cour pénale internationale.

Ladite candidature vous est soumise au titre de la liste A.

...

Déclaration relative aux qualifications du candidat

Date et lieu de naissance : 12 juin 1952, Niamey

Fonction actuelle : Président de la Chambre des comptes et de discipline budgétaire de la Cour suprême.

Cursus scolaire et universitaire

1959-1965	École Neuve Garçons de Niamey.
1965-1970	Collège d'enseignement général.
1970-1973	Lycée Issa Bery de Niamey.
1973-1977	Université de Dakar.

Cursus professionnel

1977-1979	École nationale de la magistrature de Paris.
-----------	--

Diplômes obtenus

Juillet 1977	Licence ès-sciences juridiques en droit privé des affaires (équivalent de la Maîtrise).
Juin 1979	Diplôme de l'École nationale de la magistrature.

Expérience professionnelle

1979-1980	Juge d'instruction du troisième Cabinet près le Tribunal de première instance de Niamey.
1980-1982	Président de la Section du Tribunal de Dosso.
1982-1983	Juge d'instruction du troisième Cabinet près le Tribunal de première instance de Niamey.
1983-1989	Conseiller à la Cour d'appel de Niamey.
1989-1994	Directeur des affaires judiciaires au Ministère de la justice.

1994-1999	Conseiller à la Cour suprême du Niger (Conseiller à la Chambre constitutionnelle, à la Chambre judiciaire, à la Chambre des comptes et de discipline budgétaire).
1999-2000	Inspecteur général des services judiciaires.
2000 à ce jour	Président de la Chambre des comptes et de discipline budgétaire.

Autres fonctions occupées

Juge d'instruction près la Cour spéciale, 1985-1988.

Membre de la Cour de sûreté de l'État, 1988-1989.

Président de la Chambre de contrôle près la Cour spéciale, 1988-1989 (date d'abrogation de cette Cour par la Conférence nationale souveraine).

Juge à la Haute Cour de justice mise en place par la Conférence nationale souveraine, 1991-1993.

Président de la Chambre d'accusation près la Cour de sûreté de l'État, 1991-1994.

Séminaires

Colloque international sur les droits de l'homme, Dakar, mars 1980.

Accord de siège d'Air Afrique, Abidjan, décembre 1983.

Vingt et unième Congrès de l'Institut international des droits d'expression française, Libreville, mai 1990.

Bourse des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme à Genève et Strasbourg (certificat obtenu suite à un concours et rapport de stage, juillet 1992).

Protection juridique de l'enfant, Bordeaux (certificat obtenu et délivré par l'Agence de coopération culturelle et technique).

Atelier de planification stratégique et septième Assemblée générale de l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSAI), février-mars 1997.

Stage de formation en matière de vérification financière, Abidjan, octobre-décembre 1997.

Stage de perfectionnement en matière financière, Libreville, septembre 1999.

Ouvrage

Ouvrage écrit et non publié en 1990 sur « Les droits de la personne humaine au Niger ». Cet ouvrage a servi pendant la transition de 1991 à 1993 de document de négociation entre les différents bailleurs de fonds et le Gouvernement de la République du Niger pour mesurer le respect des droits attachés à la personne humaine.

Langues parlées et écrites

Deux langues nationales (Djerma et Haoussa), Bambara et Wolof.

Français, anglais et espagnol.

36. Slade, Tuiloma Neroni (Samoa)

[Original : anglais]

Note verbale

Se référant à la note du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies datée du 13 septembre 2002, la Mission permanente de l'État indépendant du Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de faire savoir au Conseiller juridique de l'Organisation que le Samoa présente la candidature de M. Tuiloma Neroni Slade à un poste de juge à la Cour pénale internationale.

...

Déclaration relative aux qualifications du candidat

La déclaration qui suit est présentée conformément à l'article 36.4 a) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 7 de la résolution de l'Assemblée des États Parties sur les modalités de la nomination et de l'élection des juges, du Procureur et des procureurs adjoints de la Cour pénale internationale :

1. M. Tuiloma Neroni Slade, comme avocat et conseil ayant plus de huit ans d'expérience, est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité, et réunit les conditions requises dans l'État indépendant du Samoa pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires [art. 36.3 a)].
2. M. Slade remplit les conditions posées aux points i) et ii) du paragraphe 3 b) de l'article 36, comme l'indique son curriculum vitae. Il a une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal en qualité de procureur et d'avocat. Il a une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, comme les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour.
3. M. Slade a une excellente connaissance et une pratique courante de l'anglais [art. 36.3 c)].
4. Aux fins de l'article 36.5, la candidature de M. Slade est présentée au titre de la liste A.
5. En ce qui concerne l'article 36.8 a), points i) à iii) :
 - i) M. Slade a les titres voulus pour pratiquer le droit au Samoa et en Nouvelle-Zélande, tous deux pays de *common law*;
 - ii) M. Slade est ressortissant du Samoa, État membre du Groupe asiatique; et
 - iii) M. Slade est un homme.
6. S'agissant de l'article 36.8 b), M. Slade a une compétence juridique dans un grand nombre de domaines spécifiques intéressant le travail de la Cour, y compris, mais sans que cela soit limitatif, pour les questions liées à la violence contre les femmes et les enfants. Dans le cadre de son expérience judiciaire, il

a eu à traiter d'affaires de viol, de meurtre et d'autres cas de violences et d'abus sexuels.

* * *

Date et lieu de naissance : 8 avril 1941, Samoa.

Études

Licence de l'Université Victoria de Wellington (Nouvelle-Zélande).
 Académie de droit international de La Haye (1971).
 Bourse de l'UNITAR; Bureau des affaires juridiques de l'ONU à New York (1971).
 Bourse accordée pour une spécialisation dans le droit des traités, Ottawa (1973).
 Avocat (Barrister et Solicitor), Samoa et Nouvelle-Zélande.

Carrière

1993-2002	Ambassadeur/Représentant permanent de l'État indépendant du Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies. Ambassadeur aux États-Unis d'Amérique. Haut Commissaire du Samoa au Canada.
1983-1993	Directeur adjoint, Division juridique, Secrétariat du Commonwealth, Londres.
1976-1982	Attorney général du Samoa.
1973-1975	Conseiller parlementaire, Gouvernement samoan.
1969-1973	Conseiller juridique principal et Procureur principal au Cabinet de l'Attorney général, Gouvernement samoan.
1967-1968	Pratique juridique privée à Wellington, Nouvelle-Zélande.

Titres

Actuellement	Président de l'Alliance des petits États insulaires. Membre du Conseil exécutif du Fonds pour l'environnement mondial. Membre du Conseil d'administration de l'Institut international de l'océan.
2001	Coprésident du Groupe de travail commun sur la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques.
2001	Lauréat du prix Elizabeth Haub pour la diplomatie de l'environnement.
2000	Membre du Conseil consultatif du Groupe d'intervention conjoint du Secrétariat du Commonwealth et de la Banque mondiale pour les petits États.
2000-2002	Coprésident du processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer.
1999-2002	Chef de la délégation du Samoa à la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale.

- 1998 Chef de la délégation du Samoa à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une Cour criminelle internationale.
Coordonnateur pour le préambule et les clauses finales du projet de Statut de Rome, Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une Cour criminelle internationale.
- 1996/1998 Président du groupe de travail du Groupe d'Asie sur les réformes de procédure relatives aux candidatures aux Nations Unies.
- 1997 Animateur et Président du Séminaire organisé par le Forum du Pacifique Sud sur les questions nucléaires, Suva.
- 1995/1997/2001 Vice-Président de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- 1996 Président du sixième Séminaire Asie-Pacifique sur les changements climatiques, Suva.
Vice-Président du Groupe de travail de la Cour permanente d'arbitrage sur le droit de l'environnement et des ressources naturelles, La Haye.
Membre du Groupe d'observateurs du Commonwealth aux élections générales de la Sierra Leone.
Président de la réunion régionale sur les aspects scientifiques et les conséquences des changements climatiques dans les îles du Pacifique, Apia (Samoa).
- 1995/1996 Conseil du Samoa devant la Cour internationale de Justice dans les requêtes pour avis consultatif sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*.
- 1995 Agent des États fédérés de Micronésie, des Îles Marshall, des Îles Salomon et du Samoa dans la demande d'intervention adressée à la Cour internationale de Justice en l'affaire des essais nucléaires (*Nouvelle-Zélande c. France*).
Président du Groupe de travail I au Comité préparatoire de la Conférence intergouvernementale sur la protection de l'environnement marin contre la pollution d'origine tellurique, Reykjavik.
- 1994 Vice-Président de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement.
- 1993 Membre de la mission du Conseil de tutelle des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle de Palaos.
- 1983-1993 En tant que conseiller juridique à la Division juridique du Secrétariat du Commonwealth, a entrepris toute une série d'études juridiques et de consultations dans les États membres et les milieux judiciaires et juridiques de ces pays en ce qui concerne notamment les normes du droit international humanitaire, les droits de l'homme, le respect de l'état de droit et l'élaboration de mesures d'entraide en matière pénale.

- 1992 Chef de l'équipe envoyée par le Secrétariat du Commonwealth pour assister le Groupe d'observateurs chargé de suivre le référendum constitutionnel aux Seychelles. Président du Groupe de travail chargé d'établir le programme de l'École de droit de l'Université du Pacifique Sud.
- 1990 Membre de l'équipe envoyée par le Secrétariat du Commonwealth pour assister la mission d'observateurs chargée de suivre les élections générales en Malaisie.
- 1989 Conseiller juridique, Office des pêcheries du Forum du Pacifique Sud.
- 1986 Président de la première Conférence juridique du Pacifique Sud, Apia.
- 1984 Conseiller auprès de la Commission internationale d'enquête constitutionnelle sur les Banabans de la République de Kiribati.
- 1980-1982 Assure à plusieurs reprises l'intérim du Chief Justice du Samoa.
- 1973-1976 Chef de la délégation du Samoa à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

Articles et allocutions

« L'ampleur et la portée du trafic illicite des armes de petit calibre et des armes légères », communication adressée à la Réunion des Nations Unies pour le désarmement régional, Wellington, 2001.

« Examen du Protocole de Kyoto du point de vue des petites îles », Tuiloma Neroni Slade et Jacob Werksman, 2000, *Climate Change and Development*, Yale School of Forestry and Environmental Studies, Luis Gomez-Echeverri (éd.).

Discours liminaire sur « L'approche pacifique du droit international », Conférence de l'International Law Association, Wellington, 1999.

Discours liminaire sur le thème « UNCED+7 and Barbados », *Pacem in Maribu XXVII on Oceans in the New Millennium*, Suva, 1999.

« Préambule et clauses finales », Tuiloma Neroni Slade et Roger S. Clark, 1999, *The International Criminal Court: The Making of the Rome Statute: Issues, Negotiations, Results*, Roy S. Lee (éd.).

« La Convention sur les changements climatiques : un point de vue des petits États insulaires », 1997, *Our Planet* (PNUE), vol. 9, No 7.

Déclaration liminaire faite devant la Cour internationale de Justice dans la procédure consultative concernant la *Licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires*, 1996, *The Case Against the Bomb*, Clark R. S. and Sann M. (éd.)

Discours liminaire prononcé à l'occasion des négociations internationales sur les changements climatiques faisant suite au mandat de Berlin, au sixième Séminaire Asie-Pacifique sur les changements climatiques, Suva, 1996.

« Réexamen et prolongation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires », 1995, *Review of European Community and International Environmental Law*, Sands, P. (éd.).

« La réunion des juristes des îles du Pacifique », 1992, *Melanesian Law Journal*, Nonggorr (éd.)

« L'Office des pêcheries du Forum et la prochaine décennie : aspects juridiques », 1990, *The Forum Fisheries Agency: Achievements, Challenges and Prospects*, Herr, R. (éd.)

« Les juristes dans les États insulaires du Pacifique », 1988, *Law, Politics and Government in the Pacific Island States*, Ghai, Y.H. (éd.)

« Diffusion des normes relatives aux droits de l'homme dans une région culturellement complexe », 1987, *Human Rights, Information and Dissemination*, publication du séminaire de l'UNESCO.

« La pratique d'une constitution », 1984, *New Zealand Law Journal*, 181.

Coéditeur, *Commonwealth Law Bulletin* (1983-1993).

Membre du Comité éditorial, *Law Reports of the Commonwealth* (jusqu'en 1993).

Rédacteur-éditeur, *Western Samoa Law Reports* (jusqu'en 1983).

Outre ce qui précède, allocutions et communications sur les questions touchant à l'environnement et au développement ainsi que sur les négociations internationales concernant les changements climatiques.

37. Sock, Raymond C. (Gambie)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la Gambie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de l'informer que la Gambie a décidé de présenter la candidature de M. Raymond Sock à un poste de juge à la Cour pénale internationale.

M. Raymond Sock est actuellement Solicitor General et Secrétaire d'État auprès de l'Attorney général, Ministre de la justice et des relations avec l'Assemblée nationale.

M. Sock est un spécialiste des droits de homme et du droit international humanitaire, notamment de questions spécifiques comme la violence contre les femmes et les enfants. Il supervise actuellement le Service des droits de l'enfant qui a été récemment créé au Cabinet du Ministre de la justice avec la coopération du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ainsi que les projets que parraine actuellement l'UNICEF en vue de la mise en place d'une commission nationale des droits de l'enfant et de l'harmonisation de la législation interne avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. M. Sock a aussi participé aux ateliers et réunions préparatoires concernant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Bien que M. Sock remplisse les conditions requises pour figurer sur la liste A et la liste B visées au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, sa candidature est présentée au titre de la liste B.

M. Raymond Sock est un ressortissant gambien et sa candidature est présentée en cette qualité.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

M. Raymond Sock est actuellement Solicitor General et Secrétaire d'État auprès du Ministre de la justice et des relations avec l'Assemblée nationale. M. Sock est devenu membre du barreau de Grande-Bretagne (*Middle Temple*) il y a 24 ans, en 1978; il a exercé les fonctions d'avocat du Gouvernement (1978-1980) et a été le premier directeur du Centre africain d'études sur la démocratie et les droits de l'homme, une ONG régionale qu'il a contribué à créer (1990-1995); il a ensuite exercé en tant que praticien privé (1995-2000), et depuis 2000 il exerce les fonctions de Solicitor General et Secrétaire d'État.

M. Sock a aussi participé aux ateliers et réunions préparatoires concernant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

M. Sock est un juriste dont la vaste expérience est reconnue, spécialisé dans les droits de l'homme et le droit international humanitaire, et connu pour son impartialité et son intégrité. M. Sock possède les qualifications et l'expérience requises pour occuper les plus hautes fonctions judiciaires en Gambie.

Titulaire d'une licence d'anglais avec mention (B.A.) et d'un certificat de troisième cycle d'aptitude à la rédaction de textes législatifs, M. Sock maîtrise parfaitement l'anglais, l'une des langues de la Cour.

Bien que M. Sock remplisse les conditions requises pour figurer tant sur la liste A que sur la liste B visées au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut, sa candidature est présentée au titre de la liste B.

La République de Gambie se trouve sur la côte nord-ouest de l'Afrique. Son système juridique repose sur la *common law* héritée de l'Angleterre, y compris les principes d'équité, et sur les lois promulguées depuis l'indépendance, en 1965.

Comme indiqué ci-dessus, M. Sock a une compétence reconnue dans les domaines des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment dans des domaines spécifiques comme la violence contre les femmes et les enfants. Il supervise actuellement le Service des droits de l'enfant qui a été récemment créé au Cabinet du Ministre de la justice avec la coopération du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ainsi que les projet actuellement parrainés par l'UNICEF en vue de la création d'une commission nationale des droits de l'enfant et de l'harmonisation des lois nationales avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

En avril 2001, il a dirigé la délégation gambienne à Accra chargée d'observer et d'étudier, sous les auspices de l'UNICEF, le fonctionnement et les activités de la Commission nationale ghanéenne pour la femme et l'enfant.

M. Raymond Sock est un ressortissant gambien et sa candidature est présentée comme telle.

* * *

Date de naissance : 5 juin 1946.

M. Sock est de sexe masculin.

Éducation

<i>Diplôme</i>	<i>Principal domaine d'étude</i>	<i>Nom de l'établissement/date</i>
Certificat d'aptitude à la rédaction des textes législatifs	Rédaction de textes législatifs	Legislative Drafting Institute d'Australie, Canberra, 1980
Avocat	Droit	Inns of Court, faculté de droit, Chancery Lane, Londres, 1975-1978
Maîtrise (M.A.)	Littérature anglaise	Université d'État de Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique, 1968-1970
Certificat en communication	Communication	Université Fordham, New York, 1966
Licence B.A. (avec mention)	Anglais	Collège Lewis and Clark, Portland, Oregon (États-Unis d'Amérique), 1965-1968

Résumé des compétences professionnelles et spécialisations

Droit – avocat

Certificat d’aptitude à la rédaction de textes législatifs

Droits de l’homme

Droit international humanitaire

Informatique : bonne connaissance des logiciels courants et d’Internet

Résumé de l’expérience professionnelle pertinente

- **Titre** : Solicitor General et Secrétaire d’État, de 2000 à ce jour

Employeur : Gouvernement gambien

Branche : service public

Lieu de travail : Banjul

Attributions

Administration de l’ensemble du Département de la justice et des relations avec l’Assemblée nationale.

Supervision de l’exercice de l’action publique et des procès civils.

Assistance à l’Attorney général et Ministre de la justice et des relations avec l’Assemblée nationale.

Principales réalisations

- Restructuration du Département de la justice et décentralisation de la Haute Cour – en cours.
- Élargissement du rôle du cabinet de l’Attorney général en tant que centre de liaison pour les droits de l’homme.
- Participation à la recherche d’un siège permanent pour la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples.

Expérience de l’encadrement et nombre de personnes supervisées

- Je supervise l’ensemble du Département de la justice, qui comprend 23 juristes, 27 administrateurs ainsi que du personnel technique et des commis.
- Je suis chef de l’Administration en qualité de Secrétaire permanent du Département.
- En qualité de Solicitor General, je supervise toutes les divisions du Département, y compris la Division criminelle, la Division civile et la Division du droit international, la Division de la rédaction des textes législatifs et des affaires parlementaires, la Division du Greffe, le registre des sociétés commerciales et l’administration des successions intestat.
- Je suis conseil principal dans les affaires civiles et criminelles graves. Je rédige des avis juridiques en matière pénale et civile.

- **Titre :** Président du Conseil d'administration de l'Institut des droits de l'homme et du développement en Afrique.
- **Titre :** Membre du Conseil d'administration de l'Institut des droits de l'homme et du développement en Afrique (1997-2000).
- Titre :** Directeur du Centre africain pour l'étude de la démocratie et des droits de l'homme.

Branche : Organisation non gouvernementale

Siège : Banjul

Attributions : Élaboration et mise en oeuvre des politiques et principaux programmes du Centre.

Principales réalisations

Création du Centre : Mise en place de son infrastructure et de ses ressources matérielles et humaines; élaboration et mise en oeuvre de ses principaux programmes; collectes de fonds aux fins des programmes et promotion du Centre en tant qu'organisation non gouvernementale régionale.

- **Titre :** Solicitor General et Secrétaire d'État, Département de la justice, 1985-1990.
- **Titre :** Solicitor General et Secrétaire d'État par intérim, Département de la justice, 1984-1985.

Employeur : Gouvernement gambien.

- **Titre :** Greffier en chef par intérim, Département de la justice, 1983-1984.

Employeur : Gouvernement gambien.

- **Titre :** Rédacteur juridique, Département de la justice, 1982-1983.
- **Titre :** Procureur, Département de la justice, 1979-1982.
- **Titre :** Secrétaire adjoint, Ministère de l'agriculture et des ressources naturelles, 1973-1975.
- **Titre :** Professeur d'anglais, Armitage High School, Georgetown (Gambie), 1972-1973.
- **Titre :** Lecteur d'anglais, Bidwell Cultural and Training Centre, Pittsburgh (États-Unis d'Amérique), 1970-1972.
- **Titre :** Assistant, Université d'État de Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique, 1968-1970.

Publications

Contributions à la rubrique « *Dear Friends* », *African Human Rights Newsletter*, publié par le Centre africain pour l'étude de la démocratie et des droits de l'homme, Banjul, 1991-1995.

Sock, Raymond, « The United Nations Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners and the Management of African Penitentiary Institutions », *ACDHRS*,

exposé fait à l'occasion du premier Séminaire arabo-africain sur la justice pénale et la réforme pénitentiaire, Tunis, novembre/décembre 1991.

Sock, Raymond, « The Case for an African Court of Human and People's Rights – From a Concept to a Draft Protocol over 33 Years » (Pour une cour africaine des droits de l'homme et des peuples – d'un concept à un projet de protocole, 33 ans d'efforts), publié dans le magazine *African Topics*, No 2, mars/avril 1994.

Sock, Raymond, « Universalism and the Right to Development » (L'universalisme et le droit au développement), *Human Rights Forum*, vol. 4, No 3, automne/hiver 1994, Commission canadienne des droits de l'homme.

Sock, Raymond, « Discussion Paper on the Legal Status of African Women Vis-à-Vis CEDAW and States Periodic Reports », *ACDHRS*, document établi en vue de la cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes, novembre 1994, Dakar.

Sock, Raymond, « The Death Penalty and Extrajudicial Executions », exposé lors de la première réunion générale annuelle du Groupe de Banjul d'Amnesty International, janvier 1995.

Sock, Raymond, « Discussion Notes on Penal and Judicial Reasons for Overcrowding in African Prisons », *ACDHRS*; première réunion régionale organisée par International Prison Watch sur les mécanismes non gouvernementaux africains d'observation des établissements pénitentiaires, d'alerte et de protection des détenus, Dakar, janvier/février 1995.

Plusieurs documents établis pour des cours et des journées d'étude organisés par le Centre africain pour l'étude de la démocratie et des droits de l'homme, Banjul.

Sock, Raymond, et Aminata Ngum, « The Status of Married Women under the Laws of the Gambia », *ACDHRS*, 1998.

Langues

Anglais (couramment)

Activités dans le domaine des droits de l'homme

- | | |
|----------------|--|
| 1988 | Chef de la délégation gambienne chargée de négocier et de parafer l'Accord de siège pour la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples avec le Secrétariat de l'Organisation de l'unité africaine, Addis-Abeba. |
| Avril/mai 1989 | Participant à un cours de formation sur le thème « Mise au point de stratégies et de mécanismes nationaux pour la protection et la promotion des droits de l'homme en Afrique », organisé à Banjul et parrainé par le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme. |
| Juin 1989 | Participant à un atelier de formation pilote sur le thème « Formation aux droits de l'homme à l'intention de fonctionnaires du Commonwealth », parrainé par le Groupe des droits de l'homme du Secrétariat du Commonwealth. |

Juillet/août 1989	Programme de bourse des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, Centre pour les droits de l'homme, Office des Nations Unies à Genève et Institut international des droits de l'homme, Strasbourg (France).
Novembre 1989	Participant à un séminaire sur le thème « Services juridiques en zones rurales », coparrainé par la Commission internationale de juristes et le Centre africain, Banjul.
Novembre 1989	Participant à un séminaire de formation en vue de la création d'un centre des droits de l'homme en Afrique, coparrainé par l'Association africaine de droit international et le Centre africain.
Novembre 1989	Participant à un séminaire sur le thème « Appareil judiciaire et droits de l'homme en Afrique », coparrainé par l'Association africaine de droit international, la Commission africaine et le Centre africain.
Mars 1990	Participant à la Conférence sur les droits de l'homme et la démocratie en Afrique, Otta (Nigéria).
Mai 1991	Conseiller technique, atelier de formation aux droits de l'homme à l'intention de fonctionnaires, organisé par le Secrétariat du Commonwealth à Banjul.
Juillet 1991	Observateur au Séminaire des Nations Unies sur les normes internationales en matière de droits de l'homme et l'administration de la justice, coparrainé par la Commission africaine, Le Caire.
1990 – 1994	Observateur aux sessions de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.
Novembre/ décembre 1991	Conseiller technique, Séminaire arabo-africain sur la justice pénale et la réforme pénitentiaire, Tunis.
Juin 1993	Participant à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne.
Novembre 1993	Participant au cinquième Atelier de la Commission internationale de juristes sur la participation des ONG à la Commission africaine; exposé intitulé « Pour la création d'un tribunal africain des droits de l'homme et des peuples ».
Janvier 1994	Participant à une réunion d'un groupe d'experts africains chargé d'élaborer un protocole en vue de la création d'un tribunal africain des droits de l'homme et des peuples, Commission internationale de juristes, Genève.
Novembre 1994	Participant à la cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes, Dakar.

- Mai 1995 Conseiller technique au quatrième cours de formation sur l'utilisation des procédures internationales en matière de droits de l'homme organisé par le Centre africain pour l'étude de la démocratie et des droits de l'homme, Banjul.
- Juin 1995 Conseiller technique au cours de formation sur la protection des droits de l'homme organisé à l'intention d'officiers supérieurs des forces armées de pays africains, organisé par le Centre africain pour l'étude de la démocratie et des droits de l'homme, Banjul.
- Mai 1998 Membre d'une délégation internationale de quatre personnes envoyée au Libéria par la Commission internationale de juristes pour enquêter sur l'appareil judiciaire au Libéria.
- Janvier 2000 Participant au séminaire CEDEAO/CICR sur la Cour pénale internationale, Abidjan.
- Avril 2001 Chef de la délégation gambienne envoyée à Accra sous les auspices de l'UNICEF pour observer les activités de la Commission nationale ghanéenne de l'enfance.

Autres activités

- 1984 Représentant du Gouvernement à la réunion de juristes du Commonwealth sur le projet du Commonwealth pour la remise des délinquants en fuite, Marlborough House, Londres.
- 1985 Représentant du Gouvernement à la Conférence de Berlin sur le droit mondial.
- 1985 Operation « Crossroads Africa », bourse d'études d'un mois aux États-Unis d'Amérique dans le cadre d'un projet intitulé « American Legal Institutions and Jurisprudence ».
- 1986 Mission de consultant auprès du Groupe d'assistance du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique en vue de la préparation du projet de loi de règlements d'application sur l'exploration et la production pétrolières, Londres.
- 1986 Observateur à la première Conférence judiciaire du Commonwealth, Banjul.
- 1987 Membre de la délégation gambienne à la vingt-quatrième Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, Addis-Abeba.
- 1987 Participant au Congrès international sur l'enseignement, l'information et la documentation en matière de droits de l'homme, organisé par l'UNESCO à Malte.
- 1988 Chef suppléant de la délégation gambienne à la quarante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, Genève.

1982 – 1990	Conseiller juridique de la Confédération sénégalaise et rédacteur des protocoles de la Confédération.
1983 – 1990	Membre du Conseil d'administration du Journal gambien pour la promotion de la femme, AWA.
1983 – 1995	Membre de la Commission des services judiciaires.
Mars 1990	Conseiller technique au premier cours de formation diplomatique du Commonwealth à l'Institut d'administration et de gestion publiques, Université de Sierra Leone.
Octobre 1990	Observateur, élections générales au Pakistan, en tant que membre d'une délégation d'observateurs internationaux parrainée par le National Democratic Institute for International Affairs (États-Unis).
Novembre 1990	Participant à une conférence sur la consolidation de la démocratie pluraliste, organisée par le Centre d'études et de recherches sur la démocratie pluraliste dans le tiers monde (CERDET) et le National Endowment for Democracy (États-Unis), Dakar.
Juin 1991	Observateur lors d'une conférence organisée par la section gambienne de l'Association parlementaire du Commonwealth et la Fondation Friedrich Ebert sur le thème « The role and function of the opposition in Africa », Banjul.
Juin 1991	Participant à une conférence sur les droits de l'homme dans l'Afrique du Sud de l'après apartheid, organisée conjointement par l'UNESCO et la Commission africaine, Banjul.
Novembre 1991	Observateur pour les élections présidentielles et parlementaires en Zambie, Groupe d'observateurs du Commonwealth.
Septembre 1992	Participant à la session de travail du Réseau international de négociation du Programme de règlement des conflits du Centre Carter de l'Université Emory, Dakar.
Octobre – novembre 1992	Observateur des élections présidentielles, Ghana, Groupe d'observateurs du Centre Carter.
Décembre 1992 – janvier 1993	Chef du Groupe d'appui technique aux observateurs européens, dépêchés par la Communauté européenne/Commission internationale de juristes, pour les élections kényennes.
Mars 1993	Participant, Président et membre du Bureau lors du Congrès international sur l'éducation au service des droits de l'homme et de la démocratie, UNESCO, Montréal.
Juin 1993	Participant à un séminaire sur la supervision des élections en Afrique, Foreign and Commonwealth Office, Londres.

Mai 1994	Observateur, équipe conjointe Commission internationale de juristes/ONU, élections présidentielles et parlementaires, Malawi.
Janvier – février 1995	Conseiller technique pour le premier Séminaire africain de l'Observatoire international des prisons, Dakar.
Depuis 2000	Membre de la Commission des services judiciaires.
Depuis septembre 2000	Président du Conseil d'administration de l'Institut pour les droits humains et le développement en Afrique.
Décembre 2000	Participant à la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, Cotonou.
Janvier 2001	Participant à l'Atelier national sur le développement du rôle de l'Ombudsman en Gambie.
Mai 2001	Représentant du Gouvernement au Forum mondial sur la lutte contre la corruption et la protection de l'intégrité, La Haye.
Mars 2002	Membre de la délégation gambienne au Sommet des chefs de gouvernement du Commonwealth, Brisbane (Australie).

38. Song, Sang-hyun (République de Corée)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Conseiller juridique de l'Organisation et, se référant à la note datée du 13 septembre 2002, a l'honneur d'informer le Secrétariat que la République de Corée a décidé de présenter la candidature de M. Song Sang-hyun à l'élection des juges de la Cour pénale internationale, qui aura lieu à la reprise de la première session de l'Assemblée des États parties, en février 2003.

Aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, la candidature de M. Song est présentée au titre de la liste A de candidats.

M. Song a une compétence reconnue en matière de droit pénal et de procédure pénale ainsi que dans les domaines du droit international qui présentent un intérêt pour la Cour. Il est professeur à la faculté de droit de l'Université nationale de Séoul depuis 1972 et est l'un des spécialistes les plus respectés dans ce domaine en Corée.

M. Song a été désigné selon la procédure de présentation de candidatures à la Cour pénale internationale, visée au sous-alinéa ii) de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 34 du Statut de Rome. Le 25 novembre 2002, le groupe national coréen de la Cour permanente d'arbitrage a informé le Gouvernement coréen qu'il avait, à l'issue d'un échange de vues approfondi, décidé de présenter la candidature de M. Song en vue de l'élection des juges de la Cour pénale internationale. Le Gouvernement coréen appuie la candidature de M. Song.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

a) M. Song Sang-hyun est une personne jouissant d'une haute considération morale, qui est connue pour son impartialité et son intégrité, et possède les qualifications requises en République de Corée pour exercer les plus hautes fonctions judiciaires [(art. 36 3) a)].

M. Song satisfait aux conditions énoncées aux sous-alinéas i) et ii) du paragraphe 3 de l'article 36. Il a une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité d'avocat, d'universitaire ou de conseiller judiciaire. Il a en outre une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour.

M. Song, qui a obtenu ses diplômes aux États-Unis d'Amérique (maîtrise et doctorat en droit), a exercé en tant qu'avocat et a été invité en qualité de professeur dans un certain nombre de pays, notamment en Allemagne, en Australie, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni; il a donc une excellente connaissance et une pratique courante de l'anglais. Il parle aussi le français, dont il a une connaissance approfondie [(art. 36 3) c)].

b) Aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut, la candidature de M. Song est présentée au titre de la liste A.

c) Renseignements fournis en application des sous-alinéas i) et iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 :

i) M. Song possède les compétences requises pour exercer les plus hautes fonctions judiciaires en République de Corée, un pays de droit civil. Il a en outre fait des études de droit de troisième cycle aux États-Unis et au Royaume-Uni, pays de la *common law*;

ii) M. Song est un national de la République de Corée;

iii) M. Song est de sexe masculin.

d) M. Song a des connaissances juridiques spécialisées concernant une grande variété de questions précises se rapportant au travail de la Cour, notamment, mais non exclusivement :

– Il a acquis une expérience pratique et théorique approfondie du droit pénal, de la procédure pénale et des règles relatives à la preuve; en tant que membre du comité consultatif auprès de la Cour suprême et du Ministère de la justice coréens, il a participé à la réforme du système juridictionnel coréen, s'agissant notamment du Code pénal, du Code de procédure pénale et des règlements des tribunaux pénaux, ainsi que de la conduite du procès pénal.

– Il a en outre des connaissances spécialisées dans les domaines pertinents du droit international, notamment le droit judiciaire international et l'arbitrage, les droits de l'homme et les droits de l'enfant; il joue un rôle actif pour promouvoir les droits de l'enfant en ses qualités de Vice-Président du Conseil d'administration de l'UNICEF-Corée et de Président de la Fondation coréenne pour la lutte contre la leucémie chez les enfants.

– Il a enseigné le droit coréen dans plusieurs universités renommées des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, couvrant plus de 20 trimestres universitaires, et a contribué au développement de la coopération internationale dans le domaine de la recherche juridique.

e) M. Song est un national de la République de Corée et ne possède la nationalité d'aucun autre État.

* * *

Renseignements personnels

Né le 21 décembre 1941.

Langues : coréen, anglais (courant), français (très bon niveau).

Formation universitaire

Universitaire invité à la faculté de droit de l'Université Harvard, Cambridge, MA, États-Unis, en tant que boursier de l'American Council of Learned Society (1978-79).

Certificat, Académie de droit international de La Haye (été 1978).

Universitaire invité à la faculté de droit de l'Université de Hambourg en tant que boursier de la Fondation Humboldt, Allemagne (1974-75).

Doctorat en droit, faculté de droit de Cornell, Ithaca, NY, États-Unis (1970).

Diplôme d'études de droit comparé, Université de Cambridge, Royaume-Uni (1969).

Maîtrise de droit, faculté de droit de Tulane, Nouvelle-Orléans (États-Unis), dans le cadre du programme de bourses Fulbright (1968).

Licence en droit, faculté de droit de l'Université nationale de Séoul (1963).

Expérience professionnelle

Professeur de droit à l'Université nationale de Séoul (à partir de 1972).

– Enseigne la procédure civile, le droit de la preuve et l'activité judiciaire.

Doyen, faculté de droit de l'Université nationale de Séoul (1996-1998).

Professeur de droit à l'École nationale de police, Séoul (à partir de 1983).

– Enseigne la procédure comparée, les règles régissant la communication des pièces, le droit de la preuve et l'exercice de l'action publique.

Avocat au cabinet Haight, Gardner, Poor & Havens, New York (1970-1972).

– Recherche juridique et rédaction d'opinions sur, notamment, des infractions maritimes et environnementales.

Parquet militaire, avec rang de capitaine de l'Armée coréenne (1964-1967).

– Procureur militaire pendant les six premiers mois et juge militaire pendant deux ans et demi, rend des jugements en matière pénale.

Admis au barreau coréen (1964).

Autres activités professionnelles

Au niveau national

Membre du Comité consultatif auprès du Ministère de la justice, Corée (depuis 1981).

– Participe aux réunions organisées par le Comité pour discuter, entre autres choses, de la réforme du processus d'enquête criminelle, des questions ayant trait aux réfugiés nord-coréens, de l'indépendance de l'accusation, de l'immigration et de la réforme pénitentiaire.

Membre du Comité de la Cour suprême chargé de la réforme du système juridictionnel, Corée (depuis 1979).

– Participe aux réunions organisées par le Comité pour examiner le Code de procédure pénale et les règlements des tribunaux pénaux, le Code pénal, le Code de procédure civile, l'activité judiciaire et le système de répression.

Membre du Comité pour une administration saine (Cabinet du Premier Ministre) (1989-1993).

- Ce comité s’est réuni régulièrement pour réfléchir à une réforme législative visant notamment à prévenir la corruption, les abus de pouvoir et certaines infractions commises au sein de l’Administration.

Au niveau international

Professeur titulaire d’une bourse d’enseignement, faculté de droit de l’Université de Melbourne, Australie (depuis 2002).

Professeur invité à la faculté de droit de l’Université Columbia (1996).

Professeur de droit émérite (Inage Rennert), Programme international de droit, New York University (depuis 1994).

Professeur invité à l’Université de Wellington, Nouvelle-Zélande (1994).

Professeur invité à la faculté de droit de Harvard (printemps 1991, 1995, 1999 et 2003)

- A donné des cours portant notamment sur le droit et la société dans les pays en développement et sur le système juridique et la procédure pénale en Corée.

Professeur invité à la faculté de droit de l’Université de Melbourne (étés 1990, 1992 et 1994).

- A donné des cours sur certains aspects du droit coréen, notamment les professions juridiques, la procédure pénale et les institutions juridiques.

Professeur invité à l’Université de Washington (1990, 1994).

Professeur invité à l’Université de Floride (1989).

Autres affiliations

Président du Comité de conciliation pour les litiges en matière de commerce électronique, Ministère de l’industrie et des ressources (depuis 2001).

Président de l’Association coréenne des professeurs de droit (depuis 1999).

Président de la Fondation coréenne pour la lutte contre la leucémie chez les enfants (depuis 1999).

Membre du Comité consultatif international d’inauguration du *Australian Journal of Asian Law* (Université de Melbourne, depuis 1998).

Vice-Président du Conseil d’administration de l’UNICEF-Corée (depuis 1998).

- A donné des conférences sur les droits fondamentaux et les droits de l’enfant pendant quatre ans.

Membre du Conseil consultatif international et du Conseil consultatif australien du Center for Corporate Law and Securities Regulation (depuis 1996).

Membre du Conseil consultatif international auprès du *Pacific Rim and Policy Journal*, Université de Washington (depuis 1995).

Décorations et distinctions honorifiques

Prix de la culture juridique (barreau fédéral coréen, 1998)

Décoration nationale du deuxième ordre suprême (Moran) (Gouvernement coréen, 1997)

Most Distinguished Alumni Medal (Université Cornell, 1994)

Publications

Ouvrages

The Korean Civil Procedure (édition révisée) (en coréen) (Séoul : Pakyoungsa, 2002).

Korean Law in the Global Economy (Séoul : Pakyoungsa, 1996).

An introduction to Law and Economics (en coréen) (Séoul : Kyungmunsa, 1983).

Introduction to the Law and Legal Systems of Korea (en anglais) (Séoul : Kyungmunsa, 1983).

Articles

« A review of the Conventions on Human Rights and Children's Rights ». *UNICEF Teaching Materials*, p. 101 à 121 (Comité national coréen pour l'UNICEF).

« The Legal Profession in Korea: Problems and Prospects for Reform ». *Kobe Law Journal*, vol. 49, No 2, p. 119 à 151 (faculté de droit de l'Université de Kobe).

« The United Nations and Human Rights ». *UNICEF Teaching Materials*, p. 125 à 141 (Comité national coréen pour l'UNICEF).

« Law and Policy of Securities Regulation in Korea ». 4 *Pacific Rim Law and Policy Journal*, No 3, p. 757 à 782 (1995).

« Ideology and Prospects of the Alternative Dispute Resolution ». *The Civil Case Commentaries*, vol. 14, p. 411 à 441 (Pakyoungsa, 1992).

« South Korean Law and Legal Institutions in Action, dans Clark, (éd.), *Korea Briefing*, vol., p. 125 à 146 (The Asia Society, 1991).

« Legal Education and Social Justice, dans *The University in the Future World*, p. 321 à 333 (Yonsei University Press, 1985).

« Family Court in Korea, dans Nakamura (éd.), *Family Law Litigation*, p. 205 à 215 (The Comparative Civil Law Institute, Waseda University, 1984).

« How to Diversify and Develop Legal Services Areas ». Rapport soumis au Ministère de la justice, 116 pages (1984).

« Domestic Court's Jurisdiction on Foreign State ». *Festschriften for Justice Soonwon Bang*, p. 252 à 270 (Pakyoungsa, 1984).

« A Review on the Federal Appeal System in the U.S. *The Civil Case Commentaries*, vol. 5, p. 251 à 258 (Kyungmunsa, 1983).

« Functions of the Supreme Court and the Newly Enacted Special Law on Expedition of Litigation ». *Korean Federal Bar Association Journal*, vol. 74, p. 11 à 19 (barreau fédéral coréen, 1982).

« Review of Class Action ». *Seoul Law Journal*, vol. 21, No 1, p. 103 à 114 (Institut de recherche sur le droit, Université nationale de Séoul, 1980).

« Reform of the Appeal System of the Korean Court ». Rapport soumis à la Cour suprême, 130 pages (1978).

« Reevaluation of Legal Aids and its Modern Themes in Korean Perspective. *Seoul Law Journal*, vol. 17, No 2, p. 69 à 100 (Institut de recherche sur le droit, Université nationale de Séoul, 1976).

« An Analytical Study of Court Cases on the Free Evaluation of Evidence Principle in Korean Procedure ». *Seoul Law Journal*, vol. 15, No 2, p. 49 à 90 (Institut de recherche sur le droit, Université nationale de Séoul, 1974).

39. Steiner, Sylvia Helena de Figueiredo (Brésil)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Conseiller juridique de l'Organisation et, se référant à la note du Secrétaire général datée du 13 septembre 2002, a l'honneur de lui faire savoir que le Brésil a décidé de présenter la candidature de Mme Sylvia Helena de Figueiredo Steiner à un poste de juge de la Cour pénale internationale.

...

Le curriculum vitae de Mme Steiner et une déclaration présentée conformément à l'article 36.4 a) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale sont joints à la présente note. La candidature de Mme Steiner est présentée pour la liste A aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut.

...

Déclaration relative aux qualifications de la candidate

a) Mme Steiner, juge fédéral à la Cour fédérale d'appel de São Paulo pendant plus de sept ans et précédemment procureur fédéral à la même Cour pendant 13 ans, est une personne de moralité et d'intégrité élevées qui possède les qualifications requises par la Constitution brésilienne pour être nommée aux plus hautes fonctions judiciaires [art. 36.3 a)].

Comme il est spécifié dans son curriculum vitae, Mme Steiner remplit les conditions de l'article 36.3 b) i) et ii). Elle a une compétence reconnue en droit pénal et en procédure pénale et l'expérience pertinente nécessaire comme juge et procureur en matière pénale. Elle a aussi une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international, en particulier dans le domaine des droits de l'homme, et elle est titulaire d'une maîtrise en droit international de l'Université de São Paulo. Mme Steiner a enseigné le droit international des droits de l'homme dans diverses universités comme chargée de cours invitée et elle a publié un ouvrage intitulé « La Convention américaine des droits de l'homme » qui traite de l'intégration de la Convention au Code pénal brésilien et de ses rapports avec ce code.

Mme Steiner a été membre de la délégation brésilienne à la Commission préparatoire pour la Cour pénale internationale et membre de la délégation brésilienne à la première session de l'Assemblée des États Parties.

De langue maternelle portugaise, Mme Steiner a aussi une excellente connaissance de l'anglais, qu'elle parle couramment. Elle a en outre une connaissance pratique du français et de l'espagnol [art. 36.3 c)].

b) Bien que Mme Steiner remplisse les conditions nécessaires pour figurer tant sur la liste A que sur la liste B, sa candidature est présentée pour la liste A aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut.

- c) Les renseignements relatifs aux alinéas i) à iii) du paragraphe 8 a) de l'article 36 du Statut sont les suivants :
- i) Mme Steiner est qualifiée et pratique au Brésil, pays de droit romain;
 - ii) Mme Steiner est ressortissante du Brésil, qui est membre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes;
 - iii) Mme Steiner est une femme.
- d) Mme Steiner a des connaissances juridiques spécialisées et de l'expérience dans de nombreux domaines en rapport avec les travaux de la Cour, notamment dans les domaines suivants :
- Droit international public;
 - Droit pénal international;
 - Droit international des droits de l'homme;
 - Statut de Rome : éléments du crime, règlement intérieur et preuves;
 - Violence contre les femmes et les enfants;
 - Expérience des audiences en matière pénale.
- e) Mme Steiner est ressortissante du Brésil et ne possède la nationalité d'aucun autre État.

* * *

Juge fédéral, Cour d'appel fédérale de São Paulo, troisième région.

Date et lieu de naissance : 19 janvier 1953, São Paulo (Brésil).

Études universitaires

Diplômée en droit, École de droit de l'Université de São Paulo.

Droit pénal, Université de Brasilia.

Maîtrise et candidature au doctorat en droit international, École de droit de l'Université de São Paulo.

Activités professionnelles

Avocate jusqu'en 1982.

Membre du Parquet fédéral de 1982 à 1995.

Membre et Vice-Présidente du Conseil pénitencier de São Paulo pendant quatre ans.

Juge fédéral de la Cour d'appel régionale de São Paulo depuis 1995.

Activités officielles

Membre fondatrice associée de l'Institut brésilien de criminologie.

Directrice adjointe de la Revue brésilienne de criminologie.

Membre du Conseil d'administration de l'Association des juges pour la démocratie.

Membre du Conseil exécutif de la Section brésilienne de la Commission du droit international.

Membre de la Commission de São Paulo pour la paix et la justice.

Principales publications (en portugais)

« La Convention américaine des droits de l'homme et son intégration dans le processus pénal brésilien », Editora Revista dos Tribunais, 2000.

« La Cour pénale internationale » (coauteur), Editora Revista dos Tribunais, 2000.

« Quand les enfants n'ont pas de chance » (coauteur), Editora Pioneira, 1998.

« Libération conditionnelle et échappatoires en droit pénal », *Revista dos Tribunais*, No 669, juillet 1991.

« Le principe de la réserve légale et le crime de torture dans la législation brésilienne », *Revista do Instituto Brasileiro de Ciências Criminais*, vol. 4, No 13, 1996.

« Le Ministère public et la tutelle dans les enquêtes pénales », *Revista Justiça Democrática*, Ano 1, 1996.

« La Cour pénale internationale », *Revista do Instituto Brasileiro de Ciências Criminais*, vol. 7, No 28, 1999.

« La Cour pénale internationale », *Revista do Tribunal Regional Federal da 3a. Região*, vol. 41, 2000.

« Idéologie et législation pénale », *Revista do Tribunal Regional Federal da 3a. Região*, vol. 45, 2001.

« La Cour pénale internationale – La protection des droits de l'homme au XXIe siècle », *Revista do Advogado*, No 67, 2002.

Principaux cours et conférences sur le droit international, les droits de l'homme et la juridiction pénale internationale

Conférence au Séminaire international sur la Cour pénale internationale et sur la Constitution brésilienne, organisé par le Ministère de la justice, le Ministère des relations étrangères et le Centre pour les études judiciaires et la justice fédérale.

Conférence à la Réunion internationale sur les droits de l'homme, le droit pénal et le code de justice militaire, organisée par l'Association de la magistrature militaire d'État et l'École nationale de la magistrature.

Participante au Congrès international sur l'avenir des relations de travail au Brésil et à l'étranger, organisé par le Centre pour les études judiciaires et la justice fédérale.

Conférence d'ouverture au deuxième Congrès latino-américain sur le droit, Marília, São Paulo.

Conférence au septième Séminaire international de l'Institut brésilien de criminologie.

Conférence à la première Réunion internationale sur les droits de l'homme, organisée par l'Université de São Paulo, l'Université catholique de São Paulo et Columbia University.

Conférence au deuxième Séminaire juridique de l'État de São Paulo, Ribeirão Preto, São Paulo.

Cours au Projet de cours de base sur les droits de l'homme et la protection des droits de la femme, organisé par le Centre d'étude de l'État et de la société, Campinas, São Paulo.

Conférence au Séminaire international sur les traités relatifs aux droits de l'homme et le droit national, organisé par l'Université de São Paulo et la Section brésilienne de la Commission du droit international.

Cours au Programme de droit international humanitaire organisé par le Comité international de la Croix-Rouge, l'Université catholique de Brasilia et l'Institut Rio Branco.

Conférence aux cours de spécialisation sur les droits de l'homme, organisés par l'École des hautes études du Ministère public de l'État de Bahia et l'Université de l'État de Bahia.

Cours au Programme de spécialisation sur la procédure pénale, École de la magistrature de São Paulo.

Cours au Programme de base pour caporaux et soldats de la police militaire – Programme de mise à jour sur les droits de l'homme, organisé par le Comité international de la Croix-Rouge, le Ministère de la justice et la police militaire de l'État de São Paulo.

Conférences au Projet sur le précédent juridique en vue de l'égalité, organisé par l'Association nationale de la magistrature en collaboration avec l'Association internationale des femmes juges et la Banque interaméricaine de développement, Campinas, São Paulo.

Conférence au Séminaire sur la Cour pénale internationale – sa mise en place, organisé par la Commission des droits de l'homme de la Chambre des représentants du Congrès brésilien.

Conférence à la Réunion sur la globalisation et la violence contre les femmes, organisée par l'Association brésilienne des femmes juristes de carrière.

Conférence au Séminaire sur les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme, organisé par l'Association nationale de la magistrature. Cuiabá, Mato Grosso.

Conférence à la Réunion pour les conventions relatives aux droits de la femme, organisée par l'Association nationale brésilienne du barreau, Commission des femmes juristes, Section de São Paulo.

Conférence sur la juridiction universelle, organisée par Faculdades do Brasil, Curitiba, Paraná.

Conférence à l'Atelier sur la protection internationale des droits de l'homme et le Brésil, organisé par la Cour supérieure nationale et le Secrétariat d'État pour les droits de l'homme.

Conférences sur la Cour pénale internationale aux institutions suivantes : Université de São Paulo; Université catholique de São Paulo; Université catholique de Campinas; Université fédérale de Sergipe; Université d'État de Mato Grosso;

Université catholique de Rio Grande do Sul; Université de la ville de São Paulo; Université d'Ibirapuera; Facultés métropolitaines unies; Fondation Armando Alvares Penteado; Facultés de la ville de Ribeirão Preto, São Paulo; École d'études supérieures du ministère public de l'État de São Paulo; École du ministère public de l'État de Mato Grosso; École d'études supérieures du ministère public de l'État de Bahia; Cour pénale de São Paulo.

Autres activités

Participation au Programme de l'Agence d'information des États-Unis et du Service d'information des États-Unis relatif à la gestion des tribunaux américains, États-Unis, 1991.

Participation au Cours interdisciplinaire sur les droits de l'homme, San José, 1994.

Participation au Cours supérieur de la magistrature brésilienne, Centre d'études juridiques du Portugal, 2000.

Membre de la délégation brésilienne à la Conférence d'experts sur l'application du droit humanitaire, San José, 2001.

Membre de la délégation brésilienne à la Réunion sur l'application du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, Buenos Aires, 2001.

Membre de la délégation brésilienne à la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, Nations Unies, 1999-2001.

Professeur chargé de cours au quatrième Atelier technique et scientifique de la Fondation Eduardo Santos, Angola, août 2002.

Membre de la délégation brésilienne à la première session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, Nations Unies, septembre 2002.

40. Tuivaga, Timoci Uluiburotu (Fidji)

[Original : anglais]

Note verbale

...

Le Gouvernement fidjien a décidé de présenter la candidature de Sir Timoci Uluiburotu Tuivaga, ancien Président de la Haute Cour des Fidji.

...

Déclaration relative aux qualifications du candidat

En référence à l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 36

Sir Timoci est une personne d'une haute moralité, impartialité et intégrité, de caractère aimable mais ferme. En sa qualité de Président de la Haute Cour, il a exercé les plus hautes fonctions judiciaires de son pays. Lorsqu'il a pris sa retraite, il était l'un des présidents de la Haute Cour ayant exercé le plus longtemps dans une juridiction civile : plus de 22 ans (du 31 mars 1980 au 5 octobre 1987, puis du 18 janvier 1988 au 31 juillet 2002). Sir Timoci a acquis une vaste expérience en qualité de juge, tant au pénal qu'au civil. En mai 1972, il a été nommé juge assesseur de la Cour suprême (devenue par la suite la Haute Cour), qui est un tribunal au pouvoir juridictionnel illimité.

Lorsque la Cour suprême a été constituée en tant que tribunal de dernier ressort aux termes de la Constitution de la République démocratique souveraine des Fidji de 1990, pour remplacer le *Privy Council*, Sir Timoci, qui était Président du *Privy Council*, est devenu Président de la Cour. Pendant son existence relativement brève, il a exercé la présidence de la Cour suprême, dans plusieurs affaires d'importance sur le plan de la jurisprudence et sur le plan constitutionnel. Il a eu le privilège de siéger à la Cour suprême en même temps que d'autres juristes distingués de la région, tels que Lord Cooke of Thorndon (ancien Président de la Cour d'appel de Nouvelle-Zélande et membre de la Chambre des lords), Sir Anthony Mason et Sir Gerald Brennan (anciens Présidents de la Cour suprême d'Australie), le juge John Toohey (ancien membre de la Haute Cour d'Australie), Sir Thomas Eichelbaum (ancien Président de la Cour suprême de Nouvelle-Zélande), Sir Arnold Amet, Président de la Cour suprême de Papouasie-Nouvelle-Guinée, et le juge Falefatu Sapolu, Président de la Cour suprême des Samoa.

En tant que juge conseiller, puis Président de la Haute Cour, Sir Timoci a, pendant près de 30 ans, exercé au pénal et en appel. Les compétences de la Haute Cour sont définies à l'article 120 de la Constitution de 1997, dont le texte est le suivant :

« Compétences de la Haute Cour

120.-1 1) La Haute Cour a compétence illimitée en première instance pour connaître et décider de toute affaire au pénal comme au civil, en vertu de tout texte de loi, et de toute autre compétence en première instance que lui reconnaît la présente Constitution.

- 2) La Haute Cour a également compétence en première instance pour connaître de toute affaire touchant à la Constitution ou à son interprétation.
- 3) Sous réserve de l'octroi par le Parlement d'un droit de recours et de satisfaire à ses prescriptions, la Haute Cour a compétence pour connaître et décider en appel des jugements rendus par une juridiction inférieure.
- 4) Si, dans une affaire dont est saisie une juridiction inférieure, se pose une question quelconque concernant l'interprétation de la présente Constitution et que son président estime qu'un point de droit important est en jeu, il doit en référer à la Haute Cour.
- 5) Lorsque la Haute Cour rend sa décision concernant une question qui lui a été référée en vertu de l'alinéa 4), la juridiction concernée doit se prononcer sur l'affaire en se conformant :
 - a) À la décision; ou
 - b) Si la décision fait l'objet d'un recours auprès de la Cour d'appel ou de la Cour suprême, à la décision de la Cour d'appel ou de la Cour suprême, selon le cas.
- 6) La Haute Cour a compétence pour examiner toute affaire pénale ou civile portée devant une juridiction inférieure et peut, après en avoir été dûment saisie, délivrer telles ordonnances et tels mandats, et donner telles instructions qu'elle juge appropriées pour assurer que la juridiction concernée rende justice. »

En tant que Président de la Cour suprême, Sir Timoci a exercé à plusieurs reprises la compétence de la Cour, telle qu'elle est définie à l'article 122 de la Constitution de 1977 :

« Compétence de la Cour suprême

122. 1) La Cour suprême a compétence exclusive, sous réserve des prescriptions éventuelles du Parlement, pour connaître et décider des recours visant tout arrêt définitif de la Cour d'appel.
 - 2) Il ne peut être fait appel d'un arrêt définitif de la Cour d'appel que :
 - a) Si la Cour d'appel autorise l'appel sur un point dont elle atteste qu'il est d'intérêt général; ou
 - b) Si la Cour suprême autorise l'appel à titre spécial.
 - 3) Dans l'exercice de cette compétence d'appel, la Cour suprême est habilitée à examiner, modifier, infirmer ou confirmer les arrêts, ou ordonnances de la Cour d'appel, et à rendre tout arrêt qu'elle juge nécessaire à l'administration de la justice (y compris le renvoi devant un tribunal ou l'octroi des dépens).
 - 4) Sous réserve de l'alinéa 5), les arrêts de la Cour suprême ont force exécutoire pour les tribunaux de l'État.
 - 5) La Cour suprême peut réviser tout arrêt ou jugement par elle prononcé. »
- Depuis leur accès à l'indépendance en 1970, les Fidji, comme membre d'autres pays, sont un pays en transition. La transition s'est faite, dans certains pays, de

manière violente et spectaculaire et, dans d'autres, de manière plus mesurée et ordonnée. Aux Fidji, elle ne s'est pas faite sans heurts; le pays a en effet connu, les 14 mai et 25 septembre 1987, deux coups d'État militaires, au cours desquels le gouvernement démocratiquement élu de M. Timoci Bavadra, alors Premier Ministre, a été renversé. Plus récemment, le 19 mai 2000, le pays a été à nouveau déstabilisé : le gouvernement démocratiquement élu du Premier Ministre Mahendra Chaudry a été renversé, mais, cette fois, par une insurrection civile appuyée par quelques soldats dissidents mécontents des forces fidjiennes. Sir Timoci était Président de la Haute Cour au moment de ces événements dramatiques de l'histoire des Fidji. Il estime que le rôle qu'il a joué au cours de ces deux crises constitutionnelles a, dans une certaine mesure, contribué au rétablissement d'une situation normale.

Sir Timoci a rédigé et présenté deux exposés décrivant dans ses grandes lignes la manière dont l'appareil judiciaire a fonctionné en ces temps troublés. Le premier, intitulé « The Judicial System in Fiji – Looking Back Past 10 Years or so » (Le système judiciaire des Fidji : bilan d'une dizaine d'années), a été présenté en septembre 1998 à la convention de la Fiji Law Society; l'autre, intitulé « Independence of Judges and the Judiciary during Political and Constitutional Upheavals » (L'indépendance des juges et de l'appareil judiciaire lors des crises politiques et constitutionnelles), a été prononcé lors de la quatorzième Conférence judiciaire du Pacifique Sud, tenue à Nouméa en septembre 2001.

En référence à l'alinéa b) i) du paragraphe 3 de l'article 36

Sir Timoci a acquis une vaste expérience dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, au cours des nombreuses années où, en qualité de juge, il a dirigé des procès au pénal et, précédemment, en qualité de Procureur et d'avocat dans de tels procès.

De juillet 1958 à juillet 1961, Sir Timoci a assumé les fonctions de magistrat auprès du système judiciaire autochtone sous administration fidjienne, pour parvenir ultérieurement au poste de magistrat principal de cette juridiction. Selon le système colonial britannique alors en vigueur, les Fidji étaient dotées d'un double appareil judiciaire comprenant le tribunal national, d'une part, et le tribunal des autochtones, d'autre part. La compétence du tribunal des autochtones ne couvrait que la population autochtone, tandis que celle du tribunal national s'étendait à tous les habitants sans exception. Le tribunal autochtone menait ses débats dans la langue locale (le fidjien) et connaissait d'affaires pénales et civiles selon la réglementation fidjienne.

Après avoir obtenu son diplôme d'avocat en 1964 (à la faculté de droit Gray's Inn, de Londres), Sir Timoci a assumé, en 1965, les fonctions de conseiller de la Couronne auprès du Procureur général. À ce titre, il devait notamment tenter des poursuites pénales et fournir des avis sur les enquêtes criminelles de la police. Il a été détaché pendant six mois au Bureau du Procureur général de Nouvelle-Galles du Sud à Sydney (Australie), où il s'est occupé de poursuites pénales. À l'issue de cette affectation, Sir Timoci a été admis au barreau de la Cour suprême de Nouvelle-Galles du Sud. En 1970, il a participé, à Londres, avec d'autres avocats du Commonwealth, à un stage de droit international et de légistique. De retour aux Fidji, six mois plus tard, il a été nommé Procureur général; à ce titre, il avait la responsabilité générale des poursuites pour crimes graves (homicides, viols et fraudes).

Comme indiqué plus haut, Sir Timoci a été nommé juge assesseur en 1972. Il a assumé temporairement les fonctions de président de la Cour suprême des Fidji en 1974, et les assumées en titre en mars 1980. Bien qu'ayant une lourde charge administrative en sa qualité de chef de l'appareil judiciaire, il n'en a pas moins continué de siéger au pénal et en appel. Dans cette tâche, il lui fallait une bonne maîtrise en matière d'administration de preuves, de procédures et de pratique pénale. Certains procès ont nécessité une interprétation de la législation sur les droits de l'homme, en vertu des droits inscrits dans la Constitution de 1997. Cette législation est aujourd'hui plus souvent invoquée dans les procès criminels. Elle permet d'attaquer la valeur probante de prétendus aveux et de demander l'inadmissibilité d'éléments préjudiciables au motif que les enquêtes de police ont été menées avec partialité.

Entre 1983 et 1986, en sa qualité de Président de la Haute Cour, Sir Timoci a assumé de temps à autre les fonctions de gouverneur général, en vertu du chapitre 28 de la Constitution de 1970.

En référence à l'alinéa c) du paragraphe 3 de l'article 36

Sir Timoci possède les connaissances linguistiques requises pour ce qui est de l'une des deux langues de travail de la Cour, à savoir l'anglais. Il a également une excellente connaissance de sa langue maternelle, le fidjien.

En référence au paragraphe 5 de l'article 36

La candidature de Sir Timoci est présentée au titre de la liste A aux fins des dispositions du Statut de Rome.

Sir Timoci est un ressortissant fidjien. Les Fidji sont membres de la Commission du Pacifique Sud, du Forum des îles du Pacifique, du Commonwealth et de l'Organisation des Nations Unies.

En référence au paragraphe 4 de l'article 36

Le Gouvernement de Fidji a suivi la procédure visée au sous-alinéa i) de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36, ainsi libellé : « Selon la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires dans l'État en question ».

* * *

Date de naissance : 21 octobre 1931.

Formation, qualifications et distinctions

Formation

1952	St. Bede's College, à Christchurch (Nouvelle-Zélande).
1954-1957	Université d'Auckland (Nouvelle-Zélande).
1961-1964	Gray's Inn et King's College, Université de Londres.

Diplômes et qualifications

1957	Bachelor of Arts en économie de l'Université d'Auckland (Nouvelle-Zélande).
1964	Diplôme d'avocat, Gray's Inn, Londres.
1965	Avocat et conseiller juridique de la Couronne auprès de la Cour suprême des Fidji. Barreau de Nouvelle-Galles du Sud et Haute Cour d'Australie.

Distinctions

1960	Juge de paix des Fidji.
1965	Commissaire aux serments.
1970	Médaille de l'indépendance.
1981	Ordre des chevaliers (Knight Bachelor).
1995	Compagnon de l'Ordre des Fidji.

Carrière et expérience professionnelle

1957-1958	Emploi temporaire de commis au Ministère des mines.
1958-1961	Magistrat près le tribunal des autochtones.
1965-1972	Conseiller de la Couronne. Juriste principal. Conseil juridique de la Couronne. Procureur général par intérim.
Février-juin 1968	Détaché auprès du Procureur général de Nouvelle-Galles du Sud à Sydney.
1970-1971	Participant à un stage droit international et de légistique.
1972-1980	Juge à la Cour suprême des Fidji.
1974	Président par intérim de la Cour suprême.
Mars 1980- octobre 1987	Premier Président local de la Cour suprême des Fidji.
1987	Cessation d'activité volontaire après le coup d'État militaire.
1983-1986	Par intermittence, Gouverneur général des Fidji par intérim.
18 janvier 1988- 31 juillet 2002	Premier Président de la Haute Cour de la République des Fidji.

Conférences/formation continue

Janvier 1974	Conférence des juges d'Australasie à Canberra.
Mai-juin 1980	Deuxième Conférence internationale des juges de Cour d'appel à Sydney et Conférence des juges de cours suprêmes à Canberra.
Mai 1982	Cinquième Conférence judiciaire du Pacifique Sud à Canberra.
Septembre 1982	Conférence des magistrats du Commonwealth à la Trinité-et-Tobago.
Juillet 1983	Convention juridique australienne à Brisbane, Queensland.
Août/septembre 1983	Voyage aux États-Unis d'Amérique.
Septembre 1983	Septième Conférence juridique du Commonwealth, Région administrative spéciale de Hong Kong.
Mars 1984	Troisième Conférence internationale des juges de cours d'appel et Conférence des présidents de cours suprêmes du Commonwealth à New Delhi.
Octobre 1984	Colloque intellectuel mondial des juges à Sydney.
Août 1985	Première Conférence Lawasia des présidents de cours suprêmes à Penang (Malaisie).
Janvier 1986	Conférence des juges de cours suprêmes et de tribunaux fédéraux à Adélaïde (Australie).
Septembre 1986	Huitième Conférence juridique du Commonwealth à Ocho Rios (Jamaïque).
Septembre 1986	Conférence internationale sur le terrorisme et la violence à Holyoke, Massachusetts (États-Unis d'Amérique).
Mars 1987	Septième Conférence judiciaire du Pacifique Sud à Auckland (Nouvelle-Zélande).
Avril 1987	Quatrième Conférence internationale des juges de cours d'appel et Conférence des présidents de cours suprêmes du Commonwealth à Kuala Lumpur.
Avril/mai 1989	Huitième Conférence judiciaire du Pacifique Sud à Kauaï, Hawaii.
Novembre/ décembre 1989	Troisième Conférence Lawasia des présidents de cours suprêmes à Manille.
Septembre 1990	Cinquième Conférence internationale des juges de cours d'appel à Washington.
Avril/mai 1991	Neuvième Conférence judiciaire du Pacifique Sud à Papeete (Tahiti).

- Septembre 1991 Quatrième Conférence Lawasia des présidents de cours suprêmes à Perth (Australie).
- 27 octobre-
8 novembre 1991 Stage sur le règlement des différends et la légistique au National
Judicial College, Université du Nevada, Reno (États-Unis d'Amérique).
- 11-16 novembre 1991 Observateur de l'administration des tribunaux et des technologies utilisées à San Diego, Californie (États-Unis d'Amérique) et à Honolulu, Hawaii.
- 17-21 février 1992 Atelier sur l'orientation judiciaire à Rotorua (Nouvelle-Zélande).
- Mars 1992 Réunion du Pacific Institute of Judicial Administration à Honolulu, Hawaii.
- Janvier 1993 Conférence des juges de cours suprêmes, de tribunaux fédéraux, à Hobart (Tasmanie).
- Mai 1993 Dixième Conférence judiciaire du Pacifique Sud à Yanuca Island (Fidji).
- 12-16 septembre 1993 Cinquième Conférence Lawasia des présidents de cours suprêmes à Colombo.
- Janvier 1994 Conférence des juges de cours suprêmes et de tribunaux fédéraux à Melbourne (Australie).
- Janvier 1995 Séminaire de juges de cours d'appel à Honolulu (Hawaii).
- Février 1995 Onzième Conférence judiciaire du Pacifique Sud à Guam.
- 6-8 octobre 1998 Troisième Conférence des tribunaux d'Asie et du Pacifique à Shanghai (Chine).
- 28 juin-
2 juillet 1999 Treizième Conférence judiciaire du Pacifique Sud à Apia.
- 25-28 juillet 1999 Convention juridique nationale de Papouasie-Nouvelle-Guinée à Port Moresby.
- 7-10 septembre 1999 Huitième Conférence Lawasia des présidents de cours suprêmes à Séoul.
- 24-28 septembre 2001 Quatorzième Conférence judiciaire du Pacifique Sud à Nouméa.
- 4-8 octobre 2001 Neuvième Conférence Lawasia des présidents de cours suprêmes à Christchurch (Nouvelle-Zélande).

41. Ušacka, Anita (Lettonie)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la République de Lettonie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à sa note du 13 septembre 2002, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République de Lettonie a décidé de présenter la candidature du professeur Anita Ušacka à l'élection aux sièges de juges à la Cour pénale internationale, qui se tiendra durant la deuxième session de la première réunion des États parties au Statut de la Cour pénale internationale en février 2003.

Conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, la candidature du professeur Anita Ušacka est présentée au titre de la liste B.

...

Le Gouvernement letton estime que l'expérience des tribunaux acquise par le professeur Ušacka, sa grande connaissance du droit international des droits de l'homme et des questions relatives à l'égalité des sexes en font une candidate extrêmement qualifiée pour occuper un siège de juge à la Cour pénale internationale. Sa candidature est également vivement appuyée par l'Association internationale des femmes juges et le Centre for Women's Global Leadership.

...

La candidature du professeur Anita Ušacka a été présentée selon la procédure de présentation des candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires en Lettonie, au sens du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le Ministère de la justice a retenu sa candidature compte tenu de ses compétences reconnues dans les domaines pertinents du droit international, notamment le droit international humanitaire et les droits de l'homme, et de sa longue pratique des procès au sein du système juridique letton.

...

Déclaration relative aux qualifications de la candidate

Date et lieu de naissance : 26 avril 1952, Riga.
 Langues : Letton – langue maternelle
 Anglais – courant
 Russe – courant

Études universitaires

1976-1980 Études postuniversitaires à la faculté de droit de l'Université d'État de Moscou
 1970-1975 Faculté de droit de l'Université de Lettonie; spécialisation : sciences juridiques

Diplômes universitaires

2002	Professeur
1999	Professeur associé
1993	Titre de maître de conférences
1992	Docteur en sciences juridiques
1984	Maître de conférences au Département des études juridiques fondamentales, Université de Lettonie
1980	Licence de droit

Expérience professionnelle

Depuis 1996	Juge à la Cour constitutionnelle de la République de Lettonie
Depuis 2002	Professeur au Département de droit
Depuis 1999	Professeur associé au Département d'études juridiques fondamentales, Université de Lettonie
1999-2001	Professeur associé à l'École de droit de Riga
1994-1996	Directeur exécutif du Bureau letton de l'UNICEF
1989-1996	Chef du Département des études juridiques fondamentales, Université de Lettonie
1982-1999	Maître de conférences au Département des études juridiques fondamentales, Université de Lettonie
1980-1982	Chargé de cours principal au Département des études juridiques fondamentales, Université de Lettonie
1976-1980	Études postuniversitaires à l'Université d'État de Moscou
1975-1976	Assistante au Département des études juridiques fondamentales, Université de Lettonie

Activités pédagogiques (six dernières années)

Au cours des six dernières années – directrice de 20 mémoires de maîtrise.

Conférences

Droit public (programme de maîtrise en administration publique, Université de Lettonie).

Introduction au droit comparé (programme de maîtrise en droit et relations internationales, études supérieures concernant les affaires européennes, Université de Lettonie).

Sciences juridiques fondamentales (programme de licence en sciences de la gestion, Université de Lettonie).

Droits de l'homme (programme de licence en soins de santé, Université de Lettonie).

Introduction au droit (programme de licence en économie, Université de Lettonie).

Droit international comparé (programme de maîtrise en droit européen et international, Riga, École supérieure de droit).

Droits de l'homme (fonctionnaires, École nationale d'administration de Lettonie).

Droit constitutionnel comparé (professeur invité à la Lewis & Clark School of Law à Portland (États-Unis d'Amérique), mai-juin 2002).

Développement constitutionnel en Lettonie, Rétablissement de l'indépendance et succession de l'État; problèmes relatifs aux droits de l'homme; droits des minorités en Lettonie (professeur invité à l'Université Robert Schumann de Strasbourg, 1999).

Participation aux travaux d'autres organisations (au cours des six dernières années)

Membre de l'Association internationale des femmes juristes (depuis 1997).

Membre de la Sous-Commission du Conseil de l'Europe sur les procédures juridiques constitutionnelles.

Membre du groupe d'experts de l'Union européenne sur l'évaluation de la justice et des affaires intérieures en République de Lettonie dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne (pour préparer l'adhésion de la Lettonie à l'Union européenne, décembre 2001).

Membre du groupe d'experts chargé d'élaborer la nouvelle loi sur le pouvoir judiciaire (2002).

Membre du Conseil d'administration du Centre de formation des avocats de Lettonie.

Membre du Conseil des études de l'Université de Lettonie.

Membre du Comité de rédaction de la revue *Law and the Rights*.

Participation à des séminaires dans des universités ou des instituts de recherche lettons et étrangers

Octobre 2002 Formation intensive sur le thème « L'égalité des sexes, la justice et la CPI », dispensée par des universitaires, experts du droit international pénal et du droit international des droits de l'homme pour expliquer les aspects complexes du Statut de Rome. Le programme vise à préparer des femmes juges éminentes à siéger à la Cour pénale internationale récemment établie.

Septembre 2002 Conférence internationale sur le thème « Droit public et risque » au Centre de droit public d'Athènes.

Septembre 2002 Séminaire international sur les recours devant la Cour constitutionnelle, à Riga.

Janvier 2002	Programme de formation de juges au droit européen à Varsovie (Pologne) (programme PHARE).
Octobre 2001	Programme de formation de juges au droit européen à Cracovie (Pologne) (programme PHARE).
2001	Stage de formation dans des tribunaux de l'Oregon et de la Californie (États-Unis d'Amérique), travaux de recherche à la Lewis & Clark School of Law.
2000	Programme de formation sur des problèmes spécifiques de droit public au Centre de droit public d'Athènes.
2000	Travaux de recherche à la Lewis & Clark School of Law.
1999	Stage de formation à la Cour suprême et dans d'autres tribunaux du Canada.
1999	Stage de formation dans des tribunaux et d'autres instances judiciaires de Copenhague.
1998	Stage au Conseil constitutionnel et au Conseil d'État en France.
1997	Cours d'été sur le droit administratif à l'Université d'Europe centrale, à Budapest.
1997	Stage à la Cour suprême des États-Unis ainsi que dans d'autres tribunaux et universités.
1997	Stage de formation à la Cour européenne de justice (Luxembourg).
1994	Travaux de recherche à l'Institut Max Plank de droit comparé (Allemagne).
1993	Travaux de recherche à l'Université Notre-Dame (États-Unis d'Amérique).
1992	Stage à l'Institut international des droits de l'homme à Strasbourg.

Activités scientifiques et publications (au cours des six dernières années)

Participation à des travaux de recherche et direction de projets internationaux

Travaux de recherche à l'Open Society Institute sur le suivi du processus d'adhésion à l'Union européenne (indépendance judiciaire), Rapport, Lettonie, 2001.

Projet de recherches sur le droit administratif en Europe centrale et orientale (1996-1998), parrainé par l'Open Society Institute.

Projet de recherches sur la démocratie directe dans les pays d'Europe centrale et orientale (Budapest, 1997).

Présidente du Programme de coopération entre la Northwestern School of Law of Lewis & Clark College (États-Unis d'Amérique) et la faculté de droit de l'Université de Lettonie (1er septembre 1998 – 31 août 2001).

Projet relatif à la création d'une administration efficace en Lettonie (OSCE, Centre pour les droits de l'homme du Danemark et École nationale d'administration de Lettonie).

Participation à des projets ou des conseils lettons ou internationaux

Membre-expert du jury international d'examen de la thèse de doctorat, soutenue par Mme Carolina Taube, intitulé « Constitutionalism in Estonia, Latvia, Lithuania. A Study in Comparative Constitutional Law », University d'Uppsala (Suède), mai 2001.

Membre du Conseil chargé des sciences juridiques – Sous-Comité du droit national.

Membre-expert de la Fondation Soros-Lettonie pour la traduction de l'étude intitulée « Individual and the Society ».

Membre-expert du Programme juridique de la Fondation Soros-Lettonie.

Élaboration d'un concept théorique d'alignement des dispositions de procédure des lois lettones sur les normes européennes (sous la direction du professeur E. Melkisis).

Publications

Ten Years of Constitutional Development in Latvia after the Renewal of Independence « The Constitutional Revision in Today's Europe », Londres, Editions Esperia Ltd, 2002, p. 309 à 318.

« Europa Wshodnia-Ameryka Lacińska; Pozycja jednosci i system rządu », Wrocław, Wydawnictwo Uniwersytetu Wrocławskiego, 2002, p. 184 à 188 (Constitutional Guarantees of Human Rights in Latvia. Wrocław, Wydawnictwo Uniwersytetu Wrocławskiego, 2002, p. 184 à 188).

Judicial Independence in Latvia, « Monitoring the EU Accession Process: Judicial Independence », Central European University Press. Hongrie 2001, p. 225 à 266.

Direct Democracy in Latvia. Country Report. « Direct Democracy: The Eastern and Central European Experience ». Ashgate Publishing Limited. Aldershot, Burlington (États-Unis d'Amérique); Singapour, Sydney, 2001, p. 94 à 108.

Techniques and Procedures for Popular Votes. « Direct Democracy: The Eastern and Central European Experience ». Ashgate Publishing Limited. Aldershot, Burlington (États-Unis d'Amérique); Singapour, Sydney, 2001, p. 256 à 263.

The Impact of the European Integration Process on the Constitution of Latvia. « EU Enlargement. The Constitutional Impact at EU and National Level ». La Haye, 2001, p. 337 à 346.

International Human Rights and their Historical Development. *The Law and the Rights*, vol. 2, p. 326 à 331, novembre 2000 (No 11).

Some Problems on Domestic Violence against Women in Latvia: Legal Aspects. « Bringing International Human Rights Law Home ». New York, Nations Unies, 2000, p. 196 à 199.

On Different Problems of Legal Ethics in the World and in Latvia. *The Law and The Rights*, vol. I, p. 49 à 52, octobre 1999 (No 2).

Administrative Law in Latvia. *Administrative Law in Central and Eastern Europe (1996-1998)*. Budapest, CEU Press, 1999, p. 139 à 176.

The Natural Principle of Justice and the Administrative Process. Procedural Justice, Riga, Université de Lettonie, 1998, p. 13 à 20.

The European System of Protecting Human Rights. *Latvijas Vēstnesis*, 7 mai 1998, No 127.

Children Protection as a Constituent Part of International Human Rights. Issues on Living Conditions. Social work: Conclusions, Experience and Practice. Riga, 1996, p. 109 à 113.

Gründzüge der Entwicklung des Rechtssystems Lettlands seit der Unabhängigkeitserklärung von 1990. *Recht in Ost and West*, No. 3, 1995.

Ouvrages éducatifs et manuels pédagogiques

Programme des cours de droit public du Département de droit général, Université de Lettonie, Riga (Lettonie). *Administrative Law*. Budapest, 1997, p. 91 à 94.

Monographie : « The Powers of Parliament and Government in Latvia, Administrative Law », Budapest, 1997, p. 118 à 120.

Élaboration du programme de formation de l'École nationale d'administration et d'un cours de formation à l'intention des agents de l'État portant sur le développement du droit international des droits de l'homme, la législation de la République de Lettonie et les normes internationales qui y sont incorporées, et le système de protection des droits de l'homme mis en place d'une part par les Nations Unies et d'autre part par l'Union européenne (à la demande du Bureau national des droits de l'homme; Accord No 226, 16 décembre 1997).

Autres articles publiés dans des revues lettones et étrangères

Interpretation of chapter 8 « Fundamental Human Rights », in Constitutional Court Judgments, *Latvijas Vēstnesis*, 27 novembre 2001, No 171.

International Human Rights and their Historical Development. *Law and the Rights*, vol. 2, novembre 2000 (No 11), p. 326 à 331.

On several problems of legal ethics in the world and in Latvia, *Law and the Rights*, vol. 1, octobre 1999, No 2, p. 49 à 52.

Rapports présentés à des conférences scientifiques internationales

« Fundamental Human Rights and Interpretation of the Satversme (Constitution) in the Constitutional Court Judgments. Interpretation and its Direct Application », Conférence de Vilnius, 15 et 16 mars 2002.

« Judges as guardians of the Constitution: *Strict* or *Liberal* Interpretation », Conférence sur le thème « Old and New Constitutions. Constitution as the document of possible changes ». Oslo, 31 janvier-1er février 2002.

Atelier international de la Cour constitutionnelle de la République de Lettonie et de la Fondation allemande pour la coopération internationale sur le thème « Protection of Human Rights at the Constitutional Court », 9 et 10 novembre 2001. Rapport (Interpretation of the *Satversme* (Constitution) chap. 8 « The Fundamental Human

- Rights » in the Constitutional Court Judgments), publié dans *Lawyer's World*, No 230, 11 novembre 2001.
- « Constitutional Changes in Ten years after Reestablishment of Independence », Conférence tenue à Athènes, du 7 au 9 décembre 2001.
- « Constitutional Guarantees of Human Rights in Latvia ». Rapport présenté lors d'une conférence à l'Université de Wrocław (Pologne), les 20 et 21 septembre 2001 et publié dans le livre intitulé *Europa Wshodnia-Ameryka Lacińska Pozycja jednostki i system rządu*, Wrocław, Wydawnictwo Uniwersytetu Wrocławskiego, 2002, p. 184 à 188.
- « The Present Independence Status of Judges in Latvia ». Rapport présenté à la Conférence sur le thème « Independence of the Judges and the Issues of Public Trust: The Baltic States and Poland » Vilnius, les 2 et 3 mars 2000.
- « The Constitutional Impact of the European Integration Enlargement (at EU and national level) » à une conférence tenue à La Haye du 20 au 23 septembre 2000. Le rapport a été publié dans le livre intitulé *The Impact of the European Integration Process on the Constitution of Latvia. EU Enlargement. The Constitutional Impact at EU and National Level*. La Haye, 2001, p. 337 à 346.
- « Some problems of Domestic Violence against Women in Latvia: Legal Aspects ». Rapport présenté à la réunion des juges sur les questions liées à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à Vienne, en octobre 1999, et publié dans « Bringing International Human Rights Law Home », Nations Unies, New York, 2000, p. 196 à 199.
- « Courts in Latvia and Independence of the Judicial Power ». Rapport présenté à la Conférence annuelle de l'Association des avocats lettons à Washington, les 1er et 2 octobre 1998.
- « The Child as a Witness, its Legal Status in Latvian Legislation ». Rapport présenté à la Conférence de l'Organisation internationale des femmes juristes à Ottawa, 21-24 mai 1998.
- « Exploitation of Prostitution by the Third Party (Human Rights Aspects) ». Rapport présenté à la Conférence internationale de l'Organisation internationale des femmes juristes et de l'Association des juges italiens à Rome, novembre 1997.
- « Case Study: The Powers of the Parliament and Government in Latvia ». Rapport présenté à la Conférence sur le droit administratif à Budapest, le 1er mai 1997, et publié dans *Administrative Law*, Budapest, 1997, p. 118 à 120.

42. Yáñez-Barnuevo, Juan Antonio (Espagne)

[Original : espagnol]

Note verbale

La Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation et, en référence à sa note du 13 septembre 2002 concernant les élections aux charges de juge de la Cour pénale internationale, qui auront lieu au cours de la reprise de la première session de l'Assemblée des États Parties en février prochain, a l'honneur d'annoncer que le Gouvernement espagnol a décidé de présenter la candidature de l'Ambassadeur Juan Antonio Yáñez-Barnuevo à l'un des sièges de magistrats à la Cour en question.

Pour présenter cette candidature, le Gouvernement espagnol a tenu compte de la proposition faite par le Groupe espagnol de la Cour permanente d'arbitrage conformément aux dispositions du paragraphe 4, alinéa a) ii), de l'article 36 du Statut de la Cour.

...

La candidature de l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo est à inscrire sur la liste B ainsi que le prévoit le paragraphe 5 de l'article 36 du Statut.

On trouvera également ci-joint le curriculum vitae de l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo qui montre clairement la longue expérience qu'il a acquise dans le domaine du droit international et au sein des institutions internationales et atteste qu'il est particulièrement compétent et bien préparé pour exercer les fonctions de magistrat à la Cour pénale internationale. Il convient de souligner la contribution unique qu'il a apportée à la justice pénale internationale du fait de sa participation active à la création des tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, en sa qualité de représentant de l'Espagne au sein du Conseil de sécurité, et à l'élaboration du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et de ses instruments complémentaires, en tant que chef de la délégation espagnole à la Conférence de Rome, au sein de la Commission préparatoire et à l'Assemblée des États Parties.

Le Gouvernement espagnol est fermement résolu à assurer la mise en place rapide de la Cour pénale internationale et son fonctionnement efficace, dans un souci de fidélité à son rôle traditionnellement actif dans le développement et l'application du droit international. La présentation de la candidature de l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo s'inscrit dans le cadre de cette volonté de contribuer à la consolidation, à l'efficacité et à la solvabilité de la nouvelle institution qui doit bénéficier de l'appui sans réserve de la communauté internationale.

Déclaration relative aux qualifications du candidat

Le Gouvernement espagnol présente la candidature de l'Ambassadeur Juan Antonio Yáñez-Barnuevo à un des 18 sièges de juge à la Cour pénale internationale qui seront pourvus aux élections qui devront se tenir pendant la réunion de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour, en février 2003.

La présentation de la candidature de l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo a été proposée par le Groupe national espagnol de la Cour permanente d'arbitrage conformément à la procédure prévue à l'alinéa 4 ii) de l'article 36 du Statut.

D'après l'avis exprimé par le Groupe national espagnol, que le Gouvernement partage, l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo jouit d'une haute considération morale, est connu pour son impartialité et son intégrité et réunit les conditions requises en Espagne pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires, conformément à l'alinéa 3 a) de l'article 36 du Statut.

Comme le montre son curriculum vitae, l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo possède également une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit pénal international, ainsi qu'une grande expérience dans les institutions internationales et les activités professionnelles dans le domaine juridique qui présentent un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour, tel que prévu dans l'alinéa 3 b) de l'article 36 du Statut.

Comme il est exigé à l'alinéa 3 b) de l'article 36 du Statut, l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo a une excellente connaissance et une pratique courante des deux langues de travail de la Cour, le français et l'anglais, en plus de sa langue maternelle, l'espagnol, qui est aussi une langue officielle de la Cour pénale internationale.

Tenant compte de son expérience professionnelle la plus pertinente, la candidature de l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo est présentée au titre de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut.

En ce qui concerne les dispositions du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut pour ce qui est de la composition de la Cour dans son ensemble, les informations suivantes sont fournies :

Concernant l'alinéa a) i) : En tant que juriste espagnol, l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo a reçu sa formation et a acquis son expérience principale dans le cadre du système juridique romano-germanique, plus précisément au sein de la tradition juridique ibéro-américaine.

Concernant l'alinéa a) ii) : L'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo est un national de l'Espagne, pays qui fait partie au sein des Nations Unies du Groupe de l'Europe occidentale et autres États.

Concernant l'alinéa a) iii) : L'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo est un homme.

Concernant l'alinéa b) : En tant que membre et Vice-Président de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (créée conformément à l'article 90 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949 relatives à la protection des victimes des conflits armés), l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo est particulièrement qualifié pour tout ce qui relève de l'investigation et l'établissement de faits concernant des allégations de violations graves des normes du droit international humanitaire, y compris des cas de violence contre les femmes et les enfants ou d'autres membres de la population civile.

* * *

Ambassadeur en mission spéciale, chef du Département de droit international au Ministère des affaires étrangères.

Chef de la délégation espagnole aux négociations menant à la création de la Cour pénale internationale.

Vice-Président de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits.

* * *

Né à Coria del Rio (Séville) en 1942.

Prix extraordinaire au baccalauréat (1958). Études universitaires aux facultés de droit de Séville et de Madrid (1958-1963). Licencié en droit à l'Université Complutense de Madrid (1963), où il a aussi suivi des cours de doctorat.

Spécialisation en droit et relations internationales à l'École de la fonction publique internationale de Madrid (1964-1966); à l'Académie de droit international de La Haye (1965 et 1966) et à son Centre de recherche (1970); à l'Académie diplomatique de Madrid (1966-1968); et à l'Université de Cambridge (Royaume-Uni) (1974). Diplômé en droit international de l'Université de Cambridge (1976).

Professeur assistant, puis chargé de cours, de droit et de relations internationales aux facultés de droit et de sciences politiques et économiques de l'Université Complutense de Madrid (1964-1970 et 1966-1998).

Après avoir passé le concours d'admission à l'Académie diplomatique en 1966, il est entré au Service extérieur en 1968. Conseiller juridique au Département de droit international du Ministère des affaires étrangères (1968-1970), puis chef adjoint du Département (1975-1978). Secrétaire d'Ambassade à la Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New York (1970-1973). Représentant permanent adjoint de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe, à Strasbourg (France) (1978-1982).

Pendant cette période, il a participé en tant que représentant de l'Espagne aux travaux de la Sixième Commission (Questions juridiques) de l'Assemblée générale des Nations Unies, où il a participé à l'élaboration des Conventions sur les missions spéciales (1969) et sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris des agents diplomatiques (1973), ainsi qu'à plusieurs conférences sur la codification et le développement progressif du droit international, y compris les Conférences des Nations Unies sur le droit des traités (1969), le droit de la mer (1974-1977), la représentation des États dans leurs relations avec les organisations internationales (1975) et la succession d'États en matière de traités (1977) et la phase préparatoire de la Conférence diplomatique de Genève sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire dans les conflits armés.

Il a aussi participé activement aux travaux menant à l'adhésion de l'Espagne à un certain nombre de traités internationaux concernant la protection des droits humains, notamment la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention

européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (y compris l'acceptation par l'Espagne de la juridiction de la Cour européenne des droits de l'homme et de la compétence de la Commission européenne des droits de l'homme pour recevoir des requêtes individuelles).

Directeur du Département international au Cabinet de la présidence du Gouvernement et Conseiller diplomatique du Président du Gouvernement (1982-1991). En cette qualité, il a été membre de différentes commissions et de groupes de travail interministériels chargés notamment de coordonner les négociations pour l'entrée de l'Espagne aux Communautés européennes et à l'Union de l'Europe occidentale, ainsi que de définir les modalités de participation de l'Espagne à l'Alliance atlantique.

Ambassadeur, Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York (1991-1996), représentant à ce titre l'Espagne à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, ainsi qu'au Conseil de sécurité (1993-1994), organe qu'il a présidé à deux reprises et au sein duquel il a participé activement à la création des tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda.

Chef de la délégation espagnole à la Conférence de 1995 des Parties du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation (1995). Vice-Président du Groupe de travail de l'Assemblée générale sur l'Agenda pour la paix du Secrétaire général. Membre des Groupes des Amis du Secrétaire général pour les processus de paix au Salvador et au Guatemala.

Directeur adjoint et professeur de l'Académie diplomatique de Madrid (1996-1998). Président suppléant du jury du concours d'admission au Service extérieur (1997-1998). Membre élu, du Conseil de la carrière diplomatique (2002-2003).

Ambassadeur, chef de la délégation espagnole aux sessions du Comité préparatoire, puis à la Conférence diplomatique des Nations Unies sur l'établissement d'une cour criminelle internationale (Rome, 1998). Depuis, il a continué à représenter l'Espagne auprès de la Commission préparatoire (1999-2002) et de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale (New York, 2002). Signataire, au nom de l'Espagne, du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Pour ces travaux, il a obtenu, avec l'ensemble de la délégation espagnole à la Conférence de Rome, le deuxième prix « Francisco Tomás y Valiente » pour son action en faveur de la solidarité, la tolérance et la paix (1998); a été élu « Juriste de l'année » (1999) par l'Association des anciens élèves de la faculté de droit de l'Université Complutense de Madrid; et a reçu le Certificat de reconnaissance de la Coalition des organisations non gouvernementales pour la Cour pénale internationale (2001).

Ses tâches en tant qu'Ambassadeur en mission spéciale incluent, outre le suivi de la Conférence de Rome en vue de l'établissement effectif de la Cour pénale internationale, la coordination des concours prêtés par l'Espagne aux tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda. Il préside également le groupe de travail interministériel chargée de définir la position de l'Espagne concernant la justice pénale internationale.

Depuis août 2002, il est aussi chef du Département de droit international du Ministère des affaires étrangères et membre à ce titre de plusieurs commissions interministérielles sur des questions juridiques internationales.

Il fait partie depuis 1999 de la liste des personnes éminentes tenue par le Secrétaire général des Nations Unies pour des tâches d'assistance à l'Organisation en matière de diplomatie préventive et de gestion des conflits. Depuis 2002, il figure également sur la liste de conciliateurs établie conformément à l'annexe V de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Membre (2002-2006) et Vice-Président (2002-2003) de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits, créée en application du Protocole additionnel I de 1977 aux Conventions de Genève de 1949 relatives à la protection des victimes des conflits armés.

Professeur au Centre d'études de droit international humanitaire de la Croix-Rouge espagnole. Professeur associé (droit humanitaire et droit pénal international) au Département de droit international de la faculté de droit de l'Université de Séville (2002-2003).

Membre de l'Association espagnole de professeurs de droit et relations internationales, de l'Association espagnole pour le droit européen, de l'*International Law Association* et de l'*American Society of International Law*.

Membre du Conseil directeur de l'Institut royal « Elcano » pour les études internationales et stratégiques, du Conseil consultatif de l'Institut « Francisco de Vitoria » de l'Université Carlos III de Madrid, du Comité d'honneur de l'Institut royal d'études européennes de l'Université de Saragosse et du Conseil consultatif de l'International College Spain.

Auteur de nombreux travaux sur des questions internationales. Avec d'autres spécialistes, il a contribué à l'oeuvre collective (dirigée par le professeur Juan Antonio Carrillo Salcedo) *La criminalización de la barbarie: la Corte Penal Internacional* (C.G.P.J., Madrid, 2000) qui a obtenu le prix « Rafael Martínez Emperador » décerné par le Haut Conseil de la magistrature. Il a aussi coordonné l'oeuvre collective *La justicia penal internacional: Una perspectiva iberoamericana* (Casa de América, Madrid, 2001).

Langue maternelle : espagnol. Excellente connaissance de l'anglais et du français. Comprend l'italien et le portugais.

* * *

Le 17 septembre 2002, se sont réunis à Madrid MM. José Manuel Lacleta Muñoz (ancien Ambassadeur d'Espagne), Santiago Torres Bernáldez (ancien Greffier de la Cour internationale de Justice), Juan Antonio Carrillo Salcedo (professeur de droit international et ancien juge de la Cour européenne des droits de l'homme) et José Antonio Pastor Ridruejo (professeur de droit international et juge de la Cour européenne des droits de l'homme), membres du Groupe espagnol de la Cour permanente d'arbitrage.

Tenant compte du fait que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, auquel l'Espagne est partie, est entré en vigueur le 1er juillet 2002 et que la première élection des juges de la Cour va avoir lieu, l'objet de la réunion du Groupe

est de proposer un candidat espagnol à un siège de juge à la Cour conformément à l'alinéa a) ii), du paragraphe 4, de l'article 36 du Statut.

Après délibération, le Groupe prend acte, aux fins du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut, que l'Ambassadeur Juan Antonio Yáñez-Barnuevo, actuel chef du Service juridique international du Ministère des affaires étrangères, est une personne qui jouit d'une haute considération morale et qui est connue pour son impartialité et son intégrité; qu'il réunit les conditions requises en Espagne pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires; qu'il possède une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme; et, enfin, qu'il a une excellente connaissance des deux langues de travail de la Cour, le français et l'anglais. En raison de ces circonstances, le Groupe propose au Gouvernement espagnol de présenter la candidature de l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo à la première élection de juges de la Cour.

Ce que je certifie en tant que coordonnateur et secrétaire du Groupe espagnol de la Cour permanente d'arbitrage, aux lieu et date susdits.

(Signé) José Antonio Pastor Ridruejo

* * *

Le 27 novembre 2002, la Commission des affaires extérieures du Congrès des députés a approuvé à l'unanimité la résolution suivante :

« Le Congrès des députés appuie la candidature de M. Juan Antonio Yáñez-Barnuevo à l'élection des juges de la Cour pénale internationale et considère que, outre qu'il jouit d'une haute considération morale et est connu pour son impartialité et son intégrité, il remplit les autres conditions exigées des membres de la Cour dans le Statut de Rome. »

D'autre part, la Commission des affaires extérieures du Sénat espagnol a, le 4 décembre 2002, approuvé la résolution suivante, également à l'unanimité :

« La Commission des affaires extérieures du Sénat exprime au Gouvernement son appui unanime pour la candidature de Son Excellence M. Juan Antonio Yáñez-Barnuevo García, que l'Espagne a présentée à l'élection des juges de la Cour pénale internationale. »

43. Zielińska, Eleonora (Pologne)

[Original : anglais]

Note verbale

Le Représentant permanent de la République de Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'ONU et, se référant à sa note du 13 septembre 2002, a l'honneur de lui faire part de la présentation par la Pologne de la candidature de Mme Eleonora Zielińska à l'élection des juges de la Cour pénale internationale.

En application du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, il lui indique que cette candidature est destinée à la liste A.

...

Déclaration relative aux qualifications de la candidate

1. Le professeur Eleonora Zielińska, de nationalité polonaise, est une éminente spécialiste du droit pénal. Elle a suivi une formation spécialisée pour devenir juge et, en sa qualité de titulaire du titre scientifique de « professeur de sciences juridiques », elle possède toutes les qualifications requises pour être nommée aux plus hautes charges judiciaires en Pologne. Elle offre les plus hautes qualités morales, jouit de tous ses droits civiques. Elle fait également preuve d'impartialité et d'une grande intégrité (par. 3 a) de l'article 36).
2. La candidate possède des compétences reconnues en droit pénal et en procédure pénale. Elle a reçu de multiples distinctions pour ses nombreuses publications jugées de haut niveau pour leur valeur scientifique et leur importance sur le plan pratique dans l'administration de la justice pour les affaires criminelles, et aussi parce qu'elles font état des résultats de longs travaux de recherche et d'étude comparée. Son ouvrage sur la responsabilité professionnelle et les liens avec la responsabilité pénale est devenu un manuel de référence pour quiconque s'intéresse à la législation relative à la responsabilité professionnelle. Membre du barreau depuis 1988, elle a acquis une grande expérience en offrant des conseils juridiques dans les affaires criminelles (conseil juridique, formulation d'opinions juridiques, rédaction de projets de loi et autres actes juridiques). Elle a été cofondatrice et artisan de la formation clinique des futurs juristes en Pologne, dans le cadre du programme d'enseignement de la pratique juridique. Cette formation sert de cadre pour des services juridiques gratuits offerts à ceux qui ne peuvent se permettre d'employer un juriste et à toutes sortes de personnes défavorisées. La candidate a été conseillère, entre autres, pour les victimes de la violence à motivation sexiste telle que le viol, le harcèlement sexuel et le trafic de femmes, de demandeurs d'asile et de réfugiés. Le professeur Zielińska est également un juge expérimenté : elle a tranché dans des affaires disciplinaires, dans lesquelles le code de procédure pénale est applicable en vertu du principe de la subsidiarité, et par le passé, elle a exercé pendant huit ans comme conseil juridique au tribunal chargé de juger la responsabilité professionnelle des médecins.
3. La candidate possède des compétences attestées dans les domaines du droit pénal international et du droit relatif aux droits de l'homme. Elle est réputée en tant

qu'auteur et éditeur de publications consacrées à divers thèmes du droit pénal international et des droits de l'homme. Elle a également pris part au processus de mise en conformité du droit pénal polonais avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme ainsi qu'à l'examen de la législation en vue de sa compatibilité avec les traités relatifs à la coopération internationale dans les affaires criminelles que la Pologne a ratifiés. La candidate a également réalisé diverses études visant à l'harmonisation de la législation polonaise avec celle de l'Union européenne dans le domaine du droit pénal.

4. En sa qualité d'expert des droits de l'homme, elle consacre également une partie de ses activités aux questions relatives à l'égalité des hommes et des femmes. Elle a milité de nombreuses années durant pour la défense des droits des femmes en Pologne, élaboré un projet de loi sur l'égalité de statut entre hommes et femmes, coopéré en tant qu'expert avec des organisations non gouvernementales, le Groupe des femmes parlementaires et le Commissaire du Gouvernement chargé de l'égalité de statut des hommes et des femmes. En 1995, le professeur Zielińska s'est consacrée à l'élaboration du projet de rapport gouvernemental sur la situation des femmes en Pologne, qui a été présenté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing. Elle a participé à la Conférence en qualité d'expert de la délégation gouvernementale polonaise. À l'issue de la Conférence, elle s'est portée coauteur du programme national d'action sur les femmes, qui visait à mettre en oeuvre les dispositions du Programme d'action de Beijing. Jusqu'en 1997, elle a également représenté le Gouvernement polonais auprès de la Commission de la condition de la femme. Il convient également de mentionner qu'elle a participé au forum de femmes de la Coalition des ONG oeuvrant en faveur de la création de la Cour pénale internationale, ainsi que sa réussite dans l'action qu'elle a menée pour faire connaître en Pologne les dispositions du Statut de Rome ayant trait à l'égalité de traitement des hommes et des femmes. On notera également que la candidate plaide en faveur de la parité entre les sexes et applique ce principe, dans les cours qu'elle dispense à l'Université de Varsovie. C'est la raison pour laquelle elle a inclus cette question dans ses conférences consacrées au droit pénal et au droit médical et elle a créé à l'Université de Varsovie un cours spécialisé accessible à tous les étudiants, consacré à l'égalité de traitement des hommes et des femmes dans la loi et dans la pratique dans le cadre des affaires de violence à l'égard des femmes. Elle inclut également ces questions dans les cours de doctorat dispensés dans le cadre des études sur la condition de la femme.

5. Ses connaissances et la grande expérience qu'elle a acquise en tant que spécialiste, chercheur et conseil juridique témoignent de ses compétences professionnelles de juriste, qui présentent un intérêt pour les travaux judiciaires de la Cour.

6. Il découle de ce qui précède que Mme Zielińska répond à tous les critères énoncés aux alinéas i) et ii) du paragraphe 3 b) de l'article 36.

7. Mme Zielińska maîtrise plusieurs langues étrangères. Sa connaissance de l'anglais est excellente et elle parle couramment le français (par. 3 c) de l'article 36).

8. Aux fins de l'application du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut, Mme Zielińska a été désignée pour figurer dans la liste A.

9. Les informations relatives aux alinéas i) et ii) du paragraphe 8) a de l'article 36 sont les suivantes :

- a) Mme Zielińska est qualifiée et travaille en Pologne, pays doté d'un système juridique continental;
- b) La Pologne est membre du Groupe des États d'Europe orientale;
- c) Mme Zielińska est une femme.

10. Mme Eleonora Zielińska possède également une connaissance juridique approfondie dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants (par. 8 b) de l'article 36). Elle a fait partie du groupe de spécialistes constitué par le Conseil de l'Europe pour lutter contre la violence à l'égard des femmes (EG-S-VL), qui a travaillé sur le projet de programme d'action. Elle tient régulièrement des conférences consacrées aux principales manifestations de ce type de violence et aux stéréotypes omniprésents, organisées pour des publics constitués de juges, de procureurs, de policiers, de travailleurs sociaux ou de membres des autres professions juridiques. Mme Zielińska montre aussi combien les victimes se montrent réticentes à signaler les crimes commis, ce qui les empêche d'obtenir un procès équitable et une juste réparation du préjudice subi. Elle a également plaidé en faveur de normes internationales d'action et de bonnes pratiques pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et elle a pris activement part à l'élaboration de propositions de lois visant à garantir la sécurité des victimes de violences et à éviter toute aggravation de leur statut de victime au cours de la procédure pénale. Elle possède également une connaissance approfondie des questions relatives à la protection des droits de l'homme en rapport avec l'application de la biomédecine (médecine de la procréation, expériences et recherche médicale sur l'être humain), domaine dans lequel elle a acquis une expérience pratique.

11. Mme Eleonora Zielińska a la nationalité polonaise et n'est détentrice d'aucune autre nationalité.

* * *

Date et lieu de naissance : 11 décembre 1945, à Moscou.

Formation universitaire

1968	Maîtrise de droit, Université de Varsovie.
1974	Doctorat (Ph. D.) en droit.
1986	Doctorat en droit (Habilitation).
1991	Professeur d'université.
2002	Titulaire du titre scientifique de « professeur de sciences juridiques »

Études à l'étranger

1983	Bourse de huit mois accordée par le Gouvernement français – Institut de droit comparé de Paris.
1986-1987	Bourse von Humboldt – Institut Max Planck de droit pénal international comparé de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).

1996 Rutgers University (États-Unis) – Bourse de six mois.

Expérience professionnelle

1968-1970 Stage au Tribunal régional de Varsovie, accompli sur réussite à l'examen de la magistrature.

Depuis 1970 Employée à l'École de droit et d'administration de l'Université de Varsovie, Institut de droit pénal.

1970-1974 Assistante.

1974-1986 Professeur assistante.

1986-1991 Professeur associée.

1991 Professeur titulaire.

1991-1996 Directrice de l'Institut de droit pénal.

1999-2002 Directrice de l'Institut de droit pénal.

Matières enseignées

Droit pénal, violence à l'égard des femmes, protection juridique des droits des femmes, coopération et juridiction internationales en matière pénale, droit médical.

Autres fonctions occupées

Depuis 1988 Inscrite au barreau de Varsovie.

1989-1997 Conseiller juridique auprès de la Commission disciplinaire de l'Ordre des médecins (organisme professionnel indépendant).

1995-1997 Représentante du Gouvernement polonais auprès de la Commission de la condition de la femme (ONU).

Depuis 1989 Expert auprès du Parlement pour les questions pénales, de droit médical et d'égalité des sexes.

Depuis 1990 Expert en droit médical auprès du Conseil de l'Europe.

Depuis 1992 Directrice du Programme relatif au droit médical à l'Université de Varsovie.

Depuis 1993 Chercheur à l'Institut de la justice du Ministère de la justice polonais.

Depuis 1995 Expert juridique auprès du Conseil de l'Europe pour les questions d'égalité des sexes et de violence à l'égard des femmes.

Depuis 1998 Cofondatrice et Directrice de la permanence juridique de l'Université de Varsovie, qui offre aux personnes défavorisées des conseils juridiques gratuits dans le cadre du programme d'information pratique juridique destiné à former les futurs avocats.

Depuis 1999 Expert auprès du Gouvernement sur la juridiction pénale internationale et le droit communautaire européen en matière pénale.

Depuis 1989 Membre de la Commission disciplinaire de l'Université de Varsovie.

- Depuis 1989 Membre de la Commission disciplinaire de l'Université de Varsovie et, depuis 1999, Présidente de cette Commission.
- Depuis 2001 Membre du Conseil consultatif du Bureau central de la police.
- Depuis 2001 Membre du Conseil consultatif du Commissaire du Gouvernement polonais chargé de l'égalité de statut des hommes et des femmes.

Action sociale

- Depuis 1974 Membre de l'Association internationale de droit pénal; membre du Conseil de la division polonaise; et, de 1994 à 1999, sous-secrétaire générale de l'Association.
- Depuis 1989 Militante active en faveur des droits des femmes en Pologne, coauteur d'avant-projets de loi sur les droits relatifs à la procréation et sur l'égalité de statut des hommes et des femmes.
- Depuis 1996 Participation à la coalition d'organisations non gouvernementales en faveur d'une Cour pénale internationale (Comité électoral de femmes).
- Depuis 1996 Membre du Conseil de l'Association de recherche polonaise sur le droit communautaire européen.
- Depuis 1994 Membre de la Commission internationale de juristes (de 1994 à 1998, membre du Conseil de la division polonaise).
- Depuis 1994 Membre du Conseil de rédaction de la revue mensuelle *Państwo i Prawo* (Le droit et l'État), important périodique polonais consacré aux questions juridiques.
- Depuis 1997 Membre du Conseil de l'Association de recherche sur le droit européen en Pologne, organisation affiliée à des associations de juristes, active dans la lutte contre les délits commis contre les intérêts financiers de l'Union européenne dans les États membres de l'Union et les pays candidats à l'entrée dans l'Union.

Prix et distinctions

- 1976 Distinction du Ministère de la justice pour son mémoire de troisième cycle sur les mesures pénales non privatives de liberté.
- 1987 Prix Leon Petrażycki pour son ouvrage consacré à l'avortement.
- 2001 Lauréate pour la Pologne du prix Femmes d'Europe (Association internationale pour la promotion des femmes d'Europe – AIPFE).
- 2002 Prix accordé par le Ministre des sciences et de l'enseignement supérieur pour son ouvrage sur la responsabilité professionnelle des médecins et les liens avec la responsabilité pénale.
- Années 90 Distinctions diverses accordées par le Recteur de l'Université de Varsovie pour ses travaux universitaires et son oeuvre scientifique.

Langues

Polonais (langue maternelle), français, anglais, allemand et russe.

Publications

Livres (en polonais)

Kary nie związane z pozbawieniem wolności (Non-custodial Penal Measures), Wydawnictwo Prawnicze, 1976.

Oceny prawne przerywania ciąży. Studium Porównawcze (Évaluation juridique de l'avortement : une étude comparative). Wydawnictwa Uniwersytetu Warszawskiego, 1986.

Przerywanie ciąży w Polsce i na świecie (Interruption de grossesse : conditions d'admissibilité en Pologne et ailleurs). Wydawnictwo Prawnicze, 1990.

Odpowiedzialność zawodowa lekarzy i jej stosunek do odpowiedzialności karnej (Responsabilité professionnelle des médecins et relation avec la responsabilité pénale), Liber, 2001.

Rapports et études

« Penal and administrative sanctions, settlement, whistle blowing and Corpus Juris in the candidate countries ». Rapport de la Pologne. Disponible en anglais sur CD-ROM.

« Equal Opportunities for Women and Men in the European Accession Program. Polish monitoring report. Joint Program of the Open Society Foundation – Romania and the Network Women's Program of the Open Society Institute » (en anglais).

« Recherche GROTIUS – L'harmonisation des sanctions pénales en Europe ». Rapport de la Pologne (en français).

« Application des dispositions du statut de la Cour pénale internationale au droit polonais » (en polonais).

Livres publiés

Standardy prawne Rady Europy. Teksty i Komentarze. Tom III Prawo karne (Normes juridiques du Conseil de l'Europe en matière de droit pénal : textes et commentaires). Oficyna Naukowa, Varsovie, 1997.

Prawo wspólnot Europejskich a prawo polskie. Dokumenty karne (Droit des communautés européennes et droit pénal polonais). Oficyna Naukowa, Varsovie, 2000.

Corpus Juris. Édition bilingue anglais-polonais. C. H. Beck. Varsovie, 1999.

Publications majeures en langue étrangère

« Schutz der Wirtschaftsinteressen der Europäischen Union und das polnische Strafrecht », *Ostereuropa Recht* 2001, No 4 (avec E. Weigend).

« Das polnische Strafrecht zur Zeit der demokratischen Reformprozesse », *Festschrift für O. Triffterer*, K. Schmoller, Spring Wien-New York, 1996.

- « Zeitgestze im polnischen Strafrecht », in *Modernes Strafrecht und ultima ratio Prinzip*, Frankfurt, 1990, avec E. Weigend.
- « Gewalt gegen Frauen in Polen », in *Internationale Perspektiven in Kriminologie und Strafrecht*. Festschrift fuer G. Kaiser zum 70 Geburtstag. Duncker & Humboldt, Berlin, 1998.
- « Das Verhältnis zwischen der strafrechtlichen und standesrechtlicher Verantwortlichkeit des Arztes », *Medizinrecht*, 1990, No 6.
- « Das neue polnische Regelung der Schwangerschaftsabbruch ». *Zeitschrift für die gesamte Strafrechtswissenschaft*, 1994, No 1 (avec E. Weigend).
- « Das neue polnische Transplantationsgesetz ». *Medizinrecht*, 1996, No 10, s. 445 (avec E. Weigend).
- « Aktuelle Entwicklungen im Polnischen Recht des Schwangerschaftsabbruchs ». *Goldammer's Archiv für Strafrecht*, 2000, No 7 (avec E. Weigend).
- « L'entrée, le séjour et le travail des étrangers en Pologne », in *Quelle politique pénale pour l'Europe*, M. Delmas-Marty ed., Economica, Paris, 1993.
- « Les mesures pénales substitutives de la privation de liberté dans les pays socialistes européens, notamment les travaux d'intérêt général ». *Revue des sciences criminelles et de droit pénal comparé*, 1985, No 1.
- Les empreintes génétiques : vérité scientifique et droit de la filiation. Rapport polonais*. Institut de recherches comparatives sur les institutions et le droit, Paris, 1986.
- « A New Type of Sanction in Poland: The Non-Custodial Curtailment of Liberty ». *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 1976, No 1.
- « Non-Custodial Penal Measures in European Socialist Countries ». *International Revue of Criminal Policy*, 1981, No 36, avec S. Frankowski.
- « First Offender in the Criminal Justice System », in *The Polish Process of the Criminal Justice System: Scandinavian-Polish work meeting*. Scandinavian Research Council for Criminology, Danemark, 1981.
- Equality in the labour market and reconciliation of family and professional life: trends and perspectives*. General Report of the Information Forum on the National Policies in the Field of Equality between Women and Men organized by Council of Europe and Plenipotentiary of the Polish Government on the Family and Women. Pologne. Novembre 1996. Council of Europe, 1997.
- « Abortion in Poland » in *Abortion and the Protection of the Human Fetus*. Legal Problems in a Cross-cultural Perspective, ed. G. Cole, S. Frankowski, Martinus Nijhoff Publishers, Dordrecht, 1987.
- « Legal Responses to AIDS – A Polish Perspective », in *Legal Responses to AIDS in Comparative Perspective*. Ed. S. Frankowski. Kluwer Law International. The Hague, 1998 (avec S. Frankowski).
- « Strengthening Human Rights for Women and Men in Matters relating to Sexual Behaviour and Reproduction ». Rapport für Europarat veröffentlicht in Europarat

Dokumentation EG/EM (91) 6, *Journal international de Bioéthique* 1992, No 4, v. 3 (avec J. Plakwicz).

« Recent Trends in Abortion Legislation in Eastern Europe, with Particular Reference to Poland », *Criminal Law Forum* 1993, No 1, vol. 4.

« Obstacles and Barriers to an Equal Status Act in Poland », in *Women: the Past and the New Roles. Bulletin of the Center for Europe*, Université de Varsovie, 1995, No 1 (avec Malgorzata Fuszara).

« The Abortion Debate in Poland », in *Abortion in Europe*, ed. B. Rolston, A. Eggert, Greenwood Press, Connecticut, 1994, (avec J. Plakwicz).

« Participation of Women: Changes and effects of the transformation process. Losers of the "Wende" – Winners of the EU. Participation of Women: Chances and effects of the transformation process ». *Politik und Geschlecht*. Forum. Austrian Political Science Association. Documentation de la Conférence de Vienne, 1998.

« Between ideology and common sense. The discourse of Reproductive Rights in Poland », in *Reproducing Gender: Politics, Publics, and Everyday Life after Socialism*, ed. S. Gail, G. Klingman, Princeton University Press. New Jersey, 2000.

« Women in the criminal justice system », in *Crime and Law Enforcement in Poland on the Threshold of the XXIe Century*. Institute of Justice. Ed. A. Siemaszko. Oficyna Naukowa, Varsovie, 2000.

Ainsi qu'une soixantaine d'autres publications sur différentes questions, en polonais et dans d'autres langues.

* * *

Au nom du Groupe national polonais de la Cour permanente d'arbitrage et en application de l'alinéa ii) du paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et de l'Article 4 du Statut de la Cour internationale de Justice, j'ai l'honneur de proposer Mme Eleonora Zielińska comme candidate pour la Pologne à la Cour pénale internationale.

Mme Zielińska enseigne le droit pénal à l'Université de Varsovie. Elle remplit les conditions requises au paragraphe 3 de l'article 36 du Statut tant par ses qualités morales que par ses compétences professionnelles. Elle a également acquis une grande expérience de la pratique du droit et parle couramment les deux langues de travail de la Cour. Son curriculum vitae détaillé, accompagné de la liste de ses principales publications, est joint à la présente candidature.

Le Président du Groupe national polonais
de la Cour permanente d'arbitrage
(Signé) Jerzy Makarczyk

Varsovie, le 8 octobre 2002

44. Zupančič, Boštjan M. (Slovénie)

[Original : anglais et français]

Note verbale

La Mission permanente de la République de Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à sa lettre du 13 septembre 2002, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement de la République de Slovénie a décidé de présenter la candidature de M. Boštjan M. Zupančič au poste de juge à la Cour pénale internationale.

M. Boštjan M. Zupančič est actuellement juge à la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg. Il a précédemment été juge à la Cour constitutionnelle de Slovénie et Président de la Chambre de droit pénal, pendant cinq ans, et membre (et Vice-Président) du Comité des Nations Unies contre la torture, pendant trois ans.

M. Zupančič est un éminent professeur de droit pénal international et de procédure pénale internationale et a fait des conférences à plusieurs facultés de droit renommées, notamment à l'Université de Ljubljana, à l'École de droit de Harvard, à l'Université de Washington, à l'Université de droit et ordre public de Chine et à la faculté de droit de Paris I (Sorbonne-Panthéon).

Il a toujours été attaché aux valeurs de justice, d'équité et d'intégrité. Le Gouvernement de la République de Slovénie est convaincu que, s'il est élu, M. Boštjan M. Zupančič répondra aux normes attendues d'un membre indépendant d'une moralité, d'une impartialité et d'une intégrité élevées possédant une large compétence en droit pénal. Il a une connaissance courante de l'anglais et du français.

M. Zupančič est candidat sur la liste A aux fins de l'article 36 du Statut de la Cour pénale internationale.

...

La candidature de M. Boštjan M. Zupančič est présentée selon la procédure de présentation des candidatures aux plus hautes fonction judiciaires en Slovénie.

...

Déclaration relative aux qualifications du candidat

M. Boštjan M. Zupančič, citoyen slovène, est un expert éminent en matière de droit pénal international, de procédure pénale et de droit humanitaire. Il a reçu la formation requise et possède toutes les qualifications nécessaires pour être nommé aux plus hautes fonctions judiciaires de la République de Slovénie. Il est également professeur de droit pénal et de procédure pénale à l'Université de Ljubljana et professeur invité dans plusieurs autres écoles de droit. C'est une personne d'une moralité, d'une impartialité et d'une intégrité élevées [art. 36 (3) a)].

La présentation de la candidature de M. Zupančič à un siège de juge de la Cour pénale internationale a été faite en application du droit national [Loi régissant la

présentation de candidats de la République de Slovénie à un poste de juge d'une cour internationale (Journal officiel, No 64-3468/01)].

M. Zupančič a acquis une compétence en droit pénal, en procédure pénale et en droit humanitaire. Ses nombreuses publications à l'échelle mondiale et ses conférences à de nombreuses universités et autres institutions, ainsi que sa participation au Comité contre la torture, sont hautement appréciées. Il est titulaire d'un Ph. D. de l'École de droit de Harvard, où il a aussi été attaché de recherche et professeur invité. Il est actuellement juge à la Cour européenne des droits de l'homme. Il a précédemment été juge à la Cour constitutionnelle de la République de Slovénie. Grâce à son vaste travail et à sa large expérience tant dans le domaine académique que dans le domaine judiciaire, il a acquis une connaissance approfondie du droit pénal et en particulier de la procédure pénale.

De plus, M. Zupančič a acquis une large expérience dans le domaine des droits de l'homme et du droit humanitaire international grâce à son activité au Comité contre la torture et à la Cour européenne des droits de l'homme.

Dans sa longue carrière de professeur et de juge, M. Zupančič a publié de nombreux livres, articles et autres ouvrages. Il a reçu une formation juridique continentale et anglo-saxonne.

M. Zupančič est candidat sur la liste A.

M. Zupančič a une connaissance courante de l'anglais et du français et il parle plusieurs autres langues (curriculum vitae).

M. Zupančič est citoyen de la République de Slovénie et il n'a pas d'autre nationalité.

* * *

M. Zupančič est de sexe masculin.

Date et lieu de naissance : 13 mai 1947, Ljubljana.

Expérience en matière judiciaire et dans le domaine des droits de l'homme

Pendant trois ans, juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

Pendant trois ans, membre (et Vice-Président) du Comité des Nations Unies contre la torture.

Pendant cinq ans, juge à la Cour constitutionnelle de Slovénie et Président de la Chambre de droit pénal.

Éducation et titres universitaires

1981 École de droit de Harvard, Cambridge, Massachusetts, *Scientiae Juris Doctor (S.J.D.)*, professeur R. M. Unger, conseiller. Dissertation : « Criminal Law: The Conflict and the Rules » (publiée).

1976-1977 École de droit de Harvard, attaché de recherche.

1973-1974 École de droit de Harvard, programme de doctorat.

- 1972-1973 École de droit de Harvard, maîtrise en droit (notation moyenne : A-).
- 1971-1972 Université de Montréal (Canada), École de criminologie, attaché de recherche.
- 1970-1971 Université de Zagreb, faculté de droit; a suivi les cours de la maîtrise en droit.
- Été 1968 Université de Cambridge (Royaume-Uni) – études juridiques hors programme.
- 1966-1970 Université de Ljubljana, faculté de droit, *Dipl. iur.* [notation moyenne : 9 (sur 10)]. Bourses d'études : « Boris Kraigher », « Boris Kidrič » et « Dr Prešeren Award » (montant le plus élevé accessible aux étudiants).

Carrière

- Depuis le 1^{er} novembre 1998 Juge à la Cour européenne des droits de l'homme.
- 1993-1998 Juge à la Cour constitutionnelle de Slovénie; Président de la Chambre de droit pénal.
- 1995-1998 Comité des Nations Unies contre la torture (Genève), membre; Vice-Président (1997-1998).
- 1993 Université de droit et ordre public de Chine, professeur invité.
- 1989-1992 Université de Ljubljana, Premier Vice-Président (affaires académiques).
- 1986-1998 Université de Ljubljana, faculté de droit, professeur titulaire de droit en 1989.
- 1982-1986 Seton Hall University, École de droit, New Jersey (États-Unis), professeur titulaire de droit en 1985.
- 1983-1985 Athens University et Temple University (Pennsylvanie), programmes communs d'été.
- 1981 Fordham University, École de droit, professeur de droit invité.
- 1980-1981 Seton Hall University, École de droit, professeur de droit invité.
- 1980 Université de l'Iowa (États-Unis), Collège de droit, professeur de droit invité.
- 1979 Cour suprême de Slovénie, cleric.
- 1977-1979 École de droit de New York, professeur assistant de droit.
- 1975-1976 Université de Ljubljana, École de droit, professeur assistant de droit.
- 1976 Tribunal itinérant de Ljubljana, cleric.
- 1974-1975 Armée – libéré honorablement comme caporal.

1970-1974 Université de Ljubljana, Professeur assistant.

Langues

(TB = très bien; B = bien; AB = assez bien)

Première langue : slovène : lit (TB), écrit (TB), parle (TB)

Langues officielles de l'ONU : anglais : lit (TB), écrit (TB), parle (TB)

français : lit (TB), écrit (AB), parle (TB)

Autres langues :

serbe et croate : lit (TB), écrit (TB), parle (TB)

allemand : lit (AB), écrit (-), parle (AB)

italien : lit (AB), écrit (-), parle (AB)

latin : lit (TB), écrit (-), parle (-)

Peut suivre :

russe, tchèque, slovaque, polonais, macédonien, bulgare, espagnol, etc.

Courte liste des livres et ouvrages écrits en anglais et en français

« *From Combat to Contract: What Does the Constitution Constitute?* », 1 *European Journal of Law Reform* 59-95 (1999), dans la revue de langue tchèque *Pravnik*, 1997. Traduction et publication en portugais en 2002.

« *The Crown and the Criminal: Towards the General Principles of Criminal Procedure* », 9 *Revue européenne de droit public* 11-39 (1997).

« *Criminal Law and its Influence upon Normative Integration* », thèse de maîtrise en droit, École de droit de Harvard, 7 *Acta Criminologica* (printemps 1974), Montréal, Canada.

« *Criminal Law: The Conflict and the Rules* », dissertation de doctorat en droit, École de droit de Harvard, New York, 1981 (296 pages, publiées sous forme d'articles, voir plus bas).

« *The Privilege against Self-Incrimination* », *Arizona State Law Journal* (1981:1) 1-25.

« *On Legal Formalism: The Principle of Legality in Criminal Law* », 27 *Loyola Law Review*, 356-369 (1981).

« *Truth and Impartiality in the Criminal Process* », 8 *Journal of Contemporary Law* 39-133 (1982).

« *Criminal Law: Its Nature and its Function* », New York, 1983, 401 pages (à paraître en chinois en 2001).

« *Criminal Responsibility Under Mistake of Law: the Real Reasons* », 13 *American Journal of Criminal Law* 37-66 (1985).

« *Criminal Procedure: A Theoretical Vademecum* », Seton Hall, 1985, 400 pages (manuel).

« *Criminal Law* », Seton Hall, 1986, 358 pages (manuel spécialisé de droit pénal).

« *Access to Court* », 9(2) *Nottingham Law Journal*, 1-16 (décembre 2000).

« *Criminal Law* », livre, 350 pages, Beijing 2001 (en chinois).

« *Droit constitutionnel et jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme* », Tentative de synthèse, dans 2001 *Annuaire de droit constitutionnel* (Marseille), page 14.

« *Adjudication and the Rule of Law* », livre à paraître en 2003.

Liste sommaire des publications en slovène (1986-1999)

Ouvrages

Manuel et étude de cas de procédure pénale, cinq éditions : 1986, 1987, 1989, 1991 et 1994.

Analyse du procès pénal devant un tribunal militaire, 1988 (262 pages) – coauteur et éditeur.

Liberté d'association, 1990 (321 pages) – coauteur et éditeur.

Étude de cas de procédure pénale constitutionnelle (1996) (915 pages), deuxième édition (1 100 pages), 1999.

Articles

Une vingtaine d'ouvrages juridiques détaillés, de nombreux courts articles.

Affiliation à des sociétés savantes

Society for the Reform of Criminal Law, Vancouver, Canada.

Association internationale de droit constitutionnel.

Comité de rédaction de *Dignitas*, Ljubljana.

Comité de rédaction de *Revija 2000*, Ljubljana.

Comité international de rédaction, *Pravni Vjesnik*, Osijek, Croatie.

Comité consultatif, *Nottingham Law Journal*, Royaume-Uni.

Conférences

École de droit de Harvard, 1995, 1998.

Université de droit et ordre public de Chong Qing (futurs juges, procureurs et officiers de police), Chine, 1994.

Université de droit et ordre public de Chine (futurs juges, procureurs et officiers de police), Beijing, 1994.

Université de Cardiff, Pays de Galles, Royaume-Uni, 1995.

Université de Beijing, faculté de droit, 1997.

Université de Gong An (Police), Beijing, 1997.

Université de l'Europe centrale, Budapest, 1997.

Université de Zagreb, faculté de droit, Programme de maîtrise en droit pénal (juges, procureurs et officiers de police), Zagreb, 1997.

- Conférences à des juges et avocats slovènes, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002.
- Association chypriote des droits de l'homme (juges, procureurs et avocats), 1999.
- Conférence à des juges norvégiens, Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg, France, 1999.
- Conférence à l'École nationale d'administration (ENA), Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg, France, 1999.
- Université de Washington, École de droit, Seattle, États-Unis, 1999.
- Université de la Colombie britannique et Association du barreau de la Colombie britannique, Vancouver, Canada, 1999.
- Université de Paris XIII, faculté de droit, automne 1999, printemps et automne 2000.
- Conférence à l'Association internationale de droit constitutionnel, Sénat, Paris, printemps 2001.
- Amnesty International, Ljubljana, automne 2000.
- Conférences à des juges, Kiev, printemps 2002.
- Discours-programme à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Varsovie, printemps 2002.
- Collège de justice pénale (juges, procureurs et officiers de police), Ljubljana, printemps 2002.
- Paris I (Sorbonne-Panthéon), Faculté de droit, automne 2002.
- Université de l'Idaho, École de droit, États-Unis, printemps 2003.
-